

BE-A0524\_706750\_707829\_FRE

Inventaire des archives de la ville de Mons.  
Section ancienne, 1200-1836



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	9
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	11
Ville de Mons. Section ancienne.....	11
I. Chartes, lettres patentes, octrois et mandements.....	11
A. XIIIème siècle.....	11
B. XIVème siècle.....	18
C. XVème siècle.....	44
D. XVIème siècle.....	92
591 - 601 Actes de vente passés devant les échevins de Mons, faisant connaître les charges dont sont grevées les portions qu'ils concernent. 31 décembre 1542 - 1er janvier 1543 n. st.....	113
602 - 610 Actes de vente de " douze portions d'éritaiges qui estoient et sont du comprendement du Grant et Petit-Miroir appartenans à la ville de Mons, commençans icelles portions, du costé l'eritage du Griffon d'argent, rallant au loing de la court du Miroir vers la rue du Fosset ". 1er janvier 1543.....	115
E. XVIIème siècle.....	169
F. XVIIIème siècle.....	201
G. XIXème siècle.....	221
II. Registres et liasses.....	221
A. Cartulaires et recueils historiques.....	221
1187 - 1188 Deux liasses intitulées " Recueil de copies de chartes et octrois obtenus par la ville de Mons, de 1294 à 1793 " ; on y a joint des requêtes présentées par le Magistrat à l'effet d'obtenir des octrois. 1294-1793.....	222
B. Édits, placards et ordonnances.....	223
1201 - 1241 Quarante-et-un registres et recueils d'édits et ordonnances publiés à Mons, de 1545 à 1807. Un certain nombre de ces documents sont imprimés. 1545-1807.....	223
1244 - 1245 Deux rôles, sans date, contenant les bans de police de la ville de Mons. XIVe siècle.....	226
1246 - 1259 Quatorze registres et recueils de bans et ordonnances de police de la ville de Mons. 1394-1794.....	226
C. Dépêches et décrets du gouvernement.....	227
1260 - 1262 Trois recueils de dépêches et décrets des gouverneurs généraux des Pays-Bas. 1620-1778.....	227
1263 - 1264 Deux recueils de dépêches diverses du gouvernement général des Pays-Bas, du grand bailli de Hainaut et d'autres autorités, concernant des points d'administration. 1567-1794.....	227
1266 - 1268 Trois recueils de dépêches et autres pièces relatives à des solennités civiles et religieuses à l'occasion d'événements extraordinaires. 1558-1710.....	227
D. Rescriptions ou correspondances du magistrat avec le gouvernement.....	228
1272 - 1286 Quinze liasses, composées de 343 dossiers, de rescriptions, décrets et papiers divers, des années 1546, 1595, 1605, 1615, 1616, 1620, 1632, 1636, 1639, 1645, 1653, 1656 à 1658, 1669, 1677, 1678, 1688 à 1690, 1696, 1700, 1702, 1703 à 1709, 1714, 1716 à 1721, 1723 à 1732, 1734 à 1740, 1742, 1744, 1747 à 1776, 1781 à 1783, 1785, 1788 à 1794. 1546-1794.....	228
1287 - 1288 Registres aux rescriptions du pensionnaire Hannecart, précédé de tables alphabétiques. 1693-1724.....	229
1289 - 1290 Registres aux rescriptions du pensionnaire Petit, précédés de tables alphabétiques. 1727-1741.....	230

1291 - 1292 Volumes intitulés " Divers recueils et rescriptions ", contenant des copies de chartes, statuts, décrets, placards et pièces de la correspondance avec le gouvernement, et précédé de tables alphabétiques. XVIIe-XVIIIe siècles.....	230
E. Résolutions du conseil de ville.....	230
1295 - 1326 Registres, contenant les résolutions du conseil de ville. 1409-1794.....	230
F. Résolutions du bureau du magistrat.....	232
1327 - 1330 Registres aux résolutions du bureau du Magistrat. 1651-1794.....	232
1332 - 1333 Registres aux avis, ordonnances et appointements du Magistrat sur les requêtes à lui présentées par les particuliers, pour la reconstruction de leurs habitations, l'alignement des façades, et à l'effet d'obtenir des gratifications, etc. 1766-1795.....	233
G. Droit de bourgeoisie.....	233
1334 - 1352 Rôles annuels de perception. 1283-1333.....	233
1353 - 1360 Registres annuels de perception. 1496-1632.....	234
1361 - 1366 Registres triennaux de perception. 1637-1765.....	235
1361/1 - 6 1637-1654.....	235
1362/1 - 6 1655-1672.....	235
1363/1 - 6 1673-1690.....	236
1364/1 - 7 1703-1726.....	236
1365/1 - 8 1726-1747.....	237
1366/1 - 6 1747-1765.....	237
1367/1 - 2 Registres annuels de perception. 1764-1766.....	238
H. Nomination du magistrat et du conseil de ville.....	238
1369 - 1371 Nomination des membres du Magistrat et du Conseil de ville. XVe siècle-1794.....	238
I. Comptes généraux et particuliers.....	238
1. Comptes échevinaux.....	238
1372 - 1379 Comptes des dettes et créances de la ville de Mons, rendus par les échevins sortant de charge à leurs successeurs. 1305-1379....	238
1372/1 - 7 1305-1320.....	238
1373/1 - 6 1322-1327.....	239
1374/1 - 9 1329-1335.....	239
1375/1 - 6 1337-1341.....	240
1376/1 - 7 1342-1348.....	240
1377/1 - 3 1355-1358.....	241
1378/1 - 4 1368-1373.....	241
1379/1 - 4 1373-1379.....	241
1381 - 1382 Comptes des assennes de Mons rendus par les échevins au receveur de Hainaut. 1310-1340.....	242
1381/1 - 4 1310-1327.....	242
1382/1 - 5 1328-1340.....	242
1383/1 - 2 Comptes des nouvelles assennes de Mons rendus par Jean Boudart, receveur de Hainaut, aux échevins montois. 1342-1344.....	242
2. Comptes de la massarderie en rouleaux et pièces annexes.....	243
a. Recettes et dépenses.....	243
1385 - 1391 Comptes des recettes et dépenses du massard. 1289-1331.....	243
1385/1 - 10 1289-1308.....	243
1386/1 - 5 1308-1312.....	243
1387/1 - 5 1312-1316.....	244

1388/1 - 5 1316-1319.....	244
1389/1 - 5 1319-1322.....	245
1390/1 - 5 1323-1325.....	245
1391/1 - 4 1326-1331.....	245
b. Recettes.....	246
1394/1 - 3 Comptes des deniers comptés et non perçus. 1330-1336. .....	246
1395/1 - 2 Comptes des maltôtes. 1288-1289.....	246
1397/1 - 3 Comptes de la maltôte du vin. 1328-1333.....	246
1400/1 - 3 Comptes des recettes provenant des cens, des rentes et des loyers. 1314-1332.....	247
1404/1 - 2 Listes nominatives de prêteurs. [1308-1310].....	247
1405/1 - 7 Rôles de tailles. [1279-début du XIVe siècle].....	247
1406/1 - 3 Rôles de mortemains. [1295-1296].....	248
c. Dépenses.....	248
1408/1 - 3 Comptes des deniers comptés et non dépensés. 1326-1334. .....	248
1410/1 - 5 Estimations des terrains expropriés, inclus dans la fortification. [1290-1291].....	249
1411/1 - 6 Comptes des dédommagements versés par la ville aux propriétaires des biens inclus dans la fortification. [1290-1305].....	249
1412/1 - 9 Comptes des travaux effectués à la fortification. 1290-1327. .....	249
1414/1 - 9 Comptes des travaux de toute nature, réalisés en divers lieux de Mons. 1330-1333.....	250
1415/1 - 8 Comptes des travaux de toute nature, réalisés en divers lieux de Mons. 1333-1335.....	251
1416/1 - 4 Comptes des travaux de toute nature, réalisés en divers lieux de Mons. 1335-1338.....	251
1422/1 - 2 Comptes des cens et rentes à charge de la massarderie. 1334-1335.....	252
d. Divers.....	252
3. Comptes de la massarderie en cahiers et pièces annexes.....	253
1427 - 1476 Comptes semestriels des recettes et dépenses du massard. 1338-1389.....	253
1477 - 1664 Comptes annuels des recettes et dépenses du massard. 1389-1601.....	256
4. Autres comptes communaux.....	267
1665 - 1671 Liasses de comptes de l'artillerie et des " effrois de feux ", des années 1443 à 1493, 1591, 1592, 1620 à 1639, 1641, 1643 à 1672, 1678 à 1691, 1698 à 1700, 1702 à 1763. 1443-1763.....	267
1674 - 1725 Comptes d'apurement des diverses recettes de la massarderie, des années 1661, 1669, 1671, 1672, 1675 à 1684, 1687, 1688, 1690 à 1696, 1709, 1722, 1728, 1736, 1742, 1743, 1750, 1754 et 1767. 1661-1767.....	268
1728 - 1780 Comptes de la Grande Maltôte. 1699-1745.....	272
1753 - 1754 1723-1724.....	273
1760 - 1761 1730-1731.....	274
1772 - 1774 1741-1742.....	275
1776 - 1777 1743-1744.....	275
1778 - 1780 1744-1745.....	275
1781 - 1804 Comptes de la trésorerie. 1764-1794.....	275
1806 - 1807 Deux comptes des vingtièmes et cheminées. 1785-1790..	277

1808 - 1809 Comptes de la caisse d'amortissement. 1784-1794.....	277
1810 - 1813 Comptes et un journal des dépenses de la recette du droit levé pour les réverbères. 1791-1794.....	277
J. Rentes et droits seigneuriaux dus à la ville.....	278
1815 - 1821 Chassereaux des droits seigneuriaux, renouvelés en 1505, 1594, 1617 et 1715. 1505-1715.....	278
K. Rentes dues par la ville.....	279
1826 - 1828 Registres des rentes foncières dues par la ville, de 1719 à 1782. 1719-1782.....	279
L. Criées des biens et revenus communaux, et des travaux publics.....	279
1829 - 1858 Registres, des années 1667 à 1669, 1700 à 1794. 1667-1794. ....	279
M. Mercuriales.....	281
1859 - 1876 Registres aux prisées des grains vendus à la halle. 1693-1822. ....	281
N. Biens communaux, concessions.....	282
1877 - 1889 Douze registres et une liasse de procès-verbaux de visite des waresais. 1600-1792.....	282
1891 - 1892 Liasses de procès-verbaux de visite des ponts et chaussées dont l'entretien était à la charge de la ville, pour la moitié, du chapitre de Sainte-Waudru, pour un quart, et de la seigneurie d'Havré, pour semblable quotité. 1632-1793.....	283
1894 - 1895 Liasses de procès-verbaux de visite des puits publics, des échelles et du matériel contre l'incendie. 1625-1792.....	284
1896 - 1899 Trois registres et une liasse de pièces concernant les concessions de biens communaux, accordées par le Magistrat et le conseil de ville. 1718-1781.....	284
O. Répartition des tailles et impositions.....	284
P. Statistique.....	285
1904 - 1913 Recensements de la population. 1747-1816.....	285
1905 - 1906 1797.....	285
1907 - 1908 1806.....	285
1910 - 1913 1816.....	285
Q. Doubles des registres de baptêmes, mariages et décès des paroisses de Mons.....	286
1914 - 1927 Recueils. 1769-1778.....	286
R. Comité de salut public, institué en 1789.....	287
S. Administration municipale.....	287
1929 - 1930 Registres aux résolutions du conseil général de la commune. 14 thermidor an II (1er août 1794) - 15 nivôse an IV (5 janvier 1796).....	287
1933 - 1941 Registres aux correspondances de la municipalité. 14 thermidor an II (1er août 1794) - 16 fructidor an VI (2 septembre 1798).....	287
1942 - 1943 Registres aux correspondances du commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale. 15 nivôse an IV (5 janvier 1796) - 7 messidor an VI (25 juin 1798).....	288
1946 - 1947 Recueils in-quarto de circulaires imprimées du préfet du département de Jemappes. 26 vendémiaire an X (18 octobre 1801) - 15 décembre 1806.....	288
1948 - 1949 Recueils in-quarto des ordonnances et des autres actes imprimés de la régence de la ville de Mons, depuis le jour de son installation jusqu'au jour de la cessation de ses fonctions (compris). 3 septembre 1817 - 5 mars 1824.....	289
T. Établissements d'instruction publique - Bourses d'études.....	289

1. École dominicale.....	289
1951 - 1952 Chassereaux des biens et revenus de l'établissement. 1696-1734.....	289
1953 - 1966 Comptes des biens et revenus de l'établissement. 1711-1751.....	289
1967 - 1969 Liasses de pièces relatives à l'organisation de l'école, à ses bienfaiteurs, à ses jubilés, à son mobilier, etc., des deux siècles derniers. XVIIIe siècle.....	290
2. Séminaire.....	291
1970 - 1973 Quatre chassereaux des biens et rentes du séminaire de Notre-Dame, fondé en 1620 par Antoinette Godin, veuve de François de le Haize. ca 1600 - XVIIIe siècle.....	291
1971 - 1973 XVIIIe siècle.....	291
1975 - 1980 Comptes des recettes et des dépenses, des années 1773 à 1777, 1784 et 1785. 1773-1785.....	291
3. Collège de Houdain.....	292
1982 - 1983 Recueils de mémoires et autres pièces concernant l'érection du collège, ses statuts, ses régents, ses élèves ; de dépêches du Gouvernement et de correspondances de la Commission royale des études, etc. 1544-1793.....	292
1986 - 1993 Comptes et registres des recettes et dépenses. 1780-1789.....	292
4. Bourses d'études.....	293
1994 - 1998 Liasses de pièces relatives aux bourses d'études fondées en faveur des élèves du collège de Houdain, aux écoles secondaires, à la réorganisation du collège communal, sous la dénomination de Collège de Mons, et à diverses fondations. XVIIe-XVIIIe siècles.....	293
5. École centrale du département.....	293
U. Établissements de charité et fondations pieuses.....	293
V. Registres et documents divers.....	294
2007 - 2014 Registres des " rentes et gages " dus par la ville, de 1676 à 1696, 1741 à 1748, 1753, 1754, 1759 à 1766, 1777 à 1792. 1676-1792..	294
2017 - 2018 Registres des travaux faits aux hôpitaux et bonnes maisons. 6 thermidor an II (24 juillet 1794) - 28 fructidor an III (14 septembre 1795).	295
2020 - 2021 Registres aux certificats de vie et de résidence. 7 nivôse an III (27 décembre 1794) - 25 brumaire an VII (15 novembre 1798).....	295
2026 - 2027 Recueils des arrêtés et règlements (imprimés) pour l'établissement des diligences, voitures de roulage, etc. 25 mai 1820 - 26 juin 1830.....	296
2028 - 2062 Dix-neuf registres et seize liasses concernant les anciennes dettes de la ville. XVIIe-XVIIIe siècles.....	296
2064 - 2065 Procès-verbaux de visite des bâtiments communaux, des puits publics, des moulins, des waressais, etc. XVIIe-XVIIIe siècles.....	298
2067 - 2067 Titres et papiers relatifs aux fortifications. XVIe-XIXe siècles.	299
2070 - 2075 Titres et papiers concernant les héritages et biens communaux. XVIe-XIXe siècles.....	299
2076 - 2085 Documents historiques et administratifs. XVe-XIXe siècles....	299
W. Cartes et plans.....	301
1. Cartes et plans manuscrits.....	301
2090 - 2093 Plans d'élévation (encadrés) de tours projetées pour la reconstruction du beffroi, dit tour du Château. 1662.....	301
2094 - 2095 Plans terrestres de la nouvelle tour du Château et de l'ancienne, levés en 1662 par l'architecte Antony. 1662.....	301

2096 - 2097 Plans d'élévation de la tour du Château. XVIIe siècle.....	302
2114 - 2122 Plans d'élévation d'un bâtiment situé à l'intérieur de l'hôtel de ville. XVIIIe siècle.....	303
2131 - 2132 Plans, dont l'un dressé par P.-F. De Bettignies, d'une partie de l'enclos du chapitre de Sainte-Waudru, de la Terre-du-Prince et du cimetière de la paroisse de Saint-Germain, pour servir à l'estimation du terrain de l'écurie tenant à l'arsenal qui a été donné en arrentement au conseiller Losson, le 27 mai 1741. XVIIIe siècle.....	305
2136 - 2137 Plans en coupes et profils pris sur une partie de la longueur et sur la largeur du quartier de Bertaimont, " suivant le plan projeté ". XVIIIe siècle.....	305
2140 - 2145 Plans terrestres des hôtels projetés des états de Hainaut et de la ville de Mons à élever sur l'emplacement de l'hôtel de ville, de l'ancien hôtel du Cygne et d'autres bâtiments voisins, levés par E.-H. Fonson, architecte des états. 1765.....	306
2146 - 2147 Plans d'élévation des hôtels projetés pour les assemblées et l'administration des états de Hainaut et de la ville de Mons; dressés par E.-H. Fonson, architecte des états. 1765-1766.....	306
2151 - 2153 Plans d'élévation de la cheminée et d'un lambris pour la salle rouge de l'hôtel de ville. [XVIIIe siècle].....	307
2187 - 2188 Plans d'un théâtre projeté sur le terrain de l'ancien couvent des Oratoriens, en la Grand'rue. [XVIIIe siècle].....	310
2191 - 2192 Plans d'une porte à claire-voie et de deux pavillons, pour l'entrée en ville, vers l'ancienne porte du Parc. [XVIIIe- XIXe siècles]....	311
2196 - 2197 Plans des bâtiments de la préfecture du département de Jemappes ; dressés par l'ingénieur Denoël. 20 mai 1812.....	311
2199 - 2200 Atlas contenant les plans d'alignement de la grande et de la petite voirie de la ville de Mons, levés par Goulard, géomètre. 1817-1818. ....	311
2204 - 2206 Plans pour l'appropriation de la caserne du Saint-Esprit, à l'effet d'y installer provisoirement le tribunal de première instance ; levé par l'ingénieur J.-B. Huriau. Mars 1843.....	312
2217 - 2218 Plans de la station de Mons. 1868.....	313
2219 - 2220 Plans de délimitation des terrains cédés à la ville de Mons par l'État, en vertu des lois des 14 juillet 1860 et 8 mai 1861 (boulevards Baudouin de Jérusalem, Baudouin le Bâtitseur en partie, Charles-Quint en entier, Jean d'Avesnes en partie, de l'Industrie en partie, et rues voisines). [1860-1861].....	313
2. Cartes et plans gravés.....	314
2228 - 2229 Plans des agrandissements de la ville de Mons, établi lithographique de Ch. Claesen, à Liège. 1864.....	314
X. Anciens inventaires.....	315
2236 - 2252 Quinze registres et deux liasses contenant des anciens inventaires des chartes, des octrois et des comptes de la ville, des archives remises par les héritiers des conseillers pensionnaires, etc. [XVIIe- XIXe siècles].....	315





## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Commune Mons. Section ancienne

Période:  
1200 - 1836

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0524.597

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 2253.00
- Etendue inventoriée: 81.26 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Mons



---

## Description des séries et des éléments

### VILLE DE MONS. SECTION ANCIENNE

#### I. CHARTES, LETTRES PATENTES, OCTROIS ET MANDEMENTS

##### A. XIIIÈME SIÈCLE

- 1 Bauduin, comte (IX) de Flandre et (VI) de Hainaut, ayant pris la croix pour aller en Terre-Sainte, donne en aumône perpétuelle à la maison des frères lépreux de Mons, une terre consistant en deux boniers et contiguë à celle qu'ils avaient acquise de Ghislain Billecoch. Témoins à cet acte : Marie, comtesse de Flandre et de Hainaut ; Gilles de Trasegnies ; Gilles de Braine ; Gislebert, prévôt de Mons ; Henri, châtelain de Mons ; Ghislain, châtelain de Beaumont ; Jean de Lestines. 1201.  
1 pièce
- 2 Innocent III prend sous sa protection les lépreux de Mons, leur maison et leurs biens ; il les exempte du paiement des dîmes des noales qu'ils cultivent, et leur permet de célébrer l'office divin, mais sans sonner les cloches, lorsqu'un interdit général sera prononcé. 21 août 1204.  
1 pièce
- 3 Le même pape charge l'abbé de Saint-Martin, le doyen et le chancelier de Tournai, de veiller à la conservation de la bulle qui précède. 21 août 1204.  
1 pièce
- 4 Honorius III prend sous sa protection le maître et les frères de la maison des lépreux de Mons et défend de lever la dîme sur leurs jardins, leurs bruyères et la nourriture de leurs bestiaux. 14 avril 1223.  
1 pièce
- 5 Fernand (de Portugal), comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, sa femme, donnent en pure aumône à l'hôpital de Saint-Nicolas, à Mons, un cens annuel de trente sols de blancs que cet hôpital leur devait pour une terre située " in Saieta ", près de la maison des lépreux, au dehors de ladite ville. Janvier 1231 (1230, v. st.).  
1 pièce
- 6 Acte par lequel Alix de Goy, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, pour la rémission de ses péchés et le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, fait don aux échevins de la ville de Mons, pour la

commune-aumône des pauvres dont ils ont l'administration, d'une rente de six muids à la mesure de cette ville, moitié blé et moitié avoine, due entre la Saint-Remi et la Noël, par Evrard de Frameries, fils de Michel, lequel avait reporté par-devant le mayeur et les échevins de Frameries, en garantie de cette rente, les terres qui sont spécifiées et dont un journal était tenu de Pierre de Cuèmes, chevalier. Elle veut que, chaque année, à perpétuité, un demi-muid de blé soit distribué à la maison des frères mineurs de Mons, et que l'excédant de la rente soit distribué aux pauvres de cette ville, d'après leurs besoins. Février 1240 (1239, v. st.).

1 pièce

7 Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, Thiebaut comte de Bar, la comtesse Jeanne sa femme, Jean et Bauduin d'Avesnes, Guillaume, Guy et Jean de Dampierre font connaître qu'à leur requête les échevins et la communauté de la ville de Mons ont déclaré, par lettres patentes dont les présentes contiennent la teneur, s'être engagés sous serment à reconnaître le fils de la dite comtesse Marguerite qui sera désigné pour lui succéder dans le comté de Hainaut. Février 1246 (1245, v. st.).

1 pièce

8 Charte de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, réglant le droit de pâturage que les habitants des villages de Masnuy, Jurbise, Erbaut, Erbisœul, Casteau, Lens, Herchies, Saisinne, Nimy, Maisières et Montigny-lez-Lens ont dans la forêt de Broqueroie. Novembre 1246.

1 pièce

Non consultable

9 Sentence arbitrale prononcée par l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, Philippe Boutoul, échevin de Mons, et maître Martin, prêtre des Estinnes-au-Val (" Lestines en le val "), sur le différend qui existait entre la maison de Saint-Ladre de Mons et Jacques de Condé, au sujet de l'aumône faite à cette maison par le père et la mère dudit Jacques, et consistant en une rente de deux muids de blé à prendre au moulin de Jemappes. 16 février 1248 (1247, v. st.).

1 pièce

10 La comtesse Marguerite et son fils Jean d'Avesnes accordent à perpétuité, dans les formes légales, à l'hôpital des Béguines de Mons, la rente annuelle de 30 livres de blancs à recevoir à la Saint-Jean-Baptiste de ceux qui la leur devaient sur les Sarts d'Épinlieu. Juillet 1249.

1 pièce

Non consultable

11 Ordonnance de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut,

---

défendant sous peine d'amende de dire " lait " aux échevins de Mons, de les blesser à sang coulant, etc. 31 janvier 1251 (1250, v. st.).

1 pièce

- 12 La comtesse Marguerite cède à ses bourgeois de Mons ses tonlieux de cette ville, moyennant une redevance de cinquante livres. Septembre 1252.
- 13 Le pape Clément IV, à la requête du maître, des frères et des sœurs de l'hôpital de Saint-Nicolas, de Mons, charge le doyen de Saint-Germain de faire rentrer cet hôpital en possession de ceux de ses biens qui ont été aliénés ou distraits d'une façon illicite. 20 avril 1265.
- 14 Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme l'abandon fait à la maison de Saint-Ladre de Mons, par l'abbaye d'Épinlieu, de deux boniers de pré situés près de cette ville et donnés à la maison de Saint-Ladre, du temps de la comtesse Jeanne, par Romons dou Kaysnoit et Marie, sa femme, sous réserve de l'usufruit viager, puis arrentés par la dite Marie en faveur de l'abbaye précitée. Novembre 1269.
- 15 Nicolas, évêque de Cambrai, ratifie la vente faite à Jean le Taye, chapelain de Saint-André de Mons, et à Sophie, sa sœur, par l'abbaye de Saint-Ghislain, pour la somme de cent livres et cent sols tournois, des biens et revenus que ce monastère avait à Nouvelles (" in villa et territorio de Nouvielles "). Mai 1270.
- 16 Vente faite par Willot de Casteau (Castial), à demoiselle Sophie li Taye, de Mons, d'une rente de quatre muids de blé, au prix de quatre deniers la rasière. Mai 1278.
- 17 Quittance délivrée à la ville de Mons, par Jean d'Avesnes, damoiseau de Hainaut, d'une somme de trois cents livres de tournois, qu'elle lui avait donnée. Octobre 1279.
- 18 Acte par lequel les échevins de Mons font connaître que Jean de Saint-Ghislain a donné à la commune-aumône des pauvres de cette ville une rente de vingt-trois sols et un denier blancs, constituée sur des maisons " ès Grouseliers ", sous la condition que cette rente sera payée viagèrement au dit Jean et à Marguerite, sa sœur, par les mambours de l'aumône. 5 mars 1280 (1279, v. st.).

1 pièce

- 19 Lettres par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, mande " à eskevins et à commun de le ville de Mons en Haynau, " de payer à la doyenne de Sainte-Waudru la somme de soixante livres tournois, sur ce qu'ils lui doivent. 24 septembre 1280.

1 pièce

- 20 Donation faite à la commune-aumône des pauvres de Mons, par Pierre Roussiaux et Maroie Richarde, sa femme, d'une maison située en la rue d'Havre. Mai 1281.

1 pièce

- 21 Alix, veuve de monseigneur Jean d'Avesnes, agrée la convention faite entre son fils Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et la ville de Mons, au sujet de rentes constituées par cette ville au profit du dit comte, et s'élevant à quatre cents livres de blancs. 6 juin 1282.

1 pièce

- 22 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, reconnaît que les échevins et toute la communauté de la ville de Mons ont garanti sous leur sceau la dette qu'il avait contractée envers des bourgeois d'Arras, jusqu'à concurrence de 1170 livres parisis. Il s'engage à les indemniser des dommages qui pourraient leur être causés du chef de cet emprunt. 27 juin 1287.

1 pièce

- 23 " Donnée l'an del Incarnation Nostre-Signeur mil CC IIIIxx et siet, el mois de septembre ". Lettres de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour la levée, durant deux ans, des assises sur les ventes, le débit du vin, de la bière et de la viande, sur le bétail, le poisson de mer, la mouture, le sel et les prêts à usure. Ces lettres fixent à dix et à vingt sols les amendes à payer par les contrevenants. Septembre 1287.

1 pièce

- 24 Bulle du pape Nicolas IV, approuvant les statuts des frères et des sœurs de l'ordre de la Pénitence de Saint-François. 18 août 1289.

1 pièce

- 25 Lettres de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour la franchise des fêtes (foires) de la ville de Mons, à la Pentecôte et à la Toussaint. Avril 1290.

1 pièce

- 26 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, fait abandon à la ville de Mons, moyennant un cens annuel de quatre deniers blancs, des revenus à provenir des portes, de la pêche et des herbages des fortifications. Avril 1290.

1 pièce

- 27 Maître Jean li Taye, chapelain de Saint-André, à Mons, se déshérite en faveur de l'Aumône, du béguinage de Mons et de celui de Cantimpret, de plusieurs biens qu'il possédait à Blicquy. 1er juillet 1291.
- 1 pièce
- 28 Lettres par lesquelles frère Jean de Braietial, commandeur des saintes maisons de l'hôpital de Jérusalem en Cambrésis, donne à cens à Jacques Gotignial, pour le terme de quinze ans, au prix de 61 livres de blancs par an, le manoir, toutes les terres labourables et tous les prés que cet hôpital possédait à Ville-sur-Haine. " A ches convents furent comme eskevin de le vile de Mons : Jehans à Clokètes, Thieris de Gemblues, Jehans de Biertainmont, Andrius Kaudrons et Jehans dou Parc, et comme jurés : Gillains li Taye ". 14 mars 1293 (1292, v. st.).
- 1 pièce
- 29 Testament de maître Jean li Taye, chapelain perpétuel de Saint-André, à Mons, contenant des legs en faveur des Douze-Apôtres et de Saint-Nicolas, de certains monastères, des chapitres de Saint-Germain et de Sainte-Waudru, des pauvres écoliers de l'école de Mons, de la commune-aumône et du béguinage de cette ville, ainsi que du béguinage de Cantimpret-lez-Mons et d'autres béguinages situés en Hainaut. 7 janvier 1294 (1293, v. st.).
- 1 pièce
- 30 Lettres des exécuteurs du testament de Louis de Mons, par lesquelles ils informent les procureurs et gardes des biens de ce personnage, ainsi que le mayeur et les échevins de Mons, d'une disposition contenue dans son testament et par laquelle il veut que des biens qu'il possédait dans les régions d'au delà les monts il y soit érigé un hôpital pour le repos de l'âme de l'illustre roi Charles I, de bonne mémoire, de la sienne et de celles de ses parents. 9 janvier 1295.
- 1 pièce
- 31 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, accorde aux échevins et au conseil de la ville de Mons le pouvoir de donner à cens ou en arrentement les " werissais " situés à l'intérieur des fortifications, pour y bâtir, et à l'effet d'indemniser les habitants qui ont éprouvé du dommage par la construction de ces fortifications. Il ordonne que " les rues et les maisons ki faites seront sour les dis werissais, doivent estre faites et compassées par nos gens, par les escevins et par le conseil ". 15 mars 1295 (1294, v. st.).
- 1 pièce
- 32 Le même comte établit son prévôt et son mayeur de Mons, pour

être présents, en son nom, avec les échevins et le conseil de cette ville, à l'acensement et à l'arrentement des werissais. 15 mars 1295 (1294, v. st.).

1 pièce

33 Record des échevins contenant l'acte par lequel maître Jean li Taye, de Mons, et Sophie li Taye, sa sœur, disposent de leurs biens en faveur de la commune-aumône des pauvres, des hôpitaux des Douze-Apôtres et de Saint-Nicolas, et du béguinage de cette ville. 9 mai 1295.

1 pièce

34 Acte par lequel Jean dit Vilains dou Markiet, bourgeois de Mons, et Maroie des Preis, sa femme, donnent à cette ville leur manoir et deux pièces de terre, pour y ériger un hôpital après leur décès. 23 juillet 1295.

1 pièce

35 Écrit intitulé : " Li acors monsigneur le conte et le vile de Mons ", et contenant les points arrêtés au sujet des serfs qui viendront habiter la ville de Mons ; de l'acquisition du Cantimpret pour le mettre sous le jugement des échevins de cette ville ; du droit de mortemain ; des maltôtes ; des amendes doubles pour mêlées durant les foires de Pentecôte et de Toussaint ; du pouvoir à donner aux échevins et au conseil de " faire taille et assise ". Sans date (avant août 1295).

1 pièce

36 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, promet d'acheter le Cantimpret de Mons, qui est de la tenure de Cuesmes, et tout ce que le châtelain de Mons et le sire de Bailleul ont à Mons, pour être incorporés dans les fortifications de cette ville et mis sous le jugement de ses échevins. 25 août 1295.

1 pièce

37 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, accorde à la ville de Mons, en considération des prêts qu'elle lui a faits, certains droits à lever sur les habitants de cette ville, et permet aux échevins et au conseil d'établir des tailles et assises. 25 août 1295.

1 pièce

38 Lettres de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour la continuation pendant douze ans, du 1er avril 1296 au 1er avril 1308, de l'" assise " qui avait cours à Mons. Le comte en abandonne le revenu à la ville, pour être employé aux travaux des fortifications et au remboursement des avances par elle faites du chef de la dette d'Arras et d'autres, moyennant toutefois de lui payer annuellement mille livres durant les dix dernières années. Il déclare que, sinon pour le mariage de sa fille aînée ou pour la chevalerie de son fils aîné, il ne réclamera plus rien de la ville, pendant le terme précité.



---

25 août 1295.

1 pièce

- 39** Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, confirme la coutume que lorsqu'un étranger, " de quelconque lieu il venist et de quelconque condition de siervage qu'il fuist et à quelconque sainteur ou signeur ", avait habité la ville et " pourchainte " de Mons, durant un an et un jour, sans être réclamé, il se trouvait affranchi et quitte " de toutes débite de siervage envers tous, il et si successeur demorant en ces lieux, et si bien partout ". 26 août 1295.
- 1 pièce
- 40** Charte par laquelle Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, accorde à la ville de Mons l'exemption du droit de mortemain et de servage, moyennant une redevance de six deniers blancs. 26 août 1295.
- 1 pièce
- 41** Lettres délivrées à la ville de Mons par des hommes de fief de Hainaut et contenant la teneur de la charte qui précède. 26 août 1295.
- 1 pièce
- 42** Lettres de frère Thomas Moutons, commandeur de la sainte maison de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en Cambrésis, par lesquelles, avec l'assentiment de ses frères, il donne à cense, pour le terme de douze ans, à Wibert de Villereile, toutes les terres labourables, dîmes, terrages de cet hôpital en la tenance de Vellereille et deux pièces de pré situées entre Spiennes et Beugnies. Ces convenances dessus dites furent " recordées par semonse de Gille Grigniart, maieur de Mons, et i furent comme esquevin : Thierris de Genbleus et Jehans de Baudour. Et furent ces convenances recordées lendemain dou jour de l'an. 3 décembre 1295.
- 1 pièce
- 43** Lettres du prévôt, de la doyenne et de tout le chapitre de l'église de Sainte-Waudru de Mons, par lesquelles ils amortissent la maison et le lieu qui furent à Mehaut le Lorgne, et la maison et le lieu y tenant, que l'on appelait le Grand-couvent, tenus de leur dite église et acquis par Jean li Taye, chapelain perpétuel de Saint-André, pour y faire un hôpital de béguines " povres et anchiennes ", et y établir une chapellenie. 20 novembre 1296.
- 1 pièce
- 44** Acte contenant certaines dispositions de Jean li Taye, chapelain de Saint-André " delés l'église de medame Sainte-Waldrut de Mons ", et de Sophie, sa sœur, au sujet des donations faites par eux à la commune- aumône des pauvres et au béguinage de Mons. 9 décembre 1296.

1 pièce

- 45 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, accorde à la ville de Mons l'autorisation d'augmenter l'" assise " courante, en considération des rentes viagères par elle constituées pour la construction des fortifications. 16 mai 1297.

1 pièce

#### B. XIVÈME SIÈCLE

- 46 Lettres par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, déclare renoncer aux revenus des cent livrées de terre qu'il avait vendues, pour 2.000 livres blancs, aux exécuteurs du testament de Jean le Faignois, chevalier, jusqu'au jour où il en ferait le rachat selon les conditions y spécifiées. Décembre 1301.

1 pièce

- 47 Lettres de Jean, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, par lesquelles il constitue sur les tonlieux de la ville de Mons une rente de cent livres de blancs par an, payable à la Saint-Jean-Baptiste et à la Saint-Remi, en faveur de l'exécution testamentaire de Jean le Saingnois, chevalier. Février 1302 (1301, v. st.).

1 pièce

- 48 Acte par lequel le chapitre de l'église de Saint-Germain reconnaît que le drap blanc appelé voile, que les échevins de Mons ont fait faire pour être placé au chœur de la dite église, leur appartient et qu'ils pourront le faire mettre et ôter quand il leur plaira. 25 mars 1302 (1301, v. st.).

1 pièce

- 49 Lettres de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, octroyant à la ville de Mons le pouvoir de lever de nouvelles assises pendant quatre années, pour la mettre à même de servir les rentes au capital de 3,000 livres tournois qu'elle avait constituées, à cause des fortifications, et d'après l'avis de ceux du conseil de cette ville. [1303].

1 pièce

Non consultable

- 50 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, autorisant les échevins de Mons à établir une taille, pour une fois, sur tous les héritages, cens, rentes, fiefs, alleux, meubles et catels " dedens le pourchainte dou jugement " des dits échevins, jusqu'à concurrence de 2,800 livres tournois, monnaie coursable en Hainaut, tant pour le don de 2.500 livres de même monnaie qu'il avait reçu pour sa chevalerie, que pour les frais à

---

faire à l'occasion de la dite taille. 22 janvier 1306 (1305, v. st.).

1 pièce

- 51 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, accordant aux échevins de Mons de pouvoir, avec l'autorisation du conseil de cette ville, vendre aux bourgeois et masuyers, pour l'espace de douze ans, les fruits (" humiers ") et profits de trente boniers de waressais et pâturages, moyennant le prix de 50 sols tournois le bonier, par année, payable aussitôt la vente faite, et ce, pour servir à l'acquit des dettes de la dite ville. 30 juin 1307.

1 pièce

- 52 Bulle du pape Clément V, chargeant l'évêque de Cambrai, de faire observer par Guillaume, comte de Hainaut, l'accord arrêté entre le comte Jean, son père, et le corps de la ville de Mons, dont il était seigneur, au sujet du droit de meilleur catel en cette ville. 22 avril 1308.

1 pièce

- 53 Bulle du même pape, chargeant l'évêque de Tournai de la même mission que ci-dessus. 8 mai 1308.

1 pièce

- 54 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, par lesquelles il s'oblige à se porter garant envers Baude Crespin, d'Arras, de ce qui lui restait encore dû de 13.000 livres parisis, dette dont les bonnes gens de la ville de Mons s'étaient chargés, au nom du prince, son père, ainsi que des frais à résulter du chef du débat des monnaies qui devait être vidé par des experts, et du compte de cette dette. 13 mai 1308.

1 pièce

- 55 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il reconnaît qu'à sa requête, les villes de Mons, de Valenciennes et de Maubeuge se sont obligées envers Baude Crespin, d'Arras, le père, valet du roi de France, pour une somme de 8.000 livres, et déclare se porter garant de cette somme. Juillet 1308.

1 pièce

- 56 Vente, faite par Augustin le Taye à Nicolas de Houdeng, seigneur d'Épinoy, chevalier, d'un cens annuel de dix livres de blancs, lequel sera affecté à l'hôpital que l'on doit établir dans l'hôtel habité par le dit seigneur de Houdeng et sa femme. 18 février 1310 (1309, v. st.).

1 pièce

- 57 Charte de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, instituant à Mons une draperie. 26 juin 1310.

1 pièce

- 58 Lettres par lesquelles " li maires, li eskievin et toute li communautés et universités " de la ville de Mons cèdent au prieur et aux frères du Val-des-Ecoliers " dalés le ditte ville ", - en échange de terrains incorporés dans les fortifications, - les terrées des fossés jusques al euwe, tout si avant comme li estres desdis prieus et frères dure, mouvant de le rivière de Trulle jusques au fosset del hospital de Cantimpret, avoech le piéchette de tière ki gist là endevens, ki fu del hiretage dou dit hospital ; lesquèles terrées avoech le piécette de tière devant ditte, lidit prieus et frère doivent tenir, maniiier et possesser paisiurement à tousjours perpétuellement, parmi deus deniers blans de cens par an, k'il en doivent rendre et paiier as eskievins de le ville de Mons, chascun an, à tousjours, au jour saint Jehan-Baptiste ". Suit l'acceptation de cet échange par frère Nicholes, prieur, et par la communauté du Val-des-Ecoliers, qui reconnaissent, en outre, avoir reçu de la ville une somme d'argent pour faire un conduit " ens ès dittes tierées ". 7 août 1310. 1 pièce
- 59 Lettres par lesquelles le comte Guillaume octroie à la ville de Mons que les assises de la maltôte durent pendant quatre ans, sur le pied établi, à partir du 1er avril 1312, moyennant d'en remettre au comte 500 livres tournois par an, moitié à la Saint-Martin d'hiver et moitié aux Pâques. 14 février 1312 (1311, v. st.). 1 pièce
- 60 Ban de Thierrri du Chasteler, chevalier, bailli de Hainaut, concernant les monnaies. Le prévôt de Mons est chargé de le publier à Mons et dans les autres localités de sa juridiction. 15 octobre 1312. 1 pièce
- 61 Lettres par lesquelles Nicolas, sire de Houdeng, chevalier, et le prieur du Val-des-Écoliers près de Mons, exécuteurs testamentaires de Jean li Fagnois, chevalier, établissent, à l'aide de la rente de 2.000 livres de blancs léguée par ce dernier, un hôpital dans la maison du dit sire de Houdeng, à Mons, maison que celui-ci et sa femme cèdent à cet effet, avec quelques autres biens. Vers 1313. 1 pièce
- 62 Lettres par lesquelles le prévôt, la doyenne et tout le chapitre de Sainte-Waudru accordent aux échevins et au conseil de la ville de Mons l'amortissement des bâtiments de l'hôpital fondé par Nicolas de Houdeng et le pouvoir de démolir la maison de feu la chanoinesse de Houpelines, pour agrandir le cimetièrre de la paroisse de Saint-Germain. 14 octobre 1313. 1 pièce
- 63 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande,

---

de Zélande, et sire de Frise, promet de garantir aux échevins de Mons les propriétés qu'ils ont achetées ou veulent acquérir entre les portes d'Havre et de Nimy et le bois, pour les incorporer dans les fortifications et en faire des viviers. 24 août 1314.

1 pièce

- 64 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, par lesquelles il veut que la rente de cent livrées de terre, constituée par son père au profit de l'hôpital de Houdeng, soit décomptée de ce qui lui revient de la maltôte de Mons. 20 décembre 1314.
- 65 Lettres d'institution des Arbalétriers de Mons. 10 août 1315.
- 66 Lettres par lesquelles le comte de Hainaut approuve l'institution de la compagnie des Arbalétriers. 29 août 1315.
- 67 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, portant règlement pour la nomination des échevins de la ville de Mons. 7 octobre 1315.
- 68 Lettres du même, accordant aux échevins de Mons de pouvoir incorporer dans les fortifications, les héritages situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville, moyennant d'en indemniser les propriétaires et de payer au comte et à ses successeurs un cens annuel de deux deniers blancs. 7 octobre 1315.
- 69 Sentence arbitrale, prononcée par cinq personnages et acceptée par la ville de Mons et par le monastère du Val-des-Écoliers, au sujet des biens affectés à des offices religieux dans l'hôpital de Houdain (qui venait d'être fondé), pour les âmes de Jean le Faignoï et de sa femme, de Nicolas, seigneur de Houdeng, et de Marguerite sa femme. 23 janvier 1316 (1315, v. st.).
- 70 Lettres de commission de maître des ouvrages de la ville, délivrées par le maire et les échevins de Mons en faveur de Jean le Roy. Mai 1316.
- 71 Lettres du maire, des échevins et de la communauté de la ville de Mons, par lesquelles ils constituent au profit de Jean le Feron une rente de dix sols de tournois annuellement et perpétuellement, dont le capital devait servir aux besoins communs de la ville.

Octobre 1316.

1 pièce

- 72** Lettres du prieur et du monastère du Val-des-Ecoliers, concernant les messes qu'ils devaient desservir dans la chapelle du " manoir ki jadis fu monsigneur de Housdeng " ou dans leur église, pour le repos des âmes de Jean de Fagnois et de sa femme, du seigneur de Housdeng et de sa femme, moyennant vingt-cinq livres tournois par an. Janvier 1318 (1317, v. st.).
- 1 pièce
- 73** Lettres par lesquelles Jacques, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, autorise ses sœurs Jeanne et Marie de Werchin, chanoinesses de Sainte-Waudru de Mons, à disposer de tous leurs biens, sauf de la terre de Harveng. 25 septembre 1318.
- 1 pièce
- 74** Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, portant : 1° que " noble demiselle et sage ", sa " chière cousine Ysabiaus de l'Esclède, prévoste des églizes et canonnieste de l'église medame Sainte Waudrut de Mons ", était redevable à perpétuité envers les échevins de cette ville de six vieilles rentes et demie annuellement, échéant à la Noël, dont chacune était de trois setiers d'avoine, quatre chapons et vingt et un deniers blancs, pour une pièce de waressais que cette demoiselle avait prise en arrentement de la dite ville, et située devant la maison qui fut à monseigneur Bauduin de Heripont [Henripont], tenant d'une part à la maison du curé de Saint-Germain, et d'autre part, à la barre de la demoiselle de Semeries, et aussi pour le manoir qui fut à Simon le Lorgne, séant au-delà de la porte du Rivage, contenant un bonier et demi de terre ; 2° que, par contre, les échevins étaient tenus de payer au comte plusieurs rentes anciennes qu'il possédait sur plusieurs héritages emprisis pour le vivier situé hors la porte d'Havré et pour les fossés de la ville ; 3° qu'il abandonne ces redevances pour libérer entièrement la dite demoiselle de l'Esclède. Octobre 1318.
- 1 pièce
- 75** Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, approuve la donation que désirent faire Jeanne et Marie de Werchin, sœurs, chanoinesses de Sainte-Waudru, et charge les échevins et les mambours des pauvres de la ville de Mons de l'administrer. Cette donation consistait en une somme de 500 livres et en la maison où demeuraient les dites demoiselles. 6 février 1319 (1318, v. st.).
- 1 pièce
- 76** Lettres par lesquelles le comte Guillaume met à la charge de la ville de Mons, du chef de ce que celle-ci lui devait pour le vivier de

la porte d'Havré et les fossés des fortifications, un cens et une rente de 18 sols 9 deniers blancs et un chapon et demi qui étaient dus par le comte à Jean Louis et à Marie de Donstienne, et assignés sur sa grange qu'il avait achetée à Jean Frekin, près du moustier de Saint-Germain, à Mons. 25 mai 1322.

1 pièce

77 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, assigne à la ville de Mons le produit de la " blaverie " et de la halle, la rente à lui due par cette ville sur les tonlieux, et d'autres de ses revenus, au besoin, pour sûreté de pensions à vie constituées sous le sceau de la dite ville. Mai 1322.

1 pièce

78 Lettres de Thierrri du Chasteler, bailli de Hainaut, contenant le jugement prononcé en la cour de Mons relativement à l'assenne faite aux échevins et à la communauté de la ville de Mons par le comte Jean d'Avesnes, en garantie de la somme payée à vingt personnes d'Arras. 29 novembre 1322.

1 pièce

79 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, donne son approbation à ce que l'aumône des pauvres de Mons administre les revenus de la fondation faite par Pierre de le Porte, de deux chapellenies en l'honneur de Dieu et de saint Pierre, l'une dans l'église de Notre-Dame d'Épinlieu, et l'autre dans l'église de Saint-Germain, à Mons. 31 mai 1323.

1 pièce

80 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, promettant de mener les bourgeois de Mons par le jugement des échevins de cette ville. 19 juillet 1323.

5 pièces

81 Octroi du comte Guillaume permettant aux échevins et au conseil de la ville de Mons d'établir, par le conseil du prévôt et du mayeur, une taille sur les gens et masuyers de cette ville, jusqu'à concurrence de la somme de 40.000 livres tournois, qui sera employée au paiement des dettes de cette ville et à l'amendement de ses fortifications. 19 juillet 1323.

1 pièce

82 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, permettant aux échevins de Mons d'employer l'héritage légué par les époux Jehan Vilain, à y faire la maison de leur conseil. 19 juillet 1323.

1 pièce

- 83 Acte par lequel Watier as Clokettes s'oblige à payer un cens de 25 sols blancs à la ville de Mons, chaque année, au terme de Pâques, pour l'arrentement à lui fait sur recours par le mayeur et les échevins de cette ville, des petites tierées mouvant de le cauchie qui est encontre le vivier de le rue de Havrech, alant tout outre dessi à Troulle, si avant que elles s'estendent entre les grans fossés et les petis, et dessi au muret ki est entre ces petites tierées et les grandes, au lés deviers le Troulle et le muret aussi ". Il s'engage, en outre, à entretenir le dit " muret ". Mai 1326.  
1 pièce
- 84 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, accorde au maire et aux échevins de Mons, de faire fossoyer partout où il sera nécessaire, pour conduire les eaux de la Haine dans les fossés de cette ville, moyennant d'indemniser les particuliers qui en éprouveront du dommage. 12 octobre 1326.  
1 pièce
- 85 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, déclare que les échevins de la ville de Mons lui ayant prêté huit cents florins de Florence, il leur accorde de pouvoir lever taille ou vendre des rentes viagères ou arrenter leur " waressais " dit le " Joncoit ", pour recouvrer la dite somme. 26 février 1327 (1326, v. st.).  
1 pièce
- 86 Quittance délivrée à la ville de Mons par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, des cens et rentes y spécifiés, suivant le compte rendu par cette ville. 9 avril 1327 (1326, v. st.).  
1 pièce
- 87 Mandement adressé par le comte Guillaume à son mayeur et à ses sergents de Mons, leur ordonnant de faire payer les maltôtes à ceux qui les reprendront à ferme, toutes les fois qu'ils en seront requis par ces derniers. 30 octobre 1327.  
1 pièce
- 88 Lettres adressées par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, à son bailli de Hainaut, à ses prévôts, châtelains, mayeurs, sergents et à tous ses autres officiers de justice en Hainaut. Il leur mande de faire payer, chaque fois qu'ils en seront requis par les mambours des pauvres de Mons, les cens, rentes, droits et revenus dus à l'aumône et aux bonnes maisons de cette ville. 30 octobre 1327.  
1 pièce



- 
- 89 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, fait connaître que les échevins et communauté de sa ville de Mons, lui ayant prêté et délivré " quinze cents florins d'or de Florence, de pois et de loy ", il les autorise à constituer des rentes jusqu'à concurrence de cent-cinquante florins de Florence par an, " à raccatter quant il en seront aesiet ". Il leur accorde, en outre, d'affecter au remboursement de ces rentes, le produit de l'assenne qu'il leur avait faite précédemment. 29 novembre 1327.
- 1 pièce
- 90 Acte par lequel Jacques de Benengh, receveur de Hainaut, fait connaître que le comte de Hainaut devait à la ville de Mons une somme de 880 livres tournois, du chef d'un prêt d'argent en constitutions, pour lequel elle avait en assenne certains revenus, et qu'il résulte du compte qu'elle lui en a rendu, pour le terme du 16 mars 1327 au 9 février 1328 (n. st.), que le comte est redevable envers la dite ville de la somme de 731 livres 11 sols 6 deniers tournois. 11 avril 1328.
- 1 pièce
- 91 Lettres du comte Guillaume, par lesquelles il décharge à perpétuité la ville de Mons des vieilles rentes qu'elle lui devait, " pour le cause des héritages empris pour leur vivier de le rue de Haverech et pour les fossés " de la ville, et ce, en échange de deux rentes et du quart d'une ancienne rente qui étaient dus à la ville par Jean Despiennes, " pour cause d'une ruelle gisant entre se maison et le maison Watier as Clokettes et le maison aussi de Willoncamp ", et que le comte donna en fief au dit Jean Despiennes, pour le récompenser de ses bons et loyaux services. 6 juillet 1328.
- 1 pièce
- 92 Règlement délivré au massard de la ville de Mons. 1329.
- 1 pièce
- 93 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, mande au mayeur et aux échevins de la ville de Mons, d'être présents à l'acensement de dix sols blancs que Willaume Humans doit faire sur sa maison qu'il tenait du comte. 13 février 1330 (1329, v. st.).
- 1 pièce
- 94 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, mande au mayeur et aux échevins de la ville de Mons d'être présents à l'acte de déshéritance et d'adhéritance que Piérars de Chipli doit faire " de se maison qu'il a séant en le rue dou Castiaul ". Cet acte devait avoir pour but d'assurer la propriété de la dite maison au dernier vivant de Piérars précité et de Catherine, sa femme. 7 mars 1330 (1329, v. st.).

1 pièce

- 95 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, mande au mayeur et aux échevins de la ville de Mons d'être présents à l'acte de déshéritance et d'adhéritance que Piérars Honnerés, " li corduaniers ", doit faire au profit de Renier de Gemblues, le jeune, de deux maisons et d'une pièce de terre qu'il tenait du dit comte, " huers de le porte de Biertainmont, tenant à le ruelle qu'on dist Pourchiession ". 5 janvier 1331 (1330, v. st.).
- 1 pièce
- 96 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, mandant au mayeur et aux échevins de la ville de Mons de passer l'acte de déshéritance et d'adhéritance que Julienne dou Caisne voudra faire en faveur de Jean Camus, " keui " (cuisinier) de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, de la moitié d'un demi-bonier de pré situé " à l'entrée de Praielle, au leis deviers le maison Jehan dou Sart ", et tenu du comte de Hainaut. 29 avril 1331.
- 1 pièce
- 97 Charte de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, établissant à Mons un marché aux chevaux qui se tiendra tous les vendredis. 9 août 1331.
- 1 pièce
- 98 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, mandant au mayeur et aux échevins de la ville de Mons, d'être présents à l'acte de déshéritance et d'adhéritance que Ostes dou Sauvoir doit faire en faveur de Jean Aumant, d'une maison située en la " rue de Biertainmont " et tenue du dit comte. 14 septembre 1331.
- 1 pièce
- 99 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, approuve l'achat fait à Jeanne d'Orchimont, chanoinesse de Sainte-Waudru, par le mayeur et les échevins de Mons, de l'héritage de Wéry le Taye, ainsi que de l'héritage y attenant, pour agrandir le cimetièrre de Saint-Germain, se réservant le cens de deux deniers qui lui sont dus annuellement sur les deux courtils précités. 10 novembre 1331.
- 1 pièce
- Non consultable
- 100 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de la ville de Mons, par les mains de Jean de Leyden, son clerc, douze cents florins de Florence, " lesquels elle nous donna pour l'occoison dou

marriage Guillaume, no fil ". On lit au bas : " J. de Leyden en a comptet ". 10 janvier 1332 (1331, v. st.).

1 pièce

- 101 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, mande au mayer et aux échevins de la ville de Mons, d'être présents à l'acte de déshéritance et d'adhéritance que Guillaume de Sassegnies doit faire en faveur de Renier de Gemblues, le jeune, des maisons et dépendances situées au dehors de la " porte de Bertainmont ", que Piérart Puce avait données en dot à sa fille, lorsqu'elle épousa le dit Guillaume. Renier de Gemblues continuera à payer la rente que le comte possédait sur ces maisons. 5 octobre 1332.

1 pièce

- 102 Lettres par lesquelles Jacques de Benengh, receveur de Hainaut, déclare que, le 8 janvier précité, les échevins de Mons ont rendu leur compte de ce qu'ils avaient reçu et levé depuis les octaves de la Chandeleur 1332, et qu'après en avoir déduit un arriéré et les rentes et pensions que la ville avait payées pour le comte, il restait du à celui-ci 58 livres 2 sols 9 deniers tournois, somme qu'il a reçue. 8 janvier 1333 (1332, v. st.).

1 pièce

- 103 Lettres de Gérard dit Sausses d'Aysne, écuyer, bailli de Hainaut, faisant savoir au mayer et aux échevins de Mons que, " dou mandement no cher signeur monsigneur de Zélande, et par le conseil monsigneur de Biaumont, sen oncle, monsigneur Wallerant de Luxembourch et pluseurs autres de sen conseil ", il leur est accordé d'exercer la justice et de connaître de tous cas, comme ils faisaient du temps du comte de Hainaut défunt. 8 juin 1337.

1 pièce

- 104 Deux actes contenant le serment prêté aux échevins et à la ville de Mons par Guillaume II, comte de Hainaut. 20 juin 1337.

1 pièce

- 105 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, accorde sauf-conduit à tous marchands et autres gens qui se rendront à la prochaine fête de Mons, à l'exception des bannis du comté de Hainaut pour vilains cas et de ceux qui se sont obligés pour dettes en fête franche, par-devant la loi de Mons, et aussi aux foires de Champagne. 7 octobre 1338.

1 pièce

Non consultable

- 106 Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, autorise la ville de Mons à vendre à ses bourgeois et masuyers cent livrées de terre en rentes viagères,

pour en employer le produit aux fortifications. 18 mai 1339.

1 pièce

- 107** Lettres d'amortissement délivrées par le chapitre de Saint-Germain de Mons, au sujet du drap mortuaire donné à la connétablie des merciers de cette ville par Guillaume de Hauchin. 2 septembre 1339.
- 1 pièce
- 108** Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, assigne à la ville de Mons, en garantie de rentes constituées à son profit sur le crédit de cette ville, ses cens et " chierquemanages " de Mons, son revenu du vivier d'Hyon (sauf l'assenne de 25 livres tournois qu'y avait Jean, son panetier), et toutes les rentes qu'on lui devait à Mons. Avril 1340.
- 1 pièce
- 109** Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, autorisant les échevins de la ville de Mons à vendre 200 livres de rentes, pour en appliquer le capital à la construction des fortifications. 19 mai 1340.
- 1 pièce
- 110** Lettres du même, par lesquelles il permet de prendre à Frameries et à Quaregnon, les pierres qui seront nécessaires aux fortifications de la ville de Mons. 19 mai 1340.
- 1 pièce
- 111** Lettres du même, autorisant la ville de Mons à ériger un moulin à vent, dont il se réserve les profits, moyennant de rembourser à cette ville les frais qu'elle avancera de ce chef. 19 mai 1340.
- 1 pièce
- 112** Lettres du même, par lesquelles il donne pouvoir aux bonnes gens de la ville de Mons de requérir, lorsqu'ils seront à son service, des chariots et des chevaux, moyennant d'en payer le loyer à leurs propriétaires, et d'acquitter les frais d'entretien des conducteurs et des chevaux. 19 mai 1340.
- 1 pièce
- 113** Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, déclare que la ville de Mons a vendu, pour lui, à vie 150 livrées de terre, au denier 12 et maille, montant en capital à 1875 livres et 10 sols tournois, laquelle somme lui a été apportée en sa tente devant Tournai et reçue par Jean de Leyde, son clerc. 12 août 1340.
- 1 pièce
- 114** Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de

---

Frise, engage à la ville de Mons, pour sûreté de rentes viagères constituées, à sa requête, sur le crédit de cette ville, les revenus de ses moulins de Ville-sur-Haine, de ses terres, prés, cens et rentes au dit lieu et à Gottignies, et sa part des charbonnages des communes de Quaregnon. Août 1340.

1 pièce

- 115 Lettres du comte Guillaume, autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes viagères, une somme destinée à payer le prêt de 1200 florins à l'écu que cette ville lui avait fait et les travaux des fortifications. 27 décembre 1341.

1 pièce

- 116 Lettres du même comte, octroyant à la ville de Mons de pouvoir lever de l'argent, en constituant des rentes viagères et perpétuelles, jusqu'à concurrence du prêt qu'elle lui avait promis pour servir à son voyage de Grenade, et aussi de continuer à faire de semblables constitutions de rentes, pour acquitter les emprunts qu'elle avait contractés ou qu'elle devrait contracter, à l'avenir, du chef des ouvrages, le tout jusqu'à rappel et sous le consentement du seigneur d'Havré, du bailli de Hainaut et du prévôt de Mons. 2 mars 1343 (1342, v. st.).

1 pièce

- 117 Lettres du prieur et des frères du Val-des-Écoliers de Mons, par lesquelles ils reconnaissent qu'à leur prière, le maire et les échevins de cette ville leur ont accordé conditionnellement l'autorisation de tirer de l'eau des fossés de la ville au moyen d'une buse, pour l'usage de leur monastère. 7 février 1344 (1343, v. st.).

1 pièce

- 118 Lettres du comte Guillaume, accordant aux échevins et à la communauté de la ville de Mons, de constituer jusqu'à six cents livres de rentes, pour racheter d'autres pensions à charge de ses héritages et appliquer le reste du capital aux ouvrages de la ville, selon que les échevins et le conseil le trouveront convenir. 19 mai 1344.

1 pièce

- 119 Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, autorisant les maire et échevins de Mons à obliger les personnes aisées à acheter des rentes à vie, sans pouvoir toutefois contraindre celles qui se trouvent dans l'impossibilité de le faire. 26 juin 1344.

1 pièce

- 120 Ordonnance du métier des pourpoindeurs. 14 octobre 1344.

1 pièce

- 
- 121 Lettres adressées par les bourgmestre, échevins et conseil de la ville de Bruges, aux prévôts, échevins et lois du comté de Hainaut, par lesquelles ils leur rappellent que l'alliance autrefois conclue entre le feu comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, pour lui et ses hoirs, d'une part, et le pays de Flandres, d'autre part, a été observée selon sa forme, mais non jurée : pourquoi ils requièrent de le faire par l'envoi de lettres réciproques. Ces lettres sont précédées de celles datées de Gand, le quatrième jour du mois d'avril 1345, et adressées par les bourgmestres, échevins, capitaines, consaux et autres gouverneurs, aux prévôts, échevins et lois du comté de Hainaut, dont la teneur est la même que ci-dessus. 1er avril 1345. 1 pièce
- 122 Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, promet de garantir et soutenir les jugements que les échevins de la ville de Mons porteront en leur cour, selon la loi et la coutume de celle-ci, pour toute affaire de leur compétence. 25 octobre 1345. 1 pièce
- 123 Acte du serment prêté à la ville de Mons par la comtesse Marguerite d'Avesnes. 14 mars 1346 (1345, v. st.). 1 pièce
- 124 Mandement de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, accordant sauf-conduit pour la fête (foire) de Mons. 22 septembre 1346. 1 pièce
- 125 Lettres de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, agréant et confirmant les lettres délivrées par son feu frère à Bernard Royer, en garantie des dettes qu'il avait contractées envers ce dernier, et s'obligeant, ainsi que ses successeurs, à remplir les conditions des dites lettres. 4 octobre 1346. 1 pièce
- 126 Lettres de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, par lesquelles elle informe les bonnes gens des villes de Valenciennes, de Mons, de Binche, de Maubeuge et d'Ath, que son intention est d'observer les alliances de Brabant et de Flandre telles qu'elles ont été approuvées par son frère le comte Guillaume, et par les dites bonnes villes. Celles-ci sont autorisées à jurer de nouveau les dites alliances et à y mettre leurs sceaux, si elles en sont requises par les bonnes villes de Brabant et de Flandre. 17 juin 1347. 1 pièce
- 127 Lettres par lesquelles les maire, échevins, jurés et consaux de la

---

ville de Mons déclarent que le métier de foulurie est franc, sur le même pied que celui de Malines. Juillet 1347.

1 pièce

Non consultable

- 128** Privilège accordé, au nom de l'impératrice, comtesse de Hainaut et de Hollande, par Jean, sire de Harchies, chevalier, bailli de Hainaut, aux habitants de Mons, d'arrêter les étrangers faisant débats en cette ville. 8 mars 1348, n. st.  
1 pièce
- 129** Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, bail et gouverneur du comté de Hainaut, accorde aux échevins de Mons ou à leurs commis, l'autorisation d'estimer et de faire démolir les maisons dont l'emplacement était nécessaire à l'agrandissement du Marché de cette ville. 20 août 1348.  
1 pièce
- 130** Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, gouverneur du comté de Hainaut, accorde aux mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons le pouvoir de faire un ban concernant les maltôtes. 17 décembre 1349.  
1 pièce
- 131** Lettres de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, autorisant les échevins de la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de deux cents livres tournois, pendant le terme que dureront les maltôtes, pour en employer le capital aux travaux des fortifications, qu'il convenait de hâter. 31 août 1350.  
1 pièce
- 132** Lettres de l'impératrice Marguerite, accordant pour le terme de douze ans la continuation des assises de la ville de Mons, pour en employer le produit au paiement des rentes et aux travaux des fortifications de cette ville. 31 août 1350.  
1 pièce
- 133** Lettres de l'impératrice Marguerite, accordant à Jean le panetier, maître valet de son hôtel, divers revenus sur les assennes de la ville de Mons. 4 septembre 1350.  
1 pièce
- 134** Lettres de l'impératrice Marguerite, permettant aux échevins de Mons d'élire, chaque année, deux doyens et quatre jurés pour la régie de la draperie de cette ville, au lieu du prévôt et des sept hommes qui se créaient en vertu de la charte du comte Guillaume I, son père. 7 septembre 1352.  
1 pièce

- 135** Lettres par lesquelles le chapitre de l'église de Sainte-Waudru, de Mons, accorde en arrentement perpétuel au mayeur, aux échevins et à toute la communauté de cette ville, pour la somme de 56 sols blancs, payable annuellement en deux termes, à la Noël et à la Saint-Jean-Baptiste, le droit seigneurial qu'il possédait sur les maisons d'Ernoult le Barbieur, de Nichaise le Borgne et de Colart Bourdon. Il est stipulé que la ville ayant dénommé Jehan le Viel, son massard, pour payer la dite rente, devra payer double cens à sa mort et désigner un nouvel héritier dans l'année, et agir ainsi d'héritier en héritier. Les maisons précitées avaient été emprises " pour engrandir le markiet de le dicte ville, au commun prouffit et amendement de ledicte ville ". Juillet 1353. 1 pièce
- 136** Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, fait connaître que les échevins de Mons lui ont prêté six cents livres tournois, et qu'elle a fait délivrer cette somme au chapitre de l'église de Sainte-Waudru, pour l'indemniser du déplacement des marchés que l'on tenait près de cette église. 29 janvier 1356 (1355, v. st.). 1 pièce
- 137** Sentence rendue par Gérard, sire de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, et des hommes de fief du comte de Hainaut et de Hollande, au sujet du tiers de la justice et seigneurie du fief d'Aubechies, à Jurbise, qui appartenait à l'hôpital des Apôtres de Mons. 27 février 1357 (1356, v. st.). 1 pièce
- 138** Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, ordonnant aux échevins de Mons et aux doyens de la draperie de faire draper, chaque année, pour le bien commun de la ville. 28 février 1357 (1356, v. st.). 1 pièce
- 139** Charte du duc Guillaume, portant que, dans toute la juridiction du chef-lieu de Mons, les édifices et héritages demeurés vacants trois ans ou plus pourront être repris par leurs propriétaires, moyennant le paiement de trois ans des cens arriérés, ou mis à recours sur plainte à loi et sous réserve de la seigneurie foncière, et que les échevins devront connaître des héritages qui se trouvent en la seigneurie du comte. 28 février 1357 (1350, v. st.). 1 pièce
- 140** Charte du duc Guillaume, accordant sûreté d'état et répit, pour le terme de quinze jours, aux parents de ceux qui avaient causé quelques mêlées et discordes dans la ville. 28 février 1357 (1350, v. st.).



1 pièce

- 141 Mandement du duc Guillaume à ses prévôt, mayeur et échevins de la ville de Mons, défendant de recevoir en gage des armures. 28 février 1357 (1350, v. st.).  
1 pièce
- 142 Lettres de Gérard de Ville, bailli de Hainaut, par lesquelles il reconnaît que l'usage de la voie et " aisement " allant de sa maison du Rivage parmi les terrées des fortifications, lui a été accordé par la ville, par grâce spéciale et jusqu'à rappel. 12 mai 1357.  
1 pièce
- 143 Lettres d'Albert, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, " bail, wardain et gouverneur " des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, notifiant au prévôt, au mayeur, aux échevins, aux jurés, au conseil et à la communauté de la ville de Mons, qu'il a pris le bail et gouvernement des pays du duc Guillaume, son frère, à cause de l'état de santé de celui-ci, et leur ordonnant de garder avec soin la dite ville. 2 mai 1358.  
1 pièce
- 144 Bulle du pape Innocent VI, par laquelle il donne pouvoir aux exécuteurs du testament d'Isabelle, dame de la Longueville, de faire élever en l'honneur de sainte Elisabeth, une chapelle avec un clocher et une cloche, à Mons, dans la rue de Nimy, et d'y instituer quatre chapellenies perpétuelles que desserviront quatre chapelains dont la présentation appartiendra aux gouverneurs des pauvres et aux échevins de cette ville. 10 mai 1358.  
1 pièce
- 145 Lettres du duc Albert de Bavière, bail et gouverneur de Hainaut, par lesquelles il accorde à la ville de Mons le pouvoir de lever la somme de deux cents livres tournois, pour être employée à payer les dettes contractées pour les ouvrages de la dite ville. 12 juillet 1358.  
1 pièce
- 146 Acte, passé devant deux hommes de fief et contenant l'inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut. 22 août 1358.  
1 pièce
- 147 Lettres par lesquelles Jacques Borgne-Agache, bourgeois de Valenciennes, donne son consentement à la fondation d'un hôpital et d'une chapelle que Jean, son frère, a l'intention de faire à Mons. 9 octobre 1358.  
1 pièce
- 148 Octroi accordé par le duc Albert de Bavière à la ville de Mons, de

vendre des pensions jusqu'à concurrence de deux cents livres tournois, pour en employer le capital au paiement de ses dettes et au parachèvement de ses fortifications. 10 mai 1362.

1 pièce

149 Lettres du duc Albert, octroyant à la ville de Mons de pouvoir vendre jusqu'à concurrence de quatre cents livres tournois de pensions viagères, soit en une fois, soit en plusieurs, et à en faire servir le capital à l'acquit des dettes contractées ou à contracter par elle, pour parfaire avec plus de célérité ses fortifications. 14 avril 1364.

1 pièce

150 Lettres du duc Albert, octroyant à la ville de Mons, qui lui avait prêté deux mille francs d'or de la forge de Valenciennes, de constituer des pensions viagères jusqu'à concurrence de deux cents livres tournois, en sus de la somme de quatre cents livres précédemment levée. Juin 1364.

1 pièce

151 Lettres du duc Albert, par lesquelles il autorise l'arrestation de toute personne arrivant en ville de Mons qui paraîtrait suspecte. 22 août 1364.

1 pièce

152 Ordonnance pour la connétablie des cambiers et des cuveliers. 20 janvier 1365 (1364, v. st.).

1 pièce

153 Lettres par lesquelles le duc Albert accorde à la ville de Mons, en indemnité du prêt qu'elle lui avait fait à l'occasion des Allemands qui ont été à son service, du temps des guerres, l'autorisation de vendre des pensions à vie. 20 mai 1366.

1 pièce

154 Lettres par lesquelles le duc Albert assigne, pour deux ans, à la ville de Mons, les tonlieux, le hallage et le poids de cette ville, en sûreté de deux prêts qu'elle lui avait fait, l'un de deux cents florins qu'on dit francs de Hainaut et l'autre de huit cents florins, même monnaie, pour payer les Allemands qui se trouvaient en ce pays, à cause de la guerre. 20 mai 1366.

1 pièce

155 Acte par lequel Jacques Borgne-Agache vend à Watier de Chierve, clerc à Mons, une maison située en cette ville et dévolue au dit Jacques par la mort de son frère Jean Borgne-Agache, frère du tiers ordre de Saint- François. 15 septembre 1367.

1 pièce

- 
- 156 Lettres par lesquelles le duc Albert accorde à la ville de Mons de lever en constitution de rentes viagères la somme de cent florins d'or dits francs de France, pour servir aux besoins de cette ville. 24 septembre 1367. 1 pièce
- 157 Lettres du duc Albert, octroyant à la ville de Mons la continuation durant dix ans des accises appelées maltôtes, et l'autorisant à constituer des rentes viagères, avec ou sans rachat, jusqu'à concurrence de cinq cents florins d'or, afin de payer les ouvrages et les anciennes pensions à sa charge. Décembre 1367. 1 pièce
- 158 Lettres de Jean dit l'Allemand, bâtard et bailli de Hainaut, chevalier, contenant le jugement rendu à la cour de Mons et par lequel cette ville est maintenue dans l'affranchissement du droit de winage sur toutes denrées et marchandises passant au pont de Nimy et dans la juridiction de cette seigneurie. 8 mai 1368. 1 pièce
- Non consultable
- 159 Lettres du duc Albert, mandant aux échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, de faire paiement à Piérart du Parch, bourgeois de cette ville, de la somme de 983 francs de Hainaut à laquelle le dit du Parch avait été rançonné par Jean Martiaul, à qui cette somme était due par le duc, du chef des services rendus durant les guerres par lui et Jean, son oncle. 27 juin 1368. 1 pièce
- 160 Lettres du duc Albert, par lesquelles il reconnaît que l'aide que lui ont accordée les trois états de Hainaut pour assurer la paix faite par le duc de Brabant à la ville d'Enghien, ne peut porter aucun préjudice aux dits états. 10 septembre 1368. 1 pièce
- 161 Ordonnance du mayeur et des échevins de la ville de Mons, concernant la vente des cuirs et des souliers. 16 juin 1373. 1 pièce
- 162 Statuts de la connétablie des pelletiers. 16 novembre 1373. 1 pièce
- 163 Statuts de la confrérie de Saint-Maur, instituée pour 70 compagnons au plus. 1er août 1374. 1 pièce
- 164 Lettres du duc Albert assignant, en garantie d'une somme de 2.000 francs d'or que la ville de Mons a levée pour lui en constitutions de rentes, les revenus de ses charbonnages de Frameries, de sa part

- des communes du dit lieu et de Quaregnon, du relais et des " buselières " du vivier d'Hyon, de son tordoir d'Hyon, de ses moulins, de sa halle et de sa " tourie " de Mons. 10 septembre 1375.
- 1 pièce
- 165** Statuts de la connétablie des tanneurs. 1er octobre 1377.
- 1 pièce
- 166** Lettres institutives de la connétablie des fèvres. 25 septembre 1378.
- 1 pièce
- 167** Octroi accordé par le duc Albert à la ville de Mons, de continuer pendant six ans la perception des maltôtes sur le pied spécifié, et d'en employer le produit au paiement des rentes et à l'avancement des travaux de fortification de cette ville. 31 octobre 1378.
- 1 pièce
- 168** Reconnaissance passée devant les échevins de Mons, par Jacques Cattels et Jacques Binete, bourgeois de cette ville, d'une somme de 399 florins d'or qu'ils devaient aux compagnons lombards des tables de Mons, d'Ath, de Chièvres et de Baudour. 19 et 20 janvier 1379 (1378, v. st.).
- 1 pièce
- 169** Charte du duc Albert, portant règlement pour la navigation des rivières de Haine et de Trouille. 24 juin 1379.
- 1 pièce
- 170** Lettres par lesquelles le duc Albert augmente les assennes faites par ses prédécesseurs à la ville de Mons, de tout son revenu " ès carbenières des camps de Frameries ", etc. 14 avril 1380.
- 1 pièce
- 171** Lettres par lesquelles le chapitre de Sainte-Waudru de Mons accorde aux frères du tiers ordre de Saint-François l'amortissement de la maison jadis achetée par frère Jean Borgne-Agache et dont Watier de Chierve dit " li Escrivens " avait été mis en possession. 8 mai 1380.
- 1 pièce
- 172** Lettres d'institution de la confrérie de Saint-Georges, à Mons. 19 mai 1380.
- 1 pièce
- 173** Octroi du duc Albert, augmentant les maltôtes accordées à la ville de Mons, la nuit de Toussaint 1378 (31 octobre), et permettant de

percevoir un denier tournois sur chaque lot de vin en sus de la vieille accise, et ce, pendant la durée du dernier octroi. 1er juin 1380.

1 pièce

174 Lettres de Jean, évêque de Cambrai, par lesquelles, à la demande du doyen et du curé de Saint-Germain et de frère Jean Arragone, du tiers ordre de Saint-François, à Mons, il confirme celles du 15 septembre 1367 dont les présentes reproduisent la teneur. 10 octobre 1380.

1 pièce

175 Octroi accordé à la ville de Mons, par le duc Albert de Bavière, pour la continuation et l'augmentation des maltôtes sur le vin, la cervoise, l'orge, l'épeautre, l'avoine, le " miés " (hydromel), les draps, les chausses, la mercerie, le poisson de mer et d'eau douce, durant un nouveau terme de douze ans. 28 mars 1382 (1381, v. st.).

1 pièce

176 Lettres du duc Albert, autorisant la ville de Mons à vendre des rentes à une ou à deux vies, jusqu'à concurrence de la somme de trois cents francs, qui devra être employée aux ouvrages de la forteresse et aux autres besoins de ladite ville, en considération de ce que les maltôtes ne produiront pas assez tôt de quoi pourvoir à ces objets. 28 mars 1382 (1381, v. st.).

1 pièce

177 Lettres par lesquelles le mayeur et les échevins de Mons établissent en cette ville une connétablie d'archers sous le patronage de saint Sébastien. 7 septembre 1384.

1 pièce

178 Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur de Hainaut, etc., assigne à la ville de Mons les maltôtes et assises qui s'y lèvent, en assurance d'un prêt de deux mille francs français d'or qui lui a été fait à l'occasion des dépenses causées par les mariages de ses enfants ; pour quoi ladite ville a reçu l'autorisation de lever cette somme en constitutions de rentes de la meilleure manière qu'elle trouvera convenir. 21 février 1385 (1384, v. st.).

1 pièce

179 Lettres du chapitre de Saint-Germain, autorisant la connétablie des boulangers de Mons à se servir d'un nouveau drap funéraire. 1er avril 1385.

1 pièce

180 Acte par lequel les échevins de la ville de Mons accordent, pour le reste de ses jours, à Jean de le Porte, receveur de Hainaut,

moyennant une rente de quarante sols tournois, " le sauchoit et entrepresure " que la ville avait près d'Hyon, et d'y joindre un peu de waressais sis entre le dit sauchoit, la rivière de Trouille et le rieu ou ruisseau qui fait la séparation des territoires de Mons et d'Hyon, sous condition de ne point rétrécir le chemin. La ville pourrait rentrer en possession des dits sauchoit et waressais ou d'une partie de ceux-ci, si elle convertissait le Jonkoit en vivier ou autrement ; mais en ce cas elle devrait payer à Jean de le Porte la somme de vingt francs français ou moins d'après la quantité reprise. 10 mars 1386 (1385, v. st.).

1 pièce

- 181** Lettres des échevins, jurés, conseil et communauté de la ville de Mons, concernant le cantuaire fondé par Jean Couvés, père et fils, en la chapelle " Nostre-Dame d'en costé le porte de Havrech ". Ils consentent à faire administrer les biens du cantuaire par la commune-aumône des pauvres, en considération des dons faits à celle-ci par les fondateurs, et à le faire desservir par un prêtre capable, qu'ils choisiront. Toutefois leur gestion ne commencera qu'à la mort de Jean de le Porte de le Clef. 2 mai 1386.

1 pièce

Non consultable

- 182** Lettres des maire et échevins de la ville de Mons, accordant des statuts et des privilèges à la compagnie des Arbalétriers. 21 juin 1386.

1 pièce

Non consultable

- 183** Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, bail, gouverneur et héritier sans moyen des pays et comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, autorise les échevins de Mons à faire vendre vin, au nom de la ville, pendant un an. 27 juillet 1386.

1 pièce

- 184** Lettres du duc Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et de la seigneurie de Frise, par lesquelles il accorde octroi, à la supplication et prière des échevins de la ville de Mons en Hainaut, et jusqu'à rappel, de lever, à partir de la Saint-André, certaines maltôtes et accises sur la pelleterie, le fer, le charbon, le cuir, les bêtes et les toiles, à raison de trois deniers de chaque livre du prix de vente, soit à Mons, soit en Hainaut, et même dans les lieux où semblables maltôtes ne seraient imposées. Cet octroi porte que quiconque refusera de payer les dites maltôtes, sera à l'amende de vingt sols ou plus, selon la décision des échevins, le tout applicable aux réparations de quelques églises de cette ville et à une fontaine que les échevins ont l'intention d'ériger. 9 novembre 1386.

1 pièce

- 185** Lettres du duc Albert, par lesquelles il reconnaît que le comte de Hainaut, lorsqu'il vient à la seigneurie du pays, doit faire serment aux échevins qu'il maintiendra les bourgeois et masuyers dans le privilège d'être traités par loi, et que les échevins connaîtront de tous les cas dont ils ont accoutumé de juger. 16 décembre 1386.  
1 pièce
- 186** Mandement du duc Albert de Bavière, bail de Hainaut, de Hollande et de Zélande, pour faire venir les eaux d'une fontaine à Mons. Il ordonne aux propriétaires fonciers de laisser fouir et ouvrir partout où cela sera nécessaire, moyennant d'en être indemnisés. 20 décembre 1386.  
1 pièce
- 187** Lettres par lesquelles Bauduin de le Motte, sire de Champiaus, chevalier, reconnaît que les échevins de Mons lui ont concédé et accordé, pour l'agrandissement de l'entrée de sa maison, sise en la rue de Nimy, et la construction d'un mur en briques, de prendre une portion de l'héritage de " l'église de Sainte-Ysabel ", tenant à sa dite maison, sous la condition de payer annuellement à la ville deux chapons à la Noël, et avec la réserve que le terrain concédé pourra dans la suite être " repris et rapplicqué à la dite église ", si les échevins le veulent. En ce dernier cas, la rente cessera d'être payée par le possesseur de la dite maison et celui-ci pourra reprendre les matériaux dont on aura fait usage. Mai 1387.  
1 pièce
- 188** Donation faite à l'hôpital de Saint-Julien par Jean dit " Allemans ", chevalier, bâtard de Hainaut, de son hôtel en face des Frères-Mineurs, de deux maisons y contiguës vers la porte de Bertaimont, et d'un cens de trente sols blancs et la seigneurie sur une autre maison. 8 juin 1387.  
1 pièce
- 189** Charte du duc Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, bail, gouverneur et héritier sans moyen des pays et comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et de la seigneurie de Frise, approuvant le privilège accordé par le duc Guillaume, son frère, le 28 février 1357, n. st., et y apportant des modifications, en réduisant à une année le terme des arrérages à payer pour les héritages vacants. 3 octobre 1387.  
1 pièce
- 190** Acte de rapport, passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par Colart de le Court, bourgeois de cette ville, en sûreté d'une rente de quatorze sols blancs, au profit de l'église du Béguinage de Cantimpret, à charge d'un obit pour le

repos des âmes d'Agnès Catel, femme du dit Colart, de Fastret Catel, son beau-frère, de leurs ancêtres et de leurs bienfaiteurs. 15 avril 1388.

1 pièce

- 191** Lettres par lesquelles Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, bail, gouverneur et héritier de Hainaut, etc., approuve la donation faite par son oncle, sire Allemans, bâtard de Hainaut, à l'hôpital de Saint-Julien, de Mons. 15 août 1388.

1 pièce

Non consultable

- 192** Lettres par lesquelles la ville de Mons prend l'engagement de faire payer au chapitre de Saint-Germain la somme de vingt-cinq sols tournois annuellement à charge de l'hôpital de Saint-Julien, pour la célébration à perpétuité de l'obit de messire Allemans et de sa femme. 21 septembre 1388.

1 pièce

Non consultable

- 193** Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur et héritier de Hainaut, expose que, comme par les traités et accords nouvellement faits et concédés entre lui et son seigneur et père, au sujet du gouvernement du pays et comté de Hainaut, et des profits, rentes, revenus et émoluments dont il a la jouissance, ainsi qu'on le voit plus amplement par les lettres qui en font mention expresse, il a été chargé de payer, à cause de son mariage, à son très cher seigneur, monseigneur de Bourgogne, une grosse somme de florins ; que, pour se procurer cette somme, il a fait requête à plusieurs bonnes villes tant en Hainaut qu'ailleurs, et notamment à la ville de Mons, pour avoir 4000 francs de France, à titre d'aide ; ce qu'il a obtenu de cette ville, par courtoisie et amour. 1er juillet 1389.

1 pièce

- 194** Lettres du duc Albert de Bavière, contenant le serment par lui prêté à la ville de Mons, comme héritier du duc Guillaume, le samedi 3 avril 1388. Septembre 1389.

1 pièce

- 195** Acte passé par-devant le maire et les échevins de la ville de Mons, par lequel maître Pierre-Joseph, chanoine de Saint-Ursmer de Lobbes, pour se libérer d'une somme de 500 francs qu'il devait à " monsieur Gilles le Viel ", chanoine de Saint-Germain de Mons et doyen de chrétienté, et pour laquelle il avait été " mis en prison et ès fiers et jugié as lois ", abandonne à celui-ci " l'iretage et le treffons " d'une maison située à Mons. 5 novembre 1389.

1 pièce



- 
- 196** Lettres de Guillaume de Bavière, gouverneur et héritier du pays de Hainaut, et comte d'Ostrevant, par lesquelles il institue le corps de la draperie en la ville et au Sart de Chièvres, sur le pied de la charte de la draperie de Mons. 30 novembre 1389.  
1 pièce  
Non consultable
- 197** Lettres du duc Albert de Bavière et de Guillaume, comte d'Ostrevant, son fils, par lesquelles ils reconnaissent, tant pour eux personnellement que pour leurs successeurs, que l'aide à eux faite aimablement par les nobles, les religieux, les chapitres, les bonnes villes et le " pays commun " de Hainaut, de la somme de 20.000 francs d'or au coin de Charles, roi de France, ils l'ont reçue avec très grand gré et comme de grâce spéciale, sans préjudice ni servitude pour le pays, à l'avenir. 22 septembre 1390.  
1 pièce
- 198** Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il confirme les franchises, libertés, lois et anciennes coutumes de la ville du Quesnoy. 30 janvier 1391 (1390, v. st.).  
1 pièce
- 199** Charte du duc Albert de Bavière, et de Guillaume, son fils aîné, gouverneur du pays de Hainaut et comte d'Ostrevant, interprétant la charte pénale de 1200. 5 août 1391.  
1 pièce
- 200** Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il concède aux échevins de Mons le droit de juger les fraudes qui se commettaient par les marchands de vin. 16 juillet 1394.  
1 pièce
- 201** Lettres contenant l'accord fait entre les maire, échevins, jurés, consaux et toute la communauté de la ville de Mons, d'une part, et Jean Lefèvre, propriétaire du moulin sur la Haine, près de la chaussée d'Épinlieu, d'autre part, pour terminer un différend qui existait à cause du détournement d'une partie de la rivière de la Haine, pour lui faire prendre son cours au-dessous de la Samme qui se trouvait du côté du dit moulin, et la faire déverser à la Trouille, au-dehors de la porte du Rivage. L'usinier devant payer, chaque année, soixante sols tournois de redevance à la demoiselle de Ligne, dame de Baillœul et de Ghlin, cette somme sera payée dorénavant par le massard de la ville, à titre d'indemnité pour le préjudice causé au dit Lefèvre, par l'emprise d'eau résultant du détournement dont il s'agit. 15 août 1394.  
1 pièce
- 202** Lettres contenant les statuts accordés à la corporation des cureurs et toiliers par les mayeur et échevins de la ville de Mons. Août

---

1394.

1 pièce

203

Lettres par lesquelles Albert, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur de Hainaut, son fils aîné, augmentent les maltôtes et " assises " de la ville de Mons, pour le terme de neuf ans, à l'effet d'ériger une fontaine au Marché et d'entretenir les églises de cette ville. 8 décembre 1394.

1 pièce

204

Charte du duc Albert de Bavière, défendant aux échevins de Valenciennes de faire ajourner devant eux les bourgeois et masuyers de la ville de Mons. 10 décembre 1394.

1 pièce

205

Lettres par lesquelles la ville de Mons charge la commune-aumône de faire desservir le cantuaire que Jean de Hom avait institué dans la chapelle fondée par Bertrand Turk en la rue d'Havre, et d'appliquer, selon les intentions dudit Jean, à l'hôpital de Saint-Nicolas, le surplus du revenu de sa fondation. 19 juin 1395.

1 pièce

206

Lettres d'octroi du duc Albert de Bavière, et de Guillaume, comte d'Ostrevant, son fils aîné, héritier et gouverneur du pays de Hainaut, autorisant la ville de Mons, à constituer des rentes viagères, soit en une fois, soit en plusieurs, jusqu'à concurrence de 200 florins annuellement, à l'effet de satisfaire à sa quotité dans l'aide volontaire de 20,000 florins écus de Hainaut, accordée par les états. Cet octroi mentionne que la ville ne peut satisfaire autrement à cette obligation, étant trop grevée d'autres dettes du chef de grands ouvrages commencés à la porte de Nimy, à la fontaine, et autrement. Février 1396 (1395, v. st.).

1 pièce

207

Lettres du duc Albert de Bavière, et de Guillaume, comte d'Ostrevant, son fils, accordant à la ville de Mons, en garantie de la levée en constitutions de rentes viagères de 889 florins d'or dits couronnes de France, somme qu'elle leur a prêtée : leur part des maltôtes et assises au revenu annuel de 1100 livres blancs; les moulins, qui rapportaient par an 150 livres blancs; le cens du grand tordoir d'Hyon, s'élevant à 42 livres blancs; le poids, montant à 65 livres blancs ; les tonlieux et le mesurage des grains de la halle, valant 130 livres blancs ; les exploits de la mairie de Mons, rapportant 100 livres blancs ; les rentes et les loyers des étaux des maiseaux de le char comme dou pain, faisant 114 livres blancs; le regard des pourceaux, d'une valeur de 50 livres blancs. 18 juin 1396.

2 pièces

- 
- 208** Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du Hainaut, octroyant à la ville de Mons le pouvoir de lever en constitutions de rentes la somme de deux mille livres tournois, destinée à l'acquit de sa quotité de l'aide accordée par les trois états de Hainaut pour le voyage de Frise, et de plus mille écus de Hainaut pour satisfaire aux frais que ladite ville supporta du chef des arbalétriers, charpentiers, maçons et manouvriers qu'elle dut envoyer à son service. 25 juillet 1396.  
1 pièce
- 209** Lettres de l'official de Cambrai, portant qu'en sa présence et celle de frère Bauduin Renier, ministre de la maison de Borgne-Agache, à Mons, et de frère Jean le Flamench, religieux de la même maison, frère Jean d'Utrecht (" de Utret "), se prétendant ministre de la maison des bois de Condé près de Péruwelz (Pierowés), a déclaré que c'était injustement qu'il avait admis à cette maison Guillaume Wafflart et l'avait présenté à Cambrai, pour recevoir les ordres de prêtrise, attendu que c'était à la dite maison de Borgne-Agache qu'il appartenait de le faire ; qu'il a, de plus, promis de ne plus agir ainsi à l'avenir, mais d'obéir en tout au ministre et au couvent de cette dernière maison et de se rendre à leur chapitre. 5 novembre 1397.  
1 pièce
- 210** Lettres de la donation faite aux frères mineurs de Mons par maîtres Jean et Jacques de Guise, frères, de livres, bijoux et effets, pour être employés à l'usage de leur couvent, à charge de les reproduire, chaque année, aux échevins. 1397.  
1 pièce
- 211** Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du pays de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes à deux vies et à rachat, jusqu'à la somme de 3,000 couronnes d'or de France, afin de payer sa quotité dans l'aide accordée par les nobles et les bonnes villes du Hainaut, pour la seconde guerre de Frise. 23 juin 1398.  
1 pièce
- 212** Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du pays de Hainaut, autorise la ville de Mons à constituer des pensions à sa charge jusqu'au capital de 1500 couronnes d'or du Roi, somme demandée en prêt par son frère monseigneur de Liège, tant pour faire son voyage en Bavière que pour acquitter les dettes qu'il avait contractées. 3 novembre 1398.  
1 pièce
- 213** Lettres du même, par lesquelles il reconnaît que, pour ses affaires et celles de son frère l'élu de Liège, la ville de Mons a levé sous son

sceau et crédit la somme de 1500 couronnes d'or de France, en constitutions de pensions à deux vies et à rachat, et assigne en sûreté de ce prêt ses bois de Naast, dont la ville recevra les revenus à partir du jour de Noël jusqu'au remboursement de la dite somme, à condition d'en rendre compte, chaque année, au receveur de Hainaut. 3 novembre 1398.

1 pièce

214 Statuts accordés " de nouviel " au métier des boulangers, par les maire et échevins de la ville de Mons. 8 avril 1399.

1 pièce

215 Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du pays et comté de Hainaut, par lesquelles il reconnaît que la ville de Mons n'était pas tenue à payer les frais d'un camp établi sur le marché, au mois de décembre précédent, pour un combat entre Rasse, dit Cassant de le Thure, et Evrard de le Haye, écuyers, et que cette dépense ne peut préjudicier à la ville dans l'avenir. Avril 1399.

1 pièce

216 Lettres du même, contenant octroi à la ville de Mons de lever argent en constitutions de rentes viagères à deux vies jusqu'à concurrence de 3,500 couronnes de France, pour parfaire la somme de 5,000 couronnes d'or de France, montant de sa quotité dans l'aide accordée par les bonnes villes de Hainaut, pour soutenir la guerre de Frise, et de prendre le surplus sur les biens et revenus de la ville. 12 mars 1400 (1399, v. st.).

1 pièce

217 Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du pays de Hainaut, héritier d'icelui pays et des pays de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, portant continuation, pendant quatre ans, des maltôtes assises à Mons pour les ouvrages de la fontaine et l'entretien des églises. 12 mars 1400 (1399, v. st.).

1 pièce

#### C. XVÈME SIÈCLE

218 Lettres du même, portant règlement pour les cérémonies et les frais des obsèques dans les églises de la ville de Mons. Ce règlement devait mettre fin au différend qui s'était élevé entre le chapitre de Sainte-Waudru, le chapitre de Saint-Germain et les curés de la ville de Mons, d'une part, et les échevins, jurés, conseil et corps de cette ville, d'autre part, à cause des funérailles. 20 mai 1401.

1 pièce

- 
- 219** Lettres du même, contenant des dispositions pour l'interprétation de ses lettres du 20 mai précédent. 19 août 1401. 1 pièce
- 220** Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du pays et comté de Hainaut, autorise les échevins et le conseil de la ville de Mons à lever en constitutions de pensions à deux vies, une somme de 4,000 couronnes d'or du Roi, dont 2,000 pour être payées au prince, à titre de don, et 2,000 en prêt, à reflet de l'assister dans ses pressants besoins, à cause de la guerre suscitée à son père, ainsi qu'à lui-même, par le damoiseau d'Ercle et ses alliés, qui les avaient défiés. Ces lettres font connaître que le remboursement du prêt de 2,000 livres, somme assignée sur les domaines du prince, aura lieu en huit années. Mai 1402. 1 pièce
- 221** Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, assignant ses revenus à la ville de Mons, y pour sûreté du prêt mentionné dans les précédentes. 19 août 1402. 1 pièce
- Non consultable
- 222** Lettres du même, par lesquelles il institue, avec plusieurs hauts personnages, une chapellenie perpétuelle en l'honneur de Dieu et de saint Georges. 12 juin 1403. 1 pièce
- 223** Lettre close du même, par laquelle il mande aux échevins de la ville de Mons d'exempter de toutes maltotes et assises les vins destinés à l'hôtel que Colars Haingnés, son conseiller et receveur des mortemains, occupe à Mons, et à la maison de Guillaume de la Joie, son lieutenant. 13 mars [1403]. 1 pièce
- 224** Lettres du même, par lesquelles il reconnaît avoir fait cession à perpétuité, au profit de la ville de Mons, de la grange que son père et lui possédaient auprès de l'église de Saint-Germain, tenant à la maison de Philippe Locquet, dit l'Escrivent, et ce, pour l'embellissement de ladite église. La ville acquittera désormais les rentes qui étaient hypothéquées sur cette grange, et paiera au receveur de Hainaut une somme d'argent. 21 mai 1404. 1 pièce
- Non consultable
- 225** Lettres du même, reconnaissant que la ville de Mons a levé, à sa demande, le capital de 300 couronnes de France en constitutions de rentes viagères et rachetables, et promettant de rembourser ce capital endéans une année, et que s'il en était empêché, il en ferait

une spéciale assenne à reprendre sur le surplus de la recette des assennes. 26 juin 1404.

1 pièce

Non consultable

- 226** Acte contenant la teneur du serment prêté à la ville de Mons par Guillaume IV, comte de Hainaut. 10 juillet 1405.  
1 pièce
- 227** Lettres des mayeur et échevins de Mons, accordant des statuts à la corporation des orfèvres de cette ville. 20 février 1406 (1405, v. st.).  
1 pièce
- 228** Statuts du chapitre provincial du tiers ordre de St-François, tenu à Mons. Ces statuts permettent aux religieux de la maison dite Borgne-Agace et de l'ermitage de Saint-Barthélemi, de quêter en cette ville. 1er septembre 1406.  
1 pièce
- 229** Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, touchant une aide de 4,000 florins d'or, demandée par lui à la ville de Mons, pour fournir aux frais de son joyeux avènement, des guerres contre le sire d'Arckel et ses alliés, et du mariage de sa fille avec le duc de Touraine. 2 octobre 1406.  
1 pièce
- 230** Charte du même, portant à dix le nombre des échevins de la ville de Mons, qui n'était précédemment que de sept. 2 octobre 1406.  
1 pièce
- 231** Ordonnance réglementaire du mayeur et des échevins de Mons, pour la connétablie des cordonniers, des corbisiers et des coureurs de cette ville. 30 octobre 1406.  
1 pièce
- 232** Déterminée à Mons, à l'hostel dou receveur des mortesmaines. l'an de grasce mil quatre cens et siept, le jour saint Thumas l'Apostèle devant Noël. Sentence portée par le conseil de Hainaut, clans le procès soutenu par la ville de Mons contre l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, au sujet des buses établies par cette ville, pour le cours de la fontaine, dans la juridiction de l'abbaye. Cette sentence mentionne que la contestation a pris fin par l'accord entre les parties, contenant que la ville paiera, pour tout, dommage et indemnité, une redevance de douze livres tournois, chaque année à la Noël, avec faculté de rachat, et sous la condition que, moyennant cette rente, elle pourra faire travailler, quand elle le jugera nécessaire à l'entretien des buses, objet de la contestation,

---

sauf indemnité en cas de dommages. 21 décembre 1407.

4 pièces

- 233** Lettres de quittance, données par l'abbé et les religieux de Saint-Denis-en-Broqueroie, à la ville de Mons, du rachat de la rente de douze livres tournois constituée par sentence (y insérée) du jour saint Thomas 1407, au sujet de la servitude des buses de la fontaine. 24 avril 1408.
- 1 pièce
- 234** Lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et seigneur de Frise, accordant à la ville de Mons de pouvoir vendre autant de pensions à deux vies et à rachat qu'il en fallait pour se procurer la somme de 2.600 couronnes, montant de sa quotité dans l'aide de 20.000 couronnes de France, à lui faite par les trois états de Hainaut, pour le mettre à même de secourir son frère Jean de Bavière, élu de Liège, contre les Liégeois rebelles, et aussi pour servir à la garde du pays de Hainaut. 11 août 1408.
- 1 pièce
- 235** Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il reconnaît que l'aide de 2.000 florins d'or nommés couronnes de France, à lui accordée par la ville de Mons, l'a été de pure grâce et sans conséquence pour l'avenir. 15 août 1408.
- 1 pièce
- 236** Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il exige l'exécution ponctuelle de ses précédentes du 12 juin 1403, concernant la confrérie de Saint-Georges. 9 mai 1410.
- 1 pièce
- 237** Charte du duc Guillaume de Bavière, pour le chef-lieu de la ville de Mons. 10 mai 1410.
- 1 pièce
- 238** Bulle du pape Jean XXIII, adressée aux échevins, au conseil et à, la communauté de la ville de Mons, et ratifiant la permission accordée par Alexandre V, son prédécesseur, touchant l'érection du clocher de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, en cette ville, à Bologne. 25 mai 1410.
- 1 pièce
- 239** Charte-loi octroyée au comté de Hainaut, par le duc Guillaume de Bavière. 7 juillet 1410.
- 1 pièce
- Non consultable
- 240** Acte d'accord, passé sous forme de jugement arbitral, par-devant



le bailli de Hainaut, par lequel la ville de Mons est affranchie des menues dîmes réclamées par le chapitre de Saint-Germain, moyennant une redevance annuelle de quarante livres tournois à payer audit chapitre. Cet accord met fin au différend qui existait entre les deux parties au sujet de ces dîmes. 24 février 1412 (1411, v. st.).

1 pièce

- 241 Lettres du duc Guillaume de Bavière, autorisant les membres de la confrérie d'archers de la Sayette, de Mons, à porter leurs armes dans tout le Hainaut, et leur accordant trois sols tournois par jour, lorsqu'ils seront à son service, au dehors de Mons. 6 mars 1412, n. st.

1 pièce

- 242 Octroi accordé à la ville de Mons par Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, de lever en constitutions de rentes viagères une somme de 4,000 florins d'or ou couronnes du Roi, sur le corps de cette ville et pour compte du prince. Cette somme sera affectée à l'entretien des fortifications et des garnisons établies pour résister au duc de Gueldre et à ses alliés. 20 avril 1412.

1 pièce

- 243 Lettres par lesquelles le chapitre de Saint-Germain, à Mons, accepte et approuve la fondation de Jean Vivien, maire de cette ville, consistant en un salut chaque samedi et aux cinq fêtes de Notre-Dame, pour le repos de son âme et de celles de Jeanne, son épouse, et de leurs bienfaiteurs, pour lequel salut il affecte des biens et rentes (y désignés), situés en plusieurs lieux, dont ledit chapitre recevra les revenus. Juin 1412.

1 pièce

- 244 Lettres de Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, octroyant à la ville de Mons une levée d'argent jusqu'à concurrence d'une somme de 300 florins d'or nommés couronnes du Roi, en constitutions de rentes annuelles à deux vies et rachetables au denier dix, pour en faire servir le capital à payer la portion de la ville dans l'aide de 10,000 livres à lui précédemment accordée par les bonnes villes du pays de Hainaut, ainsi que les frais de la guerre qu'il a soutenue contre le duc de Gueldre et ses alliés. 24 juillet 1412.

1 pièce

Non consultable

- 245 Statuts de la connétablie des charpentiers et des maçons. 15 août 1412.

1 pièce

Non consultable



- 
- 246** Lettres des maire et échevins de la ville de Mons, portant renouvellement, avec changements et augmentations, des statuts de la confrérie des arbalétriers du grand serment de Notre-Dame, en cette ville. Ces lettres portent le nombre des confrères à soixante, non compris le connétable. 24 juin 1413. 1 pièce
- Non consultable
- 247** Octroi accordé à la ville de Mons par le duc Guillaume de Bavière, pour constituer des rentes annuelles au capital de cent couronnes d'or de France, à deux vies et rachetables au denier dix, afin que la ville puisse satisfaire à sa portion dans l'aide de 16,000 livres précédemment accordée par les trois états de Hainaut. 4 septembre 1413. 1 pièce
- 248** Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière agrée l'obligation contractée par la ville de Mons envers Alix Plaiure, fille de Martin Plaiure, pour le paiement d'une rente annuelle de 18 couronnes de France, sur les assennes de cette ville. Cette rente se payait précédemment sur la recette des aides du prince. 22 octobre 1413. 1 pièce
- 249** Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il reconnaît que la somme de 400 livres qui excède celle de mille livres tournois, montant de la quotité de la ville de Mons dans l'aide de 16,000 livres accordée précédemment par les nobles, les prélats et les bonnes villes de Hainaut, lui a été accordée de grâce spéciale, pour lui faire plaisir, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, ladite ville ne devant participer aux aides de toutes les villes du comté qu'à raison d'un dixième. 15 janvier 1414 (1413, v. st.). 1 pièce
- 250** Bulle du pape Jean XXIII, accordant, à la requête de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et des échevins et habitants de la ville de Mons, la permission de faire célébrer la messe par des prêtres à la collation desdits échevins, et agréés par l'autorité diocésaine, dans les chapelles des hôpitaux de Housdain, de le Taye, de Saint-Jacques en la rue de Nimi, et dans les chapelles de Notre-Dame à Saint-Georges sur le Marché et de Notre-Dame en la rue d'Havrech. Ces messes pourront être chantées, aux jours de fêtes, dans les chapelles de Saint-Georges et de Saint-Jacques, et dans celle-ci on fera aspersion d'eau bénite à la messe du dimanche ; en outre, on y chantera, chaque année, un service pour les âmes des bienfaiteurs de l'hôpital, au jour que les échevins choisiront. 12 mai 1414. 1 pièce

- 
- 251** Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière accorde " la tourie et serganterie " de la ville de Mons à Henri Golaise dit Cambelot. Cet office avait été conféré par son père, le duc Albert, à Pierre d'Arnemude, qui s'en était déporté. 11 juin 1414. 1 pièce  
Non consultable
- 252** Lettres de cession d'un cens de trente sols blancs, faite par Jakemars de Bray aux confrères de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons. 7 juillet 1414. 1 pièce
- 253** " Données en nostre ville de Le Haye en Hollande, le quinzisme jour dou mois de février, en l'an mil quatre cens et quatorze, seloncq lestille de nostre court ". Lettres de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accordées à la demande des échevins et du conseil de la ville de Mons, et décrétant des amendes contre ceux qui négligent de fourjurer leurs parents pour cas d'homicides. 15 février 1415 (1414, v. st.). 1 pièce
- 254** Lettres, délivrées sous le sceau de Pierre dit Brognart, sire de Haynin, chevalier, bailli de Hainaut, au sujet d'une somme de cent livres tournois donnée par la comtesse de Hainaut et la dame de Gommegnies à la demoiselle Jeanne de le Sauch, servante de cette dame, lors de son mariage avec Jean Trichart, orfèvre, somme à convertir en achat de dix livres, même monnaie, de pension annuelle et viagère au profit de ladite Jeanne, etc. 10 avril 1415. 1 pièce  
Non consultable
- 255** Lettres d'arrentement fait par la ville à Adrien Puce, successeur de Ghuis de Borne, d'une parcelle de waresais, pour l'accroissement d'une maison tenant à la voie allant au château, contre le mur de la basse-cour du comte de Hainaut, ledit accroissement consistant en une aubette et étable à boeufs, à charge d'un demi-chapon de rente annuelle, payable en deux termes. 25 avril 1416. 1 pièce  
Non consultable
- 256** Lettres par lesquelles les mayeur et échevins de la ville de Mons réunissent en une seule connétablie les métiers des telliers, mulkiniers, cureurs et toiliers de cette ville et lui accordent des statuts. 1er mars 1417 (1416, v. st.). 1 pièce
- 257** Formule du serment prêté à la ville de Mons par Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut. Sans date. (13 juin 1417).

1 pièce

- 258** Lettres de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Ponthieu, dauphine de Viennois et dame de Frise, autorisant ses amés et féaux les échevins et le conseil de Mons à lever, en constitutions de pensions, jusqu'à la somme de trois cents livres par an, pour mettre cette ville à même de fournir sa portion dans l'aide de 30,000 livres accordée par les trois états de Hainaut, du vivant du comte Guillaume, son père. Ces lettres relatent que ladite aide devait servir à couvrir les dépenses occasionnées par le mariage de la comtesse Jacqueline avec le dauphin et par les affaires de feu son mari. 22 juin 1417.  
1 pièce
- 259** Lettres du maire et des échevins de la ville de Mons, établissant en cette ville une compagnie composée de 24 canonniers, y compris le connétable, pour la défense de la forteresse, et leur octroyant certains privilèges. 22 juillet 1417.  
1 pièce
- Non consultable
- 260** Lettres de Jacqueline, duchesse de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Ponthieu, et dame de Frise, etc., par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de la ville de Mons, par les mains de son bailli et de son receveur de Hainaut, la somme de 3,000 livres tourois pour la quote-part de cette ville dans la taille et aide dernièrement assise en Hainaut et accordée à feu le duc Guillaume, son père. 26 février 1418 (1417, v. st.).  
1 pièce
- 261** Lettres de Jacqueline, duchesse de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Ponthieu, et dame de Frise, par lesquelles, moyennant une rente de 260 livres tournois, elle fait cession perpétuelle à la ville de Mons, des droits de tonlieu et de commun étalage sur les marchandises que les gens étrangers à la ville y apportent, sous réserve toutefois des étalages de la foire de la Toussaint. 1er mars 1418 (1417, v. st.).  
2 pièces
- 262** Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière approuvant les modérations apportées par la cour à la charte échevinale du chef-lieu de Mons du 10 mai 1410. 1er mars 1418 (1417, v. st.).  
1 pièce
- 263** Statuts de la connétablie des charpentiers, des maçons, des équarrisseurs et scieurs de bois, des latteurs, des tourneurs, des écrivains, des couvreurs d'ardoises et de tuiles, des vanniers et des ouvriers qui font les chaussées. 25 janvier 1419 (1418, v. st.).

1 pièce

- 264** Lettres du serment prêté à la ville de Mons, le 29 mai 1418, par Jean, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg, marquis du S'-Empire, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, en qualité de mari de la duchesse Jacqueline de Bavière. 23 avril 1419.
- 1 pièce
- 265** Lettres des maire et échevins de la ville de Mons, renouvelant et modifiant les statuts de la compagnie des arbalétriers de Notre-Dame. 31 mai 1419.
- 1 pièce
- 266** Acte notarié, contenant la relation des griefs, torts et dommages que maître Jacques de le Tour, doyen du chapitre de Saint-Germain, à Mons, cause à la cure de l'église de Saint-Germain, d'après le curé, maître Guillaume de Laire. 21 août 1419.
- 1 pièce
- 267** Acte contenant : 1° les reproches faits par les échevins de la ville de Mons à Guillaume de Laire, bachelier en théologie et curé de Saint-Germain, en cette ville, lequel avait dit au prône de la messe paroissiale que la bulle mentionnée dans l'acte avait été obtenue par lesdits échevins à prix d'argent ; 2° les réponses de Guillaume de Laire. 10 mars 1420 (1419, v. st.).
- 1 pièce
- 268** Bref du pape Martin V ordonnant au doyen de l'église de Tournai de procéder à une enquête sur les faits reprochés à Guillaume de Laire, curé de l'église paroissiale de Saint-Germain, à Mons, par les échevins de cette ville, et de décider ensuite ce qui devra être observé sous peine de censure ecclésiastique. 11 juin 1420.
- 1 pièce
- 269** Bulle par laquelle le pape Martin V charge l'abbé de Saint-Ghislain de permettre au prêtre qui dit la première messe dans la chapelle de Sainte-Elisabeth, le dimanche, de bénir l'eau à voix basse et d'en asperger le peuple présent. Cette bulle rappelle que, dans leur requête au souverain-pontife, les échevins lui ont exposé que la chapelle de Sainte-Elisabeth, construite aux frais du testament d'Isabelle, dame de la Longueville, dans la circonscription de la paroisse de Saint-Germain, est fréquentée par une foule de fidèles, et que l'on y chante des offices à la fête de la patronne et à l'anniversaire du décès de la fondatrice. 18 juin 1420.
- 1 pièce
- 270** Bref du même pape, mandant à l'abbé de Saint-Ghislain qu'ayant appris que les échevins et les bourgeois de Mons ont coutume de

faire dire, dans la chapelle fondée en l'honneur de la Vierge Marie et de saint Georges, une messe avant le lever du soleil, dite la *main-messe*, à laquelle assistaient d'ordinaire les pèlerins et les voyageurs, ainsi que les nobles et les praticiens de la cour de Hainaut et des habitants de Mons, il l'autorise à faire en sorte que cette messe puisse avoir également lieu le dimanche, avec bénédiction de l'eau et aspersion, sous réserve toutefois du droit paroissial. 18 juin 1420.

1 pièce

- 271 Bulle du même pape, par laquelle, en considération de la résidence et de la cour des comtes de Hainaut, il autorise les échevins de Mons à faire prêcher dans les églises paroissiales de cette ville, par des religieux et des maîtres en théologie, avec la permission des recteurs de ces églises. 18 juin 1420.

1 pièce

- 272 Acte passé par-devant le mayeur et les échevins de Cuesmes, par lequel Jacquemart de Hom se déshérite de certains héritages situés en cette localité, pour en affecter les revenus à la distribution hebdomadaire de pains qui avait été fondée par Jean de Hom, son père, et qui devait avoir lieu le lundi, à la porte de la chapelle des Lombards, en la rue d'Havre. 4 mai 1424.

1 pièce

Non consultable

- 273 Sommation faite au chapitre de Soignies, de laisser jouir les drapiers et marchands détailliers de draps de Mons de leur ancien droit d'étaler à la halle aux draps de Soignies, durant la fête de cette dernière ville. 14 juillet 1424.

1 pièce

- 274 Lettres contenant la teneur du serment prêté à Mons, sur le marché, par le duc Humfroi de Gloucester, comme bail et gouverneur de Hainaut, le mardi 5 décembre 1424, en présence de la duchesse Jacqueline, de Marguerite de Bourgogne, sa mère, et des seigneurs y dénommés. 3 janvier 1425 (1424, v. st.).

1 pièce

- 275 Lettres de Humfroi, fils, frère et oncle de roi, duc de Gloucester, comte de Hainaut, Hollande, Zélande, Pembroke, seigneur de Frise, et grand chambellan d'Angleterre, par lesquelles la ville de Mons est autorisée à constituer à sa charge des pensions au capital de 8,000 livres tournois, montant de sa quote-part dans la somme de 80,000 livres qu'il avait obtenue des trois états de Hainaut, à recevoir en trois termes, en 1425, pour payer les soudoyers et gens d'armes amenés avec lui d'Angleterre afin d'empêcher l'invasion du pays de Hainaut. Ces lettres octroient, de plus, le pouvoir de hausser la maletôte imposée sur le vin d'un denier un parti au lot,

et d'élever ainsi cette perception jusqu'à 32 sols au muid au lieu de 25 s. 4 d., taxe précédente. 9 janvier 1425 (1424, v. st.).

1 pièce

276 Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, prend sous sa garde sa belle tante la comtesse Marguerite et sa cousine la comtesse Jacqueline, ainsi que le pays de Hainaut. 15 mai 1425.

1 pièce

277 Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, par lesquelles il rappelle, afin d'exécution de ce qu'il renferme, le traité fait à Douai pour l'apaisement de la guerre survenue en Hainaut à cause du différend existant à la cour de Rome entre le duc de Brabant et Jacqueline de Bavière. 8 juin 1425.

1 pièce

278 Lettres par lesquelles Jean IV, duc de Brabant, ratifie le traité, y inséré, fait à Douai, pour l'apaisement des guerres en Hainaut, et promet d'en observer loyalement les dispositions. 12 juin 1425.

1 pièce

Non consultable

279 Lettres par lesquelles Pierre de Bousies, sire de Vertain, de Romeries et de Féloy, chevalier, bailli de Hainaut, promet de faire tenir et garantir ce que feront les échevins de Mons par lui créés, sans avoir néanmoins exhibé les patentes de son office émancipées du duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. 23 juin 1425.

1 pièce

280 Lettres de Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Hainaut, de Hollande, et seigneur de Frise, par lesquelles il accorde à la ville de Mons l'autorisation par elle sollicitée de lever en constitution de rentes ou pensions un capital de 1500 couronnes d'or, afin de la mettre à même de payer la somme de 1100 livres tournois qu'elle doit encore pour sa quotité dans la taille assise à titre d'aide par les trois états du pays de Hainaut, laquelle aide était destinée à solder les gens d'armes et soudoyers mis sus à l'occasion des guerres récentes au pays de Hainaut, ainsi qu'à acquitter les dettes notables dont ladite ville était chargée à cause des réparations et ouvrages faits aux fortifications, et les dépenses qu'elle avait eu à supporter du chef des ambassades qu'elle avait faites dans le but d'obtenir le traité de paix. 16 juillet 1425.

1 pièce

- 281** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de Hon et de Taisnières, par lequel Jean Deleuwe, fils de Jacques, demeurant à Taisnières, vend à Jeanne Paulouche, veuve de Jean de Binch, bourgeoise de Mons, une rente d'un muid de blé assignée sur trois boniers de terre labourable au jugement et terroir desdits échevins, cette rente devant être donnée " pour Dieu, en ledicte ville de Mons, le jour medame sainte Barbe ". 23 août 1425.  
1 pièce
- 282** Lettres de Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise, par lesquelles il octroie au magistrat de Mons le pouvoir de hausser pendant dix ans les assises et maltôtes, de trois deniers tournois au lot de vin vendu en détail, afin de se procurer la somme de 9,000 couronnes d'or de France, pour être employée à acquitter celle de 18,000 livres tournois qui lui est due pour la quotité de la ville dans les frais résultant de la dernière guerre qui a eu lieu en Hainaut, ainsi qu'à se libérer d'une partie des rentes constituées à la charge de ladite ville. 17 octobre 1425.  
1 pièce
- 1177** Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il octroie à la ville de Mons d'augmenter de trois deniers au lot la maltôte du vin vendu en détail, durant dix ans continuels, sous l'obligation d'en affecter le produit au paiement des rentes et pensions à constituer par cette ville pour acquitter la composition de 18,000 livres tournois. 17 octobre 1425.  
1 pièce  
Non consultable
- 283** Traité conclu entre les commissaires du duc de Brabant et la ville de Mons, pour faire cesser toutes les poursuites civiles à la charge des habitants de cette ville qui avaient suivi le parti du duc de Gloucester. La ville paiera au duc 18,000 livres tournois. 17 novembre 1425.  
1 pièce
- 284** Arrêt rendu par Pierre de Bousies, sire de Vertaing, de Romeries et de Feluy, chevalier, bailli de Hainaut, en présence de plusieurs hommes de fief du duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut et de Hollande, par lequel les marchands drapiers de Mons obtiennent la confirmation de leur ancien privilège de pouvoir occuper des étaux aux deux fêtes annuelles de la ville de Soignies, en la halle des draps, moyennant d'acquitter une redevance de douze deniers par étal au profit du chapitre de Saint-Vincent. 11 février 1426 (1425, v. st.).  
1 pièce  
Non consultable



- 285** Lettres par lesquelles Robert de Cuesmes, Jean Branckars, Gilles Restiaux, Willème de Cuesmes, Gérard de Remaul et Stassart li Dangereux, hommes de fief du duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut et de Hollande, font connaître que Jean de Bertaimont, sergent de la cour à Mons, s'est transporté avec eux en la halle aux draps de la ville de Soignies, et y a requis, en leur présence et celle de plusieurs personnes du chapitre de Saint-Vincent de ladite ville y dénommés, l'exécution de la sentence rendue en faveur de la ville de Mons, le 11 février 1426, n. st., portant rétablissement de la jouissance en faveur des drapiers de Mons, d'occuper des étaux à ladite halle de Soignies, lors des deux fêtes annuelles de cette ville, moyennant le cens y spécifié : cette remise en possession ayant été accordée par le chapitre de Saint-Vincent. 30 avril 1426.
- 1 pièce
- Non consultable
- 286** Acte par lequel le chapitre de Saint-Germain, de Mons, s'oblige à faire desservir le cantuaire fondé par Jean de Binch" conseiller du duc de Brabant, et par Jeanne Paulouche, sa femme, et à faire distribuer, chaque année, le jour de sainte Barbe, des pains de deux deniers aux pauvres, pour la valeur d'un muid de blé. 11 mai 1426.
- 1 pièce
- 287** Quittance délivrée par Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., aux échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, pour la reprise par le seigneur de Vertaing, bailli de Hainaut, du grand canon provenant du duc de Gloucester. 23 juillet 1426.
- 1 pièce
- 288** Lettres du même duc, par lesquelles il prie les habitants de la ville de Mons et d'autres du Hainaut et du Brabant ayant entrepris des poursuites à la cour de Mons, contre certains de ses conseillers, du chef de pensions qu'ils leur doivent, de suspendre ces poursuites jusqu'aux Pâques. 9 septembre 1426.
- 1 pièce
- 289** Lettres par lesquelles le même duc reconnaît que l'aide de 30,000 livres tournois lui a été accordée de grâce spéciale par les états de Hainaut, sans que cela puisse leur porter préjudice à l'avenir. 9 septembre 1426.
- 1 pièce
- 290** Acte par lequel la dame Anne de Boussu, veuve de Jacques de Borsèle, écuyer, seigneur de Brugdam, de Duvelant, et avoué de la ville de Mons, reconnaît que cette ville a racheté de son mari, moyennant une rente perpétuelle de 40 livres tournois, monnaie



coursable en Hainaut, le sixième qui lui compétait, à son titre d'avoué, dans les communs tonlieux et étalages de la dite ville : promettant sous la garantie de ses biens, tant en son nom qu'en ceux de ses enfants encore mineurs, d'entretenir ledit acte d'arrentement et de le faire ratifier par eux, à leur majorité. 19 septembre 1426.

1 pièce

**291** Lettres de Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et seigneur de Frise, par lesquelles il autorise les jurés, échevins et conseil de la ville de Mons à lever en constitutions de rentes viagères à deux vies, au rachat du denier dix, la somme de 600 livres tournois, pour en affecter le capital à satisfaire aux demandes à eux adressées par son cousin Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, ainsi qu'à payer leur quote-part de l'aide nouvellement accordée par les trois états de Hainaut. 5 octobre 1426.

1 pièce

**292** Lettres délivrées par le même duc aux échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, par lesquelles il déclare avoir reçu trois veuglaires (arme à feu, machine de guerre) qui se trouvaient en cette ville et qui lui appartenaient, comme provenant du duc de Gloucester. 7 novembre 1426.

1 pièce

**293** Mandement de Pierre de Bousies, sire de Vertain, de Romeries et de Feluy, chevalier, bailli de Hainaut, ordonnant à tous nobles, gentilshommes, baillis, prévôts, bourgeois, sujets et manants quelconques du Hainaut, de s'employer de tout leur pouvoir, de jour et de nuit, à la garde et défense du pays, afin de détruire les ennemis qui ont voulu, depuis le traité de Douai, faire dommage et déplaisir ; promettant à ceux qui les prendront, de retenir les bagages de ces malveillants et ennemis, aussi leurs chevaux et armures, en les garantissant de toute poursuite. 30 mai 1427.

1 pièce

Non consultable

**294** Acte du serment prêté à la ville de Mons par le duc Philippe de Bourgogne, bail, mambour, gouverneur et héritier du pays et comté de Hainaut. 23 juin 1427.

1 pièce

**295** Lettres du duc Philippe de Bourgogne accordant aux échevins de Mons le pouvoir de juger en matière civile et criminelle, dans toute l'étendue de leur juridiction, sauf en ce qui concerne les cas réservés soit à lui, soit au bailli, soit à la cour souveraine de Hainaut, etc. Ce privilège est accordé à la supplication des

échevins, du conseil, des bourgeois et habitants de Mons, faisant valoir que cette ville, de toute ancienneté, la principale du Hainaut, était néanmoins peu peuplée relativement à son importance, et qu'elle pourra récupérer celle-ci, au moyen des avantages qui sont exprimés. 14 avril 1428.

1 pièce

296 Lettres du duc Philippe de Bourgogne, bail, mambour, gouverneur et héritier du pays et comté de Hainaut, mandant au bailli de ce pays, Guillaume de Lalaing, et aux commis à l'assiette de l'aide à lui accordée par les états de Hainaut, de rembourser à ses gens et conseillers les frais et dépens par eux supportés en différentes manières à l'occasion du traité de paix fait à Douai, et s'élevant à 1200 écus d'or de Franco, somme à prélever sur ladite aide. 1er mai 1428.

1 pièce

297 Lettres du même duc octroyant à la ville de Mons de constituer des rentes annuelles à une ou à deux vies, jusqu'à concurrence de quatre cents écus de quarante gros, monnaie de Flandre, pour en employer le capital au paiement de sa quotité de l'aide accordée par les états de Hainaut et des dettes qui résultaient des dernières guerres. 8 mai 1428.

1 pièce

298 Lettres par lesquelles le même duc autorise la ville de Mons à élever les maltôtes sur le vin vendu en détail de 9 à 12 deniers par lot, pendant le terme de dix ans, pour employer le produit de cet impôt au rachat de 400 écus de France de rentes annuelles et viagères, et au paiement de l'aide accordée par les états de Hainaut. 8 mai 1428.

1 pièce

299 Lettres du même duc, concernant l'exercice, par les échevins de Mons, de toute justice civile et criminelle sur les bourgeois de cette ville. 17 octobre 1428.

1 pièce

300 Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, etc., accorde de nouveaux privilèges à la ville de Mons. 17 novembre 1428.

1 pièce

301 Lettres de la même, autorisant les échevins et le conseil de la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de 450 livres tournois, monnaie de Hainaut, pour servir aux besoins de cette ville. 24 novembre 1428.

1 pièce

- 
- 302** Sentence des lieutenant-mayeur (Jaquemars de Bray) et échevins de la ville de Mons, faisant droit à la plainte portée par le chapitre de Sainte-Waudru (représenté par son procureur, Moriaux li Bêghes), de cette ville, contre Jean de Hom, bourgeois, au sujet d'une rente de dix sols blancs due par ce dernier à l'hôpital de Cantimpret, sur des prairies situées en face de l'abbaye d'Épinlieu. 20 janvier 1429 (1428, v. st.).  
1 pièce
- 303** Acte passé par-devant les lieutenant-mayeur et échevins de la ville de Mons, par lequel le mambour de la Grande-Aumône des pauvres de cette ville est investi de la rente de 6 sols 9 deniers tournois due sur l'hostel aux Coulons en la rue d'Havre, rente qui est amortie au profit de ladite Aumône. 28 avril 1429.  
1 pièce
- 304** Lettres de Jean, abbé de Saint-Ghislain, confirmant l'exemption du droit de tonlieu sur les marchandises que les bourgeois de Mons menaient à la foire de Saint-Ghislain. 7 octobre 1429.  
1 pièce
- 305** Ordonnance des échevins de la ville de Mons défendant aux fripiers de cette ville de vendre des pelleteries neuves. 26 octobre 1429.  
1 pièce  
Non consultable
- 306** Lettres de l'abbé et des religieux de Saint-Ghislain abolissant, sous certaines conditions, le droit de tonlieu dans leurs " villes et mairie de Saint-Ghislain et de Hornut ". Mai 1430.  
1 pièce
- 307** Concordat passé entre le chapitre de Saint-Germain, de Mons, et les échevins de cette ville, pour régler leurs droits de nommer le grand maître des écoles de Mons et de procéder ensemble à son installation. 21 juin 1430.  
1 pièce
- 308** Bulle du pape Eugène IV confirmant celle (dont elle reproduit la teneur) de son prédécesseur, le pape Nicolas IV, en faveur des frères et sœurs du tiers ordre de Saint-François. 25 novembre 1431.  
1 pièce
- 309** Lettres de Jean, évêque de Cambrai, mettant au néant le procès entre le promoteur de son comté de Cambrai et la ville de Mons, au sujet de l'exécution à mort prononcée par les échevins de cette ville, de certains clerks trouvés délinquants, et de l'arrestation d'un nommé Jean Judas, porteur de mandements de l'official de la cour épiscopale, aussi parce que lesdits échevins avaient défendu aux

manants de Mons de porter plainte à autre juge qu'à eux, et qu'ils voulaient avoir connaissance et droit de correction en matière de fornication et d'adultère. 9 janvier 1433 (1432, v. st.).

1 pièce

310 Lettres de Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, portant interprétation des privilèges accordés en 1428, à la ville de Mons, par la duchesse Jacqueline de Bavière et par le duc Philippe de Bourgogne. 10 juin 1433.

1 pièce

311 Acte par lequel Jaquemart le Bèghe dit dou Grousaige affecte une rente de 70 sous blancs et un quart du droit seigneurial sur la maison d'Èrnoul de Thuing, cambier, à front de " le Croix en le place ", de la manière suivante : 8 sous tournois au curé de Quaregnon, pour un obit perpétuel en l'église de ce village, pour lame d'Estiévène Wiart, prêtre, en son temps chanoine de Saint-Germain, de Mons, et pour celles de ses ancêtres et bienfaiteurs ; le reste de la rente et le quart du droit seigneurial précité, à l'hôpital de Houdaing et à l'hôpital des Apôtres, de Mons, par moitié. 14 septembre 1433.

1 pièce

312 Acte par lequel Jaquemart le Bèghe dit dou Grousaige, comme mambour de l'hôpital de Saint-Julien, est mis en possession du tiers des cens, rentes et droits seigneuriaux que lui avait vendus Marie Colrostie, veuve d'Antoine dou Parcq, avec le consentement de ses deux fils majeurs, Antoine et Estiévenon dou Parcq, tiers qui avait été réservé à cause de la minorité de Henri dou Parcq, à présent émancipé. 25 février 1434 (1433, v. st.).

1 pièce

313 Acte de constitution d'une rente perpétuelle de 20 s., assignée sur l'héritage de deux maisons, au profit du curé de Saint-Nicolas-en-Havré, à charge de célébrer chaque année un obit perpétuel avec vigiles, pour les âmes du fondateur Jean Bridoul de le Porte et de ses ancêtres et bienfaiteurs. 7 août 1434.

1 pièce

314 Lettres du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles il charge Jean de Croy, bailli de Hainaut, d'ajourner par-devant le conseil, à Mons, les mayeur, échevins, conseil, manants et habitants de cette ville, d'une part, et les prévôt et jurés de la ville de Valenciennes, d'autre part, à l'effet de s'enquérir de l'objet du différend qui existait entre ces deux villes. 3 juillet 1435.

1 pièce

315 Lettres de Hugues, évêque de Penestre, cardinal de Chypre, légat du concile de Bâle en France, accordant cent jours d'indulgence

aux fidèles qui, s'étant confessés et se repentant de leurs péchés, visiteront la chapelle de la maison dite le Borgne-Agache, fondée en l'honneur de la Sainte-Croix, à Mons, y feront des aumônes et contribueront à la réparation de la chapelle, aux jours et durant les octaves spécifiés. 4 septembre 1435.

1 pièce

**316** Le synode de Bâle, représentant l'Église universelle, décrète que les villes, forteresses, châteaux, villages et autres lieux ne peuvent endurer un interdit, s'il n'a été occasionné par leur propre faute, celle de leur seigneur, de leur curé ou de leurs officiaux, et que si cet interdit provient de la faute d'une personne privée, il ne peut subsister au-delà de deux jours après la publication en faite, à moins que cette personne excommuniée n'ait été expulsée de la localité ou qu'on ne lui ait pas fait donner satisfaction. 22 janvier 1436 (1435, v. st.).

1 pièce

**317** Lettres par lesquelles le duc Philippe de Bourgogne octroie à la ville de Mons de lever la somme de 240 livres en constitutions de rentes viagères, afin de la mettre à même de fournir sa quote-part de l'aide accordée par le pays de Hainaut. 1er mars 1436 (1435, v. st.).

1 pièce

**318** Lettres du duc Philippe de Bourgogne, prolongeant pour cinq ans l'assise de douze deniers au lot de vin, à commencer à l'expiration du terme indiqué dans l'octroi du 8 mai 1428. 9 août 1437.

1 pièce

**319** Appointement passé par-devant Jean de Croy, seigneur de Chimay, de Tour-sur-Marne et de Sempy, capitaine général et bailli de Hainaut, entre le chapitre de Saint-Vincent et les bourgeois de Soignies, d'une part, et le mayeur, les échevins, les jurés, le conseil et la communauté de la ville de Mons, d'autre part. Par cet acte, les habitants de Mons sont exempts de payer le tonlieu pour les marchandises qu'ils vendent ou achètent aux foires et marchés qui se tiennent à Soignies. 3 juillet 1438.

1 pièce

**320** Appointement conclu entre le chapitre de Sainte-Waudru, d'une part, et la ville de Mons, d'autre part, pour la reconstruction du pont du Béguinage. 7 août 1438.

1 pièce

**321** Lettres du duc Philippe de Bourgogne autorisant la ville du Mons à vendre 600 livres de pensions, pour en employer le capital à l'achat de grains. 6 novembre 1438.

1 pièce

- 
- 322 Lettres de Jean de Croy, seigneur de Chimay, bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons l'autorisation d'acheter, pour les besoins de ses habitants, des provisions de blé dans tout le Hainaut, en se conformant à l'ordonnance du prince sur la matière. 9 novembre 1438. 1 pièce
- 323 Lettres du duc Philippe de Bourgogne reconnaissant que la ville de Mons lui a avancé la somme de 3,000 livres tournois sur l'aide de 40,000 livres que les états de Hainaut lui ont accordée, afin de l'aider dans ses affaires et notamment pour fournir la rançon de son cousin le duc d'Orléans, prisonnier au royaume d'Angleterre. 6 décembre 1440. 1 pièce
- 324 Sentence rendue par la cour souveraine de Hainaut, sur le procès mû entre le seigneur de Ligne et de Bailleul, et Anne de Boussu, dame de Brugdam, veuve de Jacques de Borsèle, d'une part, et la ville de Mons, d'autre part, au sujet des droits de " witterlage " et d'" afforage " qui se percevaient sur les vins vendus et amenés en cette ville par chariot et non par eau. 11 juin 1442. 1 pièce
- 325 Lettres du duc Philippe de Bourgogne autorisant la ville de Mons à augmenter, durant huit ans, à partir du 20 juin 1445, les impositions de 12 deniers tournois sur chaque lot de vin vendu en détail, de 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, et de 6 livres 6 deniers tournois sur chaque tonneau de cervoise, afin de permettre à cette ville de s'entretenir et de se libérer de ses dettes. 23 février 1444 (1443, v. st.). 1 pièce
- 326 Appointement au sujet du procès de juridiction mû entre la ville de Mons et celle de Valenciennes, à cause du bannissement prononcé par le bailli de Hainaut. 15 mai 1444. 1 pièce
- 327 Acte de comparution devant le conseil du duc Philippe de Bourgogne, des députés de la ville de Valenciennes, d'une part, du grand bailli et du conseil ordinaire de Hainaut, et des députés de la ville de Mons, d'autre part, ajournant de nouveau ces parties au 14 de ce mois, devant ledit duc ou les délégués de son conseil, en la ville de Lille, à l'effet d'arrêter un appointement entre les parties. 3 juillet 1444. 1 pièce
- 328 Lettres du duc Philippe de Bourgogne et de son grand conseil ajournant au 2 octobre suivant le prévôt et la communauté de

Valenciennes, d'une part, le bailli et le conseil ordinaire de Hainaut, et la communauté de Mons, d'autre part, pour comparaître devant sondit grand conseil, à l'effet de vider leur différend au sujet du bannissement de bourgeois de Mons prononcé par les prévôt et jurés de Valenciennes. Il est ordonné aux parties de faire remettre entre les mains du secrétaire du duc tous titres, lettres, etc., relatifs à l'affaire en litige, pour la date du 1er septembre. 28 juillet 1444.

1 pièce

**329** Lettres du duc Philippe de Bourgogne ajournant devant son grand conseil, la ville de Valenciennes, à l'occasion de son différend avec le bailli et le conseil de Hainaut, au sujet du bannissement que les prévôt et échevins de ladite ville avaient prononcé contre deux bourgeois de Mons. 5 octobre 1444.

1 pièce

**1178** Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin, de Hainaut, de Hollande, etc., assigne à la ville de Mons le revenu de 260 livres tournois que cette ville lui devait annuellement pour les communs étalages et tonlieux, en garantie de la somme de 10,000 livres semblables par elle levée et versée entre les mains de Martin Cornille, son conseiller et receveur général. 19 août 1445.

2 pièces

**330** Lettres du duc Philippe de Bourgogne reconnaissant qu'à sa requête et pour l'aider dans ses pressantes affaires, la ville de Mons a consenti à lever 8,000 livres tournois, monnaie de Hainaut, en constitutions de 800 livres de pensions annuelles sur le corps de la ville, rachetables au denier dix. Il donne en garantie de cette avance ses moulins de Mons et leurs appendances, la pêche, les profits de ses bois de Mons et de Baudour, dont la ville devra lui rendre compte. 8 septembre 1445.

2 pièces

**331** Lettres par lesquelles le maire, les échevins, les jurés, les consaux et toute la communauté de la ville de Mons reconnaissent que, par certain recours sous forme de loterie, tenu le 22 mai 1446, avec le consentement et l'octroi du duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, ils ont mis on arrentement viager une pièce de terre appartenant à ladite ville, sise au-dehors de la porte de Nimy, derrière la bonne maison Saint-Lazare, ainsi qu'un grand fossé qui existe depuis le vivier des Apôtres jusqu'au dos-d'âne, et que ces biens sont échus à Gilquin Leurart, fils de Jean d'Enghien, promettant de l'en faire jouir paisiblement sa vie durant. 28 mai 1446.

1 pièce



Non consultable

- 332** Lettres de sentence solennelle du duc Philippe de Bourgogne, en son conseil privé, confirmant d'autres sentences prononcées par les ducs Albert et Guillaume de Bavière, ses aïeul et oncle respectivement, portant qu'aucun ajournement ou bannissement des bourgeois de Mons ne pouvait avoir lieu par la loi de Valenciennes. Ces sentences, longuement motivées, reconnaissent que Mons est la clef et chef-ville de tout le Hainaut et que ses habitants ne peuvent être attraités en justice ailleurs qu'en la cour souveraine. 27 décembre 1446. 1 pièce
- 333** Lettres du duc Philippe de Bourgogne ajournant les prévôt, jurés, corps et communauté de Valenciennes à comparaître devant lui et son grand conseil, pour arrêter la taxe des dépens auxquels ils ont été condamnés par la sentence rendue par les ducs Albert et Guillaume de Bavière, le 10 décembre 1391, en faveur de la ville de Mons, au sujet de certains habitants de celle-ci bannis par la loi de Valenciennes. 16 janvier 1447 (1446, v. st.). 2 pièces
- 334** Lettres du duc Philippe de Bourgogne mandant au bailli de Hainaut, au prévôt-le-comte de Valenciennes, etc., de fai repayer par cette dernière ville à celle de Mons la somme de 1801 livres 10 sols de 20 gros de Flandre la livre, en exécution de la sentence prononcée contre ladite ville de Valenciennes. 6 juillet 1447. 1 pièce
- 335** Lettres du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles il reconnaît qu'une aide de 40,000 livres lui a été accordée, la veille, par les trois états de Hainaut, de grâce spéciale et sans tirer à conséquence pour l'avenir. 2 février 1448 (1447, v. st.). 1 pièce
- 336** Lettres du duc Philippe de Bourgogne exemptant des gens d'Église du Hainaut de contribuer à l'aide de 40,000 livres tournois, monnaie de ce pays, qu'à sa prière et requête les trois états lui ont accordée, prenant à lui cette diminution de leur portion suivant les sommes qui seront fixées dans les rôles à former par les différents doyennés. 2 février 1448 (1447, v. st.). 1 pièce
- 337** Ordonnance du duc Philippe de Bourgogne statuant que les jugements des gouverneurs des quatre francs-bourgs de Quesnoy, Bouchain, Ath et Bavai seront portés en appel devant la cour à Mons. 2 février 1448 (1447, v. st.). 1 pièce



- 338** Ordonnance du duc Philippe de Bourgogne autorisant toute personne du pays de Hainaut à recourir à quelque seigneur et justice qu'il lui plaira en matière de bois et de haies, excepté pour les bois des trois franchises forêts du comté, qui sont : Mormal, Broqueroie et Vicogne. 2 février 1448 (1447, v. st.).  
1 pièce
- 339** Ordonnance du duc Philippe de Bourgogne, portée à la demande des trois états de Hainaut, et contenant des dispositions à suivre à l'avenir par les sergents et commis de l'office de la cour des mortemains dudit pays, par rapport aux biens délaissés par les bâtards et aubains, pour prévenir toute exaction à l'égard de leurs héritiers. 2 février 1448 (1447, v. st.).  
1 pièce
- 340** Octroi accordé à la ville de Mons par Jean de Croy, bailli de Hainaut, pour pouvoir vendre 120 livres de pensions annuelles dont le capital devra servir à payer les frais faits par les députés et les commis des états de ce comté, pour " sollicitation et lettriages de la provision convenable pour les quatre bourgs du pays et le bien commun, par rapport à l'office des mortemains ". 20 mai 1448.  
1 pièce
- 341** Lettres de Jean de Croy, seigneur de Chimay, de Tour-sur-Marne et de Sempy, capitaine général et bailli de Hainaut, autorisant les échevins de Mons à faire acte de substitution du lot échu par tirage de loterie, à Gilquin Leurart, d'une pièce de terre et dépendance, ainsi que d'un fossé y tenant, au nom de Henri Allemant dit le Clerc, bourgeois de Mons, son oncle, à qui il avait vendu la jouissance viagère qu'il en avait. 22 juin 1448.  
1 pièce
- 342** Lettres par lesquelles les maire, échevins, jurés, conseil et communauté de la ville de Mons agréent la substitution du nom de Henri Allemant dit le Clerc à celui de Gilquin Leurart, son neveu, dans la jouissance viagère échue par lot à celui-ci, d'une pièce de terre sise au dehors de la porte de Nimy, derrière la bonne maison de Saint-Ladres (Voy. le n° précédent.), à condition de la mettre en culture, et sous la même garantie. 22 juin 1448.  
1 pièce
- Non consultable
- 343** Lettres du duc Philippe de Bourgogne, adressées à son bailli de Hainaut, à son prévôt de Mons ou à son lieutenant, et à ses mayeur, échevins et justice de cette ville, leur ordonnant de faire crier et publier, aux lieux ordinaires, que personne ne s'ingère d'amener à Mons aucune boisson faite de grains, sans en payer les droits de mouture et autres, et ce, sous amende de cent-dix sols blancs, dont 2/3 de cent sols appartiendront au prince, ainsi que

des chevaux, harnais et boissons confisqués, 1/3 à la ville, et 10 sols au rapporteur. 8 juillet 1449.

1 pièce

**344** Mandement du même duc défendant aux habitants de Mons de s'assembler dans les cabarets des villages situés à une demi-lieue de cette ville, faisant exception en faveur de ses conseillers et de certaines autres personnes. 8 juillet 1449.

1 pièce

**345** Lettres de Jean de Croy, seigneur de Chimay, de Tour-sur-Marne et de Sempy, capitaine général et bailli de Hainaut, par lesquelles il déclare appartenir aux échevins de Mons la connaissance d'un différend existant entre les collecteurs des maltôtes et certains brasseurs de Cuesmes. 9 octobre 1449.

1 pièce

**346** Lettres de sentence du bailli et du conseil de Hainaut, sur le différend mû entre Pinquart de Gavre, dit de Hérimez, chevalier, et Gérard Cocquet, cambier à Nimy, d'une part, les échevins de Mons et les maltôtiers des cervoises, d'autre part, au sujet de la saisie, pratiquée à la porte de Nimy, d'une charrette de cervoise destinée audit seigneur Pinquart, se disant exempt. Le conseil renvoie le tout au jugement des échevins de Mons, 22 octobre 1449.

1 pièce

**347** Lettres du duc Philippe de Bourgogne portant que la ville de Mons lui ayant prêté, pour ses affaires les plus urgentes, la somme de 1200 livres de 20 gros la livre, pour en être remboursée sur les revenus de son domaine, il reconnaît avoir reçu cette somme, sous la garantie de ses rentes et revenus, et à charge d'en faire le remboursement en l'année suivante. 2 septembre 1450.

2 pièces

**1179** Lettres de Jean, archevêque et duc de Reims, premier pair de France et légat du Saint-Siège apostolique, accordant aux fidèles qui visiteront avec dévotion la chapelle de la maison dite le Borgne-Agache, à Mons, aux jours de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, etc., quarante jours d'indulgences, et vingt jours pendant l'octave de chacune de ces fêtes, moyennant de contribuer par des offrandes au rétablissement de la chapelle. 9 mai 1451.

1 pièce

**348** Lettres du duc Philippe de Bourgogne autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes annuelles et viagères la somme de 4,000 livres tournois, pour servir à acquitter sa quote-part dans l'aide de 120,000 livres payable en six ans par les états de Hainaut, etc. 15 avril 1452.

1 pièce

- 349** Création de sept échevins au lieu de tenaides, pour la terre, seigneurie et justice du Flénu près de Quaregnon, ensuite d'une plainte faite au chef-lieu de Mons par Anceau Bienamet, comme procureur du chapitre de Ste-Waudru. Ces échevins seront à la nomination du chapitre ; ils devront " connaître et juger des lois, amendes et fourfaitures en ladite justice, droiturer les héritages de mainferme et, au surplus, faire tout ce que à loi et jugement d'échevins appartient ". 4 mai 1452.
- 1 pièce
- Non consultable
- 350** Lettres du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles il assigne à la ville de Mons ses revenus et le produit des cours d'eau et moulins de Mons, et des bois de Mons et de Baudour, en assurance d'un capital de 10,000 livres tournois, monnaie de Hainaut, levé sous le sceau de cette ville, en constitutions de rentes viagères. Cette somme avait été demandée en prêt par le prince pour soutenir la guerre contre la ville de Gand, qui lui était désobéissante. 23 novembre 1452.
- 1 pièce
- 351** Lettres du même duc accordant à la ville de Mons la perception, pour le terme de dix ans, à commencer le 26 juin 1453, date de l'expiration du précédent octroi de 16 deniers au lot de vin vendu en détail, de 4 d. t. à la livre de vin vendu en gros, et de 8 s. 7 d. au tonneau de cervoise contenant 50 lots et au-dessus. Le produit de ces impôts sera employé à l'acquit des charges de la ville de Mons. 24 février 1453 (1452, v. st.).
- 1 pièce
- 1180** Lettres par lesquelles le duc Philippe de Bourgogne donne à la ville de Mons, en garantie de la levée de 2,400 livres de vingt gros la livre, monnaie de Flandre, les revenus et profits de ses moulins en cette ville et de ses bois de Mons et de Baudour. Ce capital devait être affecté aux affaires du duc et notamment au paiement des frais faits par l'armée qui avait été organisée pour la réduction des Gantois. 14 août 1453.
- 1 pièce
- 352** Lettres des mayeur et échevins de la ville de Mons portant règlement pour la connétablie des tanneurs de cette ville. 1er octobre 1454.
- 1 pièce
- 353** Lettres du duc Philippe de Bourgogne octroyant au seigneur d'Authume, son chancelier, que, nonobstant la défense naguère faite de mener des blés hors du pays de Hainaut, il puisse lui, ses

gens et officiers y vendre et faire vendre ceux qui proviennent des terres et seigneuries qui lui appartiennent. 5 mars 1456 (1455, v. st.).

1 pièce

354 Lettres de reconnaissance, délivrées par le duc Philippe de Bourgogne à la ville de Mons, pour la somme de 8,000 livres tournois du prix de 20 gros, monnaie de Flandre, qu'elle lui avait avancée, à titre de prêt, et qu'elle avait levée en constitutions de rentes, sur les assennes. 10 janvier 1457 (1456, v. st.).

2 pièces

355 Lettres de Philippe de Croy, bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue à la cour de Mons sur le jugement du doyen et des jurés de la franche draperie de cette ville, dans le procès mû entre Gérard Caudron, bourgeois, demandeur, et Jean l'Apostolle, lieutenant-mayeur, défendeur, au sujet d'une partie de draps que ce dernier avait achetée audit Caudron et qu'il avait promis de payer à certains termes. L'arrêt de la cour maintient le jugement de la draperie, en déclarant que l'Apostolle est tenu à payer la dette précitée et les frais du procès. 14 mars 1457 (1450, v. st.).

1 pièce

356 Mandement adressé par le duc Philippe de Bourgogne à tous ses officiers, huissiers et sergents d'armes, portant que les échevins de la ville de Mons en Hainaut se plaignent de ce que certaines personnes ont impétré de lui plusieurs offices de cette ville, contre le droit qu'ils avaient, de toute ancienneté et conformément à leurs privilèges, d'accorder lesdits offices. Le duc ordonne, pour l'avenir, lorsque le cas se présentera, de porter les oppositions à cet égard devant les gens de son grand conseil, pour y être statué. 30 mars 1457 (1456, v. st.).

1 pièce

357 Lettres du duc Philippe de Bourgogne reconnaissant que la ville de Mons a fait l'avance au comte de Charolais, son fils, pour sa dépense extraordinaire de la dernière année, de la somme de 2,000 livres de 20 gros la livre, montant de la quote-part de la ville dans l'aide courante. 11 avril 1457 (1456, v. st.).

2 pièces

358 Lettres de Jean Aubert, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général de Hainaut, contenant autorisation à la confrérie de Sainte-Anne (Représentée par Bauduin Fissault et Jaquemart de Nivelles, comme maîtres de la confairie), en la ville de Mons, d'ériger une chapelle au coin des rues Neuve et d'Enghien, sur un héritage cédé par cette ville. 4 septembre 1457.

1 pièce

- 
- 359** Lettres de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, approuvant la construction de la chapelle Sainte-Anne. 2 mai 1458. 1 pièce
- 360** Lettres du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles il reconnaît que les offices de crieur des bans, de vendeur de meubles, de clerc du poisson de mer à la mincke, de regard du poisson d'eau douce et de mer, et de jaugeur des vins appartiendront à l'avenir aux échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, ainsi que la collation de tous les autres offices que les échevins leurs prédécesseurs avaient coutume d'accorder. 5 août 1458. 1 pièce
- 361** Lettres du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles, après avoir rappelé que le duc Albert de Bavière, son prédécesseur, a établi à Mons certains droits de maltôte sur les draps drapés et non drapés, les chausses, la mercerie, le poisson de mer et d'eau douce, et les harengs, il autorise la ville à continuer à lever ces droits, pendant le terme de douze ans, et à constituer 750 livres tournois en rentes viagères à deux vies, pour fournir la somme de 2,000 lions d'or de LX gros, monnaie de Flandres, qu'elle devra lui payer, pour la grâce qu'il lui accorde touchant les offices qu'elle avait coutume de conférer, et 500 lions d'or qu'elle avait dépensés pour ses propres affaires. 5 août 1458. 2 pièces
- 362** Lettres de Jean de Manuel, conseiller du duc de Bourgogne et son prévôt de Mons, acquittant la ville de Mons du dixième par elle dû pour sa part de l'aide sexennale de 120,000 livres tournois que les trois états de Hainaut avaient accordée au duc, en octobre 1451, en faisant la déduction des sommes de 1200 livres de 40 gros et de 4,000 livres de 20 gros, que ladite ville avait prêtées au prince et dont les lettres d'obligation, datées l'une, du 31 mai 1451 et l'autre, du 19 avril 1452, furent rendues à ce conseiller par la ville. 12 novembre 1459. 1 pièce
- 363** Lettres par lesquelles le duc Philippe de Bourgogne reconnaît que la ville de Mons a fait, à la prière de son fils le comte de Charolais, l'avance de sa portion dans l'aide prochaine (échéances de la saint Jean- Baptiste et de Noël 1460), montant à 1600 livres de 20 gros, monnaie de Flandre. 20 février 1460 (1459, v. st.). 1 pièce
- 364** Mandement du pape Pie II, adressé au doyen de l'église de Saint-Vincent de Soignies, le chargeant d'accorder, de sa part, au mayeur, aux échevins et à la communauté de la ville de Mons, d'ériger en cette ville trois chapelles avec clochers et cloches, d'y établir trois chapelains qui y célébreront la messe, et d'autoriser

ceux-ci à bénir l'eau chaque dimanche. 11 mars 1460 (1459, v. st.).  
1 pièce

**365** Lettres de Jean Polye, doyen de l'église de Saint-Vincent de Soignies, par lesquelles il déclare mettre à exécution le mandement apostolique qu'il a reçu du pape Pie II, au sujet de trois chapelles à ériger à Mons et dont le patronat appartiendra au magistrat de cette ville. 29 avril 1460.  
1 pièce

**366** Lettres du duc Philippe de Bourgogne mandant à son grand bailli de Hainaut et à ses autres officiers ou à leurs lieutenants, qu'il fait remise des peines auxquelles avaient été condamnés par la loi de Mons, les nommés Quintin Lambert, Hanin Castaigne, Colinet Anmand et Watelet Buevelet, pour avoir insulté un serviteur de Jean Joart, juge de Besançon, lorsqu'il était à Mons pour le différend entre la ville et le chapitre de Sainte-Waudru. 24 janvier 1462 (1461, v. st.).  
1 pièce

**367** Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, portant continuation, pour le terme de douze ans, de l'octroi accordé à Lille, le 24 février 1453 (1452, v. st.), touchant les maltôtes de 16 deniers au lot de vin vendu en détail, 4 deniers à la livre de vin vendu en gros et 8 sols 7 deniers au tonneau de cervoise, dont le produit devra servir au paiement des rentes perpétuelles, à la réparation des buses de la fontaine et à l'achèvement de la maison de ville : sous la condition que les officiers du duc jouiront de l'exemption desdites maltôtes, comme d'ordinaire. 9 août 1462.  
1 pièce

**368** Lettres patentes du même duc accordant à la ville de Mons de constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de cent écus l'an, pour payer aux finances du prince la somme de mille écus d'or. En outre, la ville paiera auxdites finances douze cents livres tournois, chaque année, durant le terme de l'autre octroi obtenu, le même jour, pour la levée des maltôtes y mentionnées. 9 août 1462.  
2 pièces

**369** Acte qui contient l'obligation de 200 livres tournois faite sous serment par plusieurs personnes entre les mains du massard de Mons, à cause des exploits de Hanin Carlier, comme héritier de l'office de la sergenterie de la mairie de Mons, office relevant du comte de Hainaut. 13 juin 1464.  
1 pièce

Non consultable

**370** Lettres de Jean de Rubempré, grand bailli de Hainaut, accordant à

la ville de Mons l'octroi de constituer des pensions à sa charge, au capital de 3,000 livres tournois, somme demandée par le comte de Charolais. 10 juillet 1464.

1 pièce

371 Lettres du comte de Charolais, donnant plein pouvoir au seigneur de Fourmelles, son conseiller et second chambellan, à maître Antoine Hanneron, prévôt d'Utrecht, aussi son conseiller et maître des requêtes de son hôtel, et à maître Barthélemi Trottin, son secrétaire, de faire certains emprunts en son nom, pour soutenir les frais de la guerre qu'il a entreprise, et de les garantir tant par son domaine que par les aides. 4 juin 1465.

1 pièce

372 Lettres de la rémission accordée par le duc Philippe de Bourgogne à Jacquemart Leurens, marchand teinturier à Mons, qui avait été condamné par l'office de la draperie de cette ville à cesser son état durant trois ans pour avoir teint des draps avec des teintures non admises par les experts. 1er août 1465.

1 pièce

373 Lettres du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles il autorise la ville de Mons à lever en rentes viagères le capital de 6,000 livres tournois demandé en prêt à cette ville par le comte de Charolais, pour " l'aidier à conduire la grant despense qu'il lui convient furnir à cause de l'armée où il est présentement ". 30 août 1465.

1 pièce

374 Lettres de Jean de Rosimbos, seigneur de Fourmelles, chevalier, Antoine Hanneron, protonotaire apostolique et prévôt d'Utrecht, et Barthélemi Trottin, secrétaire du comte de Charolais, déclarant qu'en vertu des pleins pouvoirs à eux accordés par ledit comte de Charolais, ils ont levé, en la ville de Mons, la somme de 6,000 livres tournois en constitutions de rentes viagères, sur ses terres, seigneuries, rentes et revenus, avec promesse de rembourser ce capital dans le terme de deux ans : la somme précitée devant servir à la conduite de son armée en France, conformément à ses lettres de procuration, y insérées, du 4 juin précédent. 4 septembre 1465.

1 pièce

375 Lettres du duc Philippe de Bourgogne octroyant à la ville de Mons de vendre des pensions jusqu'à concurrence de mille livres tournois, pour le prix en être affecté au paiement de la portion de l'aide accordée par les trois états et aux autres besoins de ladite ville. Cet octroi fut accordé pour le motif que celle-ci avait soutenu de grands frais tant à l'occasion des dernières guerres que pour l'entretien des gens d'armes et des fortifications. 20 mai 1466.

1 pièce



- 376** Lettres par lesquelles le duc Philippe de Bourgogne reconnaît que c'est libéralement que les villes et les prélats et gens d'Église du Hainaut ont consenti à payer, par anticipation, la cinquième annuité de l'aide décennale à lui accordée par les états de ce pays, afin de le mettre à même de supporter les dépenses de l'armée qu'il se propose de lever pour combattre contre les Dinantais et leurs alliés. 30 mai 1466. 1 pièce
- 377** Lettres du duc Philippe de Bourgogne autorisant la ville de Mons et les autres villes du Hainaut à vendre des pensions viagères et à en affecter le montant au paiement, par anticipation, de la cinquième année de l'aide décennale accordée par les états de la province. 30 mai 1466. 1 pièce
- 378** Codicille de Jeanne de Roisin, veuve de Jean de Haynin, par lequel elle donne : à la fabrique de l'église de Sainte-Waudru, la somme de cent livres tournois; à l'église des frères mineurs de Mons. semblable somme; à l'église de Saint-Nicolas, cinquante livres; à l'aumosne du Bachin d'icelly ville, cinquante livres ; aux pauvres sœurs du Béguinage de Cantimpret, cinquante livres; à l'église d'Épinlieu-lez-Mons, quarante livres; à l'église de Bélian, cinquante livres ; à la fabrique de l'église paroissiale de Chièvres, cinquante livres; à l'église de Quevaucamps, cinquante livres ; au monastère de Sainte-Élizabeth du Quesnoy, où est religieuse Marguerite Grégoire fille de Jean Grégoire, cent livres tournois; à Jeanne Grégoire, fille de Jean, mariée à Hestrud, deux cents livres tournois ; à Hanin de Roisin, cinquante livres tournois, et à Jeanne de Monrobert, cinquante livres. 6 septembre 1466. 1 pièce
- 379** Appointement entre la ville de Mons et l'abbaye d'Hasnon, passé en pleins plaids de la cour, étant présent Jean de Rubempré, seigneur de Bièvre et d'Erquenne, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son grand bailli de Hainaut. Par cet acte, il est décidé que les habitants de la ville de Mons pourront jouir du droit de pâturage comme ceux dits des Onze-Villes, dans les bois d'Hasnon qui appartiennent à l'abbaye précitée, moyennant de payer annuellement la redevance d'un denier à ce monastère, comme faisaient ceux des Onze-Villes. 14 septembre 1467. 1 pièce
- 380** Reconnaissance de Mathieu le Boullengier, bourgeois de Mons, héritier et possesseur de la maison ayant pour enseigne l'Ostriche, appartenant précédemment à Henri Resteau, située sur le Marché et longeant d'un bout à l'autre la maison de la Paix. Par cet acte,



ledit le Boullengier déclare que c'est de grâce spéciale et jusqu'à rappel des échevins ou du massard de cette ville qu'il a fait attacher des ancrs et des verges de fer à la cheminée de sa " sallette " contre le mur de ladite maison de la Paix. 15 octobre 1467.

1 pièce

Non consultable

- 381** Plainte faite par le procureur du chapitre de Sainte-Waudru touchant la seigneurie foncière d'une maison ayant appartenu à Béatrix Le Fèvre et située entre la rue du Château et l'église de Saint-Germain, à Mons. Le vendeur et l'acheteur de cette maison reconnaissent que, pour l'aliénation de celle-ci, le service seigneurial est dû au chapitre de Sainte-Waudru. 22 septembre 1466 - 4 novembre 1467.

1 pièce

- 382** Ordonnance publiée par le mayeur, les échevins et le conseil de la ville de Mons, au nom du duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut, et de la part du bailli de Hainaut et du prévôt de Mons, pour redresser les abus qui se commettent en ladite ville, par rapport à la fabrication et à la vente des ouvrages d'étain. 5 mars 1468 (1467, v. st.).

1 pièce

Non consultable

- 383** Lettres du duc Charles de Bourgogne autorisant les villes du Hainaut à faire des levées d'argent en constitutions de rentes viagères jusqu'à concurrence de leurs besoins, à la condition d'en employer les capitaux au paiement de leurs portions dans l'aide de 300,000 livres tournois accordée par les états, à titre de la joyeuse-entrée du duc et de son mariage. 11 juillet 1468.

1 pièce

- 384** Nouveaux statuts donnés par les mayeur et échevins de Mons au corps des cordonniers et corroyeurs (conreurs) de cette ville. 8 avril 1469.

1 pièce

- 385** Statuts accordés par les mayeur et échevins de la ville de Mons aux " compagnons confrères de la compagnie et confraternité de la fiertre du glorieux, méritorieux et vray martyr de Dieu, saint Adrien ". La confrérie pourra avoir quarante membres au plus. Le droit d'entrée sera de dix sols tournois, et tout membre qui voudra sortir de la compagnie en paiera vingt. 13 mai 1469.

1 pièce

- 386** Lettres du duc Charles de Bourgogne évoquant à lui la cause de Jacot Ysnart, fils naturel de Christophe Ysnart, décédé en 1424.

Cette cause avait été portée à la cour de Mons. Jacot Ysnart demandait la restitution, entre autres choses, de la somme de 1400 écus à lui laissée par son père, et qui avait été empruntée aux exécuteurs testamentaires de celui-ci pour être affectée au paiement des gens d'armes du duc Jean de Brabant que l'on voulait faire sortir du Hainaut, lors de la guerre qui avait sévi jadis dans ce pays. 28 juillet 1469.

1 pièce

**387** Lettres par lesquelles, à la demande de la duchesse douairière de Bourgogne (Isabelle de Portugal, veuve du duc Philippe de Bourgogne), le magistrat de Mons autorise les sœurs hospitalières du tiers ordre de Saint-François à desservir l'hôpital Le Taye et à soigner les malades en ville. 2 juin 1470.

1 pièce

**388** Lettres du duc Charles de Bourgogne confirmant celles que les échevins, les jurés et le conseil de la ville de Mons avaient délivrées le 2 juin précédent, pour l'établissement des sœurs hospitalières du tiers ordre dans l'hôpital Le Taye. 6 août 1470.

1 pièce

**389** Octroi accordé à la ville de Mons par Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, pour la levée en constitutions de rentes d'une somme de 6,600 livres tournois qui sera affectée au paiement de la quotité de cette ville dans l'aide accordée au duc par les états de Hainaut. 8 novembre 1470.

1 pièce

**390** Lettres par lesquelles Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, se porte garant envers la ville de Mons, au nom du prince, pour la levée en constitutions de pensions viagères, de la somme précédemment accordée pour une fois, de 6,600 livres tournois, monnaie de Hainaut, à l'effet de l'employer tant en gracieusetés envers les médiateurs et amis dudit pays de Hainaut qu'en autre manière, à la décharge de la généralité de ce comté et à valoir sur les aides des états. 13 novembre 1470.

1 pièce

Non consultable

**391** Mandement du duc Charles de Bourgogne, adressé au prévôt, aux jurés et aux échevins de Mons, pour les requérir de nouveau de réunir immédiatement le plus grand nombre possible de marchands, pour conduire, tant de jour que de nuit, des vivres et provisions de toute nature à l'armée, jusqu'à Arras, étape ordonnée pour tout le temps que le duc sera par-deçà la rivière de Somme. 6 février 1471 (1470, v. st.).

1 pièce

- 392** Lettres du duc Charles de Bourgogne octroyant aux villes de Mons, Valenciennes, Quesnoy, Ath, Enghien, Binche et Avesnes de lever en constitutions de rentes viagères les sommes nécessaires à l'acquit de leur quotité et par anticipation de l'aide des années 1571 et 1572, et à la ville de Haï, de faire semblable levée pour une année seulement, vu sa grande pauvreté. 16 avril 1471.  
1 pièce
- 393** Lettres du duc Charles de Bourgogne, par lesquelles il reconnaît qu'à sa demande, la ville de Mons a levé, pour servir notamment à l'entretien de l'armée, 24,000 livres tournois en constitutions de rentes. Il engage à la ville, en sûreté de cette somme, les revenus de ses bois de la Haie-le-Comte, l'étalage et la marque des draps de la foire de la Toussaint, les buselières et prés d'Hyon, les prés et le terrage de Jemappes. 21 avril 1472.  
1 pièce
- 394** Lettres du duc Charles de Bourgogne accordant à la ville de Mons l'octroi de constituer des pensions viagères jusqu'à concurrence de 1200 livres, pour la mettre à même de payer sa quote-part de l'aide de 12,000 livres accordée par les trois états de Hainaut. 4 septembre 1472.  
1 pièce
- 395** Lettres du duc Charles de Bourgogne accordant à la ville de Mons, pour un nouveau terme de douze ans, à partir du 26 juin 1475, jour de l'expiration de l'octroi concédé par son père, le 9 août 1402, la perception de 16 deniers au lot de vin, 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, 8 sols 7 deniers au tonneau de cervoise contenant 50 lots ou plus. Le produit de cet octroi doit servir à la réparation des fortifications et des buses de bois de la fontaine, ainsi qu'au paiement des dépenses faites durant les guerres. 10 janvier 1473 (1472, v. st.).  
2 pièces
- 396** Charte du duc Charles de Bourgogne maintenant les autorités de la cour de Mons et des autres juges du pays de Hainaut contre les entreprises de son grand conseil. 26 mars 1473 (1472, v. st.).  
1 pièce
- 397** Ordonnance du duc Charles de Bourgogne portant que les serviteurs et domestiques de son hôtel jouiront, comme par le passé, des droits, franchises et libertés dus à leur état ; qu'à l'égard des nouveaux offices, en Hainaut, il n'en sera plus disposé à l'avenir, sans avoir pris préalablement l'avis du grand bailli et du conseil de ce pays, etc. 26 mars 1473 (1472, v. st.).  
1 pièce
- 398** Lettres du duc Charles de Bourgogne autorisant la ville de Mons à

vendre des rentes à deux vies jusqu'à concurrence de 4,000 livres, de 40 gros de Flandre chacune, pour la mettre à même de satisfaire au premier terme de sa quotité de l'aide sexennale de 500,000 écus accordée au duc par les états de Hainaut, et d'acquitter les dettes dont elle était chargée. 13 mai 1473.

1 pièce

**399** Jugement rendu par la cour de Mons sur appel d'un nommé Gobert de le Loge contre Robert Leclercq, maître charpentier du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, pour obtenir modération des frais et dépens réclamés par ce dernier à l'occasion de la plainte qu'il avait faite aux plaids du jeudi, devant le mayeur et les échevins de Mons. Ce jugement maintient celui desdits échevins. 28 juin 1473.

1 pièce

Non consultable

**400** Lettres du duc Charles de Bourgogne contenant la sentence de son grand conseil, qui maintient le jugement par lequel le conseil de Hainaut avait condamné Thierrri du Chasteler à la remise d'un cheval indûment saisi chez Pierre Parent, huissier d'armes, et au remboursement des dommages causés à celui-ci, par suite de son emprisonnement, lors d'un exploit qu'il avait fait sur les biens dudit Thierrri en vertu de lettres patentes du duc. 23 juillet 1473.

1 pièce

**401** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue sur appel à la cour souveraine, à cause de l'emprisonnement de Jean Rimée, père, et de Jean le Rentier, époux de Jeanne Rimée, demeurant à Mons. Après plusieurs ajournements, les plaignants sont renvoyés aux échevins de Mons, pour être jugés par eux suivant la loi de l'échevinage de cette ville. 7 février 1474 (1473, v. st.).

1 pièce

**402** Appointement passé entre le doyen et le chapitre de Saint-Germain, d'une part, le mayeur, les échevins, les jurés et le conseil de la ville de Mons, d'autre part, au sujet de la collation des chapelles et bénéfices de l'église de Saint-Germain, de la sépulture et ouverture de la terre sainte, de l'institution des mambours, du placement de tableaux dans l'église, des apports faits aux reliques, des legs, de l'étalage des images peintes et des livres, de la reconstruction de l'église, et de la donation des chapelles aux corps de métiers et aux confréries. 30 avril 1474.

1 pièce

**403** Lettres par lesquelles le duc Charles de Bourgogne annule la collation qu'il avait accordée à Hacquinet Lyon, puis à Claude Besson, du droit de courtage des bêtes à cornes qui se vendent en

la ville de Mons: ce qui était au préjudice des habitants de cette ville et des environs. Il ordonne, en conséquence, de laisser paisiblement la ville jouir dudit droit, à moins qu'il ne soit ultérieurement attribué au prince. 3 novembre 1474.

1 pièce

404 Lettres des mayeur, échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, par lesquelles ils renouvellent les statuts de la corporation des tanneurs de cette ville. 8 avril 1475.

1 pièce

405 Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, accordant aux échevins de Mons le pouvoir de vendre 1200 livres de pensions, somme qui sera affectée aux besoins spécifiés dans leur représentation. Celle-ci contient que les Français endommagent le pays ; que le connétable et le prévôt de Paris ont sommé la ville d'Avesnes et d'autres places de se rendre à eux, pour les mettre sous l'obéissance du roi de France ; que même ils ont déjà brûlé la ville et forteresse de Landrecies; que, pour leur résister, il faut les secours des villes du Hainaut, principalement de Mons, chef-ville de ce pays, et qu'en conséquence, il convient de réparer et de compléter les fortifications de cette ville, de la munir de blé, de poudre et d'autres choses nécessaires à la forteresse. D'un autre côté, la ville a supporté de très grands frais pour la levée des gens de guerre qu'elle a dû envoyer au service du prince. 15 mai 1475.

1 pièce

406 Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons l'autorisation de constituer des rentes annuelles et viagères jusqu'au capital de 3,000 livres de quarante gros, monnaie de Flandre, capital qu'elle avait donné en prêt au prince. 1er novembre 1475.

1 pièce

407 Lettres des mayeur, échevins, jurés et conseil de la ville de Mons renouvelant les statuts de la connétablie des graissiers, poissonniers de poissons de mer, fruitiers, fromagiers, ongueliers, poulletiers et cabarteurs de cette ville. 20 janvier 1476 (1475, v. st.).

1 pièce

408 Octroi accordé à la ville de Mons par le duc Charles de Bourgogne, de pouvoir, dans le cours d'une année, à compter de la date de cet octroi, donner à bail viagèrement, par voie de loterie, et dans la forme accoutumée, les offices de Venvoy et réception du poisson de mer, et le revendaige d'icelui poisson en ladite ville, et autres offices à la disposition d'icelle, a la condition que le prix qui en proviendra, sera employé au paiement les dettes et aux plus grandes nécessités de la communauté, mais, avant tout, à

acquitter sa quotité dans les aides et subsides du prince. 29 février 1476 (1475, v. st.).

2 pièces

**409** Lettre de la duchesse Marguerite d'Yorck et de la duchesse Marie de Bourgogne aux prévôt, échevins, manants et habitants de Mons, contenant que, quoique depuis aucuns jours elles eussent été averties de la dure fortune naguères advenue à feu le duc Charles et à son armée, au pays de Lorraine, à rencontre du duc René, néanmoins on leur avait toujours donné l'espoir que le duc était hors de la main des ennemis, mais que, ce jour, elles ont appris qu'il avait été par eux piteusement occis et mis à mort. Elles requièrent les habitants de prier pour le salut et remède de l'âme du défunt. Au surplus, elles déclarent leur intention être de, par l'avis des seigneurs de leur sang, des gens de leur grand conseil et des gens des trois états des pays de par-deçà, qui brièvement doivent s'assembler à Gand, alléger et soulager lesdits pays, et dorénavant les traiter en la plus grande douceur, bonne justice et police qu'elles pourront. 24 janvier 1477 (1476, v. st.).

1 pièce

**410** Privilège général donné pour tous les Pays-Bas, par la duchesse Marie de Bourgogne. 11 février 1477 (1476, v. st.).

1 pièce

Non consultable

**411** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes et de pensions viagères la somme de 6.000 livres, de vingt gros la livre, et de l'appliquer aux ouvrages des fortifications, et au paiement des gens de guerre et des émissaires que ladite ville avait à son service, à cause de la guerre avec le roi de France. 31 juillet 1477.

1 pièce

**412** Lettres de Maximilien et de Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc., affranchissant, à toujours, la ville de Mons de la restitution des biens meubles et de l'artillerie qui appartenaient au comte de Dunois et qui avaient été transportés du château d'Havre à l'hôtel de ville de Mons, où ils furent détruits dans l'incendie arrivé à cet hôtel, et la tenant quitte tant envers eux qu'envers le comte de Dunois, lors tenant parti contraire. 3 octobre 1477.

1 pièce

**413** Acte contenant le serment prêté à la ville de Mons par le duc Maximilien d'Autriche, "comme mary, bail et advoé" de la duchesse Marie de Bourgogne. 2 novembre 1477.

2 pièces

**414** Lettre par laquelle l'empereur Frédéric mande aux " recteurs et

conseil de la cité de Mons, " d'obéir à la duchesse Marie et à Maximilien, son époux, et de leur faire hommage et serment de fidélité, comme étant leurs vrais princes ; il leur promet aide et secours contre les oppresseurs qui voudraient ravir à ces princes leurs héritages et seigneuries, et de veiller à ce que les privilèges, grâces, droits, libertés, immunités et anciennes coutumes de la ville soient maintenus, défendus et même augmentés. 12 février 1478 (1477, v. st.).

1 pièce

- 415** Lettres par lesquelles Maximilien et Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc., autorisent la ville de Mons à construire trois moulins à vent, aux frais du domaine, moyennant de faire l'avance de ces frais et que la mouture soit aux mêmes conditions qu'aux moulins à eau. 8 mars 1478 (1477, v. st.).

1 pièce

Non consultable

- 416** Acte passé par-devant les échevins de Mons, par Guillaume de Stadion, chevalier, et par lequel il déclare fonder un obit perpétuel avec distribution d'aumônes, dans l'église de Saint-Nicolas, pour l'âme de Burkart de Stadion, son fils, mort des suites des blessures qu'il avait reçues à Crespin, en combattant contre les Français, et inhumé dans ladite église. 28 juillet 1478.

1 pièce

Non consultable

- 417** Lettres de Maximilien et de Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc., portant, à la demande des échevins et jurés de Mons, suppression à perpétuité des jeux de dés et de brelan, en la ville et jugement de Mons, soit sur des places publiques, soit à l'intérieur des habitations, à peine par les contrevenants de payer une amende de cent sols au profit, par moitié, du domaine et de la ville de Mons. 1er octobre 1478.

1 pièce

- 418** Octroi d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville à constituer des rentes et pensions jusqu'à concurrence d'un capital de 10,000 livres tournois. Cette somme devra servir aux ouvrages des fortifications, à l'entretien des gens de guerre, à des provisions de poudre et de salpêtre, à l'artillerie, à rassembler du blé, au paiement des deux moulins à vent récemment construits, à l'achat de serpentines et d'arquebuses, et à fournir le paiement intégral de la quote-part des aides dues au prince pour les années 1478-1479. 1er juillet 1479.

1 pièce

- 419** Bulle du pape Sixte IV, en faveur des frères prêcheurs de saint Dominique et des frères et sœurs du tiers ordre de saint François,



ainsi que des fidèles qui visitent leurs églises ou s'y font inhumer en habits religieux, etc. 26 juillet 1479.

1 pièce

420 Acte passé devant des féodaux de Hainaut (Jehan le Légat, Jacques Corrosty, Bauduin Chamart, Jehan de Macquefosse, Colart Dessus le Moustier, Jehan de le Fosse et Servais Waudart) et me André Gautier, notaire public, par lequel les trois états de ce pays reconnaissent avoir reçu de la ville de Mons, des abbayes de Saint-Ghislain, de Liessies, de Maroilles, de Cambron, de Bonne-Espérance, des Ecoliers, des chapitres de Soignies et de Binche, et des seigneurs de Croy, de Roisin, d'Aimeries, de Ligne, de Boussu, de Pommerœul et de Trélon, certaines sommes levées en constitutions de rentes viagères, pour satisfaire aux aides demandées auxdits états par le duc Charles de Bourgogne, à cause des guerres qu'il avait soutenues. Cet acte se termine par la promesse que fait le corps des trois états de garantir les prêteurs et leurs successeurs et de les rembourser au moyen de tailles à répartir sur le pays. 20 septembre 1479.

1 pièce

421 Lettres par lesquelles Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, octroie à la ville de Mons le pouvoir de vendre des rentes et pensions viagères jusqu'au capital de 12,000 livres tournois, pour employer cette somme à l'achat de grains à distribuer au peuple : la moisson ayant été peu productive à cause du défaut de culture et des dégâts commis par les gens de guerre. 27 mai 1481.

1 pièce

422 Donné en nostre ville de Bois-le-Duc, le XXIXe jour de may, l'an de grâce mil (quatre cent) quatre-vingz et ung. Lettres de Maximilien et de Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc., par lesquelles, en considération de la pénurie où se trouvent le Hainaut et la ville de Mons, et pour empêcher l'émigration des habitants, ils permettent à ceux-ci de s'approvisionner des grains et des denrées dont ils ont besoin, en Brabant, en Flandre, en Hollande, en Zélande et en Frise, et de les faire transporter en Hainaut, soit par eau, soit par terre. 29 mai 1481.

1 pièce

423 Mandement de Maximilien et de Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc., renvoyant au siège du chef-lieu de Mons une instance portée en appel au grand conseil de Malines par Jean de Maulde, contre un jugement rendu par les mayeur et échevins de Saintes au profit de Wilmet Stanoye dit Robart et de sa sœur, en matière d'hérédité. 7 août 1481.

1 pièce

424 Lettres par lesquelles Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne



---

accordent à des sayeteurs de la ville d'Arras la permission de s'établir à Mons pour y exercer leur industrie. 1er octobre 1481.

1 pièce

- 425 Lettres du grand conseil des ducs Maximilien et Marie, ordonnant au grand bailli de Hainaut et à un membre dudit grand conseil de s'enquérir de ce qui a été exposé par les états dudit pays, au sujet de l'appel de Jean de Maulde contre Guillaume Robart et les échevins de Saintes, lequel appel devait avoir lieu devant les échevins de Mons et non ailleurs, en conformité des privilèges décrétés par les comtes et comtesses de Hainaut. 21 octobre 1481.

1 pièce

- 426 Lettres de Maximilien, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., requérant les états des provinces et les villes des Pays-Bas d'acquiescer au traité d'Arras, ainsi qu'au projet de mariage, qui en était la garantie, entre le dauphin de France, fils unique du roi, et l'archiduchesse Marguerite, fille unique de Maximilien, conformément aux stipulations dudit traité. 24 mars 1483 (1482, v. st. ).

2 pièces

- 427 Lettres de Maximilien, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., contenant le serment par lui prêté à la ville de Mons, lors de sa prise de possession du comté de Hainaut, comme bail du duc Philippe, son fils. 14 janvier 1484 (1483, v. st.).

2 pièces

- 428 Lettres de Maximilien et de Philippe, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc., octroyant à la ville de Mons, pour le terme de douze ans, à commencer le 25 juin 1487, la perception de 16 deniers au lot de vin vendu en détail, 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, 8 sols 7 deniers au tonneau de cervoise de cinquante lots, en exemptant toutefois de ces maltôtes les vins consommés par les officiers et les conseillers desdits princes. Le produit des impôts précités sera affecté au paiement annuel de 1200 livres au receveur des domaines de Mons, pour la part desdits princes, en la manière accoutumée, aux travaux des fortifications, à l'entretien de la fontaine et à d'autres besoins. 5 février 1484 (1483, v. st.).

1 pièce

- 429 Lettres de Maximilien et de Philippe, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc., par lesquelles, à la demande des états de Hainaut et sur les avis rendus par le grand bailli et le conseil de ce pays, et par leur grand conseil, ils modifient la charte échevinale du chef-lieu de Mons. 8 avril 1484 (1483, v. st.).

1 pièce

- 430 Lettres par lesquelles les échevins, les jurés et le conseil de la ville de Mons accordent à ferme et à viage à Jean de le Croix, receveur des aides de Hainaut, l'office de l'envoy et réception du poisson de mer et heren qui se vent au min et amaine en ladicte ville, pour d'icellui office en tous droix, profis et émolumens y appartenans et accoustumez joyr tout le cours de sa vie, aux devises et conditions que icellui Jehan de le Croix doit et sera tenu de icelluidit office faire et excercer bien et deuement, en gardant le droit des marchans et du commun peuple, et en entretenant les bans, estatut et édits de ladicte ville i'aiz pour cause de ladicte marchandise, etc. Ledit fermier fournira une caution de mille livres tournois, et paiera annuellement la somme de cent livres tournois à la ville, dont moitié à la Saint-Jean et moitié à la Noël. 19 juin 1484.  
1 pièce
- 431 Bulle du pape Sixte IV accordant à l'hôpital de Saint-Nicolas de Mons la permission d'avoir un confesseur avec pouvoir de remettre tous les péchés à l'article de la mort de ceux et celles qui s'y trouvent, ainsi que d'y administrer les sacrements d'eucharistie et d'extrême-onction, et d'inhumer en terre sainte les personnes qui y meurent. 18 juillet 1484.  
2 pièces
- 432 Lettres de Maximilien, archiduc d'Autriche, par lesquelles, il déclare avoir reçu de la ville de Mons la somme de 250 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, pour le payement de cent compagnons de guerre à pied durant quinze jours. 27 décembre 1484.  
1 pièce
- 433 Bulle du pape Innocent VIII confirmant celle de son prédécesseur Sixte IV en faveur de l'hôpital de Saint-Nicolas de Mons. 2 mars 1485 (1484, v. st.).  
1 pièce
- 434 Lettres par lesquelles Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, accorde aux mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons l'autorisation de lever en constitutions de rentes viagères jusqu'à concurrence de 1200 livres tournois par an, pour en employer le montant à l'acquit de 8,400 livres accordées au prince, pour ses grans et pesans affaires, et au payement de la somme de 3,000 livres due aux maîtres des ouvrages et à certains hôpitaux et bonnes maisons de cette ville. 14 mai 1485.  
1 pièce
- 435 Souvenir d'un jugement rendu par les échevins de la ville de Mons, sur la plainte de Marie de Dosies, veuve de Jean le Jonne, demeurant à Quaregnon, pour la revalidation de trois chirographes. 17 mai 1485.

1 pièce

Non consultable

- 436** Lettres de garant accordées à la ville de Mons par Charles de Croy, comte de Chimay, vicomte de Limoges et seigneur de la Boue, Jean, seigneur de Ligne, de Bailleul, de Montrœul-sur-Haine et de Rely, Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix et de Solre-le-Château, et Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, d'Authume et de Lens, chevaliers, pour le paiement de la somme de 1300 livres tournois par an, du chef de la levée faite par eux et par cette ville en constitutions de rentes viagères, à l'effet d'en fournir le capital à la chambre de la noblesse de Hainaut, et de la mettre à même d'acquitter sa quotité de l'aide accordée au duc d'Autriche, pour l'entretien de son armée. 23 juin 1485.
- 1 pièce
- 437** Sentence rendue par Antoine Rolin, grand bailli, et par les féodaux de la cour de Hainaut, en faveur de la ville de Mons, au sujet de six bourgeois (Jean de Tournay dit Longhct, Bertrand Rousseau, Colard Malin, Martin Couvreur, Jean Chocquet et Jean Laigle, juges, officiers et regards de la vingtaine) de cette ville que, contrairement aux privilèges de 1428, le prévôt (Jehan de Hun, escuyer, prévost d'icelle ville de Mons) tenait en prison au château et prétendait faire juger par la cour, comme ayant enfreint les statuts du corps de la sayetterie. Cette sentence ordonne la remise des prisonniers aux échevins de Mons, pour être jugés par ceux-ci. 9 juillet 1485.
- 1 pièce
- 438** Procès-verbal de la visite, faite par les délégués du chapitre de Saint-Germain et des échevins de la ville de Mons, des limites de la juridiction de cette ville. 26 juillet 1485.
- 1 pièce
- 439** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à vendre 200 livres tournois de rentes viagères dont le capital sera employé aux dépenses de la première et joyeuse bienvenue du duc de Bourgogne. 30 octobre 1485.
- 1 pièce
- 440** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à vendre des pensions viagères jusqu'à concurrence de 300 livres tournois, a charge d'en affecter le capital au remboursement des deniers empruntés à la caisse des " orphènes ", et aux affaires les plus urgentes. 11 juillet 1486.
- 1 pièce
- 441** Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, par lesquelles ils assignent spécialement certains

revenus de leurs domaines de Flobecq et Lessines en garantie du capital de 8,000 livres tournois levé par la ville de Mons en constitutions de rentes, pour les assister à solder les troupes de plusieurs garnisons des villes frontières vers la France. 12 août 1486.

1 pièce

442 Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue par la cour de ce pays sur le différend mû entre Jean Fstoret, conseiller du Roi, et la ville de Mons, au sujet de la clôture d'un pré joindant à le Hughenesse contre les terrées de laditte ville, entre les portes du Rivage et du Parcq et appartenant audit Estoret, clôture qui avait été abattue. La cour ordonne que, par provision et sous son autorité, une nouvelle haie sera plantée aux frais dudit Estoret, sauf à l'en indemniser ultérieurement ainsi que des frais du procès, s'il y a lieu, demorant icelui entier de poursuivre ses interrests " depuis sa plainte en tenure brisie. 19 février 1487 (1486, v. st.).

1 pièce

443 Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, par lesquelles, au nom du roi et de l'archiduc, son fils, il autorise la ville de Mons à constituer des pensions viagères au capital de 4.000 livres tournois qu'elle emploiera au remboursement des sommes empruntées à la caisse des enfants mineurs et de celle de 200 livres qui a été affectée aux provisions de l'artillerie. 1er mai 1487.

1 pièce

444 Lettres du même, par lesquelles il autorise la ville de Mons à lever en constitutions de rentes viagères un capital de 1.600 livres tournois, somme que cette ville a pris l'engagement de payer au prince do Chimay, en avancement de l'achat fait par ce prince de plusieurs héritages et maisons situés derrière son hôtel. Ce don est motivé par les bons services qu'a rendus le prince et par la considération que l'incorporation des propriétés précitées à son hôtel contribuera beaucoup à l'embellissement du lieu et consécanment de laditte ville. 1er juin 1487.

1 pièce

445 Lettre close de Maximilien, roi des Romains, adressée à ses chiers et bien amez les eschevins et conseil de la ville de Mons, les informant qu'il a reçu, ce jour, la nouvelle que les ducs d'Orléans et de Bretagne, ses cousins, et d'autres princes du royaume de France, ses alliés, ont eu une rencontre avec les gens de la dame de Beaujeu et d'autres gouverneurs dudit royaume qui étaient entrés en Bretagne, et que huit à dix mille hommes sont restés sur le champ de bataille ; de sorte que ladite dame qui avait mû le roi de France à usurper le pays précité a été contrainte de se retirer et à demander les garnisons d'Artois et autres pour aller secourir le

---

roi de France. 11 juin 1487.

1 pièce

- 446** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à vendre des rentes viagères jusqu'à concurrence de 6.000 livres tournois en capital, afin de la mettre à même d'acquitter sa quote-part de l'aide accordée par les états de Hainaut, en juillet précédent, pour le paiement des gens de guerre des places frontières durant les mois d'août et septembre, etc. 15 octobre 1487.
- 1 pièce
- 447** Mandement de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, son fils, mettant à néant les lettres monitoires et les citations de l'évêché de Cambrai à l'occasion des faits graves auxquels a donné lieu le refus de Jean Ghouset, doyen rural et officier de l'évêque, à Mons, de faire procéder à l'inhumation en terre sainte du médecin Simon de la Baluie, par égard aux privilèges du pays de Hainaut, aux réclamations des échevins de cette ville, et vu que le défunt s'était confessé à son curé et avait reçu les sacrements un peu avant sa mort, arrivée le 26 novembre 1487. Ils ordonnent aux officiers de l'évêché qui feraient opposition de comparaître devant leur grand conseil. 13 janvier 1488 (1487, v. st.).
- 2 pièces
- 448** Traité de paix et d'alliance juré sur les Évangiles et le corps de saint Donat par Maximilien, roi des Romains, pour obtenir sa délivrance de la ville de Bruges où il était tenu prisonnier. 10 mai 1488.
- 1 pièce
- 449** Lettre de Maximilien, roi des Romains, aux échevins et au conseil de la ville de Mons, leur faisant part d'un avantage considérable remporté sur les Brugeois. 27 juin 1488.
- 1 pièce
- 450** Lettres d'Antoine Roi in, grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à vendre des rentes viagères jusqu'à concurrence de 500 livres tournois par an, dont le capital de 5.500 livres de même monnaie sera affecté au paiement des aides, savoir: d'une somme de 4.000 livres tournois, au lieu de la capitation proposée par le prince de Chimay, au nom du roi des Romains, et de 1604 livres tournois, quotité de la ville dans les aides de 6.000 et de 5.000 livres tournois votées par les états de Hainaut. 20 juillet 1488.
- 1 pièce
- 451** Lettres de Charles de Croy, prince de Chimay, lieutenant et capitaine général de Hainaut, par lesquelles il reconnaît avoir reçu

de Jean Masselot, massard de la ville de Mons, la somme de quatre mille livres tournois accordée par cette ville au roi des Romains, pour les besoins de la guerre. 1er août 1488.

1 pièce

- 1181** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever la somme de 2,000 livres tournois, pour être employée au paiement de sa quotité d'un mois de solde de six cents combattants à cheval et de six cents piétons, à l'effet de résister aux ennemis, de faire lever le siège de Hal et de réduire plusieurs places et châteaux des environs de Binche. 26 juin 1489.

1 pièce

- 452** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons l'autorisation de vendre des pensions viagères jusqu'à concurrence de 200 livres tournois par an, au denier douze et à deux vies seulement, pour en employer le capital au paiement de la solde, durant un mois, de 600 combattants à cheval et de 600 piétons chargés de la garde du pays. 13 avril 1489 (1488, v. st.).

1 pièce

- 453** Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, autorisant la ville de Mons à ériger une seconde boucherie et à y établir vingt-quatre étaux qui seront mis à recours, chaque année, de même que les autres fermes du domaine du prince en cette ville. Avril 1490 (1489, v. st.).

1 pièce

- 454** Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, par lesquelles ils chargent Louis de la Rue, contrôleur de la dépense de l'hôtel de l'archiduc, de recevoir les reliefs du fief de l'avouerie de Mons que doivent faire Anne de Borsele, dame de la Verre, et le seigneur de Bèvres, mari de cette dame, laquelle est héritière propriétaire dudit nef par la mort du seigneur de la Verre. Louis de la Rue remplira en cette circonstance les fonctions de bailli de Hainaut. 18 mars 1491 (1490, v. st.).

1 pièce

- 455** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à vendre des rentes viagères jusqu'à concurrence de 900 livres tournois par an, pour en employer le capital au rachat d'autres pensions créées à des taux plus élevés. 6 août 1491.

1 pièce

- 456** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons de pouvoir constituer des rentes viagères au capital de 6,500 livres qui sera employé au paiement de la quotité de cette ville dans l'aide de 12,000 écus consentie par les états de Hainaut. 30 juillet 1493.

1 pièce

- 457** Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, par lesquelles ils octroient à la ville de Mons de lever quatre deniers au lot de vin qui se vendra sur le territoire de cette ville, outre les seize deniers imposés précédemment, pour en employer le revenu " ès réparations, fortifications et réédifications de laditte ville, et au payement des aides ". 23 août 1493.

1 pièce

- 458** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à vendre des pensions viagères jusqu'à concurrence de 310 livres par an, rachetables au denier dix, dont le principal sera destiné au rachat de trois rentes à florins d'or de douze doubles le florin, et au remboursement d'une rente de sept muids de blé à Josse et à Simon de Villers, parvenus à leur majorité. 10 février 1495 (1494, v. st.).

1 pièce

- 459** Lettres de Guillaume de Cuesmes, receveur général des mortemains de Hainaut, contenant la sentence de la cour desdites mortemains qui ordonne que le meilleur catel levé à la mort de Philippe de Hoves (Philippe de Hoves était décédé a Mons, le 8 décembre 1481, après avoir habité cette ville plus de quarante ans) sera remis à Marie le Leup, sa veuve. Ce droit avait été levé à cause que Philippe de Hoves était natif des Estinnes et Bray et qu'en cette localité le droit de meilleur catel était dû au comte de Hainaut, en vertu d'une charte du comte Jean d'Avesnes, qui avait aboli le droit de mortemain, en 1290. 12 novembre 1495.

1 pièce

- 460** Lettres de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il assigne à la ville de Mons le droit d'étalage et la marque des draps de la foire de la Toussaint, et d'autres de ses revenus, en garantie de la somme de 3.000 livres à lever par cette ville en constitutions de rentes viagères, pour l'aider à faire son voyage en Allemagne. 10 mars 1496 (1495, v. st.).

3 pièces

- 461** Lettres d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons, de pouvoir vendre des pensions viagères jusqu'à concurrence de 100 livres tournois, rachetables au denier dix, pour en employer le capital au payement de sa quotité de l'aide, au remboursement des parchons des enfants mineurs dont la ville a reçu les deniers, et à l'entretien des fortifications. 21 mars 1496 (1495, v. st.).

1 pièce

- 462** Lettres de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc.,



mandant à ses huissiers ou sergents d'armes de faire comparaître le curé de Saint-Nicolas et autres au portail de cette église, à l'effet de leur signifier que la ville de Mons doit être maintenue dans ses droits d'élire les mambours et margliseurs (Marglisseur : marguillier) de ladite église de Saint-Nicolas, et en cas de refus d'ajourner ledit curé et les autres opposants, devant le grand bailli et le conseil de Hainaut. 6 janvier 1497 (1490, v. st.).

1 pièce

463 Sentence interlocutoire du grand bailli et du conseil de l'archiduc d'Autriche, à Mons, sur le différend mû entre les majeur et échevins de la ville de Mons, d'une part, et Nicolas de la Grange, curé de l'église de Saint-Nicolas de cette ville, d'autre part, par rapport à la citation des mambours et margliseurs de ladite église en la cour spirituelle de Cambrai. 4 mars 1497 (1496, v. st.).

1 pièce

464 Mandement de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., par lequel, à la demande des échevins et du conseil de la ville de Mons, il renouvelle la défense faite par l'ordonnance du 8 juillet 1449, aux habitants de cette ville, de s'assembler et d'aller boire dans les villages voisins, en faisant exception pour ses conseillers et officiers, et pour les personnes qui ont affaire en ces villages. 31 août 1497.

1 pièce

465 Lettres par lesquelles Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., continue, pour le terme de douze ans à commencer le 20 juin 1499, l'octroi accordé à la ville de Mons de la levée des maltôtes de vingt deniers au lot de vin vendu en détail, de quatre deniers à la livre de vin vendu en gros, de huit sols sept deniers au tonneau de cervoise de cinquante lots, moyennant d'en employer le montant au paiement des aides et des autres charges de la ville, et de verser chaque année entre les mains du receveur du prince la somme de 1200 livres tournois, tant que durera cet octroi. En outre, les officiers et conseillers qui ont leur résidence à Mons jouiront de l'exemption pour le vin qu'ils consomment chez eux, mais sans pouvoir dépasser trente tonneaux de trois muids chacun. Cet octroi est accordé sur la représentation du magistrat énonçant que la ville avait un grand circuit, qu'elle était peu peuplée, sans rivière portant navires (La Trouille était cependant navigable depuis le pont du monastère des Écoliers jusqu'à Jemappes.), et plus chargée de rentes qu'elle ne possédait de revenus, à cause des guerres et des aides accordées depuis les ducs Philippe et Charles de Bourgogne. 4 septembre 1497.

1 pièce

466 Acte par lequel les " majeur, escevins, jurez, conseil et comunalté de la ville de Mons en Haynnau " reconnaissent devoir payer



endéans la Chandeleur à Hugues du Mont, trésorier, des finances et receveur de l'épargne de l'archiduc d'Autriche, la somme de six cents livres restant due pour la concession de l'octroi des maltûtes précité. 22 septembre 1497.

1 pièce

467 Lettres de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à vendre des pensions viagères au capital de 1300 livres, et à employer ce capital à parfaire le paiement du terme échu le 1er novembre, de l'aide accordée par les états de Hainaut. 16 novembre 1497.

1 pièce

468 Acte de confirmation du serment prêté par Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, le 31 décembre 1494, aux mayeur, échevins, conseil, bourgeois, manants, habitants et à toute la ville de Mons, avec promesse de ne pas diviser les pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et de maintenir le Hainaut " en paix, et en tous cas en ses libertés, franchises et bons usages ". 20 novembre 1407.

1 pièce

469 Lettres de Guillaume de Croy, grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons de pouvoir vendre des pensions viagères jusqu'à concurrence de 600 livres, pour en employer le capital au prêt demandé par le prince et dont le remboursement aura lieu endéans la Saint-Jean. 18 décembre 1497.

1 pièce

470 Lettres de Henri de Buergues, évêque de Cambrai, contenant celles de son prédécesseur Jean de Bourgogne, datées de Mons le 12 octobre 1441, et relatives à la consécration de la chapelle de la maison de Sainte-Croix de Borgne-Agache, à Mons, faite ledit jour, et déclarant que l'anniversaire de la dédicace de cette chapelle est fixé au troisième dimanche d'octobre. Quarante jours d'indulgences sont accordés aux fidèles qui, s'étant confessés, visiteront la chapelle aux fêtes de la Sainte-Croix et de la dédicace, et feront des dons pour son entretien. 24 janvier 1498 (1497, v. st.).

1 pièce

471 Lettres du même évêque, par lesquelles, à la demande du ministre et des religieux de la maison de Sainte-Croix de Borgne-Agache, qui ne jouissaient que d'une rente de quatre livres, monnaie de Hainaut, et de la quête au pain dans la ville de Mons, il accorde que les biens meubles des personnes qui décéderont dans cette maison appartiendront à celle-ci et à sa chapelle, à perpétuité. 24 janvier 1498 (1497, v. st.).

1 pièce

- 472 Lettre de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., remerciant les échevins et le conseil de la ville de Mons de l'affection qu'ils lui ont montrée en votant l'aide précédente avec les autres états de Hainaut, et les engageant à persévérer et à ajouter foi à ce que leur dira de sa part le seigneur de Chièvres, grand bailli de Hainaut. 2 avril 1498 (1497, v. st.).  
1 pièce
- 473 Lettres de Guillaume de Croy, grand bailli de Hainaut, par lesquelles, en ce qui concerne les assennes, il autorise la ville de Mons à délivrer à Jacqueline de Thiant, veuve de Jean de le Same, un nouveau titre de constitution d'une rente de 15 livres qui avait été créée en septembre 1445 aux noms de Jean de le Same, père, dit le Keux, et de Jeanne de Perfontaines, sa femme. 26 avril 1498.  
1 pièce
- 474 Lettres de Guillaume de Croy, grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons de vendre, jusqu'à concurrence de 300 livres par an, des pensions à deux vies et rachetables au denier dix, pour en affecter le capital à un prêt à faire au prince, à la condition d'en être remboursée endéans la Saint-Jean prochaine. 20 août 1498.  
1 pièce
- 475 Lettre de Maximilien, roi des Romains, par laquelle, après avoir rappelé tout ce qu'il a fait, depuis son mariage avec Marie de Bourgogne, dans l'intérêt des Pays-Bas et de l'archiduc, son fils, leur prince naturel, il demande conseil et assistance contre les Français et les Gueldrois, afin de les forcer à conclure une paix acceptable, et de pouvoir ensuite entreprendre l'expédition par lui projetée contre les Turcs. 26 janvier 1499 (1498, v. st.).  
1 pièce
- 476 Lettre close de Philippe, archiduc d'Autriche, par laquelle il ordonne itérativement aux prévôt, échevins et conseil de la ville de Mons d'envoyer leurs lettres d'acquiescement au traité de paix fait à Paris. 18 février 1499 (1498, v. st.).  
3 pièces
- 477 Lettre close adressée par Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., aux maire, échevins et conseil de la ville de Mons, leur ordonnant de fournir à Catherine de Liekerke, mère de Gilles de Liekerke dit Cousin, naguère son "passe-temps" le pain et la prébende du "monastère de Houdaing", qu'il avait accordés à cette femme, lors de sa réception à la seigneurie du pays et comté de Hainaut. 5 mai 1499.  
1 pièce
- 478 Lettre close adressée par l'archiduc Philippe aux échevins de Mons, pour leur ordonner de lui envoyer, sans retard et sous peine de

désobéissance, le scellé de cette ville qui doit être joint au traité de paix conclu avec la France. 18 mai 1499.

1 pièce

479 Lettre close de l'archiduc Philippe, requérant, pour la dernière fois, les échevins de Mons de faire parvenir leur scellé par l'intermédiaire du sr de Maigny, si toutefois ils ne l'ont pas envoyé déjà. 22 mai 1499.

1 pièce

480 Acte du chancelier de l'archiduc d'Autriche déclarant que Nicolas Sewin (Ou Seuwin, échevin) et Antoine Vincent (Vinchant, membre du conseil de ville) lui ont délivré le séellé de la ville de Mons touchant l'entretènement de la paix de Pariz, et qu'il ne manque plus que trois scellés. 28 mai 1499.

1 pièce

481 Lettre close de l'archiduc Philippe, par laquelle il informe les mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons que les députés du roi de France font difficulté de recevoir le scellé de cette ville, pour sûreté et entretien de la paix, parce qu'il est sous le scel aux causes et non sous celui aux contrats et obligations ; et leur ordonne de faire recopier cet acte, d'y apposer le scel aux contrats et obligations et de le lui envoyer avant le samedi suivant avant dîner. 13 juin 1499.

1 pièce

482 Lettres de l'archiduc Philippe faisant connaître qu'il a reçu le scellé de la ville de Mons pour l'adhésion de cette ville au traité conclu à Paris. 15 juin 1499.

1 pièce

483 Concordat entre Nicolas de la Grange, bachelier en théologie, chanoine de Saint-Germain et curé de l'église de Saint-Nicolas en Havre, à Mons, d'une part, et les mayeur, échevins, jurés et conseil de cette ville, d'autre part, au sujet de l'administration de ladite église. 14 janvier 1500 (1499, v. st.).

1 pièce

484 Lettres de Guillaume de Croy, grand bailli de Hainaut, contenant l'arrêt de la cour souveraine de ce pays, par rapport au règlement de la limite d'un héritage avec jardin sis vers la porte du Rivage, le long des terrées de la ville, et appartenant à la veuve de Pierre Le Beau. 30 mars 1500 (1499, v. st.).

1 pièce

485 Lettres de l'archiduc Philippe accordant à l'hôpital de Saint-Nicolas le pouvoir de profiter des meubles délaissés par les étrangers qui passent et meurent en la ville de Mons, ainsi que de faire pâturer

dix bêtes à cornes dans les bois de cette ville. 24 mai 1500.

1 pièce

**486** Lettres par lesquelles Jean Clicquet, notaire public et impérial, certifie qu'en sa présence les délégués du chapitre de Saint-Germain et ceux de la ville de Mons y dénommés ont reconnu que la nomination du recteur des écoles de cette ville devait se faire de commun accord, et qu'ils ont ainsi élu Georges Descrolières, fils de Wibert, maître ès arts et régent du collège de Montaigu en l'université de Paris. 7 juillet 1500.

1 pièce

#### D. XVIÈME SIÈCLE

**487** Mandement de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., par lequel il accorde à Claude du Carieul, conseiller à la cour de Mons, en considération des services par lui rendus, continuation de l'exemption - qu'il avait obtenue de Maximilien, roi des Romains, et dudit archiduc, par lettres patentes datées de Malines le 4 juillet 1491 et insérées dans les présentes, - du droit d'accise ou de maltôte sur le vin qui sera consommé dans son hôtel, en ladite ville, jusqu'à concurrence de trois queues, et ce, aussi longtemps que le receveur général des aides de Hainaut ne fera pas sa résidence à Mons. Ce mandement est adressé au grand bailli de Hainaut, aux prévôt, maire et échevins de la ville de Mons, et aux justiciers et officiers que la chose concerne. 29 novembre 1501.

1 pièce

**488** Ordonnance du conseil de Hainaut, en l'absence du grand bailli, portant que Thomas Resteau, bourgeois de Mons, retenu prisonnier à Ath par Martin le Maire dit Regnault, sergent de la cour de Mons, à la requête de Jean Buissin, sera remis, sans frais, entre les mains des échevins de Mons, pour être jugé par eux, en conformité des privilèges de cette ville. 20 juillet 1503.

1 pièce

**489** Acte par lequel le chapitre de l'église de Saint-Germain, à Mons, déclare accepter et trouver bon le bâtiment récemment construit par les mambours pour y tenir les assemblées capitulaires et y conserver les archives de cette église, et ce, sur le pied de l'appointement passé entre ledit chapitre, d'une part, et les mayeur, échevins et conseil de ladite ville, d'autre part. 27 octobre 1503.

1 pièce

**490** Lettres par lesquelles Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, d'Aerschot, de Beaumont, etc., grand bailli de Hainaut, octroie à la ville de Mons de pouvoir vendre des pensions jusqu'à concurrence

de 200 livres tournois par an, au denier douze et à deux vies, pour en employer le capital au paiement des aides. 1er mars 1504 (1503, v. st.).

1 pièce

491

Trois chartes : 1° Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, de Grenade, archiduc d'Autriche, prince d'Aragon, duc de Bourgogne, etc. 28 mai 1505, par lesquelles il prend à sa charge les rentes viagères que, pour l'aider dans les affaires urgentes qu'il avait à supporter, la ville de Mons a constituées sous son scel et crédit, jusqu'à concurrence de 2,000 livres tournois, de vingt gros la livre, monnaie de Hainaut : lesdites rentes rachetables au denier dix. Il donne en garantie du remboursement de ces rentes et des intérêts à courir, outre les assennes dont la recette est confiée à Godefroid de Courières, les revenus des buselières, des prés d'Hyon, des bois dits la Haie le Comte, du droit d'étalage et de scel des draps à la foire de la Toussaint, des prés et terrages de Jemappes. 2° Quittance du 14 mai 1505, délivrée à la ville de Mons par Simon Longin, conseiller et receveur général des finances du roi de Castille. de la somme de 10,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, que cette ville a payée et pour le remboursement de laquelle il lui a été assigné plusieurs parties des domaines dudit roi. 3° Acte du 7 juin 1505, par lequel les président et gens de la chambre des comptes du roi de Castille donnent leur consentement à l'exécution des lettres patentes ci-dessus. 1505.

3 pièces

492

Lettres de Philippe, roi de Castille, par lesquelles il assigne divers revenus à la ville de Mons en sûreté de la levée de 20,000 livres, de vingt gros la livre, faite par cette ville en constitutions de rentes à deux vies et rachetables au denier dix. Ces assennes, dont Godefroid de Courières fera la recette, sont : une rente perpétuelle de 46 livres 15 sols que lui doit la dame de Molembaix sur sa maison située à Mons ; une rente de 30 livres 5 sols blancs qu'il a sur le vivier de la basse-cour de Bertaimont ; les revenus du moulin d'Hyon, des deux moulins qui sont en construction, de la Samme audit Hyon, des moulins à vent du Mont-du-Parc, de la tourie du château de Mons, de 10 bonniers et 53 verges de terre au bois de Mons ; la moitié des revenus de la petite boucherie, à Mons, et de la maltôte des saies ; le vivier de Wispelonbray ; les bois le Comte de la recette de Binche. 1er août 1505.

2 pièces

493

Quittance délivrée à la ville de Mons par Simon Longin, conseiller et receveur général des finances du roi de Castille, de la somme de 10,000 livres de quarante gros, monnaie de Flandre, montant de la levée en rentes viagères, faite à la requête de S. M. et affectée sur ses domaines. 13 août 1505.

1 pièce

- 494 Lettres de Philippe, roi de Castille, par lesquelles il fait cession perpétuelle à la ville de Mons, de la tourie des prisons de cette ville, avec les droits, exploits, profits et émoluments y attachés, pour la somme de 150 livres de quarante gros de Flandre, destinée à pourvoir à ses affaires urgentes et, entre autres, à son prochain voyage d'Espagne. Août 1505. 2 pièces
- 495 Lettres par lesquelles les vicaires généraux de Jacques de Croy, évêque de Cambrai, à la demande du ministre et des religieux de la maison et chapelle de Sainte-Croix de Mons, dite de Bourgnagache, et de l'autorité dudit évêque, transfèrent au jour de saint Gilles, premier de septembre, la dédicace de la dite chapelle, et accordent des indulgences aux fidèles qui la visiteront et y feront des aumônes, depuis les premières vêpres de cette solennité jusqu'aux secondes. 26 août 1507. 1 pièce
- 496 Acte passé par-devant le notaire Martin de Marphalize dit des Prés, notaire apostolique, et trois hommes de fief du Hainaut, et par lequel frère Raul de Hubi, prêtre, ministre, et frères Antoine de le Motte, François Lenglet et Jean Cauffin, aussi prêtres et religieux du tiers ordre de la pénitence de Saint-François, en la chapelle et maison de Sainte-Croix au Borgne-Agace, en la ville de Mons, déclarent qu'à leur prière, le chapitre de Sainte-Waudru, sans préjudice à ses autorités et prééminences, leur a gracieusement accordé, pour le terme de vingt ans, de pouvoir sonner les heures quotidiennes, de chanter à haute voix les jours de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ainsi qu'aux fêtes de saint Gilles et de saint François, moyennant d'aller aux offices de ladite église de Sainte-Waudru, leur mère-église et paroisse, et d'assister à toutes les processions générales. 23 novembre 1507. 1 pièce
- 497 Lettres par lesquelles Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, d'Ollignies, de Mussain, etc., grand bailli de Hainaut, autorise la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de mille livres tournois par an, rachetables au denier 12, et dont le capital, au montant de 12,000 livres, sera affecté au paiement des aides, aux travaux du boulevard que l'on construit au dehors de la porte de Bertaimont, et au remboursement de parchons ou fourmortures. 23 février 1508 (1507, v. st.). 1 pièce
- 498 Sentence rendue par le grand bailli de Hainaut dans la cause mue entre Antoine van Pietresonne, marchand, demeurant à Mons, et les échevins de cette ville. Ceux-ci accorderont à van Pietresonne, soupçonné d'être lépreux, de pouvoir habiter leur ville pendant six

semaines, durant lesquelles il sera soumis de nouveau à l'examen des malades de la maison de Saint-Lazare. 12 avril 1508 (1507, v. st.).

1 pièce

**499** Lettres par lesquelles Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, grand bailli de Hainaut, autorise la ville de Mons à vendre, au nom de l'empereur et de l'archiduc, des pensions viagères, remboursables au denier douze, jusqu'à concurrence de 8,000 livres tournois en capital, et ce, afin d'acquitter sa quotité d'aide et de pouvoir achever le boulevard que l'on faisait au dehors de la porte de Bertaimont. 12 janvier 1509 (1508, v. st.).

1 pièce

**500** Lettres de Maximilien, élu empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, etc., accordant à la ville de Mons la continuation, pour douze ans, de l'octroi qu'elle avait obtenu de l'archiduc Philippe, le 4 septembre 1497, à la condition d'en appliquer le produit au paiement des aides et des frais d'entretien des fortifications et de la fontaine " qui vient de longhe traicte par buses de bois ". 22 janvier 1509 (1508, v. st.).

1 pièce

**501** Statuts accordés par les mayeur et échevins de la ville de Mons aux " compagnons confrères de la compagnie et confraternité de la fiertre du glorieux et méritorieux saint Job, estant en l'église des frermineurs en icelleditte ville de Mons ". Cette confrérie ne pouvait être composée que de quarante personnes au plus. 2 mai 1510.

1 pièce

**502** Mandement adressé par Jacques de Croy, évêque de Cambrai, au doyen de chrétienté de Mons ou à son lieutenant et aux curés ou vice-curés des églises de cette ville, au sujet de l'appréhension que les échevins avaient fait faire (en vertu de la décision prise par le conseil de ville le 17 avril précédent), d'Antoine de Ricque dit de Ransse et d'André Wallebert, malfaiteurs et homicides, qui s'étaient réfugiés dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas, d'où ils avaient été arrachés, puis décapités, malgré les immunités ecclésiastiques. Il les charge de lever l'interdit qui avait été prononcé sur lesdites églises de Mons. 8 mai 1510.

1 pièce

**503** Lettres des mayeur, échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, contenant les statuts par eux accordés à la connétablie ou métier des viésuariers ou tripiers et des vieux pelletiers. 14 avril 1511 (1510, v. st.).

2 pièces

**504** Acte passé en présence d'un notaire apostolique et impérial, entre



le chapitre de Saint-Germain et la ville de Mons, au sujet du droit d'instituer le grand maître des écoles de cette ville. La nomination du grand maître ayant toujours été faite de commun accord, sur le pied d'un concordat en date du 21 juillet 1430, les échevins ne voulaient pas accepter Antoine Becqut, natif de Mons, parce que le chapitre n'avait pas procédé à l'élection de ce maître concurremment avec les échevins et le conseil. Mais le chapitre ayant déclaré qu'il avait agi de bonne foi et sans vouloir porter aucun préjudice à la ville, ledit maître Antoine Becqut est reçu " pour premier et grant maistre et recteur des escolles de la ville de Mons ". 1er juillet 1511.

1 pièce

505 Sentence rendue par les échevins de la ville de Mons, dans le procès entre Gilles de Bouzanton, chevalier, maître d'hôtel de l'archiduc d'Autriche, demandeur, et Jean le Jonne, bourgeois de ladite ville, gouverneur et receveur de l'hôpital de Saint-Nicolas en la rue d'Havre, adjoint de la maîtresse de cet établissement, défendeur, par rapport à plusieurs biens meubles que Charlotte de Bouzanton, fille dudit Gilles, avait apportés audit hôpital et y délaissés à sa mort. Cette sentence porte que les objets en contestation sont acquis à l'hôpital. 14 octobre 1512.

1 pièce

506 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever la somme de 180,000 livres, pour l'employer au paiement des aides, à l'achèvement du boulevard de Bertaimont et à d'autres travaux des fortifications. 24 juin 1513.

1 pièce

507 Statuts accordés par les mayeur et échevins de la ville de Mons à la corporation des " tourneurs, esquareurs de bois, soyeurs, latteurs, couvreurs, mandreleurs et manouvriers " de cette ville. 2 janvier 1514 (1513, v. st.).

1 pièce

508 Lettres des vicaires généraux de Jacques de Croy, évêque de Cambrai, accordant, en souvenir de la bénédiction et de la dédicace de l'église et du cimetière de Sainte-Elisabeth, à Mons, des indulgences pour certaines fêtes annuelles de cette paroisse. 6 septembre 1515.

1 pièce

509 Lettres de Charles, prince d'Espagne, par lesquelles il déclare qu'après avoir été mis en possession du comté de Hainaut, il a juré de maintenir les franchises et privilèges de la ville de Mons. 12 novembre 1515.

1 pièce



- 
- 510 Lettres de Charles, prince d'Espagne, par lesquelles, pour accéder à la requête qui lui avait été remise par les états de Hainaut, lors de sa joyeuse-entrée, il confirme le privilège en vertu duquel les habitants de ce pays ne peuvent être " attraits en justice" que devant la cour souveraine de Mons. 15 décembre 1515. 2 pièces
- 511 Mandement adressé par le prince à son grand bailli de Hainaut, pour le curage, l'élargissement et l'approfondissement des rivières de ce pays. Il ordonne à cet officier souverain de statuer sur les mesures à prendre et de prononcer des peines et des amendes, après avoir eu avis du receveur général de Hainaut. 15 décembre 1515. 1 pièce
- Non consultable
- 512 Lettres de Charles, prince d'Espagne, interprétant la charte octroyée par le duc Albert de Bavière à la ville du Quesnoy, le 30 janvier 1391, et confirmant les franchises et privilèges de cette ville. 18 décembre 1515. 1 pièce
- 513 Acte passé par-devant le mayeur et les échevins de la ville de Mons, de la vente faite par Colard Ghaillart, marchand en cette ville, à Martin de Hauchin, massard, acquérant pour la ville, des héritaiges et maisons c'on dist des Grans et Petits " Miroirs, avoecq tous les autres édifices de porte, court, puich, jardins, estables, brasserie, yssue, aussi trois maisons tenans à icelle yssue sur le rue du Fosset, appertenances et appendances d'icelles, icellesdittes maisons des Grans et Petits Miroirs gisans et faisans toucquet (coin, angle) sur le Grand Marchiet et rue de Nimy dudit Mons, tenant dune part, au costé dudit Marchiet, à l'iretaige Raul du Fosset, à l'iretaige et hostel que possède l'abbaye de Saint-Ghislain, d'autre part, à l'iretaige la vesve Jorge Crohin et par-derrière à l'iretaige de l'hostel du Noir-Levrier, appertenant à le vesve et hoirs Jehan Thuyeau ". 14 avril 1516. 1 pièce
- 514 Bulle par laquelle le pape Léon X institue à Mons la paroisse de Sainte-Elisabeth, et charge le prévôt de Saint-Jacques de Froidmont et les doyens de Sainte-Gudule de Bruxelles et de Saint-Rombaud de Malines de mettre cette bulle à exécution. 1er août 1516. 1 pièce
- 515 Lettres de Jean Vimeldingen, juge apostolique, doyen de Sainte-Gudule de Bruxelles, promulguant, en vertu de la bulle précitée (dont le texte est inséré dans les présentes), l'érection de la paroisse de Sainte- Elisabeth à Mons. Ces lettres définissent les

conditions d'institution et les limites de la nouvelle paroisse. Toute personne contrevenant aux dispositions dont il s'agit, encourra l'excommunication, si elle ne se désiste dans l'intervalle de six jours, et si des tentatives sont faites en ce sens par un chapitre, un couvent ou un collège, ils seront suspendus à *divinis* et leurs églises interdites. Si l'opposition vient de l'évêque diocésain, il sera interdit, et dans ce dernier cas, l'absolution sera réservée au pape. 10 octobre 1516.

1 pièce

- 516 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons de constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de la somme de 942 livres tournois par an, afin d'acquitter les aides votées par les états. 22 octobre 1516.

1 pièce

- 517 Statuts accordés par les mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons au corps des tasneurs, corduaniers et conreurs de cette ville. 10 mars 1517 (1516, v. st.).

1 pièce

- 518 Lettres des mayeur et échevins de la ville de Mons, contenant des statuts pour le corps des grossiers, merchiers, appoticaire, espissiers, orphèvres, chiriers, wantiers, cappelliers, esplinghiers, coroyers, boursiers, esghilleteurs, cambgeurs, wayniers et bonnetiers. 20 mai 1518.

1 pièce

- 519 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, grand bailli de Hainaut, par lesquelles, en conformité de l'abornement juridique qui en a été fait, il décrit les limites des bruyères du bois de Mons, tenant aux bruyères et *waressais* de la ville de Mons au dehors de la porte de Nimy, au quartier dit de Préaux, afin, de pouvoir mettre ces parties à recours et de les livrer à la culture. 26 juillet 1519.

1 pièce

- 520 Concordat passé entre Jean le Febvre, licencié ès droits et lois, maître ès arts, chanoine de l'église de Saint-Germain et premier curé de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth en la rue de Nimy, à Mons, d'une part, et les échevins et le conseil de cette ville, d'autre part, au sujet de leurs droits respectifs sur ladite église de Sainte-Elisabeth, l'administration de son temporel et son clergé. Il est notamment stipulé dans ce traité (confirmé par l'autorité diocésaine le 7 mai 1524) que les droits paroissiaux seront perçus alternativement par l'un des prêtres de l'église, qui en fera la distribution; que les comptes de l'église seront rendus par les mambours tant au curé qu'aux échevins; que les paroissiens seront convoqués à la reddition de ces comptes; que l'on ne pourra

travailler à l'église, sans que le curé et les échevins en soient avertis. 10 octobre 1519.

1 pièce

521 Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons, du rapport fait entre les mains de Jean de Fives, mayeur de cette ville, par Pasquier Plette, cabarteur (Cabaretier), de la maison qu'il avait prise en arrentement de Jean Buissin, située au coin du Grand-Marché et tenant, d'une part, à l'héritage de Josse le Jonne et, de l'autre, à celui de Raul Diedeghem. Ce rapport est fait en garantie de la rente constituée par Pasquier Plette en faveur de Colard Ghailart, bourgeois de cette ville. 17 novembre 1519.

1 pièce

522 Lettres de l'empereur Charles-Quint, accordant à la ville de Mons de pouvoir lever vingt deniers au lot de vin vendu en détail, quatre deniers à la livre de vin vendu en gros, et huit sols sept deniers au tonneau de bière, pendant le terme de douze ans à partir de l'expiration de l'octroi du 22 janvier 1508. Le produit de ces impôts doit être employé aux travaux des fortifications, et entre autres à la construction des boulevards du Parc et de la porte de Bertaimont, à la réparation du boulevard de la porte d'Havre et d'une grande partie des murailles tombées, à l'achèvement de la grosse tour commencée entre la porte de Bertaimont et colle du Rivage, enfin à l'entretien de la fontaine. 5 août 1520.

1 pièce

523 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes viagères, la somme de 12,000 livres qui lui est nécessaire pour satisfaire au paiement des aides, aux dépenses des travaux des fortifications et au parachèvement de la grosse tour située entre les portes de Bertaimont et du Rivage. 10 août 1520.

1 pièce

524 Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel Jean Buissin, clerc, demeurant en cette ville, vend à Jacques Bonhomme, marchand pelletier, une rente de onze livres douze deniers tournois, assignée sur la maison et héritage de Pasquier Plette, cabarteur, située à front du Grand-Marché, tenant à l'héritage de Fosse le Jonne, d'une part, et à la maison de Raul Diedeghem, portant pour enseigne le Griffon d'argent, d'autre part. 31 octobre 1520.

1 pièce

525 Acte passé par-devant trois hommes de fief de Hainaut (Gilles de Biévène, Thomas Estiévenart et Roland du Sausset), par onze membres de la confrérie de Saint-Georges, commettant seize autres confrères, pour soutenir en justice les intérêts tant de la

chapelle que de l'association. 2 juin 1521.

1 pièce

526

Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il ordonne à la ville de Mons de lever, sous son scel et crédit, la somme de 20.000 livres tournois en constitutions de rentes viagères, et lui donne ses domaines en garantie de cette levée. 15 mars 1522 (1521, v. st.).

1 pièce

527

Lettres par lesquelles l'empereur Charles-Quint accorde à Jean de la Croix, receveur général du Hainaut, la recette des aides de ce pays en faveur de l'un de ses fils, Adrien ou Jeannot, après la mort de Barthélemi de Fives, titulaire. 10 avril 1522 (1521, v. st.).

1 pièce

528

Bulle du pape Adrien VI, confirmant celle de son prédécesseur Léon X, par laquelle celui-ci donne au magistrat de Mons, au curé et aux mambours de la paroisse de Saint-Germain la permission de faire ériger la tour de l'église de cette paroisse. 31 août 1522.

1 pièce

529

Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, conseiller et chambellan de l'empereur, grand bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue par la cour souveraine de ce pays, au sujet du différend mû entre les échevins de la ville de Mons, d'une part, et Louis de Bourbon, prince de la Roche, seigneur de Leuze et de Condé, dame Isabelle de la Hamaide, son épouse, leur bailli et leurs officiers de Condé, d'autre part, pour le passage des bateaux en cette dernière ville. Par ce jugement, la ville de Mons est maintenue dans les droits qu'elle invoquait en faveur de ses bateliers, de pouvoir passer et repasser à Condé, sans rompre charge. 8 novembre 1522.

3 pièces

1182

Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, grand bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue sur le différend mu entre la ville de Mons et le chapitre de Saint-Germain, au sujet de l'institution du grand maître d'école, Antoine Becku, qui est maintenu dans ses fonctions. 8 novembre 1522.

1 pièce

530

Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il octroie à la ville de Valenciennes de lever des maltôtes et accises sur les cervoises que l'on y brasse et débite, et d'en employer le produit à l'entretien des fortifications de cette ville et au paiement des rentes dont elle est chargée. Ces lettres sont suivies d'un règlement, conçu en 41 articles. 25 août 1523.

1 pièce

- 531 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, grand bailli de Hainaut, contenant la sentence du conseil ordinaire de ce pays, qui reconnaît aux échevins de la ville de Mons le droit d'élire, instituer et destituer le grand maître des écoles de cette ville, conjointement avec le chapitre de Saint-Germain. 16 janvier 1524 (1523, v. st.).
- 2 pièces
- 532 Lettres du même, renfermant le jugement rendu en appel par la cour souveraine de Hainaut dans le procès mû entre la ville de Mons, d'une part, le seigneur et la dame de Condé et leurs officiers, d'autre part, touchant la navigation de Mons à Condé et au-delà, par la Haine et l'Escaut. 15 février 1524 (1523, v. st.).
- 1 pièce
- 533 Lettres par lesquelles les échevins de la ville de Mons, à la requête des mère, maîtresse et soeurs de la Magdelaine, qu'on dit les Repenties d'icelle ville, et pour l'entretien et l'accroissement de leur maison, dont lesdits échevins ont l'administration et superintendance, accordent " que de ce jour en avant, quant le cas escherra que aucunes filles seront rechuptes en ladicte maison et qu'elles en voiront yssir et partir d'elles- meismes, outre le greit du maistre et maistresse, meismes que ce fuist pour leur mesuz, ou par estre rebelles et désobéyssantes à leur rieugle et manière de vivre, que telles filles ne puissent emporter avecq elles secrètement ne autrement aucuns biens au dehors de ladicte maison, fors ce que appertenroit à leur corps ; aussi que, après leur wuidenge et département, elles ne puissent de là en après plus demorer ne tenir résidence en ladicte ville et jugement de Mons, comment que soit ". Ils ajoutent : " Mais tenons et tenrons telles filles comme banies, s'ainsi n'estoit que leurdit partement fuist pour entrer en autre maison de religion ou par voye de mariage. Ordonnant encorres, quant le cas escherra que quelque fille partira par la manière dicte, que le maistre et maistresse de ladicte maison soient et seront tenus ent faire advertence à nous et noz successeurs, pour auxdictes filles ordonner et commander partir de ladicte ville, aussi pour leurs noms et partement registrer par escript. 3 août 1524.
- 1 pièce
- 534 Arrêt provisionnel, rendu par la gouvernante générale des Pays-Bas, au nom de l'empereur, sur le différend mû entre le grand bailli et les gens du conseil de Hainaut, d'une part, et les échevins de la ville de Mons, d'autre part, au sujet de l'emprisonnement, ordonné par ces derniers, de jeunes clercs, suppôts dudit conseil, qui s'étaient permis de faire battre le tambour, le soir de la fête de saint Nicolas, et cela contre les ordonnances de police. 29 décembre 1524.
- 1 pièce

- 535 Lettres de l'empereur Charles-Quint ajournant par-devant son conseil, au 19 juin suivant, la ville de Mons et le prieur du Val-des-Écoliers, à l'occasion de leur différend relatif à l'érection du clocher de l'église de Saint-Germain, en cette ville. 6 mai 1525. 1 pièce
- 536 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, grand bailli de Hainaut, contenant le jugement en appel de la cour souveraine de ce pays, par lequel les bateliers de la ville de Mons sont maintenus dans leur ancien droit de passer et repasser avec leurs bateaux, au trou de Condé, sans rompre charge, moyennant toutefois de payer, comme précédemment, trois blancs aux seigneurs du lieu. 9 octobre 1525. 1 pièce
- 537 Lettres par lesquelles les mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons instituent les écrivains en corporation ou connétable particulière et leur accordent des statuts. On lit au bas : " Auxquelles ordonnances ainsy accorder et passer que dict est dessus, fu présent comme mayeur de la ville de Mons Jehan de Fives; et se y furent aussy présens comme eschevins d'icelle ville, Simon Prévost, dit Hideux, Nicolas le Prévost, Jehan Caudrelier, Pière Dorimont, Jehan Le Febvre, Jehan l'Empereur, Ursmer de Trahegnies, Charles de Priches, Ghodeffroy Colle et Simon Prévost, marchand. 12 mai 1527. 1 pièce
- 538 Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel Jean Jullyen dit Nickart, marchand de bestiaux, fait rapport de deux parties de rentes perpétuelles constituées, " l'une sur l'héritage de la maison, estable, court, brasserie, pourpris et entrepresure, appartenant à Ghodeffroy Desmoullins, cambier, portant l'enseigne de l'Espée, gisant à francq la Grand'Rue d'icelle ville " et l'autre " sur la maison, brasserie, pourpris et entrepresure, portant l'enseigne de Dynant, appartenant as vesve et hoirs feu Simon Aubert, gisant à francq la rue de le Petite-Gherlande d'icelle ville, vers les estuves du Dieu d'Amour, tenant d'une part à le rivière de Trouille et d'aulture part à aulture héritage desdis hoirs Simon Aubert ". 7 avril 1528 (1527, v. st.). 1 pièce
- 539 Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il charge annuellement ses domaines, envers la ville de Mons, jusqu'à concurrence de 440 livres, de vingt gros la livre, somme dont la dite ville avait levé le capital pour les besoins de la guerre contre la France et la Gueldre. 31 mai 1528. 1 pièce

- 
- 540 Lettres du jugement rendu au conseil privé de l'empereur, sur le différend mû entre le seigneur de Barbançon, d'une part, et les conseillers ordinaires et les officiers de S. M., d'autre part, portant que ces derniers ne pourront dorénavant vendre le vin que chacun d'eux prend chaque année, sans payer l'accise due au seigneur précité, à cause de son fief de haute-avouerie de la ville, pour droits d'afforage et de witterlage, à peine de perdre leurs privilèges; les condamnant, au surplus, aux dépens. 14 mai 1529.  
1 pièce
- 541 Règlement accordé par l'empereur Charles-Quint au corps des caudreliers (chaudronniers) des bonnes villes du Hainaut et de Valenciennes. 10 décembre 1529.  
1 pièce
- 542 Acte expédié par la cour souveraine de Hainaut, ensuite d'appel fait par Nicolas Prévost, bourgeois de cette ville, d'une ordonnance rendue contre lui par le chef-lieu de Mons, en matière de cerquemanage, par application de la charte échevinale de 1410. 3 octobre 1530.  
1 pièce
- 543 Ordonnance rendue par l'empereur sur la requête de la ville de Mons, au sujet d'une exécution capitale faite en vertu de jugement des échevins, de deux prisonniers qui avaient été arrêtés dans la juridiction du chapitre de Sainte-Waudru. 7 février 1531 (1530, v. st.).  
1 pièce
- Non consultable
- 544 Renouvellement des statuts des confrères de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons. 19 mars 1531 (1530, v. st.).  
1 pièce
- 545 Lettres patentes de l'empereur Charles-Quint, continuant, pour un terme de six ans, la perception des accises et maltôtes sur le vin et la cervoise, dont le produit sera affecté à payer les rentes et pensions dues par la ville, les aides, les travaux des fortifications et ceux qu'exige l'entretien de la fontaine, " qui de loing sourt et monte par buzes de bois ". 25 avril 1531.  
1 pièce
- 546 Lettres de sûreté délivrées par le même aux nobles et aux bonnes villes du Hainaut, pour la somme de 19,000 livres tournois levée à leur charge en rentes viagères, et destinée au payement des gens de guerre. 28 avril 1531.  
1 pièce



- 547 Sentence rendue par le même empereur, sur le différend qui existait entre la ville de Mons et le chapitre de Saint-Germain, d'une part, et le chapitre de Sainte-Waudru, d'autre part, touchant l'érection du clocher, le nombre de cloches et la sonnerie de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Germain. 25 juin 1531.  
1 pièce  
Non consultable
- 548 Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les tenaides de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, par lequel Colard Pottier, marchand pelletier en cette ville, se déshérite en faveur de Quentin Burillon, mambour, de l'héritage d'une maison située à front de la rue des Clercs, au coin de la rue allant à l'église de Saint-Germain, dont lui et sa femme conserveront l'usufruit viager. 16 novembre 1532.  
1 pièce
- 549 Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel Noël du Melz, marchand, demeurant à Valenciennes, reconnaît avoir vendu à Jean Descamps, clerc de la ville de Mons, acquérant pour cette ville, une rente de neuf livres dix-huit sols tournois qui était hypothéquée sur une maison sise à front de la rue d'Havre, à l'opposé de l'hôtel de Philippe de Bouzanton, seigneur de Lompret, maison qui appartient à Jean Henault, orfèvre, et qui fut vendue par ce dernier à la ville pour servir à l'ouverture de la rue dite rue Henault. Ladite maison tenait, d'une part, à l'héritage de Jean du Sart, boulanger, et de l'autre, à l'héritage de Colard de Hembize, cirier. 28 novembre 1532.  
1 pièce
- 550 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, conseiller et chambellan de l'empereur, chevalier de son Ordre et grand bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue par le conseil de ce pays, sur le différend mû entre le chapitre de Sainte-Waudru, d'une part, et les échevins de la ville de Mons, d'autre part, au sujet de l'emprisonnement, ordonné par ceux-ci, d'un nommé Johannes l'Escuyer, clerc, résidant dans l'Enclos du Chapitre, à cause qu'il avait passé l'acte de la portion d'hoirie de ses enfants par-devant les mayeur et tenailles de Sainte-Waudru et non devant lesdits échevins. Cette sentence, tout en reconnaissant que les personnes du chapitre de Sainte-Waudru ont haute justice et seigneurie sur leurs maisons et " héritaiges des encloistres, " laisse les parties entières dans leurs prétentions, sauf à supporter les dépens d'après la taxe réglée. 24 mai 1533.  
1 pièce
- 551 Acte par lequel la reine Marie de Hongrie déclare vouloir traiter par voie amiable le différend qui existe entre le prévôt, les échevins et le conseil de la ville de Mons, d'une part, et l'évêque et duc de



Cambrai, d'autre part, à cause d'un cez mis en cette ville par ce prélat et ses officiers. Elle déclare retenir ce différend, pour, avec le duc d'Aerschot, le terminer ainsi qu'il appartiendra; mais, en attendant, ledit cez sera tenu en suspens, ainsi que toute citation, ajournement personnel et autres procédures. 18 août 1533.

1 pièce

Non consultable

- 552** Lettres de l'empereur Charles-Quint accordant à la ville de Mons des garanties du chef de la levée que cette ville fera sous son scel et crédit, d'un capital de 12,000 livres tournois en constitutions de rentes, rachetables au denier dix. Il y est dit que cette levée a lieu pour satisfaire aux emprunts nécessités par les dépenses qu'a faites S. M. " pour ses couronnes impériales, aussi pour le reboutement des Turcs, ennemis de nostre Foy, et recouvrement de plusieurs terres inbudées (envahies, inondées) par la mer ". 18 août 1533.

1 pièce

- 553** Lettres par lesquelles l'empereur Charles-Quint autorise la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de 1200 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, pour en employer le capital à certaines dettes de S.M., notamment à ses affaires de guerre, à ses voyages d'Allemagne, d'Italie et pays d'enbas, pour résister aux Turcs, et au recouvrement de ses domaines de Brabant, de Flandre, de Hollande et de Zélande, qui ont été inondés en 1530 et en 1532. 4 septembre 1533.

1 pièce

- 554** Appointement au sujet d'un interdit mis par l'évêque et duc de Cambrai sur la ville de Mons, à l'occasion de l'enlèvement et de l'exécution d'un malfaiteur qui s'était réfugié dans l'église de Sainte-Waudru. 22 novembre 1533.

1 pièce

Non consultable

- 555** Lettres de l'empereur Charles-Quint accordant en bail perpétuel à Nicolas Salle, son archer de corps, en récompense des services par lui rendus, entre autres lors des campagnes d'Afrique, d'Italie et de Hongrie, les buselières du vivier d'Hyon, qui s'étendent de la Trouille aux ventailles des moulins allant à la maison de la Pêcherie vers les seigneuries de Mesvin et de Nouvelles, pour en jouir après l'expiration du bail de Jean Picry, en 1540, moyennant 150 carolus d'or, de quarante gros, monnaie de Flandre, par an, à payer au receveur de Mons, et avec jouissance de la tenderie aux oiseaux de rivière. 8 février 1534 (1533, v. st.).

1 pièce

Non consultable

- 
- 556** Acte d'accord ensuite de procès mû par-devant le grand bailli de Hainaut, suivant lequel l'administration des biens et revenus des enfants de Philippe Gouvion doit appartenir aux échevins de Mons. 28 février 1534 (1533, v. st.). Cartulaire dit Livre rouge, tome II, fol. 19-20 v°.
- 1 pièce
- Non consultable
- 557** Charte donnée par l'empereur Charles-Quint au chef-lieu de la ville de Mons. 15 mars 1534 (1533, v. st.).
- 1 pièce
- 558** Sentence rendue par la reine Marie sur le différend mû entre les échevins de la ville de Mons, d'une part, et le grand bailli de Hainaut, d'autre part, chacune des parties prétendant avoir la connaissance du procès d'un prisonnier nommé Huet Hannart. La reine ordonne aux échevins d'instruire le procès et d'administrer justice au prisonnier. 24 avril 1534.
- 1 pièce
- 559** Ordonnance de l'empereur Charles-Quint, par laquelle il renvoie à la cour de Mons, pour y faire bonne et prompte justice aux parties, un procès existant entre ceux de la loi de cette ville et Martin Goret, receveur des mortemains de Hainaut. 28 avril 1534.
- 1 pièce
- Non consultable
- 560** Appointement fait entre le mayeur, les échevins, jurés, conseil et toute la communauté de la ville de Mons, d'une part, et les personnes du chapitre de Sainte-Waudru, d'autre part, pour mettre fin au différend survenu entre eux à l'occasion d'une porte avec muraille et clôture que la demoiselle Jehenne de Praet, chanoinesse, avait, de l'aveu du chapitre, fait faire depuis peu de temps, sans autorisation de la ville, à l'extrémité d'une ruelle située entre l'hôtel de ladite demoiselle et l'hôtel de Bailleul, sur le waressais, dans l'enclos du chapitre, vers la maison de Jean dit Griffon de Masnuy, etc. 25 juillet 1534.
- 1 pièce
- Non consultable
- 561** Acte par lequel la ville de Mons et le chapitre de Sainte-Waudru promettent de se conformer à l'appointement qui précède. 1er août 1534.
- 1 pièce
- 562** Lettres par lesquelles l'empereur Charles-Quint octroie à la ville de Mons le pouvoir de vendre des rentes viagères jusqu'à concurrence de 480 livres, dont le capital sera affecté à ses affaires de guerre et à son expédition contre les Turcs, ainsi qu'à recouvrer ses

domaines de Brabant, de Flandre, de Hollande et de Zélande qui ont été inondés en 1530 et en 1532. 31 mai 1535.

1 pièce

563 Autres lettres, par lesquelles il assigne à la ville de Mons, non-seulement les revenus hypothéqués par ses prédécesseurs, mais aussi toutes les recettes de ses domaines, pour sûreté des rentes constituées sous le sceau de cette ville, au montant de 480 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre. 31 mai 1535.

2 pièces

564 Acte passé par-devant le mayeur et les *tenaules* de Sainte-Waudru, par lequel Nicolas de Buzegnies, massard de Mons, achète pour la ville une maison portant l'enseigne du Griffon d'argent, à front du Marché. 5 juin 1535.

1 pièce

565 Lettres de Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, conseiller et chambellan de l'empereur, chevalier de son Ordre et grand bailli de Hainaut, contenant le jugement rendu par la cour souveraine, sur le différend qui existait entre le curé et les mambours de l'église de Saint-Germain, et les échevins de cette ville, d'une part, et le chapitre de Sainte-Waudru, d'autre part, relativement à l'érection du clocher et à la sonnerie des cloches de ladite église de Saint-Germain, le tout sur le pied de l'appointement intervenu à ce sujet. 14 septembre 1535.

1 pièce

566 Sentence portée par la cour des mortemains de Hainaut sur un différend existant entre la ville de Mons et Servais van Hers, plaignants, d'une part, et Jean de Navarre, sergent des mortemains de Hainaut en la melte (juridiction, district) de Mons, défendeur, d'autre part, au sujet d'un cheval levé par celui-ci, pour le meilleur catel d'un nommé Jannin le Flameng, décédé en cette ville, dans l'hôtellerie du Bœuf, et qui, comme bourgeois, devait être exempt de ce droit, aux termes des privilèges dont jouissait la ville. Cette sentence déboute le receveur des mortemains, en le condamnant à remettre le prix de la vente du cheval saisi aux héritiers légaux du défunt. 23 mars 1536 (1535, v. st.).

1 pièce

Non consultable

567 Sentence rendue par la cour souveraine de Hainaut en faveur de la ville de Mons et déboutant de ses fins et conclusions, avec dépens, Jeanne Behuret, veuve de Jean du Prêt, fils, ci-devant massard de Mons. Cette dame prétendait jouir de son douaire, malgré sa renonciation à la succession des meubles et aux dettes de son mari. 27 mars 1536 (1535, v. st.).

1 pièce

Non consultable

- 568** Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il affecte les revenus du bois de Mons en garantie de la somme de 4,000 livres, de quarante gros la livre, somme levée par la ville de Mons en constitutions de rentes. 15 septembre 1536.  
2 pièces
- 569** Acte par lequel Henri Stercke, conseiller et receveur général des finances de l'empereur, déclare avoir reçu de la ville de Mons la somme précitée de 4,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, somme qui a été versée entre les mains de Gilles de le Samme, " commis à recevoir les llc m. livres que - la Royne furnist pour l'armée dudit sgr Empereur contre France, soubz la charge de monsgr de Nassau. 16 septembre 1536.  
1 pièce
- 570** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel Adolphe Gillecas, marchand toilier, demeurant en la ville de Nivelles, vend à André de Baissieu, futaillier à Mons, l'héritage de deux maisons situées à front de la rue d'Enghien, tenant de tous côtés aux hoirs de Jean Resteau. À cet acte furent présents : le lieutenant-mayeur, Mahieu Buisseret, et les échevins : Gui du Rœulx, Jean le Roy, Jean du Mont, Philippe Dervillers, Jean Mainsent et Jean de le Gambe. 24 novembre 1536.  
1 pièce
- 571** Arrêt rendu au conseil privé de l'empereur, touchant le différend mû entre les officiers et les conseillers du pays de Hainaut, de résidence à Mons, d'une part, et les mayeur et échevins de cette ville, d'autre part, au sujet de la garde bourgeoise à laquelle ceux-ci voulaient les assujettir. Cet acte interprète le privilège invoqué par la ville de Mons de telle manière que lesdits officiers et conseillers ne devront monter la garde dont il s'agit, que lorsqu'ils y seront requis par le grand bailli comme principal officier représentant la personne du comte de Hainaut, sans préjudice au capitaine général de ce pays. 26 février 1537 (1536, v. st.).  
1 pièce
- 572** Lettres par lesquelles, faisant droit à une requête présentée à l'empereur par les mayeur et échevins de la ville de Mons, " Sa Majesté, par l'avis des chief et gens de son privé conseil ", déclare que, pour l'application de la sentence du 26 février précédent, au sujet de la garde bourgeoise, doivent être considérés comme officiers du pays de Hainaut : le grand bailli, les conseillers ordinaires à gages, le grand bailli des bois, le prévôt de Mons, le receveur général, les receveurs des mortemains, des domaines et des aides, et non d'autres. 11 avril 1537.  
1 pièce

- 573 Octroi accordé par l'empereur Charles-Quint aux villes du Hainaut, de pouvoir lever par tous les moyens à leur disposition - soit en vendant leurs biens communaux (waressais), soit en créant des rentes viagères, soit en établissant une assiette capitale ou des vingtièmes, soit enfin en contractant des emprunts, - la somme de 72,000 florins, montant d'une nouvelle aide consentie par les états de ce pays et destinée à l'entretien et à la solde de l'armée mise sur pied contre la France. 9 juillet 1537.  
1 pièce
- 574 Lettres délivrées par les échevins de Mons, à la demande de Quentin Ghislain, père et fils, marchands et bourgeois de cette ville, portant qu'à ce titre, ils doivent-être exempts de payer certains tributs, toiles, passaiges, gabelles et autres redevances aux pays de Hollande et de Zélande, ces pays étant depuis longtemps unis au comté de Hainaut, conformément aux serments que prêtent les princes à leur avènement, de ne point disjoindre ni séparer lesdits pays l'un de l'autre, et promettant d'entretenir les manants du Hainaut en leurs franchises et libertés. 25 août 1537.  
1 pièce
- 575 Acte de la visite, faite par les délégués du chapitre de Saint-Germain et par ceux de la ville de Mons, du circuit du territoire de cette ville, pour le rachat des dîmes, suivant le contrat passé entre ladite corporation et le magistrat. 1er avril et jours suivants 1538 (1537, v. st.).  
1 pièce
- 576 Acte passé par-devant Quentin Buisseret, Jean du Mont, fils, et Jérôme Franeau, hommes de fief de Hainaut, et en la présence de Claude Franeau, notaire apostolique, et de maître Jean Boulengier, bailli de Bellaing, d'une part, Michel de la Motte, Jean le Roi et Jean Bourdon, fils, échevins de la ville de Mons, accompagnés de Jean Bourdon, père (avocat du magistrat), et de maître Jacques Vivien, pensionnaire de la même ville, d'autre part. Par cet acte, il est mis fin au différend élevé entre lesdits échevins et Françoise de Mareuille, dame de Bellaing, à cause que le bailli de celle-ci avait fait constituer Cornil Pesant, bourgeois de Mons, prisonnier, pour avoir levé terre sur le territoire de Bellaing à l'effet de la transporter dans d'autres villages voisins à l'insu de ladite dame. 13 avril 1538 (1537, v. st.).  
1 pièce
- 577 Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il assigne à la ville de Mons, -pour la levée par elle faite d'une somme de 9,875 livres de quarante gros, monnaie de Flandre, en constitutions de rentes viagères, - la généralité de ses revenus domaniaux et spécialement ceux des grands et petits viviers de Horn en la

prévôté de Bavai, de la maison de la pêcherie d'Hyon, de la censé de la Court-au-Bois-lez-Baudour, du bois de Mons, des prés des *Batiz de Beaumont* entre Mons et Jemappes, des tonlieux des laines de la ville de Binche, des bois de Waudoux-lez-Bavay et du moulin à vent de Jemappes. 18 juillet 1538.

3 pièces

578 Désistement fait par-devant trois hommes de fief de Hainaut (Pierre Ghodemart, conseiller ordinaire de l'empereur, Pierre de la Court et Guillaume le Bèghe), par Jean de Bourgogne, sergent de l'office de la prévôté de Binche, au nom d'Antoine de la Croix, lieutenant-prévôt de celle-ci, qui avait saisi en cette dernière ville des marchandises appartenant à Thomas Andrieu, Jehan de Lattre et Antoine Bernard, épiciers, bourgeois de Mons, et ce, contrairement aux privilèges dont ces marchands devaient jouir, n'étant justiciables que des échevins dudit Mons. À cet acte furent présents : Jehan dit Griffon de Masnuy, Jacques le Moisne, Nicolas Corosty, Gilles de Glarges et Georges de le Cattoire échevins, et Claude Franeau, greffier de la ville de Mons, auxquels le sergent précité remit les épiceries qui avaient été saisies à Binche. 10 janvier 1539 (1538, v. st.).

1 pièce

579 Acte d'accord, passé par-devant le lieutenant-majeur (Mahieu Buisseret) et les échevins de la ville de Mons (Philippe Desprez, Augustin Corbault, Jacques le Moisne et Gilles de Glarges), par Nicolas de Buzegnies, massard de cette ville, au sujet d'une portion de jardin appartenant à la veuve de Godefroid Crabbe, née Jacqueline Mahieu, portion qui avait été emprise en vertu du privilège du 7 octobre 1315, pour l'élargissement de la rue Sigault, moyennant une rente de six livres à payer annuellement par le massard. Cet acte rappelle que le privilège précité avait été pratiqué pour l'élargissement de la rue des Compagnons, l'entrée de la Grand'Rue, et pour la rue Marcotte, nouvellement érigée et " construite ". Il fait connaître que la ville avait fait l'acquisition de " l'eritaige et maisons quy furent Piérart le Keux, à froncq la rue du Mont-Escouvet " (cette partie de la rue du Mont-Escouvet s'appelle à présent rue du Gouvernement), et de " la maison quy fu les hoirs Jehan Sigault, à froncq la rue de Nimy ", pour ouvrir la " rue nouvelle appelée la rue Sigault, adfin de plus aysément avoir passage de la porte et rue de Havrech, pour les marchans et autres allans à Tournay, Lille et ailleurs, et par espécial pour de tant plus peupler et habiter icelle ville ". Enfin, on y voit que la rue Sigault aboutissait à la rue Henault et celle-ci à la rue de Havrech. 8 mars 1539 (1538, v. st.).

1 pièce

580 Acte passé par-devant trois hommes de fief de Hainaut (Philippe Planchon, Nicolas Cordier et Jacquet Bueteau) et contenant l'accord

intervenue entre Martin Ghoret, lieutenant-prévôt de Mons, et les échevins de cette ville, par rapport aux biens de Gilles Tacquenier, sayeteur, demeurant au Béguinage, arrêtés le 12 dudit mois, par Simon Lombart, sergent de la prévôté, malgré le privilège de 1428 qui accorde la connaissance du cas au magistrat. Cette mainmise avait été faite à la requête de Jean Bernard, teinturier à Mons, pour avoir paiement des arrérages du loyer de la maison et estuves situés au Béguinage, que Gilles Tacquenier avait prins à leuwier pour le terme de trois ans (par acte du 1er juillet 1535) avec plusieurs baghes et parties de meubles servantes ausdittes estuves. 14 juin 1539.

1 pièce

Non consultable

- 581** Lettres d'obligation passées par-devant des féodaux de Hainaut (Jehan Descamps, père, Claude Franeau, me ès arts, Jacques Bueteau et Simon Sohier), entre Jehan Houzeau, ouvrier de grandes forches, demeurant à Mons, d'une part, et Nicolas de Buzegnies, massard de cette ville, d'autre part, celui-ci stipulant pour et au nom de la ville, pour la refonte de la cloche-porte et son placement au clocher de l'église de Saint- Germain. 28 février 1540 (1539, v. st.).

1 pièce

Non consultable

- 582** Lettres de l'empereur Charles-Quint, exposant que, pour subvenir à ses affaires les plus urgentes et notamment au paiement des gens d'armes de ses ordonnances, et pour lever des gens de pied allemands, le conseil d'État a décidé, en présence de sa sœur, la reine douairière de Hongrie, de vendre et charger ses domaines et aides de rentes héritières ou viagères. En conséquence, il assigne à la ville de Mons plusieurs revenus domaniaux en garantie de la somme levée sous le sceau de cette ville jusqu'à concurrence de 3,200 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, en constitutions de rentes viagères, remboursables au denier dix. 29 février 1540 (1539, v. st.).

3 pièces

- 583** Appointement fait entre maître Nicolle Gosseau, chanoine de Saint-Germain et curé propriétaire de l'église de Saint-Nicolas, à Mons, les mambours de celle-ci et les échevins de la ville de Mons, ampliatif de celui du 14 janvier 1500 (dont il reproduit la teneur), au sujet du règlement des vicaires, des clerks mortiers, des obsèques et draps funéraires et des comptes annuels de la paroisse de Saint-Nicolas. 9 avril 1540.

1 pièce

- 584** Acte par lequel Roland Bronchin renonce à un appel contre un jugement rendu par les échevins de Mons aux plaids dits du Jeudi.



14 juin 1540.

1 pièce

Non consultable

**585** Arrêt rendu par l'empereur sur le fait de la navigation de l'Escaut et de la Lys. 7-15 octobre 1540.

1 pièce

Non consultable

**586** Acte de renonciation d'appel devant la cour de Mons, d'un jugement du chef-lieu de cette ville rendu entre Roland Broussin, bourgeois, et Henri Anthoine, qui condamne ledit Broussin aux dépens, sur le pied du privilège de l'échevinage, déclarant inattaquables les jugements rendus par celui-ci. 16 décembre 1540.

1 pièce

Non consultable

**587** Formule du serment prêté à la ville de Mons par Jean de le Becke, en qualité de lieutenant-mayeur de cette ville. 12 février 1541 (1540, v. st.).

1 pièce

**588** Lettres de l'empereur Charles-Quint, données sous forme de sentence et portant règlement sur la navigation de l'Escaut, afin de faire jouir, comme du passé, les villes d'Anvers, Malines, Courtrai, Audenarde, Menin, Lille, Douai, Orchies, Mons, Valenciennes, Aire, Saint-Omer, Saint-Venant et Armentières, de leurs privilèges et libertés touchant cette navigation, et d'arrêter les obstacles y apportés par la ville de Gand, qui, par sentence de S. M., du 30 avril 1539, a été privée de ses chartes et privilèges, à cause des troubles et rébellion de Flandre. Cet acte, auquel sont jointes des pièces qui s'y rapportent, détermine le prix des différents genres de transport. 14 février 1541 (1540, v. st.).

1 pièce

**589** Acte passé par-devant les échevins de la ville de Mons, par lequel Josse de le Censse, offrandier, demeurant en cette ville, reconnaît que c'est par autorisation de la ville et des mambours de Saint-Germain et moyennant un loyer annuel de six sols tournois qu'il jouit du jardin situé au cimetière de l'église de Saint-Germain, qui longe sa maison, et qu'il a pu faire faire la porte donnant accès audit jardin ; que la ville et lesdits mambours peuvent lui retirer l'usage de ce jardin et faire boucher la porte, à ses frais, quand il leur plaira. La maison précitée est située en la rue Sampson et tient, d'un côté et par-derrrière, à la Grande escolle d'icelle ville, et par-deseure l'allée d'icelle Grande escolle au cimitier de l'église Saint-Germain dudit Mons. Présents à cet acte comme échevins : Michiel de la Motte, Nicolas le Brun, Jean de Loccre, Jean le Febvre,



Ursmer de Trahegnies, Loys de Sivry, et Nicolas Chamart. 2 juin 1541.

1 pièce

590 Supplique présentée aux vicaires généraux de Robert de Croy, évêque et duc de Cambrai, par frère Adrien Moleins, ministre de l'ordre de Saint-François, à Mons, à l'effet de faire admettre frère Jean Ry à la prêtrise et frère Jean Rasson au diaconat, lorsque l'on ordonnera dans la ville d'Audenarde. 24 mars 1542 (1541, v. st.).

1 pièce

*591 - 601 ACTES DE VENTE PASSÉS DEVANT LES ÉCHEVINS DE MONS, FAISANT CONNAÎTRE LES CHARGES DONT SONT GREVÉES LES PORTIONS QU'ILS CONCERNENT. 31 DÉCEMBRE 1542 - 1ER JANVIER 1543 N. ST.*

591 Acte passé par-devant les échevins de la ville de Mons, par lequel Nicolas de Buzegnies, massard de cette ville, expose à recours, en exécution de la résolution du conseil tenu le 15 novembre précédent, la première des quatorze portions d'héritage " qui estoient et sont de comprendement du Grant et Petit-Miroir appartenant à leditte ville de Mons, commençans icelles portions du costé la rue de Nimy et rallant du loing la court du Miroir vers la rue du Fosset ". Cette première portion - commençant, du côté de la rue de Nimy, au Petit-Miroir, près de la maison de la veuve Gilles Jonart, boulanger, celle-ci sise en face de la Noefve- rue, - est adjugée à François de Viane, cabaretier.

1 pièce

592 Acte de vente de la 2e portion, adjudgée à Jean de Loccre, père : cette portion commençant à la précédente et " rallant vers laditte court du Miroir ".

1 pièce

593 Acte de vente de la 3e portion, adjudgée à Grart du Loroit, marchand.

1 pièce

594 Acte concernant la 4e portion, vendue au même.

1 pièce

595 Acte de vente de la 7e portion, " commençant à la Vje portion, demorée à Jehan Croisart, rallant en la court du Miroir, vers la VIIje portion ", - adjudgée à Chrispien de Grammont.

1 pièce

596 Acte de vente de la 8e portion, - " commençant à la septiesme, rallant en laditte court vers le mur du jardin du Miroir " - adjudgée à

Toussaint Dervillers, bourgeois de cette ville, pour lui ou son command. Suit la mention que, le 15 septembre 1543, en présence du lieutenant-mayeur (Jean de le Becque) et des échevins de Mons (Michiel de la Motte, Nicolas le Brun, Ursmer de Trahegnies, Jehan Goultier et Jehan Cisaire), ledit Dervillers a dénommé Jean Anseau et Allardin Langeot, maîtres maçons en cette ville, pour par ceux-ci posséder par moitié la portion précitée.

1 pièce

**597** En la maison de la paix d'icelle ville, acte de vente de la 9e portion, - " commençant à la VIIJe portion, qui estoit du comprendement du jardin du Miroir, rallant vers le Fosset " - demeurée à Pierre Canyot, cambier, demeurant à Mons.

1 pièce

**598** Acte de vente de la 10e portion, tenant d'une part à la précédente et de l'autre à la 11e, adjudgée à François Vredeau, bourgeois de cette ville.

1 pièce

**599** Acte de vente de la 11e portion, tenant d'une part à la 10e et de l'autre à la 12e, demeurée à Jean Leurent, bourgeois de cette ville.

1 pièce

**600** Acte de vente de la 13e portion, - " commençant à la douzeyesme portion, demorée à Gille de Biévène, clercq, quy estoit le surplus du jardin du Miroir, rallant vers le Fosset, joingnant par-derièrre à la maison Godeffroy Crohin et contre le mur de la quatorzeysme portion, quy estoit la maison à froncq la rue du Fosset, laquelle portion contenoit à froncq de rue vingt-chincq piedz et de profondeur ou point moyen cinquante piedz-demy ou environ, sans y comprendre le mur estant contre le Noir Lepvrier " - demeurée à Godeffroy Crohin, écuyer.

1 pièce

**601** Acte de vente de la 14e et dernière portion, - " commençante vers le jardin du Miroir, quy estoit la treizeysme portion, et thirant à la moictiet du mur faisant desoivre de laditte treizeysme portion, rallant jusques le froncq de la rue du Fosset, où que y avoit à froncq la court du Miroir trente-huit piedz et à froncq laditte rue du Fosset dix-sept piedz ung quart ou environ, compris la moictiet du mur contre l'éritaige de Ghodeffroid Crohin, sy avant que la ville y avoit droit, et sur ledit jardin du Miroir entre treize et quatorze piedz ou environ " - adjudgée audit Godefroid Crohin, écuyer.

1 pièce

602 - 610 ACTES DE VENTE DE " DOUZE PORTIONS D'ÉRITAIGES QUI ESTOIENT ET SONT DU COMPRENDMENT DU GRANT ET PETIT-MIROIR APPERTENANS À LA VILLE DE MONS, COMMENCHANS ICELLES PORTIONS, DU COSTÉ L'ÉRITAGE DU GRIFFON D'ARGENT, RALLANT AU LOING DE LA COURT DU MIROIR VERS LA RUE DU FOSSET ". 1ER JANVIER 1543.

- 602 Acte de la vente de la première portion - " commençant à ung paichon plantet prochain restable joindant l'éritaige du Griffon d'argent, lequel establie se réserve au prouffit de laditte ville, thirant à ung aultre paichon de la seconde portion où que y a à francq de rue vingt-quatre pieds " - est adjudée à François Ghodin, bourgeois. Suit l'acte du 11 décembre suivant, par lequel François Ghodin dénomme pour son command Pierre Mouton, maçon, qui jouira dudit héritage, sous réserve toutefois d'une issue prise du côté de l'héritage de Philippe de Hauchin pour communiquer avec la maison du Pourchellet, située à front du Grand-Marché. 1 pièce
- 603 Acte de vente de la 4e portion, du costé du Griffon d'argent, - tenant à la 3e d'une part (vendue à Grart du Lorroit) et à la 5e de l'autre, - demeurée à David Longuet, bourgeois de Mons. 1 pièce
- 604 Acte de vente de la 5e portion, adjudée au même. 1 pièce
- 605 Acte de vente de la 6e portion, adjudée à Michel Hazart, clerc en cette ville. 1 pièce
- 606 Acte de vente de la 7e portion, adjudée à Chrispien de Grandmont, marchand en cette ville. 1 pièce
- 607 Acte de vente de la 8e portion, demeurée à Pierre de Braine, prêtre, acquérant pour Roland Céline, mercier, et Vincent Jocquet, toilier en cette ville, ceux-ci ayant déclaré, le 25 dudit mois, accepter d'acquitter les charges et conditions qui leur incombent, chacun pour la moitié du lot qui leur est adjudé. 1 pièce
- 608 Acte de vente de la 9e portion, adjudée à Roland Céline, précité. On y lit que ce lot a en longueur, à front de rue, 23 pieds et 31 en profondeur, " contre le mur de l'hostel St-Guislain, ou (au) point moyen, compris le soubas et courant de auwe de laditte ville (à quoy ceste portion n'est subiecte) ". 1 pièce

- 609 Acte de vente de la 11e portion, - commençant à la dixyesme demorée à Vinchien Jocquet, thirant, vers l'issue " du Miroir, sur la rue du Fosset, à la douzeyesme et dernière portion, à ung paichon ou qu'il y a vingtroix piedz " - adjudgée à Guillaume Huart, mercier en cette ville.  
1 pièce
- 610 Acte de vente de la 12e et dernière portion, demeurée à Tassart Bosquier, marchand en cette ville. Ce lot commençait à la 11e portion et s'étendait " jusques le froncq de la rue du Fosset, dont y avoit à froncq laditte rue du Miroir vingt piedz, et rallant à froncq laditte rue du Fosset jusques l'hostel de Saint-Guislain, compris le paichon y planté quy fera coing, rallant d'iceluy paichon contre l'eritaige d'iceluy hostel de Saint- Guislain, avecq tel droit que laditte ville avoit sur le courant d'eauwe quy sera aboly, sauf que l'éritier de ceste portion portera les eauwes du pignon de l'hobette estant deseure la porte de l'issue dudit hostel de Saint-Ghislain.  
1 pièce
- 611 Lettres de la reine Marie, par lesquelles elle agrée l'accord fait par les états de Hainaut (suivant la demande qu'elle leur avait adressée, lors de l'assemblée des états généraux, à Bruxelles, le 1er décembre précédent), de la somme de 60,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, payable en deux trimestres et par anticipation : à l'effet de quoi, elle consent que, pour se procurer ladite somme, ils pourront constituer des rentes sous leurs sceaux et continuer à lever les impôts du dixième ou du vingtième sur les immeubles et sur les marchandises et denrées, sans excepter personne. Toutefois les prélats ne paieront que deux sols tournois par tonneau de " keute " ou " cervoise ". 3 février 1543 (1542, v. st.).  
1 pièce
- 612 Lettres par lesquelles l'empereur Charles-Quint octroie aux états de Hainaut de pouvoir continuer à lever les impôts détaillés dans ses patentes du 4 septembre précédent, afin de s'acquitter de leur accord de 60,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre. Personne ne sera exempt de payer ces impôts; mais il ne sera dû par les prélats que deux sols tournois par tonneau de cervoise. 3 février 1543 (1542, v. st.).  
1 pièce
- 613 Lettres par lesquelles l'empereur Charles-Quint reconnaît que la ville de Mons a bien voulu lever sous son scel et crédit la somme de 6,000 livres tournois, de quarante gros la livre, en constitutions de rentes viagères au montant annuel de 600 livres. Il s'engage à donner en garantie plusieurs de ses revenus. 20 février 1543 (1542, v. st.).

2 pièces

- 614** Acte par lequel les mayeur, eschevins, jurez, conseil et toute la communauté de la ville de Mons en Haynau prennent l'engagement de mettre à exécution les clauses de la fondation faite par Roland Longin, écuyer, jadis maître contrôleur de l'artillerie de l'empereur, et Anne Riffart, son épouse, demeurant à Bruxelles, de quatre couches à l'hôpital de Saint-Nicolas, à Mons, ou pour servir en aultre lieu, se l'on transmuoit ledict hospital pour plus grande commodité. 5 avril 1543.
- 1 pièce
- 615** Acte passé par-devant les échevins de la ville de Mons, par lequel Jean de Fives, mayeur de cette ville, reconnaît avoir reçu, à titre de nantissement, de Nicolas de Buzegnies, massard d'icelle, la somme de 208 livres 6 sols 8 deniers tournois pour rachat et arrérages de la rente de 10 livres assise sur la maison du Griffon d'argent, " gisant à froncq le Grant Marchict, tenant à l'éritaige du *Beuregard* et à la rue du Miroir, d'autre part : " ladite maison du *Griffon d'argent* et ses dépendances appartenant à la ville, et celle-ci ayant affecté audit remboursement les deniers capitaux d'une rente de 72 florins acquise par " Rolland Longhin et demoiselle Anne Riffart, sa femme, au prouffit de l'hospital St-Nicolas et pour furnir à certaines ordonnances de couches par eulx faictes ". 27 avril 1543.
- 1 pièce
- 616** Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il assigne plusieurs de ses revenus à la ville de Mons, en garantie de la rente viagère de 90 livres, de quarante gros la livre, rachetable au denier dix, que cette ville avait constituée et dont le capital avait été affecté à la solde des gens de guerre. 25 décembre 1543.
- 3 pièces
- 617** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur (Jehan de le Becque) et les échevins de la ville de Mons, par lequel Julien de Paris, jardinier, demeurant en cette ville, cède à celle-ci, moyennant une rente de 7 livres 8 sols tournois, une portion d'une maison avec jardin et dépendances à front de la rue de Nimy, qu'il avait achetée en arrentement de Jacques Franeau, bourgeois de Mons, le 11 septembre 1513 : cette portion, qui contenait 29 verges environ, devant être appliquée à l'agrandissement du jardin des canonniers de la compagnie de Saint-Laurent. La ville s'engage à faire à ses dépens un mur de clôture, et ledit de Paris sera tenu de " porter sur son héritaige le ruisseau et " courant d'eauwe venant de la thieullerie. 26 mars 1544 (1543, v. st.).
- 1 pièce
- 618** Edit de l'empereur " sur la conduite du stil, mestier et négociation

de la tapisserie " aux Pays-Bas. 10 mai 1544.

1 pièce

- 619** Acte émané du duc d'Aerschot, grand bailli, et du conseil de Hainaut, par lequel Antoine du Puch est nommé en remplacement de Pierre Delattre, décédé, sergent de la navigation avec charge de lever les deniers perçus sur les bateaux arrêtés à Condé, nonobstant le contenu de la sentence prononcée le 8 novembre 1522, qui permettait de passer et repasser librement audit Confié, en payant les blancs accoutumés. 16 octobre 1544.

1 pièce

Non consultable

- 620** Ordonnance du grand bailli et du conseil de Hainaut, rendue sur la plainte des échevins et de plusieurs marchands delà ville de Mons, prescrivant au sergent Antoine du Puch de se transporter de nouveau a Condé, pour faire l'ouverture du trou de ce lieu, à reflet que les bateaux puissent y passer, sans rompre charge, en payant les blancs, comme de coutume, et pour le cas où le droit prétendu par ceux dudit Condé serait plus élevé, il serait assigné jour aux parties pour comparaître à la prochaine audience du conseil. 29 octobre 1544.

1 pièce

Non consultable

- 621** Accord entre le chapitre de Saint-Germain et la ville de Mons, statuant que, désormais, chacun d'eux aura une école spéciale où l'on enseignera le latin, et que la nomination et la destitution du grand maître de l'école de la ville appartiendront aux échevins et au conseil, et celles du grand maître de l'école du chapitre à celui-ci. 12 décembre 1544.

1 pièce

- 622** Lettres de Philippe de Croy, duc d'Aerschot, grand bailli de Hainaut, homologuant l'appointement conclu entre le chapitre de Saint-Germain et la ville de Mons, touchant le droit d'avoir chacun une école et un grand maître d'école qui sera chargé d'enseigner le latin, etc. 2 mars 1545 (1544, r. st.).

1 pièce

- 623** Appointement entre le chapitre de Sainte-Waudru et la ville de Mons, au sujet des droits seigneuriaux dont étaient grevées les maisons du Grand et du Petit-Miroir, qui ont été vendues par portions, sur recours tenus le 31 décembre 1542 et le 1er janvier 1543. Cet appointement porte que désormais la seigneurie des maisons " faictes et à faire à deux rens " et des héritages de la rue du Miroir appartiendra par moitié au chapitre et à la ville, et que s'il plaisait à celle-ci de faire démolir la maison du Griffon d'argent, elle pourrait le faire sans devoir rien payer au chapitre. 15

---

mars 1545 (1544, v. st.).

1 pièce

**624** Acte par lequel Philippe de Croy, duc d'Aerschot, grand bailli de Hainaut, déclare que le prévôt de Mons est tenu d'informer les échevins de cette ville du jour de sa prestation de serment ; que, cependant, le sr du Quesnoy, prévôt, ne renouvellera pas le serment qu'il a prêté, le jour de son entrée en fonctions, quoique n'ayant pas invité les échevins à y assister, attendu qu'il n'y a eu de sa part aucune intention de " mesprisèment ou fraude " et que du reste le chef de l'échevinage, Griffon de Masnuy, a été présent à la prestation de serment. 20 mars 1545 (1544, v. st.).

1 pièce

**625** Lettres de Philippe de Croy, duc d'Aerschot, grand bailli de Hainaut, homologuant l'appointement (y inséré) qui avait été arrêté entre le chapitre de Sainte-Waudru et la ville de Mons, au sujet des droits seigneuriaux sur les maisons de la rue du Miroir et obligeant les parties à se conformer audit appointement. 14 septembre 1545.

1 pièce

**626** Acte par lequel maître André Tacquet, procureur du ministre et des religieux de la maison de Sainte-Croix de Mons, dite " de le Borgne-Agache ", déclare accepter tous les points contenus dans l'appointement passé entre le chapitre de Sainte-Waudru, et la dite maison de Sainte-Croix. Cet accord mit fin au différend qui s'était élevé à l'occasion de l'inhumation du corps de frère Gilles Molemberch dans la chapelle ou au cimetière de la maison de Sainte-Croix, contrairement aux droits paroissiaux de l'église de Sainte-Waudru. 15 septembre 1545.

1 pièce

**627** Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons, par lequel Adrien de Baisieu, cambier, demeurant à Merbes-le-Château, et Jean Bourdon, bourgeois de Mons, cèdent à cette ville deux maisons situées à front de la rue d'Enghien, " pour le eslargissement de laditte rue ", conformément à la résolution du conseil communal du 27 juin 1545. 29 janvier 1546 (1545, v. st.).

1 pièce

**628** Lettres par lesquelles l'empereur Charles V assigne à la ville de Mons, du consentement de celle-ci, le bois de Braine et ses appendances et dépendances en échange de celui de Binche, dit Bois-le-Comte, et du tonlieu des laines qui se lève " en la melte de Binche " afin de rendre le domaine de cette dernière ville libre de toutes charges et notamment des pensions viagères que la ville de Mons avait constituées, et pour que la reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas, en jouisse pleinement. 11 juin 1546.

1 pièce



- 629** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel Pierre Doeillies, cuvelier en cette ville, donne en arrentement à celle-ci - représentée par Jean Descamps, fils, cleric, qui accepte " pour, ou nom et au prouffit de laditte ville de Mons ", une portion d'héritage " à prendre du costé des terrées de la porte de Nimy, encquoy est comprise toute la grange et jusques le commencement des trois maisons " que ledit Doeillies avait en la rue de Nimy, tenant par-derrière aux terrées allant de la porte de Nimy à la porte d'Havré, et d'autre part à l'héritage portant l'enseigne de Saint-Pierre. Le terrain acquis par la ville devait être incorporé dans le jardin des canonniers. On lit dans l'acte que ce jardin contenait de plus une partie des terrées et une partie du jardin Saint-Pierre, et que l'on y avait érigé des murs, berseaux et abonnaiges. 22 janvier 1547 (1546, v. st.).  
1 pièce
- 630** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel André de Baisieu, brasseur à Merbes-le-Château, vend à la ville de Mons une rente annuelle de quatre livres tournois qu'il avait sur l'héritage de deux maisons d'une tenure, sises en la rue d'Enghien, que ladite ville avait prises en arrentement pour l'élargissement de ladite rue. 31 janvier 1547 (1546, v. st.).  
1 pièce
- 631** Lettres par lesquelles le gardien et les religieux de Saint-François du couvent de Mons reconnaissent que c'est de grâce et jusqu'à rappel qu'ils ont obtenu des échevins et du conseil de ladite ville le droit de dire min pour le poisson de mer. 19 février 1547 (1546, v. st.).  
1 pièce
- 632** Lettres par lesquelles l'empereur Charles-Quint autorise la ville de Mons à faire percevoir, à partir du 26 juin, date de l'expiration de l'octroi précédent, savoir : 20 deniers tournois au lot de vin qui sera vendu en détail et 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, plus 8 sols 7 deniers par tonneau de cervoise de cinquante lots. 21 mai 1547.  
1 pièce
- 633** Procuration donnée par les " mayeur, eschevins, jurez, conseil et toute la communauté de la ville de Mons en Haynnau " à Jean Malapert, à me Jacques Vivien, à Pierre de la Court et à me Jean Pelet, à l'effet de se transporter à Tournai et de prendre envers les députés de cette ville l'obligation de contribuer pour un dixième aux travaux qui doivent être entrepris sur l'Escaut audit Tournai, avec le concours des villes d'Anvers, de Gand, d'Audenarde, de Valenciennes et de Douai. 1er septembre 1547.



1 pièce

**634** Lettres par lesquelles Jean Gombault, seigneur d'Archimont, conseiller civil de l'empereur au bailliage de Tournai-Tournésis et garde du scel de ce bailliage, déclare qu'en présence de deux tabellions, les députés des villes d'Anvers, Gand, Valenciennes, Mons, Audenarde et Douai se sont rendus garants envers les députés de la ville de Tournai, au sujet de la quotité à payer à cette ville pour l'établissement d'une tenue d'eau sur l'Escaut, en conformité de l'arrêt prononcé au conseil privé le 5 septembre 1545. 5 septembre 1547.

1 pièce

**635** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel, sur plainte faite le 10 octobre précédent par Jean Aupaix, bourgeois de cette ville, " la maison, chambre, estable et entrepresure gisant à froncq la rue des Clercs d'icelle ville, assez près du Marchiet, tenant d'une part, au lez vers ledit Marchiet, à l'eritaige des hoirs maitre Jehan le Comte, à l'autre costé montant à mont à la maison et héritaige des hoirs Vinchyen Resteau où demeure à présent Jehan de le Becke, est mise au recours et vendue à Toussaint Dervillers, massard, acquérant pour ladite ville. 10 décembre 1547.

1 pièce

**636** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel celle-ci échange la maison sise à front de la rue des Clercs, assez près du Marché, qui fut à Martin du Prêt, tenant vers le Marché à l'héritage de la veuve et des hoirs d'Antoine le Jonne, " où ci-devant y heult l'enseigne de l'Eschiquier ", et d'autre part à l'héritage de Vincent Resteau, - contre l'héritage d'" une maison et entrepresure, ainsy que le lieu se contient, gisant à froncq le grant Marchiet, portant l'enseigne du Beau-Regard, tenant à l'héritage du Griffon d'argent appartenant à icelle ville de Mons, et d'autre part à l'héritage de laditte vesve et hoirs Josse le Jonne ". 10 décembre 1547.

1 pièce

**637** Lettres de François d'Ongnies, chevalier, seigneur de Beaurepaire, Perenchies, etc., contenant l'accord conclu avec le pater et les religieux de l'église et monastère de Sainte-Croix aliàs Borgne-Agace, à Mons, moyennant la somme de cent-huit florins carolus, pour la célébration de douze obits annuellement, fondés par ordonnance testamentaire de Bauduin d'Ongnies, protonotaire du Saint-Siège apostolique et prévôt des églises collégiales de Mons et de Nivelles, son frère. 26 février 1548 (1547, v. st.).

1 pièce

**638** Acte par lequel Toussaint Dervillers, massard de la ville de Mons,

suyvant la délibération du conseil de cette ville en date du 18 février précédent, expose à recours la première de " deux portions prinses en une place gisante en la ruelle Lucquet, allant de la Grande rue en la petite boucherie, tenant du costé laditte Grande rue à Jehan le Veau, d'aultre vers laditte boucherie à l'eritaige de la maison du varlet des bouchiers appertenant à icelle ville de Mons, et par-derrière à l'éritaige de Jehan, seigneur de Peissant : la première portion contenant à froncq laditte ruelle environ vingt-noef piedz, à commenchie du costé laditte Grande rue ". 2 avril 1548.

1 pièce

639 Acte de vente de la seconde portion, " contenant à froncq de rue vingt-noef piedz, commenchie à la première portion demorée audit Jehan le Veau, greissier, thirant et allignant à l'errest (arête, angle saillant) du mur de la maison dudit varlet des bouchiers François Aubry, boucher, demeurant à Mons, est déclaré adjudicataire de cette portion. 2 avril 1548.

1 pièce

640 Acte par lequel Jean de le Loge, bourgeois de Mons, vend à la ville les droits qu'il avait sur la maison et héritage où demeure Jean Bourdon, clerc, à front le Marché, à l'angle de la rue de l'Homme sauvage, tenant du côté du Marché, à la maison du Chasteau d'or, et d'autre part à une maison appartenant à la ville. 10 avril 1548.

1 pièce

641 Acte par lequel Toussaint Dervillers, massard de la ville de Mons, ensuite de la résolution du conseil de cette ville du 23 novembre 1547, expose à recours la première de " deux portions quy estoient et sont l'une du comprendement de la maison et héritage du Griffon d'argent, gisant à froncq le Marchiet d'icelle ville, tenant à l'éritaige de la vesve et hoirs Josse le Jonne et à la seconde portion, quy fut du comprendement du Grand Miroir ". 29 avril 1548.

1 pièce

642 Acte de vente de la seconde portion, adjudgée à Nicolas de Busegnies, bourgeois de Mons : " icelle seconde portion gisant à froncq la rue du Miroir, tenant à laditte première portion du Griffon et à l'eritaige Martin Coulon portant l'enseigne du Vert bois, que l'on tenoit en seigneurie fonssièrre moictiet du chapitre de l'église madamme sainte Wauldrud et l'autre moictiet de laditte ville, selon certain apointement fait ". 29 avril 1548.

1 pièce

643 Mandement de l'empereur au grand bailli de Hainaut, fixant le cours des espèces d'or et d'argent y énoncées, et réglant plusieurs points relatifs à la monnaie. 11 juillet 1548.

1 pièce

- 644 Lettres de Philippe de Croy, duc d'Aerschot, grand bailli de Hainaut, par lesquelles, au nom du roi et à la demande des échevins de Mons, il défend d'exercer le style de sayetterie et de haute-lice, dans le Hainaut, hors des bonnes villes de ce pays, et interdit " à tous filletiers et autres, d'acheter ou faire acheter filletz ailleurs qu'aux marchés anciennement ordonnés et privilégiés ès bonnes villes et villaiges dudit pays, et aux heures limitées en iceulx marchiez ". 27 septembre 1548.  
1 pièce
- 645 Acte par lequel Adrien Mollins, pater de l'église et monastère de Sainte-Croix aliàs Borgne-Agace, à Mons, Nicolle Escripvent, vicaire, Gilles France, Jean Accre, Jean Rasson, Mathieu Crasquin et Jean Cappel, tous religieux profès dudit couvent, déclarent avoir reçu en or et en argent comptant, de Jacqueline de Brissy, femme de Jean le Febvre, la somme de cent livres tournois, pour servir à l'achat de rentes ou d'héritages de mainferme dont le revenu devra être affecté à la célébration d'un obit annuel le dernier mardi d'octobre ou le jour le plus rapproché, quand il y aura empêchement, ce dont les religieux devront informer le plus proche parent. Le pater donnera, le jour de l'obit, vingt-quatre sols tournois pour la récréation des religieux. 26 octobre 1548.  
1 pièce
- 646 Acte par lequel André de Baisieu, brasseur à Aibes, déclare avoir reçu de Toussaint Dervillers, massard de la ville de Mons, la somme de 228 livres 4 sols pour le remboursement du capital et les arrérages d'une rente de 12 livres 10 deniers qu'il avait sur deux maisons de la rue d'Enghien achetées par la ville ensuite de la résolution prise par le conseil, le 27 juin 1545. Echevins présents à cet acte : Pierre Dorimont, me Guys d'Offegnies, Jehan Dervillers, Christophe Gouvion, Sulpice Marchant et Adrien Franeau. 17 décembre 1548.  
1 pièce
- 647 Acte passé par-devant les mayeur et échevins de Wannebecq, par lequel Arnould Legroet, laboureur, constitue une rente de treize livres dix sols tournois au profit des religieux de l'église et couvent de Sainte-Croix, à Mons, sur les biens y spécifiés. Cette rente fut acquise au moyen du legs fait audit couvent par Bauduin d'Ongnies, protonotaire apostolique, prévôt des églises de Mons et de Nivelles, pour la fondation d'une messe qui se chantait chaque lundi pour le défunt et ses amis. 18 janvier 1549 (1548, v. st.).  
1 pièce
- 648 Lettres de garant délivrées aux religieux de Sainte-Croix, à Mons, par-devant trois hommes de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, par Arnould Legroet et Jehan Baillin, son beau-fils,

laboureurs à Wannebecq, pour la rente de treize livres dix sols tournois achetée par ces religieux avec les deniers provenant du legs de Bauduin d'Ongnies. 8 avril 1549 (1548, v. st.).

1 pièce

- 649** Lettres de Philippe, prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, etc., contenant la teneur du serment qu'il a prêté à la ville de Mons. 1er septembre 1549.  
1 chemise
- 650** Acte passé par-devant les mayeur et " tenaulles " de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, par lequel Colard Pottier, marchand pelletier en cette ville, donne en arrentement à Jean de Givry, écuyer, acquérant pour ladite ville de Mons, " l'éritaige d'une mesure, pourpris et entrepresure, gisant assez près et au devant de la maison faisant toucquet de la rue allant à l'église de Saint-Germain, tenant à l'éritaige des hoirs Ghuys Pottier, par-derrière à l'eritaige maitre Claude Franeau et aux rues et wareskaix ". 4 octobre 1549.  
1 pièce
- 651** Devis dressé par Pierre Jugles, horloger à Grammont, pour la construction de l'horloge du Château de la ville de Mons. [1549].  
1 pièce  
Non consultable
- 652** Acte par lequel les bourgmestre et échevins de la ville de Grammont font connaître qu'en leur présence maître Pierre Jugle ou Jughels, horloger, demeurant en leur ville, a déclaré avoir pris l'engagement envers maître Guy d'Offegnies, échevin de la ville de Mons en Hainaut, agissant au nom de celle-ci, de faire et construire une horloge, qu'il avoit et a emprins faire, livrer, mettre et poser sur la thour du chasteau de ladicte ville de Mons, suivant les conditions reprises dans cet acte. 22 décembre 1549.  
1 chemise
- 653** Lettres par lesquelles Martin, évêque de Calcédoine, suffragant de Robert de Croy évêque de Cambrai, et abbé de Crespin, voulant augmenter la vénération des fidèles envers la chapelle de la Sainte-Croix, située à Mons, et les trois autels que l'on y a élevés, accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui, se repentant de leurs péchés, visiteront avec dévotion cette chapelle et y feront une offrande pour son entretien et son avancement, le jour de sa dédicace, qui aura lieu, chaque année, le deuxième dimanche après Pâques, à chacune des fêtes de la Sainte-Croix, aux fêtes des saints François, Pierre et Paul, apôtres, Adrien, martyr, et à toutes les solennités de la Vierge Marie, de sainte Anne et de sainte Catherine. 12 avril 1550.  
1 pièce

- 654 Lettres par lesquelles frère Adrien Mollins, pater, et frères Gilles France, Adrien Eyniaust, Mathieu Crasquin, Jehan Rasson dit de l'Espée, Jehan Cappelle, Nicolle Rincque et Pierre le Velut, religieux profès du monastère de Sainte-Croix aliàs Borgne-Agace, à Mons, déclarent avoir reçu de Jacqueline de Brissy, femme de Jean le Febvre, bourgeois de Mons, la somme de 180 livres tournois, pour la fondation d'une messe le mardi de chaque semaine, à laquelle ils s'obligent à perpétuité. 16 mai 1550.
- 1 pièce
- 655 Vidimus, délivré par les échevins de la ville de Mons, des lettres, en date du 22 janvier 1411 (1410, v. st.) par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., prend sous sa protection et sauvegarde spéciale les églises, les personnes et les biens des couvents de Saint-François des villes de Mons et de Valenciennes. 3 juin 1550.
- 1 pièce
- 656 Contrat passé pardevant cinq hommes de fief de Hainaut et deux notaires apostoliques, par lequel Jacop Waghewens, maître fondeur de cloches, demeurant à Malines, et Jacques Franceman, son beau-fils, marchand à Anvers, prennent l'engagement envers la ville de Mons " de faire et fondre deux grosses cloches avecq dix-noef appeaux (cloches d'un carillon sonnans les heures, les demi-heures elles quarts) servans à l'orloge de la tour du chasteau d'icelle ville de Mons. 11 juillet 1550.
- 1 pièce
- 657 Acte passé par-devant le mayer et les échevins de Mainvault, par lequel Pierre de Macquefosse, laboureur en cette localité, vend au profit de l'église et du monastère du tiers ordre de Saint-François, à Mons, une rente de onze livres tournois, moyennant un capital qui provient de la donation faite par demiscle Jacqueline Brichy (écrit ailleurs : De Brissy.) femme et espeuze à Jehan le Febvre, pour la fondation d'une messe par semaine dans la dite église, en pryani pour son mary et elle, ensemble leurs parens et bons amis vivans et trespassez. 16 août 1550.
- 1 pièce
- 658 Acte passé par-devant trois hommes de fief de Hainaut, par lequel Pierre de Macquefosse, laboureur à Mainvault, garantit au monastère du tiers ordre de Saint-François, à Mons, la rente de onze livres tournois précitée. 20 août 1550.
- 1 pièce
- 659 Acte par lequel le mayer, les échevins, les jurés, le conseil et toute la communauté de la ville de Mons déclarent : 1° avoir agréé l'offre faite par demiselle. Jacque de Brissy, femme Jehan le Febvre,

d'acquérir de ladite ville une rente de dix livres tournois, rachetable au denier dix-huit, pour être appliquée à la fondation de l'oraison du saint-sacrement et du Salve qui se chantent chaque jeudi dans l'église de Saint-Germain; 2° avoir reçu d'elle le capital de cette rente, conformément à la résolution du conseil de ville, du 28 juillet précédent, et 3° avoir pris l'engagement de payer annuellement la somme de dix livres tournois aux mambours de l'église de Saint-Germain. 20 août 1550.

1 pièce

660 Accord passé, par-devant trois hommes de fief de Hainaut (Jehan du Trieu, Jehan de Burge et François Picron) et maître Claude Franeau, notaire apostolique, entre Jacop Waghevens, maître fondeur de cloches à Malines, et son beau-fils Jacques Franceman, marchand à Anvers, d'une part, Nicolas Corrosty, Jean Durant, Humbert le Francq, David Longhet, David Ghoret, Michel Dessus-le-Moustier et Jean Galopin, échevins de Mons, d'autre, au sujet de la fonte des deux grosses cloches déposées au château de cette ville, qui ne répondaient pas aux conditions de l'acte du 11 juillet précédent. Les fondeurs acceptent que la ville puisse faire usage des deux cloches jusqu'au 15 mars 1551 et promettent de remplacer celle qui sera reconnue défectueuse ou, s'il en est ainsi décidé par les experts, de refondre l'une et l'autre. 14 novembre 1550.

1 pièce

661 Vidimus des lettres délivrées par la ville de Mons, le 20 novembre 1547, à Charles de Villers, pour le garantir de l'emprunt fait de plusieurs habitants de cette ville y dénommés, montant à la somme de 1502 livres tournois, qui a servi aux travaux faits à la rivière de Trouille, afin d'améliorer la navigation. Pour le paiement des intérêts de cet emprunt, un droit avait été établi sur chaque bateau. 18 février 1551 (1550, v. st.).

1 pièce

662 Lettres des mayeur, eschevins, jurez, conseil et toute la communauté de la ville de Mons, instituant Jacques Vivien, Jean Pelet, Jean du Trieu, Claude et Adrien Franeau, pour leurs procureurs généraux et messagers spéciaux à l'effet de " déclarer, advertir et sommer maître Jacop Waghevens, fondeur de cloches demorant en la ville de Malines, et Jacques Francheman, son beau-filz, que la ville refuse les deux cloches par eux livrées, parce qu'elles ne sont pas conformes au contrat fait avec eux, et avecq ce, leur advertir d'en faire aultres meillieures, ensemble les appeaulx, selon qu'ilz l'avoient prommis, et à leurs reffus et deffaulte les contraindre par-devant tel juge qu'il appertiendra et requis sera au pays de Braibant ou à Malines ". 7 mars 1551 (1550, v. st.).

1 pièce

- 663** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur (Jean de le Becke) et les échevins de Mons, par lequel Jean Bourdon, bourgeois de cette ville, cède à celle-ci, aux conditions acceptées le 11 du même mois par le conseil, les deux tiers qu'il possédait (comme il appert par Chirographe du 29 octobre 1543) de la " seigneurie et maison, court, estable et ontrepresure gisant à froncq le Grant Marchiet et rue d'Enghien, et dont la ville avait l'autre tiers : ladite maison tenant d'un côté à l'héritage de la veuve Jean Bricot qui avait pour enseigne le Chasteau dor, de l'autre, vers l'issue sise rue d'Enghien, aux petites maisons qui appartenaient à la ville, et par-derrière à Thierrri du Mont ". 13 mai 1551.
- 1 pièce
- 664** Statuts accordés par les échevins de Mons au corps des hautes-liceurs de cette ville. 22 juin 1551.
- 1 pièce
- 665** Procuration délivrée par la ville de Mons à Jacques Vivien, à Jean Pelet, à Jean du Trieu, et à Claude Franeau, greffier, pour faire sommation à Jacop Waughevans et à Jacques Franceman afin qu'ils livrent les cloches aux époques indiquées et conformément à leur contrat, et, s'il y a lieu, les faire assignée devant tel juge qu'il sera nécessaire et défendre les intérêts de la ville par tous les moyens voulus. Août 1551.
- 1 pièce
- 666** Lettres de jugement du lieutenant-mayeur et des échevins de la ville de Mons, prescrivant, en vertu du privilège du 7 octobre 1315, l'achat, pour cause d'utilité publique, d'une maison ci héritage appartenant à Jean Cossée, armoyeur ou coutelier en cette ville, située rue d'Enghien en face de l'Homme saucaige, tenant d'un côté, à Thierrri du Mont, d'autre, à André Cossée, et par-derrière à un héritage de la ville. Cette acquisition est motivée par la nécessité d'élargir la rue d'Enghien. 21 octobre 1551.
- 1 pièce
- 667** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel André Cossée, armoyeur, demeurant à Beaumont, accorde en arrentement perpétuel à Guy d'Offegnies, massard de Mons, acquérant au profit de cette ville, " l'éritaige d'une maison et ontrepresure gisant en la rue d'Enghien, en laquelle demeure par louaige Medes Galet, tenant de tous costez à l'eritaige de laditte ville ". 29 octobre 1551.
- 1 pièce
- 668** Acte passé par-devant trois hommes de fief de Hainaut (Jehan de Havines, Gilles Pottier et Janet Warnier) et deux notaires apostoliques (Jehan Pelet et Claude Praneau), et contenant les



conditions acceptées par Nicolas de la Court, fondeur de cloches à Douai, pour la livraison de deux grosses cloches, l'une pour servir à l'horloge du Château, qui pèsera six à sept mille livres, " revenant à une quinte plus basse, se possible est, que celle sur laquelle l'on sonne présentement les heures oudit (audit) chasteau, quy est la plus grosse des appeaux, et l'autre devant être affectée à annoncer l'ouverture et la fermeture des portes et qui pèsera quatre à cinq mille livres. Les deux cloches devront être agrées par dict de gens musiciens ou aultres ad ce congnoissans ". 5 décembre 1551.

1 pièce

669 Acte passé par-devant le mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel Antoine de le Tenre, savetier en cette ville, vend à celle-ci une maison avec jardin, située à front de la rue de Nimy, tenant d'un côté à l'héritage de Jean le Carlier, d'autre à l'héritage de la ville et par-derrière à la ruelle allant en la rue des Passages. 22 janvier 1552 (1551, v. st.).

1 pièce

670 Acte par lequel Louis de Gavre, chevalier, seigneur de-Frezin, d'Ollignies, de Mussain, etc., reconnaît que c'est de grâce spéciale que les échevins de Mons lui ont permis de faire construire trois contre-forts en la rue des Kiévroix, pour supporter un mur de son hôtel (qui deviendra plus tard l'hôtel de Ligne, puis l'hospice des Incurables) " situé soubz Sainte-Wauldrud, et que s'il en était requis, il ferait démolir à ses frais lesdits contre-forts ". 1er février 1552 (1551, v. st.).

1 pièce

671 Acte par lequel Gui d'Offegnies, massard de Mons, suivant la délibération du conseil de cette ville en date du 15 décembre précédent, met à recours le premier lot des héritages appartenant à la ville à l'angle du Grand-marché et de la rue d'Enghien, en face de l'Homme Sauvage. 14 février 1552 (1551, v. st.).

1 pièce

672 Acte de vente de la deuxième portion à front de la rue d'Enghien, adjudgée à des conditions semblables à Raul de Navarre, acquérant pour Martin Coulon, apothicaire : cette portion tenant à la précédente, à front de la rue d'Enghien, et ayant 31 pieds. 14 février 1552.

1 pièce

673 Acte de vente de la quatrième portion, adjudgée à Raul de Navarre, cleric à Mons, acquérant pour Thierry du Mont. 14 février 1552.

1 pièce

674 Lettres par lesquelles frère Gilles de Heust, gardien, et les syndics



des frères mineurs de Tordre de Saint-François, à-Mons, cèdent à cette ville, pour y construire des maisons, suivant l'alignement conditionné, une parcelle de 130 pieds de terre, longeant leur couvent, à front de la Grand'rue, vis-à-vis des hôtels de Saint-Julien et d'Hautmont, à partir du canal d'eau qui va jusqu'au grand jardin de la communauté. La ville s'engage à acquitter la rente de 12 sols 10 deniers due à la bonne maison Saint-Ladre, chaque année, à la Noël, et en décharge les frères mineurs ; en outre, elle agrée les conditions qui concernent les vues donnant sur le jardin du couvent. 4 avril 1552 (1551, v. st.).

1 pièce

**675** Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il constitue une rente de 50 livres, au capital de 600, en faveur de Martin de Buisseret, laquelle est affectée sur sa forêt de Mormal et sur ses revenus des villes de Mons, Valenciennes, Ath, Braine-le-Comte, Hal, Quesnoy, Flobecq et Lessines, et sur le surplus des domaines du Hainault : le capital de ladite rente devant entrer dans la somme de 600,000 livres, du prix de quarante gros la livre, levée pour soutenir la guerre commencée, sans aucun motif, par le roi de France. 15 mai 1552.

1 pièce

**676** Lettres d'appointement entre le prieur et le monastère du Val-des-Écoliers, à Mons, et le magistrat de cette ville, au sujet de la séparation de leurs héritages respectifs situés au Rivage. 15 juillet 1552.

1 pièce

**677** Appointement fait entre le chapitre de Saint-Germain de Mons, d'une part, et les mayeur, eschevins, jurez et conseil de laditte ville, comme ayant la superintendance, garde et gouvernement de la mamburnie d'icelle église, d'autre part. 23 février 1553 (1552, v. st.).

1 pièce

**678** Lettres par lesquelles les échevins de la ville de Mons déclarent que c'est de grâce spéciale qu'ils ont pu faire construire un mur d'une brique et demie, pour les besoins de la forteresse, contre la maison et héritage ayant pour enseigne L'Empereur, qui appartient à Antoinette le Cat, veuve de Philippe du Culot, et à proximité de la chapelle Notre-Dame près de la porte d'Havré. 10 mai 1553.

1 pièce

Non consultable

**679** Lettre close de la reine Marie, régente des Pays-Bas, par laquelle elle requiert instamment les échevins et le conseil de la ville de Mons de fournir, sans délai, les chariots demandés pour le camp de l'empereur, à peine d'encourir l'indignation de S. M. et la sienne. 30

juin 1553.

1 pièce

1183

Acte, passé devant les bourgmestre et échevins de la ville de Grammont, par lequel Pierre Jugle, horloger, déclare avoir reçu la somme de 3,485 livres 10 sols, pour la livraison de l'horloge du château de la ville de Mons, et s'engage à entretenir cette horloge pendant un an. 18 septembre 1553.

1 pièce

680

Acte, passé devant trois hommes de fief de Hainaut, par lequel la ville de Mons accorde à Germain Beudin, haute-licieur et teinturier, une maison qu'elle possède au Rivage, avec le matériel qui s'y trouve, pour en jouir gratuitement jusqu'à la Noël 1555, à la condition qu'il y établira une teinturerie pour les reverses. 25 octobre 1553.

1 pièce

681

Reconnaissance du chapitre de Condé, portant que les marchands de Mons peuvent librement transporter leurs vins et autres marchandises par bateau en passant par ladite ville de Condé. Cet acte met fin au différend qui s'était élevé à l'occasion d'une pièce de vin de Rhin que le chapitre avait retenue pour son compte. 11 décembre 1553.

1 pièce

682

Lettres par lesquelles le mayeur, les échevins, les jurés, le conseil et la communauté de la ville de Mons reconnaissent que c'est avec le consentement de Jean (Jean d'Eppe) abbé de Bonne-Espérance, qu'ils ont fait construire certain édifice au jardin des Polies tenant au mur de l'hôtel de Bonne-Espérance, en la rue du Haut-Bois. 12 février 1554 (1553, v. st.).

1 pièce

Non consultable

683

Acte sous seing privé, par lequel Jean Carlier, marchand de toile et fourreur, reconnaît avoir reçu d'Estiévène Waudart, massard de Mons, la somme de 967 livres 11 sols 9 deniers tournois pour le remboursement d'une rente qu'il avait sur une maison de la rue de Nimy achetée par la ville, dont est fait à présent la rue Dragon. 30 mars 1554.

1 pièce

684

Lettres de Charles, comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, entérinant et condamnant les parties à mettre à exécution l'appointement conclu entre le chapitre de Saint-Germain et la ville de Mons, le 23 février 1553, au sujet de la reconstruction et de l'entretien du chœur de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Germain et du tarif des droits funéraires tant en cette église qu'en

celles qui sont à la collation dudit chapitre : les articles du traité de 1474 étant maintenus pour le surplus. 2 avril 1554.

1 pièce

**685** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur (Jean de le Becque) et les échevins de la ville de Mons (Jacques le Moisne, Jehan Bourdon, Philippe de Hauchin, Guy d'Offegnies, Louis du Mont, Jehan du Fosset et Jacques le Febvre), par lequel Catherine Hossart, veuve d'Arnould Arcque, demeurant en cette ville, déclare avoir vendu à Jean Gilliard, Henri Engherant, Jehan Bedoret et Vinchant Hockart, mambours de l'église de Saint-Nicolas en la rue de Havrech au profit de cette église, une rente annuelle de 111 sols 1 denier tournois assignée sur plusieurs héritages, au faubourg de Nimy. 5 septembre 1554.

1 pièce

**686** Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles : 1° il reconnaît qu'à sa requête, les villes de Mons, Ath, Enghien, Soignies, Condé, Braine-le-Comte et Chièvres ont levé en constitutions de rentes héritières et viagères un capital de 50,000 livres de quarante gros la livre ; et 2° il affecte en hypothèque, jusqu'au remboursement de cette somme, tous ses revenus de Hainaut et notamment tous ses bois de Mormal. À la suite, sont les actes de consentement et d'enregistrement par le conseil des domaines et des finances et par la chambre des comptes, datés des 23 octobre 1555 et 15 décembre 1550, ainsi qu'un endossement souscrit par les députés de Philippe II et par ceux de la ville de Mons, en février 1588 (1587, v. st.). 3 décembre 1554.

2 pièces

**687** Sentence rendue par la cour souveraine de Hainaut, rejetant l'appel fait par Jean Meurin, bourgeois de Mons, d'un jugement rendu par les échevins de cette ville. Il s'agissait dans ce procès intenté audit Meurin par Etienne Waudart, massard de Mons, d'effets militaires réclamés par celui-ci, dans l'intérêt de la ville, du chef de la somme de cent livres tournois qui avait été prêtée à Petro d'Avilla, caporal du Mont Draghon, espagnol : ces effets consistant en " un manteau de feutre rouge argenté, un pistolet doré, une espée d'Espagne, un chapeau de taffetaffe blanche, deux testières de chevaux et une petite malle ". 18 février 1555 (1554, v. st.).

1 pièce

**688** Lettres de Charles, comte de Lalaing, lieutenant capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à lever une somme de 12,500 florins, le florin de vingt patards, en constitutions de rentes, et à percevoir six deniers tournois au lot de vin durant trois ans : ledit capital devant être affecté à parachever le bolwerck de la porte de Nimy et faire une nouvelle porte. 12

mars 1555 (1554, v. st.).

1 pièce

- 689** Lettres de l'empereur Charles-Quint, par lesquelles il affecte tous ses domaines du Hainaut en garantie d'une somme de 38,750 livres de quarante gros que la ville et les villages de la prévôté de Mons, ainsi que les villes de Saint-Ghislain, de Soignies, de Braine-le-Comte et de Hal lui avaient prêtée en juillet 1552, pour l'entretien des gens de guerre et résister aux invasions du roi de France. Cette somme avait été levée au moyen de constitutions de rentes dont lesdites lettres donnent le relevé et les noms des rentiers, dans l'ordre des localités. 8 mai 1555.
- 1 chemise
- 690** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel, sur plainte faite par Gilles de Buzegnies, clerc, procureur de Jehenne Ysacq, veuve de Pierre de le Court, sa belle-mère, le 23 août précédent, il est procédé à la vente de " l'éritaige d'une maison, estable, jardin et entrepresure portant l'enseigne de Saint-Pierre, gisant à froncq la rue de Nimy d'icelle ville, tenant à l'éritaige Collart Hanet, fournier, à l'éritaige Rolland Hocquart, à l'éritaige Jacques du Rieu, à l'éritaige et jardin des confrères de Saint-Leurent, à l'éritaige de l'hospital Saint-Jacques en ladicte rue de Nimy, et par-derièrè à rue quy maine de la rue de la Thieulerie aux terres de la ville. André Picry, marchand de bêtes, en est déclaré adjudicataire ". 29 septembre 1555.
- 1 pièce
- 691** Lettres du roi Philippe II, portant que les personnes natives de provinces où les Hennuyers sont exclus des emplois publics, ne peuvent être appelées à remplir aucun office au pays de Hainaut, à l'exception toutefois des gouverneurs et des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or et sous réserve que l'on maintiendra jusqu'au rappel de Sa Majesté les étrangers qui sont en fonctions. 2 novembre 1555.
- 1 pièce
- 692** Acte du serment prêté en l'église de Saint-Germain, à Mons, après lecture des lettres du Roi, par Jean de Lannoy, chevalier de l'Ordre, seigneur de Molembais, en qualité de grand bailli de Hainaut, ayant été nommé à ces fonctions en remplacement de Charles, comte de Lalaing (par lettres patentes du 17 mars précédent). 28 avril 1556.
- 1 pièce
- Non consultable
- 693** Apostille du Conseil des finances du roi, ordonnant au receveur du domaine de Mons de payer à la ville de Mons, du chef de l'entretien de la tour et de l'horloge du Château, 24 livres tournois par an, et aussi d'acquitter, comme par le passé, la moitié des frais

d'entretien du " petit corps de logis servant pour la commodité de ceulx faisans le guet ". 12 juin 1556.

1 pièce

**694** Contrat passé par-devant des hommes de fief de Hainaut et en présence de maître Claude Franeau, notaire apostolique, entre les échevins de la ville de Mons (autorisés par la résolution du conseil de ville du 15 du même mois) et maître Antoine le Febvre, chirurgien attaché à la compagnie de Jean d'Ive, gouverneur de Landrecies, pour le traitement des malades et des blessés des hôpitaux de Saint-Nicolas et des Sœurs- Grises, de la maison des Chartriers, et des pestiférés, moyennant un traitement annuel de 200 livres tournois. 29 juillet 1556.

1 pièce

**695** Lettres du roi Philippe II, par lesquelles il proroge, pour un nouveau terme de douze ans, à commencer le 26 juin 1559, l'octroi accordé à la ville de Mons de lever 20 deniers tournois au lot de vin qui se vendra en détail et 4 deniers à la livre de vin qui se vendra en gros, et 8 sols 7 deniers au tonneau de cervoise contenant cinquante lots qui sera vendu dans la juridiction de cette ville. 11 décembre 1556.

1 pièce

**696** Lettres du roi Philippe II, par lesquelles (en garantie du capital de 86,000 livres de quarante gros la livre, levé par les villes de Mons, Ath, Enghien, Soignies, Condé, Braine et Chièvres, pour les besoins de son armée), il leur assigne les produits de ses domaines, et spécialement de ses bois de Mormal, de la cense du Donjon à Naast, de la taille du bois de Naast, etc. 31 décembre 1556.

1 chemise

**697** Acte de la vente faite à la ville de Mons par Marguerite Bracquet, veuve de Colard de Frize, d'une maison, jardin, pourpris et entrepresure, où y avoit quatre demeures, gisant auprès la porte de Bertaymont d'icelle ville, tenant aux terrées, à Pière le Farre, pingneur de laisnes, et par-derièrre au Béghinaige de Cantimpret. 22 février 1557 (1556, v. st.).

1 pièce

**698** Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons, par lequel " Wausquin Vigneron, marissal, demorant en icelle ville ", donne en arrentement à Laurent Monissart, massard, acquérant pour celle-ci, une portion de " sa maison, éditrices, court et entrepresure ", à front de la rue de Nimy, pour être appliquée " à faire la rue et cauchie emprès la porte de Nimy " ; le surplus dudit héritage tenant à Jean des Jardins et à Hugues Haultjour et par-derièrre " aux terrées de laditte ville et courant d'eauwe d'icelle ". 23 février 1557 (1558, v. st.).

1 pièce

- 699** Lettres du roi Philippe II, accordant à la ville de Mons de pouvoir: 1° vendre dix-huit bonniers " prins en cent bonniers de bruyères ou environ, gisans alentour de la justice " de cette ville ", en conservant toutefois une rente de deux patants sur chaque bonnier, dont la moitié sera au profit de la ville et l'autre moitié pour " la bourse des povres d'icelle, attendu que c'est communaulté " ; 2° " aussi vendre les surcens procédans des ventes ou arrentemens de l'hostel du Miroir " ; 3° percevoir, pendant trois ans, 6 deniers tournois au lot de vin débité en cette ville, outre l'ancienne maltôte de 2 sols 6 deniers ; 4° s'acquitter à la fin de juillet 1557 de la moitié des 15,000 livres de quarante gros qui étaient dues à la recette des aides. 14 mai 1557.
- 1 pièce
- 700** Contrat passé entre la ville de Mons et maître Bernardin le Tondeur, chirurgien, pour saigner les infectez en temps d'épidémie, et pour soigner les malades et les blessés des hôpitaux de Saint-Nicolas et des Sœurs- Grises, et les pourvus de la maison des Chartriers. 8 juillet 1557.
- 1 pièce
- 701** Vidimus délivré par Jean de Lannoy, seigneur de Molembais, grand bailli de Hainaut, du décret royal du 2 novembre 1555 touchant la défense de conférer des offices de ce comté aux étrangers nés dans des pays où les habitants du Hainaut sont exclus des emplois publics. 12 août 1557.
- 1 pièce
- Non consultable
- 702** Apostille de Jean de Lannoy, seigneur de Molembais, grand bailli de Hainaut, par laquelle il octroie à la ville de Mons de pouvoir établir, en faveur des pauvres atteints de la contagion, une taxe capitale selon la faculté des biens des manants et habitants, et de contraindre les défailants. 16 août 1557.
- 1 pièce
- 703** Acte passé par-devant les échevins de Mons, au sujet du nantissement fait entre les mains du mayer de cette ville par le massard, de la somme de 360 livres tournois, pour le rachat des rentes dues à Jean Huberlant et à la veuve Jacques Motte, de Bougnies, sur " l'héritage d'une maison, édifices, court, jardin et entrepresure ". 11 septembre 1557.
- 1 pièce
- 704** Lettres par lesquelles les " majeure, eschevins, jurez, conseil et communaulté de la ville de Mons en Haynnau " approuvent la fondation faite par Marie d'Eyck, veuve de Jacques de Courteville,

d'une messe basse à célébrer chaque semaine à la chapelle de l'hôpital de Saint-Nicolas en la rue d'Havre, pour le repos de son âme et de celles de son mari, de ses parents, amis et bienfaiteurs décédés : ladite fondatrice ayant légué à cet effet une somme de 250 livres tournois à employer en constitutions de rentes. 2 janvier 1558 (1557, v. st.).

1 pièce

**705** Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins de la ville de Mons, par lequel Laurent Monissart, massard, rachète au profit de cette ville la rente de 18 livres tournois qui était due à Jacques Vigneron, maréchal, fils de feu Wausquin, pour une portion de maison avec héritage que sondit père avait cédée à la ville et qui avait été appliquée à l'eslargissement de la nouvelle rue emprès la porte de Nimy. 14 mars 1558 (1557, v. st.).

1 pièce

**706** Testament de Marie Daublen, veuve de Philippe de Reuvre, en son temps chevalier, demeurant à Mons, par lequel elle fait divers legs. 7 mai 1558.

1 pièce

**707** Acte contenant la teneur des serments prêtés par le roi Philippe II au chapitre de Sainte-Waudru, aux états de Hainaut et à la ville de Mons. 25 juillet 1558.

1 pièce

**708** Acte par lequel la ville de Mons rembourse à la fabrique de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré une rente qui était assignée sur une maison située à l'angle du Marché et de la rue d'Enghien et dont une portion avait été appliquée à l'élargissement de cette rue. 27 septembre 1558.

1 pièce

**709** Sentence de la cour souveraine de Hainaut sur l'appel des échevins de la ville de Mons et de Jean de Bracquengnies contre un arrêt rendu par le grand bailli et par le conseil, qui est aboli : la partie adverse étant libre de solliciter du chef-lieu de Mons la revision du procès en première instance. 28 septembre 1558.

1 pièce

**710** Règlement pour la direction des deux massards chargés de la recette des biens et revenus de la ville de Mons. Cet acte commence ainsi : " Deux personnes notables, riches et opulens, bourgeois de la ville de Mons (soient du conseil ou non) seront choisis par messieurs eschevins de laditte ville et par eulx présentez ou conseil pour estre confirmez ". [1558].

1 pièce

Non consultable



- 711** Lettres de Philippe II, par lesquelles il ordonne à son conseil privé, aux conseils de Flandre, d'Artois et de Hainaut, au gouverneur de Lille, Douai et Orchies, et à tous ses autres justiciers et officiers que la chose regardera, de prêter la main à ce que les religieux de l'ordre des frères mineurs, les personnes affiliées au tiers-ordre, les religieuses de Sainte-Claire et les Sœurs-Grisés précédemment ressortissant du provincial de France, reconnaissent dorénavant pour légitime supérieur frère Sébastien, ministre de la nouvelle province de Saint-André établie aux Pays-Bas par le pape Paul IV. 10 janvier 1559 (1558, v. st.).
- 1 pièce
- Non consultable
- 712** Acte par lequel Jean de Fyves, mayeur de Mons, reconnaît avoir reçu, " par forme et manière de nantissement ", de Jacques Amand et de Michel Dessus-le-Moustier, massards de cette ville, la somme de 465 livres 11 sols 3 deniers tournois, " venant et procédant des exécuteurs du testament feu demoiselle Anthoinette Desprez, vesve de feu Josse le Jonne, pour et ad cause de vingt-quatre livres tournois par an de rente à rachat du denier vingt, que laditte ville s'estoit chergie vers les mambours Sainte-Élizabeth, en augmentation de la messe de dix heures, fondée par lesdis exécuteurs en ladicte église ". Moyennant ce nantissement, ledit mayeur donne mainlevée des rentes hypothéquées sur une maison et héritage à l'angle du Marché dont une partie avait été appliquée à l'élargissement de la rue d'Enghien, et sur deux maisons à front de la rue de Nimy qui avaient été acquises par la ville, pour faire la rue du Draghon : rentes qui appartenaient à des enfants mineurs. 8 juillet 1559.
- 1 pièce
- 713** Acte passé par-devant les échevins de Mons, par lequel Martin Bourdon, bourgeois de cette ville, donne quittance aux massards de la somme de 1311 livres 19 sols 6 deniers tournois qu'ils lui ont payée à titre de remboursement de la rente de 72 livres 17 sols 9 deniers tournois et du surcens qu'il avait sur deux tiers de la maison et héritage " quy cy-devant fut à feu Jean Bourdon, présentement appartenant aux vesve et hoirs Martin Coulomb, gisant à froncq le Grant-Marchiet, faisant toucquet de la rue d'Enghien d'icelle ville, tenant de tous costez à l'éritage Pière Grart, apotickaie ". 20 janvier 1560 (1559, v. st.).
- 1 pièce
- 714** Lettres par lesquelles les " mayeur, eschevins, jurez, conseil et communaulté de la ville de Mons en Haynnau " acceptent, pour l'église de Sainte-Elisabeth, avec promesse de la taire desservir, la fondation de Jacques Bonhomme, bourgeois de cette ville. Cette fondation consistait en offices religieux à célébrer dans ladite



église, le vendredi de chaque semaine et le jour de la Sainte-Croix, avec distributions de pains au curé ou à son chapelain, aux vicaires, au clerc, à l'organiste, au souffleur, au battelleur, à trois enfants et aux mambours. 2 mars 1560 (1559, v. st.).

1 pièce

**715** Acte passé par-devant les échevins de la ville de Mons, par lequel Jean de Fyves, mayeur, reconnaît avoir reçu des massards le capital d'une rente que cette ville avait achetée et qui était assignée sur deux tiers de la maison et héritage appartenant à la veuve et aux hoirs de Martin Coulomb, à front du Grant-Marché et à l'angle de la rue d'Enghien, " tenant de tous costez à l'éritaige Pière Grart, apotickaie ". 24 avril 1560.

1 pièce

**716** Acte passé par-devant les échevins de Mons, par lequel Florent Symon, pelletier, demeurant en cette ville, reconnaît avoir reçu des massards d'icelle, le capital d'une rente qu'il avait sur la maison et héritage portant l'enseigne de Saint-Pierre, à front de la rue de Nimy, appartenant à ladite ville. 13 août 1560.

1 pièce

**717** Acte passé par-devant " le lieutenant de mayeur et les tenaules de la tenance et seigneurie que les personnes du noble et vénérable chapitre de l'église madame Sainte-Wauldru de Mons ont en icelle ville ", par lequel Nicolas Pottier, pelletier, déclare avoir reçu des massards de Mons le capital d'une rente de 6 livres 1 sol 8 deniers tournois, remboursable au denier dix-huit, qui lui restait due " sur certain héritage où ci- devant y avoit maison de présent ruynée et raplicquie pour l'eslargissement de la rue des Clercqz d'icelle dicte ville de Mons, faisant toucquet au devant de la maison des hoirs Martin du Terne, tenant à l'éritaige Me Claude Franeau, par lui ci-devant arrenté à laditte ville pour la cause dite ". 18 septembre 1560.

1 pièce

**718** Apostille du grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever durant trois ans, à partir de la Saint-Remi, un impôt de 6 deniers au lot de vin et un denier et obole au lot de cervoise dont le produit sera affecté à l'entretien des fortifications et spécialement à l'achèvement du boulevard de la porte de Nimy. On lit dans la requête présentée par les échevins, que les fortifications ne touchent pas seulement les bourgeois et habitants de Mons, mais les prélats, les nobles et les manants de tout le pays de Hainaut, " lesquelz, en temps de guerre, se viengnent icy réfugier ". 27 septembre 1560.

1 pièce

**719** Statuts de la connétablie des savetiers, renouvelés par les

échevins de la ville de Mons, avec le consentement du grand bailli de Hainaut, du prévôt et du mayer de cette ville, conformément au privilège du 17 novembre 1428. 5 octobre 1560.

1 pièce

**720** Statuts de la confrérie des rhétoriciens du Saint-Esprit. 3 décembre 1560.

1 pièce

**721** Lettres de Jean, marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise les mayeurs de Mons, des autres bonnes villes et des villages ressortissant au chef-lieu de cette ville à remployer en achat de rentes au denier seize, sur la recette de l'aide novennale des deux membres (les nobles et les bonnes villes) des états de Hainaut, les deniers dont ils sont nantis et qui appartiennent à des enfants mineurs orphelins. 7 décembre 1560.

1 pièce

**722** Lettres par lesquelles les villes de Valenciennes et de Douai prennent l'engagement d'acquitter, conjointement avec les villes d'Anvers, de Gand et d'Audenarde, leur quotité dans les dépenses de la construction d'écluses sur l'Escaut, à Tournai, dépenses garanties par la ville de Mons. 5 février 1561 (1560, v. st.).

1 pièce

**723** Sentence du conseil privé, en faveur des états de Hainaut, dans le procès qu'ils avaient soutenu contre l'université de Louvain. Celle-ci avait assigné l'abbé de Crespin en paiement d'une somme due par son monastère à un écolier : ce qui était contraire aux privilèges en vertu desquels les sujets du Hainaut ne pouvaient être ajournés ailleurs qu'à la cour de Mons. 15 mars 1561 (1560, v. st.).

1 pièce

**724** Lettres par lesquelles Philippe II agrée la démission donnée par Jean de Fyves, mayer de Mons, en faveur de Charles de Villers, et nomme ce dernier en son remplacement, aux gages, faveurs, honneurs, droits, prééminences, libertés, franchises, profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter le serment ordinaire. 29 mars 1561 (1560, v. st.).

1 pièce

Non consultable

**725** Acte passé par-devant trois hommes de fief de Hainaut, concernant la rachat, fait par la ville de Mons, d'une rente de 10 livres tournois, qui était due à Marguerite Fourneau, veuve de Gui d'Offegnies, sur la maison de " Saint-Pierre ", à front de la rue de Nimy, ladite maison tenant à l'héritage de Jean de Vergnies et au jardin des canonnière de Saint-Laurent, à Antoine de le Tenre, et par-derrière

à la rue de le Tieullerie. 29 mars 1561 (1500, v. st.).

1 pièce

**726** Lettres des prévôt, échevins, jurés et conseil de la ville de Valenciennes et des échevins et jurés de Douai, par lesquelles, en exécution de l'octroi accordé par le conseil privé du Roi, le 9 avril 1560 (1559, v. st.), ils s'obligent à indemniser la ville de Mons jusqu'à concurrence de 3,000 carolus, du chef de la construction de deux écluses sur l'Escaut, à Tournai, afin de rendre ce fleuve libre et navigable, sans devoir rompre charge. 6 mai 1561.

1 pièce

**727** Lettres par lesquelles la ville d'Anvers s'oblige à indemniser, s'il y a lieu, la ville de Mons, avec celles de Gand, Valenciennes, Douai et Audenarde, du chef de la construction d'une ou deux écluses sur l'Escaut, à Tournai, savoir : l'une au lieu nommé les " prés-aux-Nonnains " et l'autre, dans l'intérieur ou au dehors de cette ville ou de sa banlieue. 23 juin 1561.

1 pièce

**728** Lettres de Jean, marquis de Berghes, grand bailli, contenant la sentence rendue par la cour souveraine de Hainaut, en faveur de la ville de Mons, dans le procès que cette ville avait soutenu contre le seigneur d'Havré, à cause du droit de vinage que ce seigneur avait fait lever par son fermier, à Nimy, sur les marchandises que l'on chargeait et déchargeait à Mons. 22 octobre 1561.

1 pièce

**729** Acte par lequel Louis Corbault, massard, agissant pour la ville de Mons, suivant la résolution du conseil tenu le 21 mars précédent, fait l'acquisition de l'hôtel dit de Molembais, situé à front de la rue de Liège, tenant à la Trouille et au béguinage de Cantimpret et d'autre part à l'hôpital de Saint-Julien. 26 avril 1562.

1 pièce

**730** Homologation des statuts du corps des chaudronniers de la ville de Mons, par le grand bailli de Hainaut. 8 avril 1562.

1 pièce

**731** Sentence rendue par le marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, portant rétablissement de la perception des maltôtes sur le vin et la cervoise que l'on débite dans les maisons au dehors de la porte d'Havré, au-delà de l'hôtellerie de Sainte-Barbe, nonobstant le procès intenté par Jean Galopin et Jean Nennet. Cette sentence annule l'apostille du conseil de Hainaut, datée du 16 mars 1560 (1559, v. st.), qui portait un grave préjudice à la ville : le produit des maltôtes étant spécialement affecté à l'entretien des fortifications et au paiement des aides. 2 mai 1562.

1 pièce

- 732 Lettres passées devant trois hommes de fief de Hainaut, par lesquelles Charles le Bon, receveur des assennes, s'oblige envers la ville de Mons, tant pour lui personnellement, du chef de sa recette, que pour la veuve de Louis de le Vallée, son prédécesseur, et ce, jusqu'à concurrence de mille carolus d'or. 15 juillet 1562. 1 pièce
- 733 Acte par lequel les chef, trésorier général et conseil des finances du Roi donnent leur consentement à ce que les commis chargés de la recette des domaines assignés à la ville de Mons perçoivent le cinquantième denier de leur recette, en considération de l'importance desdites assignations. 9 octobre 1562. 1 pièce
- 734 Lettres de Jean, marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes, rachetables au denier seize, la somme de 15,213 livres 10 sols tournois, destinée à acheter des grains, vu la disette. 21 novembre 1562. 1 pièce
- 735 Acte du nantissement fait entre les mains de Charles de Villers, mayeur de Mons, par Gilles Pottier et Louis Corbault, massards, de la somme de 1311 livres 19 sols 6 deniers tournois, pour remboursement d'une rente due par la ville sur l'héritage d'une maison, édifices, court, pourpris et entrepresure qu'elle avait acheté pour l'élargissement de la rue d'Enghien. Le capital dont il s'agit, provenait des parchons faites en faveur des enfants Thourier, Burget, de Baucquegnies, de Sainte, Jollit, du Bois, Cryet et Bougeart. 24 décembre 1562. 1 pièce
- 736 Acte, délivré aux échevins de la ville de Mons par quatre hommes de fief de Hainaut, de la prestation de serment de Jean d'Ive, chevalier, seigneur de Warelles, en qualité de prévôt de Mons. La cérémonie eut lieu dans le choeur de l'église de Saint-Germain, de dix à onze heures du matin. Après lecture des lettres patentes, scellées du grand scel de Philippe, roy des Espagnes, comte de Haynau, portant nomination du sgr deWarelles comme prévôt de Mons en remplacement d'Antoine de Gœgnies, chevalier, devenu gouverneur du Quesnoy, le prévôt se mit à genoux devant le maître-autel, posa la main sur le missel et jura d'entretenir le contenu du serment dont Claude Franeau lut la formule à haute voix, puis il baisa le livre. 26 décembre 1562. 1 pièce
- 737 Acte passé par-devant les mayeur et échevins de Mons. par lequel, en conformité de la résolution du conseil de ville en date du 17

avril précédent, Louis Corbault, massard, déclare avoir donné en arrentement à " Nicollas Leurent, marchand de chevaulx et hostelain demorant audit Mons ", qui l'accepte aux conditions spécifiées, une maison, appartenant à cette ville, portant l'enseigne de " Saint-Pière ", comprenant plusieurs demeures avec dépendances, située a front de la rue de Nimy, à proximité de la porte de ce nom, et tenant d'un côté à l'héritage d'Antoine de le Tenre, de l'autre, " à l'héritage de Jean de Vergnies, et par- derrière à l'héritage de l'hôpital Saint-Jacques, à l'héritage de Rolland Hockart, à l'héritage et jardin a des confrères du serment de Saint-Laurent, et à froncq la rue de la Thieullerye allant sur les terrées ". 12 mai 1563.

1 pièce

738 Acte délivré à Jacques le Febvre, procureur et avocat des échevins de la ville de Mons, par le grand bailli et le conseil ordinaire du Hainaut, de la déclaration faite par Guillaume le Bèghe, procureur du bailli des bois de ce pays et avocat du Roi, touchant le différend qui s'était élevé entre le comte de Boussu, bailli des bois, et lesdits échevins, relativement aux bois de Mons. 13 juillet 1563.

1 pièce

739 Apostille du marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, autorisant les échevins de la ville de Mons à continuer la perception de l'impôt de six deniers au lot de vin et d'un denier maille au lot de cervoise, pendant le terme de trois ans à commencer au 16 octobre 1563, à la condition d'en employer le produit aux ouvrages des fortifications. 22 septembre 1563.

1 pièce

740 Acte passé par-devant le lieutenant-mayeur et les échevins d'Æudeghien (Ædenghien), par lequel Vinchant Corbisier, laboureur, demeurant en cette localité, déclare avoir vendu, avec le consentement de Jacqueline du Pire, sa femme, à Philippe de Binche, bourgeois d'Ath, acquérant pour l'église et l'hôpital des Sœurs-Grises à le Tāye, sis à Mons, avec l'argent provenant de la fondation faite par sœur Marie Bourdon, en son temps religieuse professe de cet hôpital, une rente annuelle de 6 livres 5 sols tournois, payable par moitié le 8 janvier et le 8 juillet et assise sur deux pièces de terre. 8 janvier 1564 (1563, v. st.).

1 pièce

741 Sommaton faite par un sergent à verge de la ville de Mons à l'office de la ville de Beaumont, afin de rendre aux échevins de Mons François de Marbaix, marchand de harengs, leur bourgeois, que cet office détenait prisonnier contre le privilège dont ladite ville de Mons était en possession, grâce à la charte à elle accordée par la duchesse Jacqueline de Bavière, en 1428. 17 mars 1564 (1563, v. st.).

1 pièce

Non consultable

- 742** Acte délivré par des hommes de fief de Hainaut, attestant que François de Marbaix a été rendu par l'office de Beaumont au sergent des échevins de Mons, à l'effet d'être jugé par ceux-ci du chef d'injure. 25 mars 1564 (1563, v. st.).

1 pièce

- 743** Appointement passé par-devant quatre féodaux de Hainaut entre Jean Heurre, cordier à Mons, et les échevins de cette ville, surintendants de l'hôpital de Saint-Nicolas, par lequel sont réglés les points de propriété au sujet d'une issue allant de la rue d'Havre à un pré appartenant à l'hôpital et situé derrière la maison portant l'enseigne du Corbeau. 19 mai 1564.

1 pièce

Non consultable

- 744** Acte passé par-devant les mayer et échevins de la ville de Mons, par lequel Pierre le Clercq, charpentier en cette ville, cède en arrentement perpétuel à Gilles Pottier, massard, acquérant pour celle-ci, en conformité de la résolution du conseil de ville du 9 du même mois, une portion du jardin de sa maison dite le Petit-Namur; située à front de la Grand'rue, tenant d'un côté à l'héritage de l'Aigle noir et de l'autre à la maison portant l'enseigne du Rœlt de fortune, et vers la rue Noble " aliàs " des Compenaiges, tenant d'une part à la petite boucherie et de l'autre à l'héritage de Jean Placquet. 12 septembre 1564.

1 pièce

Non consultable

- 745** Lettre missive de la duchesse de Parme aux échevins de la ville de Mons, leur faisant connaître, d'après des lettres du roi du 25 août, la dangereuse maladie et extrémité en laquelle s'est trouvée la reine, l'amendement qui y a succédé, et l'espoir que l'on a de sa convalescence. Elle les exhorte à se joindre à elle pour adresser à Dieu des actions de grâce et le prier pour le rétablissement de l'auguste malade, et à ordonner des prières publiques. 13 septembre 1564.

1 pièce

- 746** Sentence rendue par la cour souveraine de Hainaut en faveur de la ville de Mons au procès qu'elle soutenait en appel contre Guillaume le Bèghe, conseiller ordinaire et avocat du roi, en cette ville, à l'occasion de la perception de la maltôte " ès cabarez estans ès limites tant de laditte ville de Mons comme au dehors et ou (au) jugement d'icelle ville, meismement ès maisons scituées hors la porte de Havrech d'icelle ville, et ès cabarez estans sur les héritaiges venans du bois de Mons. entre aultres, déans la maison

Jehan Galopin où demoroit Jehan Nennet, louuagier, estant par-delà Sainte-Barbe ". 17 octobre 1564.

1 pièce

**747** Apostille des président et gens des comptes du Roy, nostre sire, à Lille, en marge d'une requête des échevins de la ville de Mons, ayant pour objet de pouvoir reconstruire les étaux de la petite boucherie, afin d'élargir la rue qui y donne accès : ce qu'ils accordent, à la condition de n'intéresser en rien Sa Majesté, qui a la moitié des droits perçus sur la boucherie. 24 janvier 1565 (1564, v. st.).

1 pièce

**748** Lettres par lesquelles Philippe II affecte sur sa recette générale d'Utrecht la somme de 1500 livres, de quarante gros la livre, à payer annuellement à la recette des assennes de la ville de Mons, en échange des terres de Naast engagées au duc d'Aerschot et qui avaient précédemment été données en hypothèque aux villes du Hainaut du chef des obligations par elles contractées pour le service du roi. 19 novembre 1565.

1 pièce

**749** Ordonnance du conseil des finances, rendue sur la requête présentée par les échevins, manants et habitants des villes de Mons, Ath, Enghien, Soignies, Condé et Chièvres, afin d'obliger le receveur de Hal à les laisser jouir paisiblement des bois de sa recette donnés en garantie des rentes créées jusqu'au capital de 130,000 livres de quarante gros la livre, à l'effet de satisfaire aux pressants besoins du roi. 15 décembre 1565.

1 pièce

Non consultable

**750** Mandement du même conseil, ordonnant au receveur des domaines de laisser jouir les villes de Mons, Ath, Enghien, Soignies, Braine-le-Comte, Condé et Chièvres de la censé de la seigneurie de Thieusies hypothéquée avec d'autres parties des domaines en Hainaut en sûreté des sommes que ces villes ont avancées au roi, en conformité de ses lettres patentes du 31 décembre 1556. 15 décembre 1565.

1 pièce

Non consultable

**751** Ordonnance rendue par la duchesse de Parme, régente et gouvernante des Pays-Bas, sur la requête de la ville de Mons tendant à être affranchie, ainsi que les autres villes et les villages du Hainaut, du droit d'etaple perçu par la ville de Gand sur tous les grains passant par cette dernière ville et venant par l'Escaut ou par la Lys. Cette ordonnance maintient l'ancien droit de la ville de Gand. 18 décembre 1565.



1 pièce

Non consultable

- 752** Sentence rendue en faveur de la ville de Mons par le conseil du Roi, à cause d'un arrêt fait par le nommé Saintes pour avoir payement d'une rente de 35 livres due par cette ville et d'autres. 6 mars 1566 (1565, v. st.).

1 pièce

Non consultable

- 753** Apostille du marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons la continuation, pour le terme de trois ans, de la levée de l'impôt de 6 deniers au lot de vin et d'un denier obole au lot de cervoise. Dans leur requête, les échevins font valoir, pour obtenir de nouveau la perception triennale de l'impôt précité, à partir du 1er octobre 1566, qu'il n'y a aultre moyen pour parachever " les ouvraiges et fortifications de piéçà encommenchiez ". 3 juillet 1566.

1 pièce

Non consultable

- 754** Déclaration de Philippe de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, lieutenant capitaine général, grand bailli provisionnel de Hainaut (en l'absence de Jean, marquis de Berghes), exemptant provisionnellement " du ghaitte aux portes en personne " les avocats de la cour, à Mons, les greffiers de la cour féodale, de l'audience et du bailliage de Hainaut, à la condition toutefois " de par chacun d'eulx mettre en leur lieu homme suffissant et ydoine ". 18 août 1566.

1 pièce

Non consultable

- 755** Lettres du grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à pouvoir constituer des rentes héritières et viagères jusqu'à concurrence de 110. 350 livres tournois, somme qui servira à l'achat de grains pour la provision de cette ville, afin de parer à la famine générale dont on est menacé. 7 octobre 1566.

1 pièce

Non consultable

- 756** Lettre missive de Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance, régente et gouvernante des Pays-Bas, informant les mayer et échevins de la ville de Mons de ce que le roi lui mande par ses lettres du 27 novembre, savoir : " qu'il a résolu de hâter sa venue au Pays-Bas, afin d'assister ses bons ci léaulx subgettz, et réduire les desvoyez, et qu'il se fait précéder du duc d'Albe pour préparer son arrivée ; ajoutant qu'il ne motrera que de la bénignité et de la clémence, son but étant de remettre les choses en l'ordre qu'il convient, par advis des sgrs consaulx et estatz de par-deçà ". 23



janvier 1567 (1566, v. st.).

1 pièce

- 757** Acte par lequel Jean Fourneau, chevalier, seigneur de Bagenrieu, conseiller du roi et son prévôt de Mons, reconnaît que c'est de grâce spéciale et jusqu'à rappel que les échevins et le conseil de la ville de Mons lui ont accordé l'exemption des maltôtes des cervoises vieilles et nouvelles qui entreront en son hôtel, durant sa résidence en cette ville. 25 janvier 1507 (1506, v. st.).
- 1 pièce
- 758** Lettre missive de Marguerite de Parme, régente et gouvernante des Pays-Bas, touchant la prochaine venue du roi. 3 juillet 1567.
- 1 pièce
- 759** Lettres du conseil du Roi en Brabant, par lesquelles les mayeur et échevins de la ville de Gosselies et Jean de Saintes sont condamnés à restituer à Jean le Grand, bourgeois de Mons, et aux " mayeur, jurez, conseil et communauté " de cette dernière ville, la somme de 317 florins et les intérêts de cette somme échus depuis la sentence prononcée par le conseil privé. 1er septembre 1567.
- 3 pièces
- 760** Acte passé par-devant Charles de Villers, mayeur, François Robert, Louis du Mont, Jean Dicqueman, Jean le Mesureur, Nicolle Ghodemart et Ghuys Vivien, échevins de la ville de Mons, par lequel : 1° Alexis Picavet, écrivain en cette ville, donne en arrentement à François Joveneau, couturier, " l'héritage et propriété d'une maison, ouvroir, éditrices et entreprésure, ainsy que tout le lieu se contient, gisant en icelle ville, à froncq la rue du Haut-Bois, tenant d'un costé à l'héritage et brasserie de l'Escut rouge appartenant as vesve et hoirs Médart Doret, d'aultre costé à l'héritage et yssue de l'Escut d'or appartenant à Nicollas Noël, et par-derièrre à l'héritage du Cauldron appartenant à la ville " ; 2° François Joveneau cède ledit héritage à Jean le Francq, clerc, qui l'accepte et en est investi, pour et au nom de la ville, aux conditions énoncées. 24 décembre 1567.
- 1 pièce
- 761** Lettres de constitution d'une rente de mille livres tournois, au capital de 16,000 livres de même monnaie, faite par Louis Malapert et Adrien de la Barre, bourgeois et marchands demeurant en la ville d'Anvers, au profit des damoiselles Marguerite et Anne de Tambercque, chanoinesses de l'église de Sainte-Waudru de Mons, lesquelles en ont donné quatre cents livres aux bonnes maisons de cette ville. 1er février 1568 (1567, v. st.).
- 1 pièce
- 762** Sentence provisionnelle de la cour souveraine de Hainaut, en

faveur de la ville de Mons, dans le procès qu'elle soutenait contre le chapitre de Sainte-Waudru et le seigneur d'Havré, en matière de juridiction sur les chaussées de Nimy et de Ghlin, à l'occasion de la reconstruction du pont de Nimy et du droit de vinage. 21 février 1568 (1567, v. st.).

4 pièces

**763** Statuts accordés par les échevins de Mons à la connétablie des cordonniers de cette ville. 20 septembre 1568.

1 pièce

**764** Apostille du seigneur de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons la continuation, pendant trois ans, à partir de la Saint-Remi, de l'impôt de six deniers au lot de vin et d'un denier obole sur charme lot de cervoise. 12 janvier 1569 (1568, v. st.).

1 pièce

**765** Lettres de Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, etc., commandeur de l'ordre d'Alcantara, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons l'autorisation de lever en constitution de rentes viagères une somme de 10,000 livres tournois, pour payer les aides accordées au roi et les travaux exécutés aux fortifications. 12 janvier 1569 (1568, v. st.).

1 pièce

**766** Acte d'union, pour le terme de six ans, du clergé de Hainaut aux deux autres ordres des états de ce pays, en matière d'aides et d'impositions. Novembre et décembre 1509.

1 pièce

**767** Lettres par lesquelles Philippe de Noircarmes, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, confirme celles de son prédécesseur le duc d'Aerschot, du 27 septembre 1548, concernant le métier de la sayetterie et la vente du fil. 22 juin 1570.

1 pièce

Non consultable

**768** Lettres du roi Philippe II, par lesquelles il accorde à la ville de Mons prorogation, pour un an, de la levée de 20 deniers tournois au lot de vin vendu en détail, 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, et 8 sols 7 deniers par tonneau de cervoise contenant 50 lots. Le produit de ces droits sera affecté au paiement des charges de la ville et notamment à l'entretien de ses fortifications. En reconnaissance de cet octroi, la ville paiera au receveur des assennes du Hainaut la somme de 1200 livres tournois. 8 novembre 1570.

2 pièces

- 769** Lettres du roi Philippe II accordant à la ville de Mons la continuation, pour le terme de trois ans (à commencer le 26 juin 1572) de l'octroi du 8 novembre 1570, moyennant de payer annuellement la somme de 1200 livres tournois au receveur des assennes. Sont exemptés comme précédemment du paiement des droits les chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, les officiers et serviteurs de l'hôtel de Sa Majesté, du duc d'Albe, etc. 7 avril 1571 (1570, v. st.).
- 1 pièce
- 770** Lettres du roi Phillippe II, par lesquelles il accorde à son amé et féal chevalier Auger de Bousbecque, en récompense des services par lui rendus étant en ambassade à Constantinople, une pension annuelle et viagère de 800 livres de quarante gros, monnaie de Flandre. 16 mai 1571.
- 1 pièce
- 771** Mandement du duc d'Albe, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, au grand bailli de Hainaut, par lequel il prescrit la publication de son ordonnance de ce jour, prorogeant jusqu'au 1er juillet l'exécution complète du placard du roi, en date du 2 mars précédent, touchant la fabrication de petites monnaies d'argent en remplacement de celles de pays étrangers mises au billon. 26 mai 1571.
- 1 pièce
- 772** Lettres de Philippe de Noircarmes, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il approuve les mesures réglementaires adoptées par une commission qui avait été chargée de visiter les rivières de Haine et de Trouille, afin de rechercher les moyens de les remettre en bon état et d'empêcher les inondations dont on avait tant eu à se plaindre. Il charge de l'exécution de ces mesures : Louis de Rolin, prévôt de Mons, Jean Hallet et Antoine Longuehaye. 5 mars 1572 (1571, v. st.).
- 1 pièce
- 773** Lettres de Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, etc., grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à vendre des rentes, remboursables au denier vingt, dix-huit ou seize, ou des pensions viagères au dernier dix, jusqu'à concurrence du capital de 64,000 livres tournois, et, pour le terme de six ans à partir du 15 novembre 1573, d'augmenter la maltôte du vin de douze deniers au lot, celle de la bière de quatre sols par tonneau, et l'impôt sur la farine de douze deniers par rasière, dans tout le territoire de Mons. Le produit de la levée et des impôts précités sera affecté au remboursement des prêts faits par la ville pour l'entretien de la garnison, au paiement des affaires les plus

urgentes et des intérêts de la somme empruntée, au rachat des rentes et à l'aasistance de la Grande-Aumône des pauvres, des bonnes maisons et des hôpitaux. Il sera formé, chaque année, un compte spécial de cet octroi. 5 novembre 1573.

1 pièce

**774** Acte passé par-devant le mayer et les échevins de Mons, par lequel, Charles Franeau, marchand de vin, est déclaré acquéreur, pour lui ou son command, de l'héritage d'une " maison et hostellerie portant pour enseigne la Clef, gisant à froncq la rue de Havrech d'icelle ville, où y a deux demeures, avecq l'entrepresure, tenant à la Grande-Boucherie de Mons, à l'èritaige Jehan Trickart, et par-derièrre a la ruelle Canivet, abouttant à froncq la Grande-Tripperie, selon son comprendement : duquel héritaige s'estoit dernièrement porté et démontré héritier Loys de Wauldret, hostellain et marchant de vin ". 8 novembre 1573.

1 pièce

**775** Acte passé par-devant les mayer et échevins de Villerot, par lequel est constituée en faveur de l'église et du couvent de Sainte-Croix dit Borgne-Agace, à Mons, sur les maisons, jardins et houblonnières y spécifiés, une rente de 6 livres 5 sols tournois dont le capital a été donné à ce monastère par Jacqueline de Brissy, femme de Jean le Febvre. bourgeois de Mons, pour la fondation d'un obit avec vigiles, commendaces et messe à célébrer le dernier mardi d'octobre, pour les âmes de ces deux époux. 14 décembre 1574.

1 pièce

**776** Lettres passées par-devant trois féodaux de Hainaut, par quatorze confrères de la " comfrarie Dieu et du benoict martir monseigneur saint George en la ville de Mons ". Ces lettres contiennent le renouvellement des statuts et ordonnances de leur institution, " suyvant l'accord et auctorisation ci-devant ordonné et accordé par les comtes de Haynnau et messeigneurs eschevins et conseil d'icelle ville de Mons, par lettres d'octroy estant vers eulx ". 23 avril 1575.

1 pièce

**777** Lettres de Philippe, comte de Lalaing, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à vendre certaines parties de waressais, les offices de déchargeurs de vin et de terreurs de saies, les étaux de poissonniers et d'autres, dont les acquéreurs auront l'usufruit viager. Le produit de cette vente devra être affecté au payement des dettes de la ville. 17 février 1570.

1 pièce

**778** Acte de la vente faite, sur plainte de Géry du Quesne, tellier à

Mons, à titre de sa femme Jehenne Patoul, d'une maison sise à front de la rue du Fosset, tenant au cimetière de Sainte-Elisabeth, aux héritages d'Antoine Longheval et des hoirs Jean Anseau, et ayant appartenu en dernier lieu aux héritiers de sire Antoine Ghodeffroy, curé de Boussu. Cette maison est demeurée à Jean Anseau, bourgeois de Mons, qui dénomme pour son command Jean Dicqueman, massard de cette ville, acquérant au profit de celle-ci. 19 mars 1576.

1 pièce

779 Lettres d'Adrien de Forvy, écuyer, seigneur de Beaumont, conseiller du roi et prévôt de Mons, par lesquelles il déclare que c'est de grâce spéciale et jusqu'à rappel que les échevins et le conseil de cette ville lui ont accordé l'exemption des maltôles vieilles et nouvelles. 29 mai 1576.

1 pièce

780 Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons, par lequel François Dor, cambier, cède en arrentement perpétuel à François Brassart, massard de cette ville, qui l'accepte au nom de celle-ci, suivant la délibération du conseil tenu le samedi 11 août 1576, une maison avec brasserie, à front de la rue c'on dist de Thuing, près du pont. 13 août 1576.

1 pièce

781 Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons. Charles de Villers, mayeur, sur plainte faite, le 20 octobre 1576, par Philippe du Trieu, avocat à Mons, est mis à recours l'héritage d'une grande maison, " hostel, porte, court, jardin, estable, pourpris et entrepresure, ayant yssue sur la Noble rue aliàs des Compenaiges ". 25 novembre 1570.

1 pièce

1184 Lettres du roi Philippe II, octroyant à la ville de Mons la continuation durant trois ans de la levée des maltôtes sur le vin et la cervoise, afin de la mettre à même d'acquitter les pensions dont elle est chargée. 31 août 1575.

1 pièce

782 Lettres de Philippe, comte de Lalaing, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles, au nom du Roi, il octroie à la ville de Mons de pouvoir lever, pendant trois ans à partir du 1er février 1577, 12 deniers tournois sur chaque lot de vin vendu en détail dans la ville et le jugement de Mons, pour en employer le produit au payement des arrérages des aides. 22 janvier 1577.

1 pièce

783 Acte, signé par les échevins et les membres du conseil de la ville

de Mons, par lequel ils agréent, approuvent et ratifient le traité d'union arrêté par les États généraux des Pays-Bas, à Bruxelles, le 9 janvier 1577, et promettent " en Foy de bons Chrétiens et vrais patriotes de se régler entièrement à cette union dont le texte leur avait été adressé par lettres du Conseil d'État et des États généraux datées du 23 avril de ladite année ". 18 juin 1577.

1 pièce

**784** Lettres de Philippe, comte de Lalaing, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il accorde, pour le terme de six mois, à la ville de Mons, de pouvoir imposer un patard au chariot chargé qui entre en ville ou qui en sort, 12 deniers à la charrette et 6 deniers à la chevalée (charge d'un cheval), afin d'en employer le produit au remboursement de la somme levée pour servir à l'achat de poudre, de salpêtre et d'autres munitions. 19 février 1578.

1 pièce

**785** Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons, par lequel Nicolas le Ducq, marchand de vin en cette ville, cède en arrentement perpétuel à Jean Amand, massard, acquérant pour ladite ville, en conformité de la résolution du conseil du samedi 17 janvier 1579, " l'éritaige d'une maison, court, puich, chambre par terre, estables et entrepresure, le lieu ainsy qu'il se contient, avecq la seigneurie toute qu'il avoit sur icelle, selon et en la meisme forme et manière que Charles de Villers l'avoit conduit cy-devant à rente audit le Ducq, gisant à froncq le Grant-Marchiet d'icelle ville, portant l'enseigne du Noble, tenant d'une part à la maison de la paix, d'autre part à l'eritaige Jehan de Boussut et la vesve de feu Jacques Amand ". 20 janvier 1579.

1 pièce

**786** Lettres de Philippe, comte de Lalaing, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à lever la somme de 20,000 livres tournois en constitution de rentes et pensions, afin de se pourvoir de grains, vu l'apparence de cherté de cette denrée. 30 mars 1579.

1 pièce

**787** Lettres de Philippe, comte de Lalaing, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons de lever à frais une bonne somme d'argent afin de prêter le capital de 25,000 florins pour un mois de paie des gens de guerre, et lui assignant en garantie dudit prêt les revenus des moulins domaniaux, le droit d'étalage qui se lève durant la foire de Mons, et le loyer des étaux de la boucherie. Ce prêt avait été autorisé par les personnes du conseil avec les soixante hommes représentant les communes de ceste ville, dans leur assemblée du 19 décembre 1579 16 décembre 1579.

1 pièce

**788** Lettres du même, permettant à la ville de Mons, " attendu la grande extrémité et ariérages èsquelz laditte ville se retroëve pour cause des troubles passez, avecq peu d'espoir d'amendement ", de continuer à lever, durant le terme de trois ans, 12 deniers au lot de vin et 4 sols au tonneau de cervoise. 24 janvier 1580.

1 pièce

**789** Acte par lequel, - sur plainte qu'avait faite, le 13 février précédent, Jacques du Quesne, cleric, procureur de Jacques de Quinsy, écuyer, seigneur de Trembloye, mari d'Anne de Trouille, - un héritage situé à front delà Grande-Triperie et appartenant au baron d'Aubignies est mis à recours dans les formes ordinaires et adjudgé à Arnould Moreau, massard, acquérant au profit de la ville, en conformité de la résolution du conseil du 6 février. Cet héritage comprenait une maison, salle, sallette, chambre par terre, porte, court, grange, estables, jardin, avec deux issues dont l'une était en face de la bonne maison de Houdaing et l'autre près du Rouge-escu ; il tenait d'une part à Antoine Huisserset, de l'autre au baron d'Aubignies, et par-derrrière à l'hôtel de l'abbaye de Maroilles, à Gaspard Hannart, à la veuve Charles d'Offègnies, aux hoirs Nicolas Faily, à Gilles Amoury et à la veuve Tricquart. 20 mars 1580.

1 pièce

**790** Acte d'achat, fait par Arnould Moreau, massard, au profit de la ville de Mons, - après trois recours tenus sur plainte faite par Jean Buisseret, - " de l'héritage et des deux septièmes du droit seigneurial d'une maison, sallette, chambre par terre, cuisine, court, estable, jardin et entrepresure ", à front de la Grande-Triperie, tenant d'un côté à l'héritage du baron d'Aubignies, de l'autre à l'héritage de Vinchien de Surhon et par-derrrière à l'abbaye de Maroilles, ladite maison ayant appartenu à Michel Lambert et en dernier lieu au baron d'Aubignies, et ayant été louée à Gilles Prévost. 20 mars 1580.

1 pièce

**791** Lettres par lesquelles Philippe, comte de Lalaing, lieutenant capitaine général et grand bailli, et chef des états de Hainaut, les nobles et les députés des petites villes de ce pays prennent l'engagement de désintéresser la ville de Mons du prêt par elle fait des deux tiers de la somme de 25,000 florins à fournir par lesdits états pour solder les gens de guerre, durant un mois, en conformité de la proposition adressée par le comte de Mansfeld aux gouverneurs et aux députés des provinces réconciliées : les états d'Artois ayant pris à leur charge 50,000 florins, la ville de Valenciennes 2,500 et les états de Lille 40,000. 14 mai 1580.

1 pièce



- 792** Lettres du grand bailli, chef des états, et de la chambre de la noblesse de Hainaut, contenant semblable obligation que dans l'acte précédent, pour un tiers de la somme de 25,000 florins, et se terminant ainsi : " Au surplus, jurons et faisons serment que ceste obligation avons fait et faisons à bonne et juste cause léallement et sans fraulde ". Sans date (1580).  
1 pièce
- 793** Acte par lequel, - sur plainte de non-partable faite le 10 mars précédent, en présence des mayeur et échevins, par Nicolas Arnould dit Prouchet, comme mari de Jehenne Willot, - Louis Mainsent, massard de Mons, agissant au nom de cette ville, prend en arrentement une maison avec boutique, chambre, cour, fournil et autres dépendances, à front de la rue du Haut-Bois, tenant à la veuve Jacques Marescault, aux hoirs François le Brun et par-derrière a l'héritage du baron d'Aubignies acquis par la ville. 21 mai 1580.  
1 pièce
- 794** Lettres par lesquelles Erme François, abbé, et les religieux du monastère de Lobbes, pour leur plus grand profit et afin de permettre à la ville de Mons d'ériger " une rue nouvelle allant du coing de la boucherie sur le Marchié vers la halle au bled ", cèdent à cette ville 20 verges 1 quart et 40 pieds du grand jardin de leur maison et hôtel en la " rue de la Tripperie ", tenant d'un côté à l'héritage et jardin de Rome et d'autre à la ruelle du Chauldron où ils ont une issue, etc., en échange d'une grange dépendant de la maison qui fut au baron d'Aubignies, tenant à l'hôtel de Lobbes de trois côtés et à la cour de ladite maison d'Aubignies qui appartient à la ville, et " où se prétend faire le marchiet au laict ". 18 juin 1580.  
1 pièce
- 795** Acte par lequel Francois d'Arras, Kayèreur (faiseur de chaises) à Mons, cède à Louis Mainsent, massard, acquérant au profit de cette ville, une maison située à front de la rue du Haultbois, tenant à Christophe d'Archin et à Quintin Plommet. Cette maison était grevée de rentes qui appartenaient à Jehan de Niverle, écuyer, à Jehan le Maire, à Estiévène de Thuing à titre de Marie Pouille, sa femme, et à Jehan de Hestrud, mari de Jehenne Pouille. Présents : Charles de Villers, mayeur ; Louis Alauwe, Philippe Franchois, Philippe Lambert, Gilles de Boudry, Jean de la Croix et Jean Despiennes. 2 août 1580.  
1 pièce
- 796** Acte passé par-devant les mêmes, par lequel Jacques Bocquet, mandrelier, vend à Louis Mainsent, massard de Mons, acquérant pour cette ville, une maison située à front de la rue du Haut-Bois, " à l'opposite de la maison des Blanche (sic) paroirs ". 2 août 1580.



1 pièce

**797** Acte passé en présence des mêmes, par lequel Christophe Darchin, dit Ghin, vend à la ville de Mons, dans la même forme que ci-dessus, une maison située à front de la rue du Haut-Bois, tenant d'un côté à l'héritage de Jacques Bocquet, de l'autre, à François d'Arras, et par-derrière aux hoirs de Nicolas Ploviet. 2 août 1580.

1 pièce

**798** Apostille du grand bailli de Hainaut, portant nomination, au nom du Roi, de Nicolas de Villers à " l'estat de mayeur de Mons ", en remplacement et à la sollicitation de son père, Charles de Villers, âgé de 74 ans. 6 septembre 1580.

1 pièce

**799** Acte par lequel Louis Piérart, bourgeois et marchand demeurant à Mons, expose que " le conseil de ladite ville avoit conclud et arrêté de faire et ériger une nouvelle rue où estoit ci-devant la maison et hostellerie de la Clef, scituée à froncq la rue de Havreth, contigue et marchissante de pluisieurs costez à la maison, hostellerie et héritaige du Lyon rouge ", et qu'une partie de cette dernière maison, qui lui appartient, d'une contenance de 38 pieds, a été appliquée à ladite rue ; que, d'autre part, il désire obtenir, pour l'adjoindre à sa propriété, une portion de 25 pieds et demi appartenant à la ville, sise derrière la maison du " Clicquet " ; il déclare accepter de la ville cette dernière portion en échange de la première, qu'il lui cède dans les formes voulues. 9 mai 1581.

1 pièce

**800** Lettres du roi Philippe II, par lesquelles il octroie à la ville de Mons, aux conditions ordinaires, la continuation, durant six ans, de la levée de 20 deniers tournois au lot de vin vendu en détail, 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, et 8 sols 7 deniers au tonneau de cervoise contenant cinquante lots. Cet octroi était motivé par les charges excessives de la ville, qui résultaient notamment des aides successivement demandées par le gouvernement de l'empereur Charles V et par celui du roi Philippe II, puis de la construction des boulevards et des travaux faits aux fortifications, et enfin de l'entretien de la garnison après la réduction d'icelle ville, en 1572. 13 juillet 1581.

1 pièce

**801** Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons, par lequel Louis Piérart, marchand et hostelain, demorant en icelle ville, déclare accepter le remboursement de la rente de 87 livres 1 sol tournois que ladite ville devait lui payer annuellement, en exécution de la sentence rendue par le grand bailli de Hainaut, le 4 février précédent. 21 juillet 1581.

1 pièce

- 802** Acte, passé devant quatre hommes de fief de Hainaut, par lequel Louis Piérart précité, reconnaît avoir reçu des massards de cette ville la somme de 1500 livres 18 sols tournois pour le rachat d'une rente annuelle de 87 livres 1 sol tournois dont la ville était chargée ensuite d'une sentence prononcée par le grand bailli de Hainaut, le 14 février 1581, au sujet d'une portion de la maison du Lyon rouge qu'elle voulait appliquer à la " direction de la nouvelle rue c'on dist de la Clef, ladite maison appartenant à Louis Piérart, qui garantit à la ville la propriété de la portion dont elle avait besoin ". 21 juillet 1581.
- 1 pièce
- 803** Lettres par lesquelles Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne accordent à des syetteurs de la ville d'Arras de s'établir à Mons pour y exercer leur industrie et teindre en noir. 1er octobre 1481.
- 1 pièce
- Non consultable
- 804** Acte par lequel Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, accepte, au nom du Roi, l'aide de 6,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, accordée par la ville de Mons, pour avancer et faciliter la réduction de Tournai, et ce, outre le don gratuit de semblable somme. 25 octobre 1581.
- 1 pièce
- 805** Autre acte d'acceptation par le prince de Parme, de l'aide de 6,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, accordée par la ville de Mons, à la requête du conseiller Richardot, pour aider le Roi à obtenir la réduction de la ville de Tournai. Il y est stipulé que des lettres patentes d'octroi seront délivrées dans la forme ordinaire à la ville, pour l'autoriser à lever l'imposition dont elle aura fait choix. 25 octobre 1581.
- 1 pièce
- 806** Dépêche du prince de Parme, par laquelle il reconnaît avoir reçu avec satisfaction les lettres du 23 de ce mois, lui notifiant que la ville de Mons a accordé au Roi 12,000 florins pour avancer et faciliter l'expugnation et réduction de Tournai, moyennant que la moitié de cette somme soit considérée comme don gratuit et que la ville puisse être remboursée de l'autre moitié sur la recette des aides. 25 octobre 1581.
- 2 pièces
- 807** Lettres de Philippe, comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons, au nom de S. M., la continuation, pendant trois ans, de l'impôt de 6 deniers au lot de vin et de 6 sols au tonneau de bière, à charge d'en employer le produit aux fortifications et à d'autres dépenses extraordinaires. 20 décembre

1581.

1 pièce

**808** Ordonnance pour la vente des draps à Mons, commençant ainsi : " Combien que cy-devant, pour bon ordre et police, ayent esté instituées plusieurs ordonnances touchant le fait des marchans drappiers et aultres en ceste ville de Mons, signament affin de porter leurs marchandises de drapz aux Polyés, es jours limitez en chacune sepmaine, sy comme les mardy, jœudy et sabmedy, pour estre thyrez et visitez par les doyens, jurez, séelleurs et aultres personnes de la franche drapperye d'icelle ville, pour, sy lesdittes marchandises estoient trouvées bonnes, suflisantes et passables, les séeller et marquier selon que anchiènement a esté accoustumé, etc. ". 18 janvier 1582.

1 pièce

**809** Lettre close de Philippe II, par laquelle il remercie le prévôt, les échevins et le conseil de la ville de Mons de leur participation aux bonnes résolutions que les états des provinces des Pays-Bas ont prises unanimement pour son service en le suppliant d'envoyer à leur assistance et secours tels gens de guerre étrangers qu'il jugera à propos afin d'achever au plus tôt la misérable guerre présente et de rendre la prospérité à ces provinces. 19 mai 1582.

1 pièce

**810** Acte par lequel, sur plainte faite, le 11 septembre 1582, par-devant le mayeur et les échevins de Mons, par Jacques de Boussut, procureur du chapitre de Saint-Germain de cette ville, au sujet d'une rente assise sur " une maison, cuisine, chambre, jardin et entrepresure, ainsy que le lieu se contient, gisant à francq la rue de la Chapelle du Sart, tenant par-desoubz à l'héritage des hoirs Claude de la Thour, en son vivant fosseur de Saint-Germain, d'aultre costé, par-deseure, à Marie Fonsse, vesve de Jean Raoul, et par derière à l'héritage des frères, de Sainte-Croix aliàs Borgne-Agasse ", ladite maison et ses dépendances, ayant été mises à recours et adjudées à Jean du Maisnil, celui-ci dénomme pour son command Henri de Buzegnies, massard, qui accepte, " pour, au nom et au prouffit de laditte ville de Mons ". 24 octobre 1582.

1 pièce

**811** Acte d'accord des états de Hainaut renouvelant l'union des trois ordres de ces états, pour le terme de neuf ans. 6 novembre 1582.

1 pièce

**812** Acte par lequel Vinchant Denis, " maistre carpentier du roy en son pays de Haynnau, reconnaît avoir reçu des massards de la ville de Mons la somme de 1462 livres 2 sols 9 deniers tournois, pour le remboursement de ce qui lui était dû par cette ville du chef des emprises faites sur sa maison portant l'enseigne de Borne, à cause

de l'ouverture de la rue de la Clef ". 19 janvier 1583.

1 pièce

- 813** Lettres par lesquelles Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, autorise la ville de Mons à lever à frais 15,000 florins pour acheter des grains et en pourvoir les habitants. 27 avril 1583.
- 1 pièce
- 814** Lettres du roi Philippe II, par lesquelles il cède et transporte à la ville de Mons " le fonds et propriété, ensemble tous les droitz de rentes héritables, fermes muables et aultres, de la Grande-Boucherye " située à front du Grand-Marché et faisant saillie sur la rue nouvellement ouverte, et ce, moyennant la somme de 5,680 livres tournois et sous la condition de reconstruire au plus tôt une nouvelle boucherie à l'étage de laquelle on pourra, si la ville le trouve bon, établir une place publique. Il y est stipulé que le prévôt de Mons conservera sa juridiction sur la boucherie nouvelle. 14 juillet 1583.
- 1 pièce
- 815** Acte de la donation faite par Louise de Bouzanton, dame de Courcelles, de son hôtel dit de Molembaix, pour les pauvres orphelins et orphelines de la ville de Mons. 23 septembre 1583.
- 1 pièce
- 816** Lettres de Philippe II, par lesquelles il reconnaît que la ville de Mons lui a fait un prêt de 12,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, pour servir à payer la gratification promise aux capitaines et aux gens de guerre ayant pris la ville d'Alost, et permet de recouvrer cette somme et celle de 6,000 livres précédemment payée par cette ville de Mons, pour l'expugnation de Tournai, sur la première aide qui lui sera accordée par les états de Hainaut. 14 décembre 1583.
- 2 pièces
- 817** Lettres d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise, au nom du Roi, la continuation de la levée durant le terme de trois ans, des impôts de 12 deniers au lot de vin et de 4 sols au tonneau de bière qui se débiteront à Mons, dont le produit servira à acquitter les charges de la ville. 6 février 1584.
- 1 pièce
- 818** Vente faite à la ville de Mons par Antoine et Charlotte de Navarre, frère et sœur, enfants de Raul de Navarre et de feu Marguerite de Stridem, respectivement âgés de 32 et de 28 ans, et par leur beau-

frère Jean de Werte, mari de Jehenne de Navarre, d'une rente de 12 livres 14 sols tournois assignée sur " l'héritage d'une maison, chambre, estable, courcelle et entrepresure, ainsy que le lieu se contient, gisant à froncq la ruelle des Telliers, appertenant aux hoirs Ursmer Favereau dict Motin ". 4-21 avril 1584.

1 pièce

**819** Lettres par lesquelles Louis de Berlaymont, archevêque et duc de Cambrai, déclare avoir dédié et consacré la chapelle et l'autel de Notre-Dame de Cambron, au dehors de la ville de Mons, vers la porte du Parc. Il fixe au troisième dimanche après Pâques l'anniversaire de cette dédicace. 1er mai 1584.

1 pièce

**820** Rachat fait par la ville de Mons, de Waudru Nasset, veuve de Jacques Despretz, de 7 livres 16 sols 8 deniers tournois de rente et surcens dus sur une place et waressais où précédemment étaient six maisons à front de la rue de la Thieullerie, proche de l'issue de la maison de Guillaume Caudrelier, dit Espagne, tenant de tous côtés aux waressais de ladite ville. 23 juin 1584.

1 pièce

**821** Acte par lequel la ville de Mons rachète de Jean Bernard, marchand, une rente de 12 livres 6 sols 1 denier 3 partis tournois qu'elle lui devait sur l'héritage d'une grange, estable et entrepresure, ainsy que le lieu se contient, gisant à froncq la rue Rivart, ayant esté du comprendement de la maison des Troix Coulons, tenant à Andrien March et aux estables des chevaux de la ville, d'aultre part. 23 juin 1584.

1 pièce

**822** Lettres des mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons, renouvelant les statuts de la confrérie des canoniers de Sainte-Christine. 21 juillet 1584.

1 pièce

Non consultable

**823** Acte par lequel Jean Malapert, fils de Philippe, bourgeois de Mons, reconnaît avoir reçu de Henri de Buzegnies et de Nicolas de Bruxelles, massards de cette ville, le capital d'une rente de 44 livres 4 sols 5 deniers, au denier dix-huit, qui lui était due par ladite ville sur une maison à froncq la rue de la Cauchie, portant l'enseigne du Cocquelet. 7 août 1584.

1 pièce

**824** Acte par lequel Nicolas le Ducq, bourgeois et marchand à Mons, reconnaît avoir reçu des massards de cette ville le capital d'une rente de 10 livres 4 sols tournois qu'il avait sur " la maison et héritage portant l'enseigne du Noble, gisant à froncq le Grant

Marchiet de ceste ville de Mons, tenant à l'héritage des hoirs Jean de Bousut, filz Nicollas, par-derièrre à l'éritaige la vesve Jacques Amand, et d'aultre à la maison de la paix. 24 novembre 1584.

1 pièce

825

Lettres du roi Philippe II, autorisant la ville de Mons : 1° à constituer, sous son scel et crédit, des rentes héritières, aux deniers douze, quatorze, seize et au-dessus, jusqu'à concurrence du capital nécessaire à dégrever les domaines de 15,000 livres de rentes au denier douze ; 2° à lever, durant neuf ans, des impôts pour la décharge des assennes, savoir : 12 deniers tournois au lot de vin qui se débitera dans la ville et le territoire de Mons, un patard au chariot chargé et 12 deniers à la charrette, en exceptant toutefois ceux qui transportent les approvisionnements de l'armée, ceux de la cour et des privilégiés. 10 décembre 1584.

1 pièce

826

Lettres du roi Philippe II, par lesquelles il assigne à la ville de Mons, les droits de hallage, du regard des pourceaux, des poids et mesures, les bâtiments de l'ancien et du nouveau poids, les droits des poids et balances, les droits d'étalage du Marché durant la foire, de l'étalage et du séillage des draps, les revenus des Prés-le-Comte entre Cuesmes et Jemappes, la moitié du droit des mallotes des saies, les revenus de la maison et héritage de la Pescherie à Hyon, des prés des Battilz, de trois bonniers du Grand-pré-le-Comte avec les digues, des moulins d'Hyon, des moulins de Saint-Pierre, Jumeaux et au Pont, du moulin à vent sur le Parc, du moulin à vent sur Jemappes, et une rente de 260 livres sur les tonlieux. 10 décembre 1584.

1 pièce

827

Lettres du roi Philippe II, autorisant la ville de Mons à continuer, pendant un nouveau terme de six ans et moyennant de payer aux finances de Sa Majesté, la reconnaissance de 650 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, la levée de 20 deniers tournois au lot de vin qui se vendra en détail, et de 4 à la livre de vin qui se vendra en gros dans la ville et le jugement de Mons, et de 8 sols 7 deniers au tonneau de cerveoise contenant cinquante lots que l'on y débitera. 10 décembre 1584.

1 pièce

828

Lettres d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles, au nom du Roi, il accorde à la ville de Mons la continuation, pendant trois ans de la perception de 6 deniers au lot de vin et de 6 sols au tonneau de cerveoise, pour en employer le produit au paiement de ses dettes. 15 mars 1585.

1 pièce

- 829** Acte par lequel Gilles Mauwe, bourgeois de Mons, à cause de sa retraicte en la ville de Termonde, déclare avoir cédé en arrentement perpétuel à Nicolas de Bruxelles, massard de cette ville, qui l'accepte au nom et au profit de celle-ci, en conformité de la résolution du conseil de ville du 7 de ce mois : " L'éritaige d'une maison, porte, salle, sallette, cuisine, grange, estable, court, jardin renclos de murs, que l'on dist l'hostel de Boussoit, gisant à francq la rue du Haultbois, ayant yssue, porte et édifices à francq la rue de la Petite-Tripperie, le lieu ainsy qu'il se contient, tenant à francq laditte rue du Haultbois à l'éritaige maistre Julyen Ghodin, à cause de sa femme, à l'éritaige Guis Vivier, seigneur d'Aubechies, par embas à l'eritaige Germain de Bebault et à l'eritaige des hoirs Toussains Dervilers, et laditte yssue tenant d'un costé à l'éritaige de laditte ville et à la bonne maison de Houdain de plusieurs costez ". 11 mai 1585.  
1 pièce
- 830** Acte par lequel Gilles Mauwe précité reconnaît avoir reçu dudit massard le remboursement d'un tiers de la rente annuelle de 373 livres tournois, au denier dix-huit, qu'il avait sur l'héritage mentionné ci-dessus. 11 mai 1585.  
1 pièce
- 831** Lettre du prince de Parme, relatant la victoire remportée par les troupes du Roi, à Caudesteyn, et ordonnant des prières et des processions générales en la manière accoutumée pour rendre grâce à Dieu. 26 mai 1585.  
1 pièce
- 832** Accord entre le chapitre de Sainte-Waudru et la ville de Mons, au sujet de la plantation d'une borne entre cette ville et le territoire de Cuesmes. 15 juin 1585.  
1 pièce
- 833** Lettres d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons de pouvoir lever, durant neuf ans, les impôts de 12 deniers au lot de vin qui sera débité dans la juridiction de cette ville, d'un patard au chariot chargé entrant ou sortant, de 12 deniers à la charrette et de 3 deniers par bête chevaline chargée, afin d'amortir successivement les rentes dont les capitaux ont servi à la réparation des moulins domaniaux donnés en assennes, aux avances faites pour les besoins de l'armée et l'expugnation de Tournai : le tout sous les conditions reprises dans les patentes du 10 décembre 1584. 26 août 1585.  
1 pièce
- 834** Lettres des échevins de la ville de Mons, par lesquelles, " au nom et de par le Roy, nostre sire, comme comte de Haynnau, et par



l'avis, accord et consentement de monseigneur le marquis de Renty, comme grand bailli de Haynnau, aussy de messire Philippes Franeau, chevalier, sr de Hyon, prévost d'icelle ville, Charles de Villers, comme mayeur, représentans la justice toute, ils accordent de nouveaux statuts au style des haultelisses ". 28 août 1585.  
1 pièce

**835** Lettres par lesquelles Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, seigneur de Chièvres, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, accorde à la ville de Mons de continuer, pendant quatre ans, la perception de l'impôt de 12 deniers au lot de vin et de 4 sols au tonneau de bière. Le terme précédent expirait le 15 novembre suivant. 12 octobre 1585.  
1 pièce

**836** Lettres d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, seigneur de Chievres, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles, au nom du Roi, il accorde à la ville de Mons de pouvoir lever une somme de 60,000 livres tournois, pour l'affecter à l'achat de grains, et d'employer le produit de la vente de ceux-ci à l'extinction des rentes et pensions et des frais que cette ville aura pris à sa charge du chef de ladite levée. 26 novembre 1585.  
1 pièce

**837** Lettres du roi Philippe II, contenant les engagements qu'il prend envers la ville de Mons relativement à l'amortissement de la somme de 34,883 livres 5 sols 10 deniers tournois, dont cette ville est encore chargée malgré la réduction des rentes affectées sur les assennes, faite sur le pied des patentes du 10 décembre 1584. Ces lettres, d'une longue teneur, contiennent le détail des rentes qui restent à rembourser par la ville. Celle-ci est autorisée à lever une somme de 30,000 livres tournois. Plusieurs revenus domaniaux, notamment ceux de la Court-au-Bois, à Baudour, sont affectés au paiement des intérêts de ce capital. 21 février 1586.  
1 pièce

**838** Acte par lequel Jean Meurin, greffier de Condé, et Charles Meurin, son frère, bourgeois de Mons, vendent à cette dernière ville, moyennant le prix de 140 livres tournois, " un vingtième qu'ils possédaient en l'éritaige de deux journels de prêt à foer et à wain (à foin et à regain), gisant hors la porte du Parcq, sur quoy la Samme de la ville est assize, tenant à la Goufette ". 6 octobre 1586.  
1 pièce

**839** Lettres des mayeur, eschevins, jurez, conseil et communauté de la ville de Mons en Haynnau, par lesquelles, en exécution de la résolution du conseil tenu le 12 avril 1586, ils donnent en



arrentement perpétuel " l'éritage d'une maison, chambre, cuisine, puich y servant, four, cave, salle, sallette, chambre par terre, greniers, grange, estable et jardin, quy ci-devant fut l'hostel de Boussoit ". La rente à payer à la ville, à partir de 1587, est de 220 livres tournois, dont moitié à la Saint-Jean-Baptiste et moitié à la Noël. 31 octobre 1586.

1 pièce

**840** Lettres des lieutenant-mayeur et échevins de la ville de Mons, érigeant en connétablie particulière, sous le patronage de saint Marcoul, le mestier des merchiers, et lui accordant des statuts. 29 juillet 1587.

1 pièce

**841** Lettres d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, seigneur de Chièvres, Condé, etc., amiral, chevalier de l'Ordre, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles, sur la représentation faite par la ville de Mons, il lui octroie, au nom du Roi, la continuation de la perception de 6 deniers au lot de vin et de 6 sols par tonneau de bière, pendant le terme de trois ans, pour servir au paiement des rentes et pensions par elle ci-devant constituées, et aux frais d'entretien, dans les hôpitaux et bonnes maisons, " d'un nombre infini de povres malades de la ville et estrangiers quy, par charité, y ont estez receuz et assisté de la substance de la ville, cette année et la précédente ". 31 décembre 1587.

1 pièce

**842** Lettres d'institution de la connétablie des joueurs d'instruments de la ville de Mons, sous le patronage de sainte Cécile. 4 avril 1588.

3 pièces

**843** Lettres par lesquelles les lieutenant-mayeur et échevins de la ville de Mons accordent des statuts au serment des gladiateurs de Saint-Michel. 4 avril 1588.

1 pièce

**844** Lettres des lieutenant-mayeur et échevins de la ville de Mons, accordant des statuts à la corporation des cordiers. On lit au bas que ces lettres ont été publiées le lendemain 22, en présence des échevins Louis Alauwe, chef, de Vergnies, Vivien, Gilles de Boudry, Jean de le Court et Charles Goubille. 21 avril 1588.

1 pièce

**845** Acte, passé par-devant trois hommes de fief de Hainaut, par lequel Nicolas Dervillers, bourgeois de Mons, fils unique et héritier de Toussaint Dervillers, décédé, massard de cette ville, accepte le contrat proposé par les arbitres touchant la reddition des comptes de sondit père : moyennant ce contrat, il reste à lui payer par la

ville la somme de 530 livres tournois. 21 juin 1588.

1 pièce

- 846** Acte par lequel Jean d'Espiennes (ou Despiennis) et Philippe Amand, massards de Mons, rachètent à Nicolas l'Empereur, homme d'armes de la compagnie du duc d'Aerschot en cette ville, qui leur en donne quittance, une rente de 66 livres 13 sols 8 deniers tournois que la ville lui devait sur la " maison et héritage du Lyon rouge, gisant à froncq la rue de Havrech, ayant yssue sur la rue de la Clef, quy cy-devant fu à Loys Pierrart, dont du depuis ledit l'Empereur avoit heu espouzet sa vesve ". 2 septembre 1588.

1 pièce

- 847** Lettres par lesquelles Louis de Berlaymont, archevêque et duc de Cambrai fait connaître qu'avec sa permission François Petrart, évêque de Calcédoine, a consacré l'autel de la chapelle de l'hôtel de ville de Mons en l'honneur de Dieu et des saints martyrs Laurent et Georges, et que quarante jours d'indulgence sont accordés aux fidèles qui visiteront cette chapelle le jour de sa dédicace et aux fêtes des patrons précités. 6 octobre 1588.

1 pièce

- 848** Acte passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Mons, par lequel Antoine du Jardin, marchand de draps de soie en cette ville, mari d'Anne Guilliart, donne en arrentement perpétuel à David Estacquet, massard, qui l'accepte, pour, " au nom et au prouffit de laditte ville de Mons, une cave avec four à cuire le pain, située sous les messeaulx à vendre chair, à front de la rue de Havrech, tenant, d'une part, auxdits messeaulx et à l'héritage portant ci-devant l'enseigne de la Clef, appertenant à laditte ville ". 6 avril 1589.

1 pièce

- 849** Lettres de constitution, à charge de la ville de Mons, sur pied de l'octroi du 6 juillet 1588, d'une rente de 12 livres 10 sols tournois, de vingt gros la livre, acquise par Adrien le Clercq, surintendant de la chapelle de Notre-Dame de Cambron au faubourg du Parc, au profit de cette chapelle. 1er octobre 1589.

1 pièce

- 850** Sentence rendue par le conseil ordinaire de Hainaut, au siège de l'Audience, sur le différend mû entre le comte de Boussu, grand bailli des bois de ce pays, et les échevins de la ville de Mons, par rapport à la juridiction civile et criminelle sur les bois de Mons. Cette sentence avait été motivée par l'appréhension que les échevins avaient ordonnée en 1542, de Jacques Frizon, ermite demeurant au pur et au plain d'iceulx bois, soubz la protection d'icelluy seigneur empereur. Elle renvoie le plaignant de ses fins et conclusions, et maintient la ville dans ses droits. 7 octobre 1589.

1 pièce

- 1185** Appointement conclu entre la ville de Mons et Louis Varlu, bourgeois de cette ville, au sujet de deux journaux de pré appliqués au boulevard qui a été élevé entre les portes de Nimy et d'Havré, et à l'élargissement du fossé contigu. 21 octobre 1589. 1 pièce
- 851** Acte par lequel Adrien le Clercq, massard, est déclaré acquéreur, " pour et au prouffict de ladicte ville de Mons, aux conditions de la criée et après publication faite six dimanches continuels, de l'éritaige d'une maison où y a cuisine, chambre, sallette, estable, cour, jardin et entrepresure, gisant à froncq la rue d'Enghien ". 8 janvier 1590. 1 pièce
- 852** Jugement porté par la cour souveraine de Hainaut, à la requête de Christophe Ghautier et de Colard Desreubet, bourgeois de Mons, appelant de plusieurs ordonnances prononcées par les échevins de cette ville dans le procès qu'ils soutenaient contre Colard Claix, au sujet des biens délaissés par Marie de Valour " dont lesdits échevins avaient le gouvernement comme biens d'orphènes " (orphelins). 14 mars 1590 ou 1594). 1 pièce
- 853** Appointement fait entre le chapitre de Sainte-Waudru et la ville de Mons, pour mettre fin au procès qui existait entre eux, au siège de l'Audience du grand bailliage de Hainaut, depuis le mois de novembre 1530, touchant la maison de Saint-Christophe, à Nimy, et l'abornement de leurs juridictions en cette dernière localité. 15 mai 1590. 1 pièce
- 854** Lettres d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, seigneur de Chièvres, Condé, etc., amiral, chevalier de l'Ordre, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles, au nom du Roi, il octroie à la ville de Mons la continuation, durant quatre ans, des impôts de 12 deniers au lot de vin et de 4 sols au tonneau de cervoise. Le produit de ces impôts doit servira payer les dettes contractées par la ville pour la réparation des fortifications et des chaussées, pour l'entretien de la garnison et de la garde de la forteresse. 9 août 1590. 1 pièce
- 855** Lettres d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, seigneur de Chièvres, Condé, etc., amiral, chevalier de l'Ordre, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons la continuation des impôts de 6 deniers au lot de vin et de 6 sols au tonneau de bière, pendant

trois ans. Le produit de ces impôts est destiné à payer les anciennes dettes de la ville et à faire face à la restauration des fortifications, " attendu qu'il est plus que nécessaire remettre en meilleur estât les anciennes murailles, ruynes et ouvertes d'elles-meismes, pour leur foiblesse, en plusieurs endroitz, et d'autre part grandement endommaigées par la violente batterie l'an quinze censsoixante et douze, dont les réparations faictes lors au légier de wasons seulement, sans pied et ligature assez ferme, thumbe de jour en jour en manifeste ruyné ". 22 décembre 1590.  
1 pièce

856 Lettres des mayeur et échevins de la ville de Mons, par lesquelles ils renouvellent et augmentent les statuts du métier des serruriers. 29 juillet - 2 août 1591.  
1 pièce

857 Lettres du conseil de Hainaut, par lesquelles il octroie à la ville de Mons de lever un capital de 30,000 livres tournois et de percevoir, pendant six ans, certains impôts pour en appliquer le revenu à l'amortissement et au paiement annuel des rentes ou pensions qui résulteront de cette levée. 3 octobre 1591.  
1 pièce

858 Acte par lequel les mayeur, échevins, jurez, conseil et communauté de la ville de Mons en Haynnau accordent à Anthoine Collissart, bourgeois et marchand de cette ville, moyennant une rente perpétuelle et sans rachat d'un chapon et une autre rente de dix livres par an, celle-ci " rachetable au denier dix-huit, une portion de waressaix joignant le pacquhuys (pâturage, pâture, prairie dans laquelle on fait pâturer les bestiaux) et héritaige c'on dist le Houzeau, gisant vers le Rivaige d'icelle ville, qu'il avait récemment acquis : ladite portion ayant en tout 930 pieds ". 5 mars 1592.  
1 pièce

859 Lettres du roi Philippe II, par lesquelles il charge le conseil ordinaire de Hainaut de procéder au renouvellement de la loi de Mons pour l'année qui commencera à la Saint-Jean 1592, en lui recommandant de choisir les personnes les plus idoines, catholiques et affectionnées au service du prince et au bien public qu'il sera possible de trouver et en recevant d'elles le serment accoutumé. 20 juin 1592.  
1 pièce

860 Lettres du roi Philippe II, par lesquelles il autorise la ville de Mons à continuer, pendant neuf ans, la levée de 12 deniers au lot de vin, un patard au chariot chargé, 12 deniers à la charrette chargée, 3 deniers à la chevalée, à la condition d'en employer le produit au paiement des rentes par elles constituées et à l'entretien des

biens domaniaux donnés en garantie des levées. 11 septembre 1592.

1 pièce

**861** Acte par lequel les " mayeur, eschevins, jurez, conseil et communauté de la ville de Mons permettent à messire Louis de Berlaymont, archevêque et duc de Cambrai, comte de Cambrésis, etc., d'emprendre sur la rue et waressay 232 pieds carrés pour l'agrandissement de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, située contre la chapelle du couvent des Sœurs-Noires, moyennant de dédommager les voisins, s'il y a lieu ". 13 février 1593.

1 pièce

**862** Acte par lequel la ville de Mons réassigne sur la maison et héritage de Nicolas de Vaulx, sis à front de la nouvelle rue " c'on dit de la Clef ", une rente de 10 sols blancs et un tiers de la seigneurie foncière que le chapitre de Sainte-Waudru avait sur la " maison et hostel du Cerf, scituée à froncq le Grand-Marchié, au devant de la fontaine ", et dont ladite ville avait fait l'acquisition à Philippe Clerbois, pour l'incorporer dans la construction de la nouvelle boucherie. 3 juillet 1593.

1 pièce

**863** Constitution, délivrée par les états de Hainaut, d'une rente de vingt-cinq livres tournois au profit de la chapelle de Notre-Dame de Cambron, hors la porte du Parc : ladite chapelle étant administrée par Adrien le Clercq, " soubz la main de messieurs eschevins et conseil de la ville de Mons ". 25 avril 1594.

1 pièce

**864** Lettres de Charles de Croy, prince de Chimay et du Saint-Empire, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il accorde à la ville de Mons la continuation, pendant quatre ans, de la perception des impôts de 6 deniers tournois au lot de vin et de 6 sols tournois au tonneau de bière. Le produit de ces impôts devra être employé à acquitter les rentes arriérées et à faire réparer les remparts. 10 mai 1594.

1 pièce

**865** Lettres de Charles de Croy, prince de Chimay et du Saint-Empire, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à continuer, pendant quatre ans et pour les causes qui ont motivé les octrois précédents, la perception de 12 deniers au lot de vin et de 4 sols au tonneau de bière. 17 mai 1594.

1 pièce

**866** Appointement entre la ville de Mons et Louis Brasseur, cureur, au sujet d'une maison et curie (blanchisserie) en la rue de Bertaimont,

qui tenait à François Malapert, à une grange appartenant à cette ville, aux Cordeliers et aux remparts, et dont une partie, d'une contenance de trente-deux verges, devait être incorporée dans les fortifications, moyennant une indemnité de cent livres tournois. La ville lui accorde, en outre, l'herbage et le champiage sur cette portion. 30 juillet 1594.

1 pièce

**867** Sentence prononcée au Conseil privé, sur le procès mu entre les échevins de la ville de Mons et le seigneur de Sivry, prévôt de cette ville, au sujet d'une confiscation de vingt pièces de vin marquées les unes de la lettre B avec couronne (marque de Beaune) et les autres d'un D aussi couronné (Dijon), et de l'emprisonnement de Sébastien Guerre, maître charretier, lorrain, qui les avait amenés. Cette sentence, favorable aux échevins, déclare qu'ils ont à connaître du cas dont il s'agit, sans préjudice toutefois au droit litigieux relativement au placard du 9 octobre 1688 (ce placard défendait d'acheter des vins de France ; il avait été publié à Mons le 21 octobre 1588). 12 novembre 1594.

1 pièce

**868** Lettres de Charles de Croy, prince de Chimay et du Saint-Empire, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à lever le capital de 50,000 livres tournois pour l'affecter aux travaux des fortifications et à l'achat de munitions, et à continuer, durant six ans, la perception des impôts courants. 16 mars 1595.

1 pièce

**869** Lettres de Charles de Croy, prince de Chimay et du Saint-Empire, baron de Commines, seigneur de Hallewin, vicomte de Nieupoort, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles, au nom du Roi, il autorise la ville de Mons à lever en constitutions de rentes une somme de 40,000 livres tournois, pour l'employer aux travaux des fortifications. 18 août 1595.

1 pièce

**870** Lettres de Charles de Croy, duc d'Aerschot, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons l'octroi de lever, pendant six ans (à partir des présentes), 12 deniers tournois sur chaque lot de vin et 2 sols sur chaque tonneau de bière que l'on débitera en cette ville, pour lui permettre de payer les arrérages des rentes par elle dues aux orphènes (orphelins). Les rentes constituées " au moyen des parçons et deniers d'orphènes " n'étaient plus payées régulièrement depuis plus de huit ans, à cause des exigences du service du roi. Ces rentes s'élevaient annuellement à plus de 9,000 livres tournois. 19 juillet 1596.

1 pièce

- 871** Acte, passé par-devant le mayer et les échevins de la ville de Mons, par lequel Antoinette Sapvreurx, veuve du conseiller Gilles de le Vigne, voulant accomplir l'intention de celui-ci, fait rapport : 1° de l'héritage d'un pré contenant un bonnier sur lequel est établie ladite chapelle de Notre-Dame de Cambron, tenant aux fossés des fortifications, à la chaussée et aux héritiers Guy Vivien, seigneur d'Aubechies ; 2° d'une rente de 25 livres tournois constituée sur la maison de Jean Rigault, boulanger, en la rue d'Enghien ; 3° d'une autre rente de 7 livres tournois due par Philippe de Rraïne, sur sa maison ayant pour enseigne l'Erche (la Herse), en la rue d'Enghien, et 4° d'une rente de 31 livres 5 sols tournois à charge de la Chambre du clergé de Hainaut. 2 août 1596.
- 1 pièce
- 872** Acte, délivré aux échevins de la ville de Mons, de la sentence prononcée par le duc d'Aerschot, grand bailli de Hainaut, en faveur d'Antoine Coels, marchand résidant à Chimay, dont Jean Jacques, hôtelier du Loup à Bruxelles, avait fait saisir, le 4 novembre 1596, par Corail Vander Steyn, lieutenant de la prévôté de Mons, " une somme de 247 florins, de vingt patards la pièce, qui provenait de la vente faite par ledit Coels à Philippe de Brayne, boucher à Mons, le 24 octobre précédent, de plusieurs bœufs par lui amenés à la franche foire et marchiet de Mons ". 20 décembre 1596.
- 1 pièce
- 873** Lettres de Charles, sire de Croy, duc d'Aerschot, prince du Saint-Empire, de Chimay et de Porcean, comte de Beaumont, de Sevinghemet de Meghem, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il accorde à la ville de Mons l'octroi de continuer, durant le terme de neuf ans (à prendre cours le jour St. Remi, 1er octobre 1597), la perception des impôts de 6 deniers au lot de vin et de 6 sols au tonneau de bière qui se débiteront en cette ville, et dont le produit sera employé aux travaux des fortifications et au paiement des rentes créées jadis pour la construction de deux boulevards entre les portes de Nimy et d'Havré. 27 septembre 1597.
- 1 pièce
- 874** Lettres du même, octroyant à la ville de Mons de constituer des rentes ou pensions jusqu'à concurrence d'un capital de 20,000 livres tournois, et de continuer à percevoir, durant six ans, 12 deniers au lot de vin et 4 sols au tonneau de bière : ledit capital devant servir à l'achat de munitions de guerre. 28 novembre 1597.
- 1 pièce
- 875** Lettres du même, autorisant la ville de Mons à lever en



constitutions de rentes ou pensions viagères la somme de 25,000 livres tournois, à l'effet d'acquitter ses dettes. 28 août 1598.

1 pièce

**876** Lettres du même, par lesquelles il accorde à la ville de Mons l'octroi de continuer, pendant trois mois et dix jours, la perception des impôts sur le vin et la bière, afin de pourvoir à ses obligations. 28 août 1598.

1 pièce

**877** Lettres d'Isabelle-Clara-Eugonia, infante d'Espagne, par lesquelles elle accorde à la ville de Mons la continuation, durant six ans, de la levée des assiz et impostz de 20 deniers tournois au lot de vin vendu en détail, de 4 deniers à la livre de vin vendu en gros et de 8 sols 7 deniers au tonneau de cervoise contenant 52 lots. Le revenu en sera affecté au paiement des rentes et pensions, et des aides qui ont été ou qui pourront être accordées. Sont exemptés de payer ces droits : les conseillers, les avocats et les greffiers du conseil de Hainaut. 28 octobre 1598.

1 pièce

**878** Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince du Saint-Empire, de Chimay et de Porcean, comte de Beaumont, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il accorde à la ville de Mons l'octroi de percevoir, durant six ans, 4 sols tournois à la livre de gros sur la vente des chevaux, juments, poulains, boeufs, taureaux, vaches, autres bêtes à cornes et pourceaux, et 12 deniers par mouton. 9 juillet 1599.

1 pièce

**879** Lettres du même, autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes viagères la somme de 30,000 livres tournois, pour l'affecter à la réparation des fortifications et aux frais de la joyeuse-entrée des archiducs, et sous la condition d'en acquitter les intérêts au moyen de la recette des impôts sur les bestiaux. 17 septembre 1599.

1 pièce

**880** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, contenant les serments prêtés par eux à la ville de Mons, et réciproquement par celle-ci aux dits princes. 24 février 1600.

1 chemise

**881** Lettres des mayeur, eschevins, jurez, conseil et communauté de la ville de Mons en Haynnau, par lesquelles ils déclarent avoir reçu acte du serment prêté par les archiducs, " à leur joyeuse entrée en icelle ville, et de non-préjudice au sujet du serment par eux fait précédemment à Valenciennes : ledit acte contenant de plus le serment prêté réciproquement aux archiducs, au nom de la ville de



Mons ". 24 février 1600.

1 pièce

- 882** Acte par lequel la ville de Mons achète à Adrien de Boussu, pensionnaire d'icelle, moyennant une rente de 450 livres tournois, outre les anciens cens et le droit seigneurial dû à la Grande-Aumône, une maison située au Grand-Marché, ayant pour enseigne : " l'Austrice, tenant d'un côté et par-derrière à la maison de la paix, et d'autre part à l'héritage Jean Harrou ". 13 juillet 1600.

1 pièce

- 883** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, par lesquelles ils accordent à la ville de Mons la continuation pendant trois ans " de la levée des impôts de 12 deniers au lot de vin qui se débite en cette ville et dans sa prochainteté, d'un patard au chariot et de 12 deniers à la charrette entrant ou sortant ". 1er septembre 1600.

1 pièce

#### E. XVIIÈME SIÈCLE

- 884** Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimay, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons : 1° à lever en " constitution de rentes, rachetables au denier seize, la somme de 16,000 livres tournois, et d'en payer les intérêts au moyen de l'impôt de 4 sols à la livre de gros de la vente des bestiaux " ; 2° à permettre, pendant douze ans, aux fermiers, de clôturer certains prés et pâturages communs, sis aux abords des portes de la ville, moyennant une redevance en rapport avec le profit qu'ils en pourront tirer; 3° à continuer, pendant neuf ans, la perception de 12 deniers au lot de vin et 4 sols au tonneau de bière qui se débiteront " dans la ville et le jugement de Mons ", pour en affecter le produit au paiement des dettes de la ville, et moyennant d'en dresser un compte spécial. 20 décembre 1601.

1 pièce

- 885** Lettres par lesquelles les échevins de la ville de Mons, pour apaiser un différend qui s'était élevé entre la connétablie des parmentiers et celle des viésiers ou fripiers, interprètent certains articles des ordonnances de ces corporations concernant les ouvrages que celles-ci pouvaient confectionner. 26 février 1602.

1 pièce

- 886** Acte, passé par-devant les échevins de la ville de Mons, du nantissement fait entre les mains de Charles de le Hove, mayer de cette ville, par Jean Moreau et Philippe de Clerbois, massards, de la somme de 599 livres 17 sols tournois, pour le rachat d'une rente qui était due par ladite ville à Nicolas Patoul, bourgeois et

marchand, sur la " maison et héritage portant ci-devant renseigne de la Clef, ayant appartenu à ladite ville et à présent rapplicquée à la nouvelle rue " (la rue de la Clef). 15 mai 1602.

1 pièce

**887** Acte, passé par-devant les échevins de la ville de Mons, du nantissement fait entre les mains de Charles de le Hove, mayeur de cette ville, de la somme de 117 livres 16 sols 6 deniers tournois, pour rachat d'une rente qui était due par la ville à Vincent le Tourneur et à Claude Grisou, sur la " maison et héritage quy ci-devant fu à Nicolas du Failly, à présent rappliquie à la nouvelle rue " (la rue de la Clef). 15 mai 1602.

1 pièce

**888** Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimay, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il octroie a la ville de Mons de lever en constitutions de rentes la somme de 50,000 livres tournois, et d'en acquitter les intérêts sur les revenus de l'impôt, payable par le vendeur, de 4 sols tournois à la livre de gros de la vente des chevaux, bestiaux et pourceaux, et de 12 deniers à la tête de mouton, impôt dont il maintient la perception pour un terme de neuf ans. 26 novembre 1602.

1 pièce

**889** Lettres de Guillaume de Berghes, archevêque et duc de Cambrai, portant qu'à la requête du magistrat de la ville de Mous, il a béni, consacré et dédié la chapelle de Saint-Georges et l'autel qui s'y trouvait établi " à l'honneur de la sainte Vierge Marie et des saints martyrs Laurent et Georges, et dans lequel il a inséré des reliques dudit saint Laurent, de saint Zenon, de saint Quirin, des Onze mille vierges et autres ". 27 février 1603.

1 pièce

**890** Statuts accordés par les mayeur et échevins de Mons à la corporation des futaillers, tourneurs et lanterniers de cette ville. 29 août 1603.

1 pièce

**891** Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimay, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles la ville de Mons est autorisée : 1° à percevoir, pendant douze ans, un impôt de 12 deniers tournois sur chaque chariot entrant par la porte d'Havre (Havrech), 6 deniers sur la charrette et 3 deniers sur la chevalée ; 2° à lever une somme de 10,000 livres tournois en constitutions de rentes au denier seize ou de pensions viagères au denier dix, dont le cours sera payé au moyen de la perception précitée. Le dit capital sera employé à la construction de deux chaussées au faubourg d'Havre. 24 avril

---

1604.

1 pièce

- 892** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, par lesquelles ils accordent à la ville de Mons de pouvoir continuer à percevoir, " pendant six ans, 20 deniers tournois au lot de vin vendu ou détail, 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, 8 sols et 7 deniers au tonneau de 52 lots de cervoise, moyennant la redevance ordinaire de 1300 livres de vingt gros par an et aux conditions indiquées dans l'octroi précédent " (du 28 octobre 1508). En ce qui concerne la cervoise, il est entendu que " à chacun tonneau debvra estre composé de telle quantité de grain que nosdis eschevins et conseil, de commune délibération, suivant l'ordre ancien, pour bonne police et meillieur riglement, adviseront estre requis ". 29 octobre 1604.

1 pièce

- 893** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, par lesquelles, en considération de la multiplicité des affaires et pour assurer l'administration de la justice " et maintenir la bonne policie " en la ville de Mons, ils autorisent les " eschevins, conseil et communaulté " de cette ville à créer deux sergents, en plus des quatre qui existaient en vertu du privilège de 1428 : " bien entendu et à condition toutesfois que lesdis deux nouveaux sergeans auront seulement tel et semblable pouvoir et auctorite qu'ont heu et ont lesdis aultres quatre ". 6 novembre 1604.

1 pièce

- 894** Acte par lequel Henri Costerius, protonotaire apostolique, prélat domestique, doyen de Berg-op-Zoom, écolâtre de Bruxelles et chanoine de Saint-Omer, déclare avoir donné au magistrat de Mons, pour sa chapelle de Saint-Georges, diverses reliques, savoir : " de la tête, du corps, du sang et de l'étendard de saint Georges, martyr, et des ossements d'autres saints, et avoir accordé, en vertu d'un bref du pape Clément VIII, des indulgences à l'occasion de la translation de ces reliques dans ladite chapelle ". 18 novembre 1604.

1 pièce

- 895** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, octroyant à la ville de Mons, la continuation, pour un nouveau terme de trois ans, de l'impôt d'un patard au chariot chargé de marchandises entrant en cette ville ou en sortant, de 12 deniers à la charrette et de 3 deniers à la chevalée et supprimant celui de 12 deniers au lot de vin. Cet octroi avait été sollicité à cause que les revenus des domaines engagés à la ville étaient insuffisants pour acquitter les rentes et pensions mises à sa charge. 1er février 1605.

1 pièce

- 896** Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimay,

lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il accorde à la ville de Mons de continuer, pendant six ans, à partir du 1er janvier précédent, l'impôt de 12 deniers tournois au lot de vin, et de lever en constitutions de rentes, rachetables au denier seize ou dix-huit, ou de pensions viagères, au denier dix, le capital de 24,000 livres tournois, pour l'employer au remboursement des fourmortures des enfants mineurs. 3 mars 1605.

1 pièce

897 Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimay, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, élevant à 18 deniers par chariot et à 9 deniers par charrette la taxe établie pour satisfaire aux frais d'érection et d'entretien de deux chaussées au dehors de la porte d'Havré. 16 février 1606.

1 pièce

898 Lettres des archiducs Albert et Isabelle, octroyant et homologuant certaines dispositions sollicitées par les échevins de la ville de Mons, pour leur siège du chef-lieu. 20 mars 1606.

1 pièce

899 Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimay, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à continuer, pendant douze ans qui commenceront le 1er octobre 1606, la perception de l'impôt de 4 sols au tonneau de bière et 6 deniers au lot de vin. Le produit de cet impôt devait servir, comme précédemment, à la décharge des rentes et pensions dont la ville avait été grevée jadis lors de la construction de " deux boulevertz pour servir de defense entre les portes de Nimy et de Havrech ". 30 septembre 1606.

1 pièce

900 Lettres du même, par lesquelles il octroie à la ville de Mons de continuer, pendant douze ans à partir du 1er octobre 1606, à lever l'impôt de 12 deniers au lot de vin et de 4 sols au tonneau de bière, à la condition d'en employer le produit à l'extinction des arrérages des rentes et pensions qui avaient été constituées en 1563 et en 1564, " que lors de la part de Sa Majesté, sur promesse de remboursement, icelle ville avoit esté requise d'avancher, en forme de prest, aux gens de guerre y estans, le payement de leur deu ". 30 septembre 1606.

1 pièce

901 Lettres des archiducs Albert et Isabelle, octroyant à la ville de Mons la continuation, durant le terme de trois ans, de l'impôt d'un patard au chariot chargé entrant en cette ville ou en sortant, de 12 deniers à la charrette et de trois deniers à la chevalée, aux charges et conditions contenues dans l'octroi précédent. 6 février 1608.

1 pièce

- 902** Cession faite par la ville de Mons à Anthoine Deslens, bourgeois et marchand de fer, moyennant une rente de 125 livres tournois remboursable au denier dix-huit, et une rente perpétuelle et sans rachat d'un chapon, de l'ancien moulin situé entre les portes du Parc et du Rivage. 26 avril 1608.
- 1 pièce
- 903** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, transférant la foire ou la franche fête qui se tenait à Mons, à la Pentecôte, au second lundi après le dimanche Quasimodo. 17 décembre 1609.
- 1 pièce
- 904** Lettres des mayeur et échevins de la ville de Mons, augmentant les droits et amendes du corps des maçons, charpentiers et couvreurs de cette ville. Elles rappellent que ces artisans avaient obtenu, le 2 janvier 1580, l'autorisation d'établir, dans l'église de Saint-Germain, une confrérie en l'honneur de Dieu et de monsieur Saint Joseph, et exposent que les revenus de celle-ci ne pouvaient suffire au paiement des travaux qui avaient dû être exécutés aux verrières et à la toiture de la chapelle du patron à la suite des grands vents des Pâques 1606, etc. 25 mai 1610.
- 1 pièce
- 905** Apostille de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, accordant à la ville de Mons la continuation, pour le terme de six ans à commencer le 1er janvier 1611, de l'impôt de 4 sols au tonneau de bière et de 2 sols au lot de vin, dont le produit était affecté à la recette des fourmortures et ordonnant à ceux de son office d'en faire dépêcher les lettres patentes. 14 décembre 1610.
- 1 pièce
- 906** Acte par lequel Philippe du Mont, chevalier, seigneur de Rampemont, du Fontenoit, etc., déclare que c'est par faveur qu'ayant, en sa qualité de bailli du chapitre de Sainte-Waudru, accompagné le corps de la patronne au dehors de la ville, le jour de la Trinité 1611, et après l'avoir remis, à la rentrée en ville, entre les mains des echevins, ses confrères, ceux-ci lui ont permis de se joindre à eux le reste du tour de la procession, par respect pour son rang de premier échevin. Il reconnaît que cette permission ne peut porter préjudice à l'autorité que les échevins ont au dedens de laditte ville, et que les compactgnons du serment monseigneur St-Laurent les deveront suyvir immédiatement, ainsy qu'ilz ont fait du passé. 28 mai 1611.
- 1 pièce
- 907** Lettres de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimay,

lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons de continuer, pendant un nouveau terme de six ans, la perception d'un patard au chariot, de 12 deniers à la charrette et de 6 deniers à la chevalée, pour en affecter le revenu au paiement et à la décharge des rentes et pensions spécifiées dans la requête du magistrat. 24 novembre 1611.

1 pièce

**908** Lettres des trois membres des états de Hainaut, par lesquelles ils établissent maître Josse de Herren et maître Jérôme de Mesmaekeren, résidant à Bruxelles, leurs procureurs généraux et messagers espéciaux, pour les représenter au conseil des archiducs, à l'effet de conserver et maintenir les privilèges du pays et particulièrement ceux du chef-lieu de Mons. Février 1612.

1 pièce

**909** Lettres du prieur et des religieux du Val-des-Ecoliers, à Mons, par lesquelles, pour mettre fin à un procès mu entre eux et les échevins de Mons, ils acquittent, moyennant la somme de 1200 livres tournois, Quentin de Signy et le seigneur de Peissant du droit seigneurial dû sur l'hôtel de Peissant et sur une maison à front de la rue de la Poterie que ledit de Signy tenait dudit seigneur de Peissant pour le terme de quatre-vingts ans. 2 août 1612.

1 pièce

**910** Lettres des " eschevins, jurez et personnes du conseil de la ville de Mons, portant confirmation des statuts du serment de Saint-Michel ". 18 mai 1613.

1 pièce

**911** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, accordant à la ville de Mons de pouvoir continuer, pendant six ans, la perception des impositions de 20 deniers tournois au lot de vin vendu en détail, de 4 deniers à la livre de vin que l'on vendait en gros et de 8 sols 7 deniers au tonneau de cervoise contenant cinquante-deux lots. 18 juillet 1613.

1 pièce

**912** Lettres des archiducs, portant qu'à la demande des échevins de la ville de Mons, ils accordent, pour un nouveau terme de neuf ans, que le boni des gages vendus au mont-de-piété sera affecté à l'hôpital Saint- Nicolas, au lieu d'être versé à la caisse des domaines en cette ville, et ce, sous l'obligation d'entretenir trois soldats estropiés et de remettre à l'huissier de la chambre des finances une somme de 250 livres le quarante gros, pour être distribuée aux pauvres. 25 février 1615.

3 pièces

- 
- 913 Ordonnance des archiducs Albert et Isabelle, pour le commerce et le transport du salpêtre et de la poudre. 23 juin 1615. 2 pièces
- 914 Acte par lequel les échevins de la ville de Mons s'obligent à observer les conditions y spécifiées, pour obtenir le dépôt en cette ville du corps de saint Macaire, et promettent de le faire remettre intact au lieu qui leur sera indiqué par l'évêque et le chapitre de Gand. 24 septembre 1615. 1 pièce
- 915 Octroi accordé par le comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, à la requête des échevins de la ville de Mons, de pouvoir provisionnellement, et en attendant une disposition définitive de S. E., faire percevoir un nouvel impôt de 10 deniers au lot de vin et de 2 patards à la tonne de cervoise, et d'en employer le revenu aux rentes qu'ils sont autorisés à constituer jusqu'à concurrence du capital de 50,000 florins, " pour subvenir aux grands fraix causez par la contagion ayant régné puis quelques mois en icelle ville, et laquelle, par la grâce de Dieu, va présentement fort diminuant ". 22 octobre 1615. 1 pièce
- 916 Lettres de Charles de Longueval, comte de Buquoy, baron de Vaux, etc., grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise les échevins et le conseil de la ville de Mons à constituer au profit du nommé Noël, bourgeois de cette ville, une rente de 400 livres, rachetable au denier seize, et qui, après sa mort, appartiendra à la Grande-Aumône. Le capital de cette rente devra servir aux besoins les plus pressants de la ville ou à l'extinction de ses dettes. 29 décembre 1615. 1 pièce
- 917 Lettres de Charles de Longueval, comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, par lesquelles il octroie à la ville de Mons le droit, durant douze ans, de tirer profit du regain (" reject et wayn ") de sept boniers et trois quarterons des Grands prés, et au village de Jemappes, sur quatre boniers et deux journals et demi, en une pièce, depuis l'enlèvement de la première dépouille de loin jusqu'au jour de Notre-Dame en mars. 29 mars 1616. 1 pièce
- 918 Lettres par lesquelles François Vander Burch, évêque de Gand, confirmé archevêque de Cambrai, Adrien Varent, prévôt, François del Rio, doyen, Georges Chamberlain, archidiacre, Folcard Ayta de Zwychen, chantre, Bauduin Meganck, trésorier, Jean Wiligiers, écolâtre, et tout le chapitre de l'église cathédrale de Saint-Bavon de Gand accordent à la ville de Mons une relique de saint Macaire, avant de déposer le corps de ce saint dans la nouvelle chasse



d'argent offerte par la ville de Mons (la châsse de saint Macaire est conservée dans une chapelle de la cathédrale de Gand ; c'est l'œuvre de l'orfèvre montois Hugues de la Vigne). 26 juillet 1616.  
1 pièce

919 Lettres de Charles de Longueval, comte de Buquoy, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise la ville de Mons à constituer des renies jusqu'à concurrence d'un capital de 100,000 livres tournois et à percevoir, pendant quatre ans à partir du 1er janvier 1618, plusieurs impositions. 12 décembre 1617.  
1 pièce

920 Lettres de Charles de Longueval, comte de Buquoy, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise les échevins et le conseil de la ville de Mons, pour un an et à titre d'essai, à modifier la levée des impôts de 4 sols au tonneau de bière. 24 septembre 1618.  
1 pièce

921 Lettres de Charles de Longueval, comte de Buquoy, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à mettre en pratique, pendant un an et à titre d'essai, le nouveau mode admis par le conseil de cette ville (le 29 novembre 1614) pour la jauge des cuves et pour la levée de la maltôte sur le grain qui entre dans la fabrication de la bière. Cette dernière mesure avait pour but de remédier aux abus qui se produisaient, en percevant la maltôte sur chaque tonneau. 20 octobre 1618.  
1 pièce

922 Lettres de François Vander Burch, archevêque et duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, etc. par lesquelles il fait connaître qu'à la date ci-dessus il a " béni, consacré et dédié, au nom et à l'honneur de Dieu, en mémoire et à l'invocation de s. Alexis et de s. Servulus, confesseurs, et de madame s. Élisabeth ", l'autel de la chapelle de la ladrerie située a hors la porte de Nimy de la ville de Mons en Haynau, sous la paroisse s. Élisabeth ; et qu'il accorde quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront avec dévotion cette chapelle le jour anniversaire de sa dédicace et à chacune des fêtes desdits saints et des Onze mille vierges. 24 octobre 1618.  
1 pièce

923 Octroi accordé à la ville de Mons par le comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, de pouvoir lever 50 sols à la tonne de bière étrangère. 26 octobre 1618.  
1 pièce

924 Acte, passé devant trois hommes de fief de Hainaut (Philippe Amand, receveur général du chapitre de Sainte-Waudru, Gilles



Jonart, greffier du chef-lieu de Mons, et Guillaume Rousseau), par lequel Marie de Harchies, chanoinesse aînée du chapitre de Sainte-Waudru, donne aux bonnes maisons et hôpitaux de la ville de Mons une rente de cent livres tournois, à répartir de la manière suivante : 25 livres à la Grande- Aumône des pauvres ; 25 livres à l'hôpital Saint-Nicolas en la rue d'Havre ; 25 livres à la bonne maison des Orphelins ; 12 livres 10 sols à celle des Chartriers ; 6 livres 5 sols à l'hôpital Saint-Julien ; et 6 livres 5 sols " au bachin des pauvres malades et femmes gisantes ". 16 mai 1619.

1 pièce

Non consultable

- 925** Lettres de Charles de Longueval, comte de Buquoy, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il accorde à la ville de Mons, pour un nouveau terme de six ans, la levée de 6 deniers au lot de vin et de 4 sols au tonneau de cerveoise que l'on débitera dans la juridiction de cette ville, à la condition d'en affecter le produit au paiement des rentes constituées lors de l'érection des deux boulevards de la porte de Nimy. 15 juin 1619.

1 pièce

- 926** Octroi du même, pour la continuation durant six ans de l'impôt de 12 deniers au lot de vin et de 4 sols à la tonne de cerveoise qui se consommeront dans la ville et le jugement de Mons, pour en affecter le produit au paiement des rentes et pensions constituées en 1573 et 1574 afin de fournir la solde de la garnison. 15 juin 1619.

1 pièce

- 927** Lettres des archiducs Albert et Isabelle, autorisant la ville de Mons à continuer, pendant neuf années, la levée de 20 deniers tournois au lot de vin vendu en détail, dans la juridiction de cette ville, de 4 deniers à la livre de vin vendu en gros, et de 8 sols 7 deniers au tonneau de bière contenant 13 setiers ou 52 lots, et ce, moyennant d'acquitter annuellement la somme de 1300 livres et vingt gros, comme précédemment, et de faire enregistrer préalablement les présentes au Conseil des finances et à la Chambre des comptes, à Lille. 5 septembre 1619.

1 pièce

- 928** Lettres des " gens du conseil ordinaire du Roy en son pays et comté de Haynau, représentons l'estât de grand bailli et souverain officier d'icelluy pays vacant, par lesquelles ils autorisent les eschevins, conseil et communauté de ceste ville de Mons " à lever, pendant un nouveau terme de six ans, les impositions détaillées dans l'octroi du 12 décembre 1617. Le produit de ces impositions sera employé au paiement des rentes qui restent dues de la levée faite en vertu dudit octroi, et au remboursement de ces rentes. 26 novembre 1621.

1 pièce

- 929** Acte par lequel Philippe Camberlin, boucher, demeurant à Mous, déclare avoir vendu à Christophe Malapert, maître et surintendant de la bonne maison des Orphelins de ladite ville, acquérant pour cette maison, une rente de 70 livres 9 sols tournois due par Melchior Camberlin, " sur sa maison, estable et entrepresure gisante à froncq la rua Nostre-Dame, à l'opposite de la petite boucherie, tenant de tous costés à a l'escolle des pauvres ". 5-17 août 1622.
- 1 pièce
- 930** Lettres du Conseil ordinaire, rappelant que les échevins et le conseil de la ville de Mons ont été autorisés le 20 octobre 1618 à mettre en pratique, à titre d'essai, le moyen par eux proposé pour empêcher les fraudes et fourcellemens (tromperies) qui se commettaient au préjudice de la maltôte. 23 septembre 1622.
- 1 pièce
- 931** Lettres du Conseil ordinaire de Hainaut, par lesquelles il octroie à la ville de Mons de continuer, pendant six ans, la perception de 18 deniers au chariot, de 9 deniers à la charrette et de 6 deniers à la chevalée entrant par la porte d'Havré, à la condition d'en employer le revenu à l'entretien des deux chaussées situées au dehors de la dite porte d'Havré et au paiement des rentes constituées sur ces chaussées, et " que les villageois et aultres qui amèneront leurs meubles à sauveté, pour doubte de l'ennemi, seront affranchis de la susdicte levée et imposition, aultant bien pour l'entrée que pour la sortie ". 12 octobre 1622.
- 1 pièce
- 932** Lettres du Conseil ordinaire, par lesquelles les échevins et conseil de la ville de Mons ont le pouvoir de constituer des rentes, rachetables au denier dix-huit, jusqu'à concurrence d'un capital de 27,000 florins, qui sera affecté au paiement des dettes de cette ville. Celles-ci proviennent particulièrement des travaux d'entretien des fortifications " et d'autres urgens affaires survenus depuis quelques années " ; elles sont évaluées à 111,392 livres et plus, et le revenu de la ville ne peut y suffire, attendu le modique rapport de la maltôte, " tant à raison du grand nombre des privilégez que pour la notable diminution de la manufacture et traficque causée par les guerres d'Allemagne et la calamité du temps ". 3 novembre 1622.
- 1 pièce
- 933** Lettres de Jean de Croy, comte de Solre, baron de Molembaix, etc., autorisé par l'archiduchesse Isabelle (Par acte du 2 mai 1623) à accorder les octrois et autres lettres du grand bailliage de Hainaut, durant la vacance, par lesquelles il permet aux échevins et

personnes du conseil de la ville de Mons de continuer la perception, pendant le terme de huit ans, de l'imposition de 10 deniers au lot de vin et de 4 au tonneau de bière qui se consommeront dans la ville et le jugement de Mons. 20 novembre 1623.

1 pièce

934 Lettres de Philippe III, touchant l'incompatibilité des membres du magistrat et du conseil, le serment et le nombre des conseillers de la ville de Mons. 31 janvier 1624.

1 pièce

935 Lettres de Jean de Croy, comte de Solre, etc., accordant aux échevins et conseil de la ville de Mons l'autorisation de lever, pendant un nouveau terme de douze ans, 6 deniers au lot de vin et 4 sols au tonneau de bière, et d'en employer le revenu au paiement des rentes et pensions constituées pour la construction des deux grands boulevards entre les portes de Nimy et d'Havré, et à la réparation de ces boulevards " que l'on voit fort désemparez et petit à petit aller en ruyne par la rigueur de chasque hyver ". 19 février 1624.

1 pièce

936 Lettres de Jean de Croy, comte de Solre, etc., autorisant les échevins et les personnes du conseil de la ville de Mons à pouvoir, pendant un nouveau terme de six ans, faire la perception de 12 deniers au lot de vin et de 4 sols au tonneau de bière brassée et consommée en cette ville, dont le produit servira au paiement des rentes et pensions constituées en 1573 et 1574 pour la solde de la garnison que leurs prédécesseurs avaient dû avancer en prêt au roi Philippe II. 19 février 1624.

1 pièce

937 Lettres de Florent de Noyelles, comte de Marles, etc., grand bailli et souverain officier du pays et comté de Hainaut, par lesquelles il accorde aux sieurs du magistrat, conseil et communauté de la ville de Mons, de lever à frais la somme de 24,000 livres tournois. 21 novembre 1624.

1 pièce

938 Lettres par lesquelles Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, grand bailli de Hainaut, octroie à la ville de Mons de pouvoir constituer des rentes jusqu'à la somme de mille livres tournois annuellement et des pensions viagères jusqu'à la même somme, " en y affectant les assizes et maltôtes que l'on dit des nouveaux moyens, conformément à la résolution prise par le conseil et les soixante hommes de cette ville, le 1er dudit mois ". 4 août 1626.

1 pièce

- 939 Lettres de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, lieutenant, gouverneur, capitaine général, grand bailli et souverain officier du pays et comté de Hainaut, par lesquelles la ville de Mons est autorisée à lever à frais, " à moindre intérêt que faire se polra et à fait que l'on en aura besoin ", jusqu'à la somme de 20,000 florins sur la recette dite " des Pestiférez ", à la condition d'en employer les deniers au paiement des dettes contractées par suite de la contagion dont la ville était affligée depuis plusieurs mois et qui de jour à aultre alloit croissante " et augmentante ". 22 octobre 1626. 1 pièce
- 940 Lettres de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à lever en cours de rentes le capital de 20,000 florins, conformément à la résolution du conseil de cette ville, et à affecter au paiement de ces rentes les impositions de 12 deniers au lot de vin et de 10 patards au poinçon de vinaigre entrant en celte ville, et de 5 patards sur ceux qui seront brassés en icelle, à la jauge de la pièce de vin d'Ay. 9 novembre 1627. 1 pièce
- 941 Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Arragon, etc., par lesquelles il accorde aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons, afin de la mettre à même de payer ses dettes, de pouvoir continuer, pendant un nouveau terme de six ans, la perception des droits de 20 deniers au lot de vin que l'on vendra en détail, de 4 deniers à la livre de vin que l'on vendra en gros, et de 8 sols 7 deniers tournois au tonneau de bière que l'on vendra ou débitera en la ville et jugement de Mons. 30 juin 1628. 1 pièce
- 942 Lettres de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, grand bailli de Hainaut, autorisant la ville de Mons à continuer, durant le terme de six ans, la collecte des impositions établies pour la construction des deux chaussées hors la porte d'Havre, savoir : 18 deniers sur chaque chariot chargé, 9 deniers à la charrette et 6 deniers à la chevalée, à leur entrée en ville. Moyennant la perception de ces impôts, la ville devra entretenir ces deux chaussées, payer et racheter les rentes constituées pour leur érection, à charge et conditions bien expresses toutes fois que les villageois et aultres qui amèneront leurs meubles à sauveté, par doubte de l'ennemy, seront affranchis de l'avant ditte levée et impositions, aultant bien pour l'entrée que pour la sortie. 14 octobre 1628. 1 pièce
- 943 Lettres de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise les échevins, conseil et communauté de la

ville de Mons à lever, pendant un nouveau terme de six ans, les impositions qui sont mentionnées dans l'octroi accordé par le comte de Buquoy, le 12 décembre 1617 et renouvelé le 26 novembre 1621, pour en affecter le produit au rachat des rentes constituées pour fournir aux munitions de guerre, aux fortifications et aux autres nécessités de la ville. 14 octobre 1628.

1 pièce

944 Lettres de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, grand bailli de Hainaut, par lesquelles les échevins et conseil de la ville de Mons sont autorisés à lever, durant six ans, un sol tournois au lot de vin, et à employer le revenu de cet impôt au paiement d'une pension viagère au capital de 4,000 livres tournois. Ce capital sera employé aux travaux des fortifications, à la réparation des ponts étant sur la Trouille, et au paiement des arrérages des rentes et pensions de la ville. 22 août 1629.

1 pièce

945 Lettres de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, grand bailli de Hainaut, octroyant aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons de constituer, conformément à la résolution prise le 10 dudit mois à l'assemblée des Soixante hommes, des pensions viagères au denier sept jusqu'à la somme de 50,000 livres tournois, et d'y affecter un impôt d'un patard à la rasière de grain braisé, qui se lèvera durant six ans ou jusqu'à ce que l'on ait trouvé autres moyens plus légers en exemptant les chevaliers de la Toison d'or, le chapitre de Sainte-Waudru, les personnes des deux conseils, y compris les greffiers et huissiers, et leurs veuves. Le capital mentionné sera employé à fournir au manquement des munitions de ceste ville. 13 décembre 1629.

1 pièce

946 Lettre close de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, au magistrat de Mons, pour l'avertir, de la part de l'archiduchesse, des intentions malveillantes de certaines personnes. 29 juillet 1630.

1 pièce

947 Ordonnance des échevins de la ville de Mons, concernant les droits d'apprentissage et de maîtrise et les amendes du corps des savetiers de cette ville. 3 août 1630.

1 pièce

948 Lettres de l'abbé et des religieux de Saint-Denis-en-Broqueroie, par lesquelles ils s'obligent à diverses conditions au sujet de la permission que les échevins et le conseil de la ville de Mons leur avaient accordée, le 8 août 1630, de faire reculer les buses de la fontaine passant dans l'enclos de leur monastère, à cause de la reconstruction de l'église. 22 août 1630.

1 pièce

- 
- 949 Serment prêté à la ville de Mons par Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, baron de Vaulx, etc., comme grand bailli de Hainaut. 3 avril 1632. 1 pièce
- 950 Lettres de Philippe, roi de Gastille, de Léon, d'Aragon, etc., par lesquelles - en garantie du prêt de 32,000 livres, de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, que la ville de Mons doit lui faire au moyen de la levée de cette somme en constitutions de rentes sous le sceau de cette ville, - il engage à celle-ci ses domaines de Mons, de Braine-le-Comte et des environs aux conditions énoncées dans ses lettres patentes du 18 août 1625. 29 avril 1632. 1 pièce
- 951 Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy et de Gratzen, baron de Vaulx, etc., grand bailli de Hainaut, autorisant les échevins de la ville de Mons à pouvoir, pendant le terme de trois ans, lever les impositions ci-après. 20 avril 1634. 1 pièce
- 952 Lettres par lesquelles Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy et de Gratzen, baron de Vaulx et de Rosemberghe. Gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant gouverneur, capitaine général, grand bailli et souverain officier du pays et comté de Hainaut, autorise les échevins et le conseil de la ville de Mons à lever la somme de 50,000 florins en renies perpétuelles ou viagères, en affectant au paiement de celles-ci les impositions déclarées en l'octroi du 20 avril précédent, et à charge d'en rendre compte lorsqu'ils en seront requis. 23 juin 1634. 1 pièce
- 953 Apostille du Conseil des finances du Roi sur une requête présentée par " les eschevins, conseil et communauté " de la ville de Mons, pour la continuation des impôts de 20 deniers au lot de vin qui se vend en détail et de 4 deniers à la livre de vin que l'on vend en gros, et de 8 sols 7 deniers tournois sur chaque tonneau de bière contenant treize setiers de jauge ou cinquante-deux lots, qui leur est accordée pour un nouveau terme de six ans à partir du 30 septembre 1634, moyennant la reconnaissance annuelle de 1300 livres comme pour l'octroi précédent, et d'accomplir les autres charges et conditions contenues dans celui-ci. 24 juillet 1634. 1 pièce
- 954 Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, etc., grand bailli de Hainaut, par lesquelles il autorise les échevins, conseil et communauté de la ville de Mons à continuer, pendant six ans, la levée du droit de chausséage établi " pour l'érection de deux chaussées aux deux advenues en ceste ville par la porte de

- 
- Havrech, et l'entretènement d'icelles ". 12 mars 1635. 1 pièce
- 955** Lettres du même, octroyant aux échevins de la ville de Mons de continuer, pendant six ans, la levée des impôts établis pour servir au paiement annuel et à l'extinction des rentes constituées en vertu de l'octroi du 12 décembre 1617. 12 mars 1635. 1 pièce
- 956** Sentence du Conseil privé sur le différend mu entre plusieurs connétablies de la ville de Mons et les échevins et le conseil de cette ville, touchant les impositions établies en vertu de l'octroi du 20 avril 1634. 6 septembre 1635. 1 pièce
- 957** Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, sur une requête des échevins, conseil et communauté de la ville de Mous, les autorisant à continuer durant quatre ans la levée des impôts spécifiés dans les lettres ci-dessus du conseil privé, et chargeant le conseiller de Boussu de faire dépêcher les lettres d'octroi dans la forme ordinaire. 1er octobre 1635. 1 pièce
- 958** Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy etc., grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons de continuer, pendant six ans, la perception d'un sol au lot de vin établie par l'octroi du 22 août 1629, à la condition d'en affecter le produit au paiement et remboursement des rentes viagères constituées en vertu de cet octroi. 7 janvier 1636. 1 pièce
- 959** Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, etc., grand bailli de Hainaut, autorisant les échevins, conseil et communauté de la ville de Mons à lever, pendant six ans, deux patards au tonneau de bière, et à affecter le produit de cet impôt au paiement des rentes au capital de 24,000 florins qu'ils sont autorisés à constituer. Ce capital sera employé à des travaux de fortification et à des approvisionnements pour la défense de la ville. 12 septembre 1636. 1 pièce
- 960** Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, etc., grand bailli de Hainaut, autorisant les échevins, conseil et communauté de la ville de Mons à continuer, durant six ans, la perception de l'imposition établie par l'octroi du 13 décembre 1629, mais en la fixant à 2 sols 6 deniers tournois au lieu d'un patard sur chaque rasière de grain braisé, afin de faciliter cette perception. Sont exemptés de payer ce droit : les chevaliers de l'Ordre, le chapitre de Sainte-Waudru, les personnes des deux



conseils, les greffiers, les huissiers, et leurs veuves. 27 octobre 1636.

1 pièce

- 961 Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, accordant aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons l'autorisation de continuer à percevoir, pendant deux ans, à partir du 1er janvier 1638, la maltôte de cinq patards à la rasière de grain braisé, afin de fournir les frais des garnisons en 1638 et en 1639, et ordonnant que lettres patentes leur soient despeschées, en tel cas pertinentes. 15 février 1637.

1 pièce

- 962 Lettres par lesquelles Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, etc., grand bailli de Hainaut, octroie aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons de lever, pendant le terme d'un an, 5 patards à la rasière de grain braisé et 4 florins à la pièce de vin, en exceptant les privilégiés, et ce, pour en affecter le produit au donatif de 15,000 florins fait à son Altesse Sérénissime, à l'effet de " sublever Sa Majesté des fraix notables qu'elle a pàty et pàtist journellement à cause des grandes armées qu'elle avoit à sa charge pour le soustenement de la guerre de France et aultres nécessitez pressantes ". 27 avril 1637.

1 pièce

- 963 Lettres par lesquelles Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, accorde aux personnes du Magistrat, conseil et communauté de la ville de Mons, de pouvoir faire percevoir, durant un nouveau terme de six ans, dix deniers au lot de vin et quatre sols au tonneau de bière qui se consommeront en cette ville, à la condition d'en employer le produit au paiement et à l'extinction des rentes constituées pour " subvenir à la contagion advenue ès années mille six cent vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-noef ", et de celles qui l'ont été ultérieurement a cause de l'insuffisance de la recette de la maltôte. 22 mai 1640.

1 pièce

- 964 Lettres du même, accordant à la ville de Mons l'autorisation de lever, pendant un nouveau terme de six ans, 18 deniers sur chaque chariot charge de denrées et marchandises, 9 deniers sur chaque charrette et 6 deniers sur la chevalée, à leur entrée en ville par la porte d'Havre. Le produit de ces impôts sera affecté à l'entretien et à la réparation des deux chaussées situées hors de la dite porte, ainsi qu'au paiement et au rachat des rentes constituées pour l'érection de ces chaussées. Il est entendu que les villageois et " aultres quy amèneront leurs meubles à sauveté, par doubte de l'ennemy, seront affranchie de la devant dite levée et imposition, aultant bien pour l'entrée que pour la sortie ". 22 mai 1640.

1 pièce

- 965      Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, ordonnant au conseiller de Boussu de despescher aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons, lettres, en forme ordinaire, de la continuation, pendant six ans, des octrois dont ils ont besoin, " si comme pour les grains affectez aux provisions, pour les moyens nouveaux, les nouvelles impositions, les prestz faits par la massardrye et autrement ". 10 décembre 1640.  
1 pièce
- 966      Lettres par lesquelles le magistrat de la ville de Mons renouvelle les statuts du corps des chirurgiens et barbiers de cette ville, du 10 mars 1590, en doublant les droits et amendes, " attendu la rehaulce de touttes choses ". 15 octobre 1642.  
1 pièce
- 967      Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, des Deux-Sicules, de Jérusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolède, etc., par lesquelles la ville de Mons est autorisée à lever, pendant six ans, des impôts sur les objets façonnés en bois, l'esturgeon, les huîtres et le bois à brûler qui se débiteront et consommeront en cette ville. 16 décembre 1642.  
1 pièce
- 968      Lettres de Philippe, roi, etc., délivrées en assurance et indemnité du prêt de 100,000 florins fait par le magistrat de Mons, en engagera des domaines royaux, pour les besoins du service de Sa Majesté. 1er juin 1643.  
1 pièce
- Non consultable
- 969      Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, etc., grand bailli de Hainaut, autorisant " les eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons à lever en constitution de rentes, sur le corps de cette ville, la somme dont ils auront besoin à l'effet de fournir les 75 soldats élus pour le service de Sa Majesté ". 6 juin 1643.  
1 pièce
- 970      Lettres des " eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons, chargeant Guillaume Anseau, doyen de Saint-Germain, Georges de Bruxelles, Jean Vanderbecken, Jean du Fief et Nicolas Pottier, prêtres, ainsi que Simon de Juzaine ", de la direction et intendance et de la construction de l'hôpital des pestiférés, qui sera établi sur remplacement de la maison située près d'Hyon et du moulin Saint-Pierre, qu'ils ont achetée au comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut. Le dernier de ces commissaires est nommé receveur de l'hôpital. 20 janvier 1644.  
1 pièce

- 971 Lettres par lesquelles Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, autorise les " eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons " a lever, pendant trois ans, 3 sols 9 deniers tournois à la rasière de grain braisé, outre les 46 sols 3 deniers déjà imposés, et à lever à frais la somme de 80,000 livres tournois, " pour fournir au paiement des rentes et pensions arriérées ". 15 janvier 1646.  
2 pièces
- 972 Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., permettant aux échevins de la ville de Mons d'asseoir une taille de 20 patards à la rasière de grain braisé, pour le terme d'un an, payable par tous les " bourgeois et inhabitans accoustumez de brasser, saulf les privilégiéz ". Cette taille sera levée aux brasseries, suivant la portance et " à quantité qu'elles sont taxées pour les aultres impostz et maltôtes, qui est aulcunes de dix-huict razières, aultres de vingt, vingte-deux et vingte-trois, et ainsy à proportion de leurs grandeurs ". 17 novembre 1646.  
1 pièce
- 973 Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., par lesquelles il permet aux échevins de la ville de Mons de continuer durant six ans, moyennant la reconnaissance de mille livres t. annuellement, la levée des droits d'assis et impositions sur vin et bière, savoir : 20 deniers tournois au lot de vin qui se vend en gros, 8 sols 6 deniers tournois au tonneau de bière de cinquante-deux lots que l'on débite dans la ville et le jugement de Mons. 3 décembre 1646.  
1 pièce
- 974 Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, sur la requête des " eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons, pour la continuation, durant six ans, des octrois concernant les moyens affectez aux entremises suivantes, si comme à la recepte des Pestiférez, warlotz, parchons d'enffans, nouvelles impositions, l'impost de iiij pattars à la livre de tabacq, aultre maltotte pour les avanches et prestz fais par les massars, fortifications dedans et au dehors la ville, munitions, grains, fraix des chevaux voyturans les imondices de la ville, comme aultrement, quy nous suffy jusques à présent pour réduire ou rachapter les rentes et pensions affectées sur chasque desdis moyens ". 13 mai 1647.  
1 pièce
- 975 Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, autorisant les " eschevins, mannans et communauté de la ville de Mons ", à lever, pendant six ans, 20 patards au sac de sel qui se consommera en cette ville, et

d'employer le produit de cette maltôte au paiement des intérêts et au rachat des rentes qu'ils pourront constituer jusqu'à concurrence du capital de 20,000 florins, somme promise à Son Altesse impériale. 27 juillet 1647.

1 pièce

976 Résolution du Conseil ordinaire du Roi, à Mons, autorisant les échevins de cette ville : 1° " à percevoir dix pattars nouveaux à la livre du tabacq, et aultant sur le lot de brandvin ", pour en employer le produit au paiement des arrérages des rentes et pensions ; 2° à lever à frais 6,000 livres tournois. 7 mai 1648.

1 pièce

977 Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " eschevins, conseil et communaulté de la ville de Mons ". Il leur accorde la continuation, pour le terme de trois ans, de l'impôt de 5 patards à la rasière de grain braisé, et leur permet de lever à frais la somme de 40,000 livres. 1er août 1648.

1 pièce

978 Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, sur une requête des échevins de la ville de Mons. Il les autorise à lever la somme de 15,000 florins, " qu'ilz seront tenuz de rédimmer endéans l'an de la datte de ceste ". Cette somme sera employée à couvrir les déficits des diverses recettes et de la massarderie de la ville. 14 mai 1649.

1 pièce

978 /bis Sentence du Conseil privé du Roi, par laquelle, malgré l'opposition de plusieurs habitants de Mons, Jacques de Wincq, marchand, demeurant en cette ville, est autorisé à établir en sa demeure une saline pour raffiner le sel. 13 septembre 1649.

1 pièce

979 Acte notarié constatant l'authenticité du corps de saint Georges, martyr, extrait des catacombes de Rome. 13 mai 1650.

2 pièces

980 Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " eschevins, conseil et communaulté de la ville de Mons ", leur permettant de lever la somme de 10,000 livres, " à charge que la levée susdite se devrat achever endéans six sepmaines de la datte de ceste : auquel effect leur seront despeschées lettres d'octroy in formâ ". 6 août 1650.

1 pièce

981 Apostille du grand bailli précité sur une autre requête des mêmes, leur accordant de charger la recette de l'impôt sur le sel, de 625 livres de rente. 6 août 1650.

1 pièce

- 982** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., octroyant aux eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons de continuer, pendant trois ans, la perception des impôts sur le vin et la bière, en élevant à 2 patards 1/2 l'impôt sur chaque tonneau de bière, et ce, moyennant une reconnaissance annuelle de 550 livres de quarante gros, monnaie de Flandre. Octobre 1650.  
1 pièce
- 983** Lettres du Magistrat, des jurés et du conseil de la ville de Mons, par lesquelles sont renouvelés les statuts du serment de Saint-Michel. 28 novembre 1651.  
1 pièce
- 984** Lettres des mayeur et échevins de la ville de Mons, renouvelant les statuts et augmentant les droits de la corporation des cordiers. 25 janvier 1652.  
1 pièce
- 985** Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, sur une requête des échevins de la ville de Mons. Il les autorise à lever en constitutions de rentes, sur la recette de l'impôt de cinq patards, la somme de 16,000 livres, y compris les 4,000 levées par anticipation. 16 mars 1652.  
1 pièce
- Non consultable
- 986** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., accordant aux échevins de Mons, pour leur permettre de satisfaire en partie aux prétentions des créancière de cette ville, de lever la somme de 10,000 livres, de quarante gros, monnaie de Flandre, la livre, en affectant au paiement des rentes à constituer, la nouvelle imposition de 5 sols à la rasière de grain à brasser octroyée en 1650. 3 août 1652.  
1 pièce
- 987** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., par lesquelles les " eschevins et conseil de la ville de Mons " sont autorisés à constituer, jusqu'à concurrence de 10,000 livres de quarante gros, monnaie de Flandre, la livre, des rentes sur la nouvelle imposition de 5 sols au tonneau de bière accordée en 1650, et ce, " pour en acquitter leurs charges et debtes et outre les 10,000 livres " semblables déjà levées sur la même imposition, en vertu des lettres du 3 août précédent. 11 décembre 1652.  
1 pièce
- 988** Apostille du comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " eschevins, conseil et communauté de la ville de

Mons ", pour la continuation, qui leur est accordée pour six ans, des octrois concernant les recettes dites des Pestiférés, Warlots, Parchons d'enfants, Nouvelles impositions, l'impôt sur le tabac, etc. 13 mai 1654.

1 pièce

989 Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc. autorisant les " eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons " à lever, durant le terme de trois ans, 2 sols 6 deniers à la rasière de grain braisé. 13 décembre 1655.

1 pièce

990 Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., octroyant aux eschevins, conseil et communauté de Mons, pour le rachat de la garnison, continuation de la levée, durant deux ans, de 20 patards à la rasière de grain braisé, de 3 florins sur chaque brassin, d'un vingtième sur chaque cheminée et de deux florins sur les cheminées des maisons hors portes, moyennant d'acquitter annuellement une reconnaissance du quarantième denier de ces maltôtes et impositions entre les mains d'Arnould Ghodemart, conseiller et receveur général des aides et subsides du Hainaut. 26 janvier 1656.

1 pièce

991 Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, autorisant les échevins de la ville de Mons à lever la somme de dix mille florins en constitutions de rentes viagères. Cette somme sera employée aux munitions et fortifications nécessaires " afin de conserver laditte ville et la deffendre contre les efforts de l'ennemy ". 26 mai 1656.

1 pièce

992 Lettres par lesquelles Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., octroie aux échevins et conseil de la ville de Mons la continuation, pendant le terme de six ans, de la levée de 20 deniers au lot de vin et de 20 sols à la rasière de grain à brasser, moyennant de payer annuellement, pour reconnaissance, la somme de 550 livres de quarante gros chacune. Le produit de ces impôts sera employé " aux nécessitez journalières de laditte ville, entretènemens des portes, boulewarts, rampars, fraiz de la garde, exercice de la justice criminelle, et aultres ". 13 novembre 1657.

1 pièce

993 Lettres de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, accordant aux échevins et conseil de la ville de Mons de continuer à lever, pendant six mois, 5 sols à la rasière de grain braisé à payer par les revendeurs et brocqueteurs de bière, et d'emprunter la somme de 4,000 livres, afin de furnir aux frais des fortifications. 4 janvier 1658.

1 pièce

Non consultable

- 994** Lettres par lesquelles Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., octroie aux " eschevins, conseil et communauté " de la ville de Mons de continuer, pendant trois ans, la levée de 20 patards à la rasière de grain braisé, et d'un vingtième extraordinaire et 6 livres à la cheminée " suyvant le taux de l'estat ", à payer par ceux qui ont occupé les maisons depuis la Saint-Jean-Baptiste 1657. 31 janvier 1658.
- 1 pièce
- 995** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., autorisant les eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons à continuer, durant six ans, la perception de la maltôte de 20 deniers au lot de vin et de 20 sols à la rasière de grain braisé, pour en employer le produit aux besoins de cette ville. 9 novembre 1658.
- 1 pièce
- 996** Lettres par lesquelles Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., permet aux échevins de la ville de Mons de lever, pendant un an, 5 patards à la rasière de grain braise, outre les vingt patards octroyés le 31 janvier 1658, et ce, moyennant de faire enregistrer, vérifier et entériner ces lettres au Conseil des finances et à la Chambre des comptes, à Lille. 26 mars 1659.
- 1 pièce
- 997** Règlement au sujet des exemptions de maltôte dont les privilégiés pourront jouir à Mons. 4 août 1659.
- 1 pièce
- 998** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., octroyant aux " eschevins, conseil et communauté " de la ville de Mons de continuer, pendant trois ans, la perception de vingt patards à la rasière de grain braisé, aux conditions ordinaires, et ce, pour faire face au rachat des rentes dues sur la recette de garnison et aux besoins les plus urgents de cette ville. 19 décembre 1659.
- 1 pièce
- 999** Transaction entre les échevins de la ville de Mons et l'abbaye du Val-des-Écoliers, au sujet de la seigneurie foncière et des droits seigneuriaux sur la maison et brasserie de Londres. Juillet 1660.
- 1 pièce
- 1000** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., par lesquelles les " eschevins et conseil " de la ville de Mons sont autorisés à continuer, pendant quatre ans, les impositions établies



---

sur le vin, la bière et les marchandises, dès l'an 1657. 9 novembre 1660.

1 pièce

**1001** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., accordant aux " eschevins, conseil et communauté " de la ville de Mons la continuation de l'impôt de 20 patards à la rasière de grain braisé, pendant le terme de trois ans, à l'effet d'en employer le produit aux besoins de la ville. 21 juillet 1661.

1 pièce

**1002** Lettres de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., octroyant aux échevins et conseil de la ville de Mons la continuation, pendant quatre ans, des impôts et maltôtes sur le vin, la bière et les marchandises, pour le paiement des rentes et pensions arriérées. 23 décembre 1664.

1 pièce

**1003** Lettres de Charles, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., par lesquelles il accorde aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons la continuation de l'impôt de 20 patards à la rasière de grain braisé, pour le terme de trois ans. 2 avril 1666.

1 pièce

**1004** Lettres de Philippe-François duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant, gouverneur, capitaine général, grand bailli et souverain officier du pays et comté de Hainaut, par lesquelles il autorise les échevins de la ville de Mons à lever la somme de 10,000 florins en constitutions de rentes rachetables au denier seize, en y affectant le revenu de 40 sols à la rasière de grain braisé. Ce capital sera employé à l'achat de poudre. 21 mai 1667.

1 pièce

**1005** Lettres de Charles II, par lesquelles il est défendu aux crédientiers de la ville de Mons, pour le terme de six mois, de procéder par exécution sur les biens et revenus de cette ville. 11 juillet 1667.

1 pièce

**1006** Lettres de Philippe-François duc d'Arenberg, grand bailli de Hainaut, autorisant le magistrat et conseil de la ville de Mons à ajourner le remboursement d'une rente de 71 livres tournois, qui avait été constituée au profit des exécuteurs testamentaires de Waudru Sohier, veuve de Jacques Godard, et dont le capital s'élevant à 1278 livres avait été affecté aux besoins des pauvres pestiférés de cette ville, en 1635 : " ladite rente ayant été comprise dans les comptes de la recette des pestiférés et warlots ", et mise à la charge de la ville. 10 novembre 1668.

1 pièce

- 1007 Lettres par lesquelles le clergé, la noblesse et les bonnes villes " représentans les trois Estatz du pays et comté d'Haynau " approuvent l'appointement conclu entre les députés des deux premiers ordres desdits états, d'une part, et ceux de la ville de Mons, d'autre part, au sujet du paiement des maltôtes. 25 février-1er mars 1669.
- 1 pièce
- 1008 Acte passé devant Jean-Charles Gaultier, seigneur d'Harmignies, premier échevin, remplissant les fonctions de mayer de la ville de Mons, et les autres échevins de cette ville, par Lambert Lamkin, procureur de Jean-Paul de Labarre, chevalier, seigneur du Maisnil et d'Écaussines, touchant l'arrentement perpétuel fait par le seigneur du Maisnil précité en faveur de Maximilien Montaumont, d'une maison nommée St- Christophe, à front du Grand-Marché de ladite ville, " tenant d'un costé à la maison de paix, de l'autre au docteur Loucher et par derrière audit sr du Maisnil ". 16 avril 1671.
- 1 pièce
- 1009 Lettres de Charles, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., accordant aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons de pouvoir continuer, durant le terme de quatre ans, la levée des impositions sur le vin, la bière et des marchandises, dont l'octroi précédent expirera le 23 décembre, et ce, " pour satisfaire aux canons des rentes et pensions affectées sur les moyens ". On lit, dans le préambule que " les recettes des parchons, des grains, des pestiférés et des warlots sont chargées de 25,649 livres 13 sols et 8 deniers de rentes et pensions, tandis que leurs produits ne s'élèvent qu'à 14,000 livres ". 14 octobre 1672.
- 1 pièce
- 1010 Lettre missive du duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas, répondant à la représentation des échevins et du conseil de la ville de Mons, du 6 du même mois. Il les assure que son intention et celle du prince de Barbençon n'ont pas été de contrevenir à aucun de leurs privilèges, sous prétexte du service des fortifications pour la conservation de la ville, ni de prendre des incapables pour remplir leurs charges, ni de considérer celles-ci comme vénales. 9 février 1675.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1011 Acte par lequel l'abbé et les religieux du Val-des-Écoliers reconnaissent que la ville a consenti à l'exhaussement de la rue donnant accès à leur monastère, et à la suppression du puits public situé près du pont, qui sera remplacé par un puits. 3 février 1676.
- 1 pièce

- 
- 1012** Lettres du roi Charles II, approuvant le traité dit des Casernes, pour le logement de la garnison de la ville de Mons. 16 avril 1676. 1 pièce  
Non consultable
- 1013** Décret du conseil privé sur une requête des échevins de la ville de Mons, portant qu'en cas d'absence du prévôt de cette ville, son lieutenant doit jouir de l'exemption du logement de gens de guerre. 11 juillet 1676. 1 pièce  
Non consultable
- 1014** Contrat passé entre la ville de Mons et la confrérie de Sainte-Cécile, dite du Rossignol, " sur la place St-Jean ", pour l'expropriation de " la maison, jardin et héritage dudit Rossignol, rien réservé, " en faveur de la ville, qui se propose de construire sur cet emplacement des écuries pour la cavalerie. La ville prend à sa charge de faire célébrer, chaque dimanche et jour de fête, en la chapelle de Saint-Georges, une messe basse pour les confrères trépassés, et d'acquitter les rentes dues par la confrérie, ainsi qu'une somme de 53 florins due par celle-ci à Jean Save. 7 octobre 1676. 1 pièce
- 1015** Lettres par lesquelles les échevins, jurés et conseil de la ville de Mons approuvent le contrat (y inséré) relatif à la cession faite à cette ville par les confrères de Saint-Jacques, de terrains sur lesquels des casernes doivent être construites. 4 novembre 1676. 1 pièce
- 1016** Lettre missive du duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas, par laquelle il promet, en cas de siège, de faire indemniser, aux frais de sa Majesté et sur les aides et subsides de la province, les habitants de Mons dont les maisons seraient brûlées par des boulets rouges lancés par l'ennemi qui environne la place ; il prend l'engagement de secourir les habitants et de reconnaître leur fidélité en récompensant ceux qui se signaleront. 6 février 1677. 1 pièce  
Non consultable
- 1017** Apostille du duc d'Arenberg et d'Arschot, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " eschevins, conseil et communauté de la ville de Mons, " les autorisant à " lever à intérêt et à moindre frais que faire se pourra, le capital de mille florins de rente, " en y affectant, pour hypothèque, " les cinq solz destinez à l'entremise des fortifications de Nimy, " conformément à la résolution prise par le conseil et les soixante hommes, dans leur assemblée du 12 dudit

mois. 19 février 1677.

1 pièce

- 1018** Lettres du roi Charles II, autorisant les échevins, conseil et communauté de la ville de Mons à continuer, durant quatre ans, la levée des impositions sur " vin, bière et marchandises ". Dans leur requête, les échevins avaient fait valoir que l'état des finances de la ville était plus déplorable que jamais. 15 mars 1677.
- 1 pièce

- 1019** Apostille du duc d'Arenberg et d'Arschot, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " seigneurs du Magistrat, conseil et communauté de la ville de Mons ", leur octroyant de lever la somme de 64,000 florins en rentes, au denier seize, sur leur recette de quarante sols à la rasière de grain braisé, à la condition d'employer cette somme à l'achèvement de la construction des casernes. 17 août 1677.
- 1 pièce

- 1020** Apostille du duc d'Arenberg et d'Arschot, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " Magistrat, conseil et communauté de la ville de Mons ", leur permettant de lever la somme de 14,000 florins en constitutions de rentes viagères, rachetables au denier sept, " sur et en tant moins des soixante-quatre mil florins cy-devant octroyés de lever en rentes au denier seize sur les 40 sols à la razière de grain braisé ". Le capital susdit sera employé en achat de bois de lit, paillasses, couvertures, feu et lumière, paiement des logements des officiers " et des soldats logés chez les hostelains ", et à l'achèvement des casernes. 13 novembre 1677.
- 1 pièce

- 1021** Lettre adressée par le duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas, aux échevins de la ville de Mons, pour leur exprimer que le duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut, lui ayant rendu compte de ce qui se passe en cette ville, du zèle et de la fidélité avec lesquels on y soutient les incommodités du blocus, il ne manquera pas d'en faire part à Sa Majesté, et leur promet un prompt secours. 20 juillet 1678.
- 1 pièce

Non consultable

- 1022** Lettre adressée par le roi Charles II aux mayeur et échevins de la ville de Mons. Son cousin le duc de Villa-Hermosa l'ayant informé de leurs bons devoirs et assistances pour la défense de cette ville durant le blocus des Français, il leur en exprime toute sa gratitude et les assure de sa royale bienveillance dans toutes les occasions où ils pourraient y recourir. 25 septembre 1678.
- 1 pièce

Non consultable

- 
- 1023** Lettre adressée aux mayeur et échevins de la ville de Mons par don Juan, pour les féliciter sur la conduite qu'ils ont tenue durant le blocus de la ville de Mons. 25 septembre 1678.  
1 pièce  
Non consultable
- 1024** Apostille du duc d'Arenberg et d'Arschot, grand bailli de Hainaut, octroyant aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons de constituer des rentes au montant de 1500 livres sur la recette de quarante sols à la rasière de grain braisé, à charge de rembourser chaque année jusqu'à concurrence de 200 livres de ces rentes, remboursables au denier seize. 28 mars 1679.  
1 pièce
- 1025** Lettres du roi Charles II, homologuant le règlement émané du conseil de la ville de Mons, le 27 septembre 1629, qui défend aux échevins d'exercer leurs fonctions cumulativement avec une recette. 5 avril 1680.  
1 pièce  
Non consultable
- 1026** Lettres du roi Charles II, autorisant les échevins, conseil et communauté de la ville de Mons à continuer, durant quatre ans, la levée des impositions sur " vin, bière et marchandises ", pour subvenir aux pressants besoins de cette ville. 19 décembre 1680.  
1 pièce
- 1027** Apostille de Jacques Fariaux, seigneur de Maulde, grand bailli de Hainaut, sur une requête des échevins, conseil et communauté de la ville de Mons, les autorisant à lever la somme de 32,000 florins en constitutions de rentes sur la recette de quarante sols à la rasière de grain braisé. Ce capital doit être affecté à l'achèvement des casernes. 10 février 1682.  
1 pièce
- 1028** Lettres du roi Charles II, homologuant le règlement, en vingt-six articles, accordé au corps des marchands drapiers de Mons par les échevins de cette ville, le 6 octobre 1654, et publié le 10 octobre 1658. 11 mars 1682.  
1 pièce
- 1029** Lettres par lesquelles les échevins, jurés, conseil et communauté de la ville de Mons, en conformité des lettres de S. M. du 16 avril 1676 et de la résolution du conseil de ville du 24 mars 1683, constituent, au profit de la chapelle de Notre-Dame de Cambron, une rente annuelle de 37 livres 10 sols tournois, rachetable au denier dix-huit. 28 mai 1683.  
1 pièce

- 1030** Décret du roi Charles II, portant que la judicature pour droits seigneuriaux dus à la ville de Mons compète aux échevins et au chef-lieu souverain de cette ville. Ce décret est émané ensuite de remontrance faite au conseil privé par Marie-Catherine le Febure, veuve de Francqville, en son vivant chevalier, demeurant à Mons, au sujet du paiement exigé d'elle par la ville d'un demi-droit seigneurial dû sur des maisons et héritages. 20 juillet 1684. 1 pièce  
Non consultable
- 1031** Lettres par lesquelles le roi Charles II accorde aux échevins, conseil et communauté de la ville de Mons la continuation de la levée des impositions y spécifiées, et ce, durant un nouveau terme de six ans. 22 août 1684. 1 pièce
- 1032** Lettres par lesquelles le roi Charles II accorde à la ville de Mons un atermolement de trois ans pour le paiement de ses dettes, sous les conditions suivantes : " les suppliants seront tenuz et obligez de payer leursditz crédateurs le plus arriérez à double canon jusques à ce qu'ilz seront égalez aux autres, sans divertir les deniers destinez et affectez au paiement de leurs rentes, à peine d'en répondre en leur nom privé ; et feront jurer par tous leurs receveurs l'observance exacte de ce règlement et ordonnance ". 24 janvier 1685. 1 pièce
- 1033** Apostille d'Eugène de Berghes, prince de Rache, grand bailli de Hainaut, sur une requête des échevins, conseil et communauté de la ville de Mons, les autorisant à lever la somme de mille livres de rente sur la recette de quarante sols ou sur celle de treize sols neuf deniers à la rasière de grain braisé, conformément à la résolution prise à l'assemblée du 9 du même mois, à laquelle étaient représentés les soixante hommes. 18 mars 1686. 1 pièce
- 1034** Apostille d'Eugène de Berghes, prince de Rache, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " magistrat, conseil et communauté de la ville de Mons ", leur permettant de continuer à lever trois patards au muid de grain braisé pour en affecter le produit au paiement des rentes constituées par cette ville au capital de 18,000 florins, conformément à la résolution du conseil, du 20 février 1638, pour l'érection d'un hôpital destiné aux malades atteints de la peste. 10 décembre 1687. 1 pièce
- 1035** Apostille du grand bailli de Hainaut sur une requête des mêmes, leur octroyant de pouvoir réduire au denier dix-huit les rentes

constituées au denier seize sur les recettes de quarante sols à la rasière de grain braisé, de treize sols neuf deniers, de cinq sols, des fortifications et du chausséage d'Havré, et de rembourser à l'ancien taux ceux qui refuseront de consentir à la réduction, en constituant de nouvelles rentes au denier dix-huit. 17 décembre 1687.

1 pièce

- 1036** Apostille d'Eugène de Berghes, prince de Rache, grand bailli de Hainaut, sur une requête des échevins, conseil et communauté de la ville de Mons, les autorisant à constituer des rentes usqu'à concurrence de 200 florins sur la recette de quarante sols à la rasière de grain braisé, et dont le capital sera employé à remettre en bon état le ravelin derrière le couvent des Récollets, à rebâtir la muraille du rempart entre les portes du Parc et de Nimy qui s'était écroulée, et à acquitter quelques dettes. 26 mars 1688.

2 pièces

- 1037** Lettres du roi Charles II, homologuant les statuts accordés par le magistrat de Mons à la corporation des merciers, passementiers et boutonniers de cette ville. Ces lettres ont été publiées à la Toison d'Or le 27 juillet 1688, et de la part de l'office de la prévôté de Mons le 17 octobre 1689. 5 juillet 1688.

1 chemise

- 1038** Apostille d'Eugène de Berghes, prince de Rache, grand bailli de Hainaut, sur une requête des échevins, conseil et communauté de la ville de Mons, leur octroyant de lever un capital de 20,000 florins sur les recettes dites de 40 sols, de 13 sols 9 deniers, etc., et de mettre ce capital à la trésorerie, " sans y pouvoir toucher qu'en cas de siège et par résolution du conseil ". 29 avril 1689.

1 chemise

- 1039** Lettres du roi Charles II, octroyant à la ville de Mons, " par forme d'essay " et pour le terme de six ans, de percevoir 13 livres au brassin, à la grande brasserie et 12 livres à la petite, à la charge des vendeurs ou broqueteurs, et de lever 20,000 florins à intérêts, pour l'achèvement du quartier des casernes vers la porte du Rivage. Le compte de cette recette sera rendu annuellement devant un commissaire délégué par le conseil privé. 19 juillet 1689.

1 pièce

- 1040** Décret de Sa Majesté en son conseil privé, déclarant que les échevins de Mons pourront ouvrir la foire de la Toussaint le 31 octobre pour la clôturer le 16 novembre de chaque année, nonobstant le règlement du corps des merciers récemment homologué. 21 octobre 1689.

1 pièce



- 1041 Décret du roi Charles II, motivé sur deux requêtes (jointes) présentées par les échevins, conseil et communauté de la ville de Mons, touchant la noblesse héréditaire prétendue par les descendants des conseillers des deux conseils de justice de la province de Hainaut. 3 octobre 1690. 1 pièce  
Non consultable
- 1042 Lettres par lesquelles Philippe-François, prince de Berghes, comte de Grimberghe, gouverneur, capitaine général, grand bailli et souverain officier de Hainaut, autorise la ville de Mons à lever la somme de 10,000 florins sur la recette de quarante sols à la rasière de grain braisé, pour être employée " aux nécessités publiques ". 20 mars 1691. 1 pièce
- 1043 Apostille de l'intendant de la province de Hainaut sur une requête des magistrats, conseil et communauté de la ville de Mons, autorisant la levée de 20,000 livres de France sur la recette de quarante sols à la rasière de grain braisé. Cette somme sera affectée à la construction des écuries pour 1800 chevaux, outre celles déjà bâties pour 700. 10 juin 1691. 1 pièce
- 1044 Lettres par lesquelles Louis XIV, roi de France et de Navarre, autorise la ville de Mons à lever la somme de 125,000 livres au denier le plus avantageux, pour la construction des nouvelles casernes destinées à ses troupes de cavalerie qui tiendront garnison ou passeront en cette ville, et pour l'entretien et les fournitures des casernes tant anciennes que nouvelles, moyennant d'en rendre compte à l'intendant du Hainaut. 12 juillet 1691. 1 pièce  
Non consultable
- 1045 Serment prêté par les échevins de la ville de Mons, en présence du gouverneur et de l'intendant du Hainaut. 21 juillet 1691. 1 pièce
- 1046 Apostille de l'intendant de la province de Hainaut sur une requête des magistrat, conseil et communauté de la ville de Mons, octroyant, pour un nouveau terme de six ans, la perception des impôts et maltôtes. 29 août 1691. 1 pièce
- 1047 Apostille de l'intendant de la province de Hainaut sur une requête des mêmes. Il leur octroie, " par provision seulement, " de lever le droit de 46 livres à la grande brasserie et 42 livres 10 sols à la petite, pour les bourgeois, et 68 livres 2 sols à la grande brasserie et 62 livres 18 sols à la petite, pour les broqueteurs. Les privilégiés,

à l'exception des ordres mendiants et les dames du chapitre, contribueront pour 32 livres à la grande brasserie et 30 livres à la petite. Le produit de ces impositions sera employé au rachat des logements des officiers. 2 octobre 1691.

1 pièce

**1048** Apostille de l'intendant de la province de Hainaut sur une requête des magistrat, conseil et communauté de la ville de Mons. Il déclare que les rentes qui seront constituées en vertu de l'octroi du 12 juillet précédent, seront payées chaque année sur l'assignation particulière que le magistrat aura choisie. 20 octobre-6 novembre 1691.

1 pièce

**1049** Apostille de l'intendant de la province de Hainaut sur une requête des magistrats de la ville de Mons, les autorisant provisionnellement à percevoir le droit de 5 patards à la " quartelle " de savon, conformément à l'octroi de 1634 l. 23 novembre 1691.

2 pièces

**1050** Lettres par lesquelles Louis, roi de France et de Navarre, octroie aux " magistrat, conseil et communauté " de la ville de Mons de percevoir, pendant trois ans, des bourgeois, 46 livres Hainaut à la grande brasserie et 42 livres 10 sols à la petite, des marchands broqueteurs, 68 livres 2 sols à la grande brasserie et 62 livres 18 sols à la petite, et des privilégiés, à l'exception des religieux mendiants, des Carmélites, des religieuses de Sainte-Marie et des dames du chapitre, 32 livres à la grande brasserie et 30 à la petite. Le produit de ces impositions sera affecté au rachat du logement effectif des officiers de la garnison. 11 janvier 1692.

1 pièce

**1051** Déclaration de l'intendant du Hainaut sur la requête des magistrats de la ville de Mons, portant que le renvoi qu'il a fait au conseil ordinaire, de l'instruction et du procès des cavaliers accusés du vol commis dans l'église de Sainte-Waudru, a été fait pour obtenir une justice plus prompte, mais que cela ne préjudiciera point aux droits desdits magistrats. 28 mars 1692.

1 pièce

Non consultable

**1052** Règlement arrêté par le magistrat de Mons, pour la direction et la surveillance des travaux publics de cette ville. Ce règlement supprime les deux charges de " maîtres ou intendants honoraires des ouvrages ". Le " greffier des ouvrages " prendra le titre de contrôleur et en remplira les fonctions, et un expert en aura la direction et prendra le titre de directeur des ouvrages. L'un et l'autre seront assermentés. 19 novembre 1692.

1 pièce

- 1053** Apostille de l'intendant de la province de Hainaut sur une requête des magistrats de la ville de Mons, qui avait pour objet de n'accorder aucune autre exemption de l'impôt sur la bière, que celles dont jouissent les ordres mendiants, les chanoinesses de Sainte-Waudru, les Carmélites et les filles de la Visitation. L'intendant ordonne que le paiement de cette imposition sera payée jusqu'à ce que l'on ait autrement pourvu au logement des officiers. 24 avril 1693. 1 pièce
- 1054** Apostille de l'intendant des provinces de Hainaut, de Namur, etc., sur une requête des magistrats, conseil et communauté de la ville de Mons, les autorisant par provision à continuer la levée, durant un nouveau terme de trois ans, de l'octroi pour le rachat du logement des officiers de la garnison. 22 décembre 1694. 1 pièce
- 1055** Lettres par lesquelles Louis, roi de France et de Navarre, permet aux magistrats, conseil et communauté de la ville de Mons de continuer, pendant six ans, la levée des impositions sur la bière, le vin, le brandevin, le tabac, le vinaigre, le savon, le grain, l'avoine, les esturgeons, les huîtres, les harengs, les morues, les fromages, le beurre, le foin, le sel, le tuage, ainsi que des droits de papier scellé, de chausséage, des portes et autres, moyennant d'en rendre compte dans la forme ordinaire. 26 octobre 1696. 1 pièce
- 1056** Dépêche adressée par Maximilien-Emmanuel, gouverneur général des Pays-Bas, au comte de Mastaing, général de bataille, gouverneur, capitaine général et grand bailli par intérim de la province de Hainaut, par laquelle il lui ordonne de rendre aux magistrats, conseil et communauté de la ville de Mons les clefs et l'artillerie qu'ils avaient en leur possession avant la prise de cette ville par les Français. 30 décembre 1697. 1 pièce
- Non consultable
- 1057** Lettre adressée par Maximilien-Emmanuel, gouverneur général des Pays-Bas, à la cour souveraine de Hainaut, pour lui imposer silence jusqu'à nouvel ordre, sur le différend mu entre elle et le magistrat de Mons, au sujet du port de robes longues par les échevins. Suit le texte des significations faites à la cour et au conseil ordinaire. 22 mars 1698. 1 pièce
- Non consultable
- 1058** Lettre adressée par Maximilien-Emmanuel, gouverneur général des Pays-Bas, au conseil ordinaire du Roi, à Mons, par laquelle il

confirme la résolution de ce conseil en date du 22 mars précédent, au sujet du port des robes du magistrat de Mons, et ordonne à celui-ci de s'y conformer. 2 juin 1698.

1 pièce

Non consultable

- 1059** Acte par lequel les échevins de la ville de Mons font connaître qu'à la semonce de Jacques Cavée, faisant fonctions de mayeur, ils ont, " par jugement et suite paisible l'un de l'autre, " déclaré que le nommé Choux a été condamné à une amende de vingt sols pour avoir fait une emprise sur la chaussée allant à Hyon, ainsi que l'avaient constaté les maîtres des ouvrages, en présence des échevins, le 20 mai précédent, en faisant la visite des waressais hors ville. 14 juillet 1698.

1 pièce

- 1060** Résolution prise par le magistrat de Mons, au sujet du décret de prise de corps à la charge du seigneur de Jaitte (Jean-François de Maleingreau) par le conseil ordinaire, de faire saisir un membre de ce conseil, si ladite exécution avait lieu. 26 juillet 1698.

1 pièce

Non consultable

- 1061** Décret du conseil d'État, déboutant six habitants de Mons, se disant nobles et en cette qualité se croyant exempts des charges personnelles telles que de guet et de garde en ladite ville; leur permettant néanmoins de se faire substituer dans ces charges. 23 mars 1699.

1 pièce

Non consultable

#### F. XVIIIÈME SIÈCLE

- 1062** Décret du marquis de Bedmar, gouverneur général des Pays-Bas, déclarant que, conformément à la requête des magistrats de la ville de Mons, le logement des officiers de la garnison de cette ville continuera à avoir lieu sur le pied du règlement accordé en 1676. 6 août 1701.

1 pièce

Non consultable

- 1063** Apostille du Magistrat de la ville de Mons sur une requête des curé et mambours de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré et " l'avertence " des maîtres de la Grande-Aumône des pauvres de cette ville, touchant les arrérages d'une rente de 600 livres, due par la chambre du clergé de Hainaut et donnée par le sieur Hannotin pour augmenter les revenus de la cure de ladite paroisse. Les échevins décident que les maîtres de la Grande-Aumône devront se contenter de recevoir les arrérages dont il s'agit, par moitié, et que

le curé de Saint-Nicolas recevra l'autre moitié. 30 décembre 1701.  
1 pièce

Non consultable

**1064** Règlement accordé par les échevins de la ville de Mons à la  
connétablie des " gantiers et tassetiers " de cette ville. 23 janvier  
1702.  
1 pièce

**1065** Serment prêté à la ville de Mons, au nom du roi Philippe V, par le  
comte du Roeulx, grand bailli de Hainaut, et serment réciproque de  
cette ville à Sa Majesté. 21 février 1702.  
1 pièce

**1066** Lettres par lesquelles le roi Philippe V supprime la connétablie des  
arbalétriers de Notre-Dame et l'hôpital de Saint-Jacques, à Mons, et  
affecte leurs revenus à la création d'un hôpital royal pour les  
soldats malades. 12 août 1702.  
1 pièce

**1067** Décret du roi " en son conseil, " déclarant que le jardin ayant  
appartenu à la confrérie des arbalétriers de Notre-Dame, que l'on a  
incorporé dans celui de l'hôtel du Gouvernement, y demeurera à  
perpétuité, sans que les états de Hainaut et le Magistrat de la ville  
de Mons soient tenus à aucun désintéressement envers les anciens  
membres de cette confrérie. Il est précédé de la requête présentée  
par les états de Hainaut et le Magistrat de Mons, et suivi des  
significations faites aux domiciles des srs Marin, Ghodemart et  
Vivien, confrères. On voit, par la requête, que les confrères de  
Notre-Dame avaient fait " saisir et arrester le prix de la vente de  
l'hostel de Naast, destiné pour en partie fournir les quinze mille  
cinq cent florins à l'auditeur Biseau, pour sa maison incorporée  
dans le mesme Gouvernement ". 18 août 1702.  
1 pièce

Non consultable

**1068** Lettres du roi Philippe V, portant règlement pour l'administration  
financière de la ville de Mons. 20 juillet 1703.  
1 pièce

**1069** Lettres par lesquelles le roi Philippe V agrée, approuve et ratifie le  
contrat passé, le 29 mars 1703, entre Jean-François, marquis de  
Roisin, intendant de la province de Hainaut, et les pères Minimes  
de Mons, au sujet de la chapelle des Arbalétriers. 28 juillet 1703.  
1 pièce

**1070** Lettres par lesquelles l'archevêque-duc de Cambrai approuve et  
confirme la convention faite, le 3 février précédent, par les  
mambours de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré et les héritiers du

sieur Du Bois, curé de cette église, au sujet de la cession faite par ceux-ci des arrérages de la rente de 600 livres due par le clergé de Hainaut à la cure de Saint-Nicolas. L'archevêque ordonne que les curés de cette paroisse ne profiteront désormais que de la moitié de cette rente jusqu'à ce que la Grande-Aumône des pauvres ait été payée de ce qui lui revient. 23 avril 1704.

1 pièce

Non consultable

- 1071** Sentence du conseil souverain de Hainaut, prononcée dans le procès mu entre les maîtres et connétables du corps des savetiers de Mons, d'une part, et les maîtres et connétables du corps des cordonniers de cette ville, au sujet de l'application du règlement accordé aux savetiers, le 9 octobre 1685, qui " ordonne, entre autres choses établies pour les différentier des corduaniers, de coudre à une seule fois le talon avec la semelle et la bordure ". 3 juillet 1704.
- 1 pièce
- 1072** Décret du roi " en son conseil, " prescrivant à Gabriel Carton et à Jean-François Duquesne, conseillers et receveurs généraux du papier timbré en Hainaut, de payer annuellement aux magistrats de la ville de Mons la somme de 5,485 livres 18 sols, du prix de quarante gros la livre, monnaie de Flandre, montant d'une année commune de dix qu'ils levaient avant l'édit de 1703. 21 mars 1705.
- 3 pièces
- 1073** Décret du roi en son conseil, ordonnant au conseiller-avocat fiscal de Hainaut de remettre les tabatières dont font mention la requête (jointe) du Magistrat de la ville de Mons. Ces tabatières se trouvaient à la boutique d'un marchand étranger installé à Valenciennes, nommé Chardron, dans une salle de l'hôtel de ville; elles avaient été saisies, à la foire de cette ville, le 8 novembre 1704, par ordre du conseil de Hainaut : ce qui avait donné lieu à un conflit de juridiction. 4 décembre 1705.
- 1 pièce
- 1074** Lettres du roi en son conseil, ordonnant au conseil et à l'avocat fiscal de Hainaut de se régler suivant le décret du 4 décembre 1705, au sujet des tabatières saisies à la foire de Mons. 12 janvier 1706.
- 1 pièce
- 1075** Décret du roi Philippe V, portant que " la surveillance de l'administration et régie de la maison de la dame de la Houssière " appartient au Magistrat de la ville de Mons, conformément à l'article 2 du chapitre XL des chartes générales du Hainaut, et interdisant au conseil de Hainaut de se mêler de la surveillance, administration et régie des hôpitaux et bonnes maisons de cette

ville. 22 janvier 1706.

1 pièce

- 1076** Apostille du conseil d'État sur une requête du conseiller-avocat fiscal de S. M., lui ordonnant de se conformer aux décrets du 18 mars et du 4 décembre 1705 et du 12 janvier 1706, au sujet des tabatières saisies en 1704 à la foire de Mons. 13 février 1706.  
1 chemise
- 1077** Déclaration du conseil souverain de Hainaut, portant que, sur la requête du conseiller-avocat du Roi et l'avis rendu par les échevins de Mons, le droit de chausséage établi à la porte de Bertaimont, en cette ville, sera à l'avenir exposé à recours, et fixé à un patard au chariot, deux liards à la charrette, neuf deniers au cheval, un liard à la vache et deux deniers au mouton et au cochon, à charge de rendre compte annuellement du produit de ce droit. 10 mars 1706.  
1 pièce  
Non consultable
- 1078** Lettres du roi Philippe V, par lesquelles il engage à la ville de Mons, pour la somme de 100,000 florins, la perception des droits de papier timbré dans toute la province de Hainaut. 18 janvier 1707.  
1 pièce
- 1079** Décret du roi Philippe V, prescrivant à Gabriel Carton et à ses commis de laisser jouir le Magistrat de Mons de tous les revenus du papier timbré, de lui en laisser la régie et le débit, et de lui délivrer tous les timbres et papiers timbrés qui sont en leur pouvoir, et leur interdisant d'en distribuer aucun à l'avenir, sous peine d'amende. 24 janvier 1707.  
1 pièce
- 1080** Décret du roi Charles III, par apostille sur une requête des magistrats de la ville de Mons, renvoyant Noël De Burges devant ces magistrats pour juger la cause de demande en cassation de recours contre Pierre Ardembourg et autres, laquelle avait été portée devant le conseil de Hainaut, ensuite d'un autre décret que ledit De Burges avait obtenu le 10 juillet précédent. Ce décret est précédé de la requête des magistrats et suivi des significations faites au conseil souverain de Hainaut et " au domicile de Jacques Petit, vis-à-vis du Poids de fer, où demeure Noël De Burges ". 16 janvier 1708.  
1 pièce  
Non consultable
- 1081** Décret du roi Charles III, sur une requête des magistrats de la ville de Mons, par lequel il déclare que leurs ordonnances de police doivent être observées par tous ceux qui habitent cette ville, soit ecclésiastiques, nobles, conseillers ou autres privilégiés, sans



exception, et qu'en conséquence, ils sont autorisés à faire contraindre ceux qui ne se soumettront pas à leur ordonnance pour la visite, la vente et le prix des grains. 10 avril 1709.

1 pièce

Non consultable

**1082** Octroi, accordé par Philippe V aux magistrats de Mons, en leur qualité de surintendants de la Grande-Aumône et des autres bonnes maisons de cette ville, de lever une somme de douze ou de quinze mille florins sur les biens de ladite Grande-Aumône, pour subvenir aux pressants besoins des pauvres. 22 juin 1709.

1 pièce

**1083** Lettres du roi Philippe V, accordant à la ville de Mons la continuation, pendant douze ans, de " l'attermination " qui lui a été accordée par le règlement du 20 juillet 1703. 20 août 1709.

1 pièce

**1084** Décret du roi Charles III, ordonnant aux magistrats de la ville de Mons " de faire une nouvelle visite très exacte des grains comme aussi des bestiaux qu'il peut y avoir dans toutes les maisons et lieux de la ville, tant du chapitre de Sainte-Waudru, ecclésiastiques, nobles, conseillers et tous autres habitans, nuls exceptez, " et de publier " à cet effet tels édits avec commination d'amendes qu'ils trouveront à propos, " à cause de l'état de siège de cette ville. 11 octobre 1709.

1 pièce

Non consultable

**1085** Lettres du roi Charles III, octroyant aux " magistrats et conseil " de la ville de Mons de lever 50,000 florins sur la recette du papier timbré, pour parfaire la somme de 100,000 florins stipulée dans l'acte de cession des droits sur le timbre nouvellement établis dans la province. 16 septembre 1710.

1 pièce

**1086** Décret du roi Charles III, déterminant la compétence respective du chef-lieu de la ville de Mons et du conseil de Hainaut en matière de cassation de recours ou ventes judiciaires, ou par décrets de mainfermes, faites par-devant ledit chef-lieu et les lois subalternes. 23 décembre 1710.

1 pièce

Non consultable

**1087** Apostille du duc d'Arenberg et d'Arschot, grand bailli de Hainaut, sur une requête des " magistrats et conseil de la ville de Mons ", les autorisant à constituer sur l'imposition du papier timbré des rentes au montant annuel de 2,000 florins, pour satisfaire aux charges de cette ville. 4 novembre 1712.

1 pièce

- 1088** Règlement pour le logement et la conduite des troupes des États Généraux des Provinces-Unies qui tiendront garnison dans les villes de la Barrière, en vertu de l'article 19 du traité dit de la Barrière du 15 novembre 1715. 30 janvier 1716.

1 pièce

Non consultable

- 1089** Lettres de l'empereur Charles VI, par lesquelles il charge Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de Prié, son conseiller d'État et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, de prêter en son nom le serment dû aux états de ces pays, et de recevoir leur promesse et serment d'obéissance et fidélité, avec pouvoir de substituer en sa place une ou plusieurs personnes à cet effet. 25 juillet 1716.

1 pièce

- 1090** Lettres adressées par le marquis de Prié, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, au prince de Rubempré et d'Everberg, grand veneur du duché de Brabant, le chargeant de prêter serment aux états de Hainaut, au nom de l'empereur, et de recevoir le serment de ces états, dans leur assemblée du 18 dudit mois. 2 octobre 1717.

1 pièce

- 1091** Deux pièces contenant le cérémonial à observer par messieurs du Magistrat de la ville de Mons à l'inauguration de l'empereur, comme comte de Hainaut, et les formules des serments à prêter au nom de Sa Majesté par le prince de Rubempré, et par la ville de Mons. 18 octobre 1717.

2 pièces

- 1092** Lettres de Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de Prié, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, conseiller d'État de Sa Majesté impériale et catholique, et son ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas. 6 décembre 1717.

1 chemise

- 1093** Contrat passé entre la ville de Mons et le couvent des Carmélites, au sujet de la reconstruction d'une muraille située entre ce couvent et la caserne de cavalerie appelée le quartier du Bon-Vouloir, qui avait été construite après le siège de 1691. Il est stipulé que la ville accordera aux carmélites, " pour cette fois tant seulement, des bois propres à faire des échalats pour soutenir leurs vignobles ". 3 et 5 août 1719.

1 pièce

Non consultable

- 1094** Lettres du prince Eugène de Savoie aux députés des états de Brabant (ensuite de leurs représentations du 31 juillet précédent),

ainsi conçues : en temps de paix, les troupes impériales allemandes ne doivent avoir ni vivandiers ni bouchers, lorsqu'elles sont en garnison ; mais il en est autrement lorsqu'elles sont campées, selon la règle universellement observée, moyennant toutefois d'acquitter les droits et impositions. 16 août 1719.

1 pièce

Non consultable

**1095** Dépêche du marquis de Prié, ministre plénipotentiaire du gouvernement des Pays-Bas, aux échevins et conseil de la ville de Mons, les informant que l'octroi qui leur a été accordé par les ennemis, le 15 janvier 1707, pour la levée de l'imposition du papier timbré dans toute la province de Hainaut, " est venu à cesser au moment que sa Majesté imple et cathe a pris possession de la même province, et qu'elle est en droit d'incorporer ce revenu à son domaine " ; mais qu'elle consent toutefois à leur accorder la régie de ce droit, moyennant finance à convenir avec un ou deux députés de leur corps qu'ils pourront lui envoyer. 10 octobre 1721.

1 pièce

**1096** Déclaration du conseil souverain de Hainaut, portant que les habitants de l'allouet de Binche s'abstiendront de faire paître leurs bestiaux dans les tailles du bois le Comte et du bois de Léonsart jusqu'à ce qu'elles aient l'âge fixé. 3 février 1722.

1 pièce

Non consultable

**1097** Convention passée entre les échevins de la ville de Mons et les mambours de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, d'une part, et l'abbé et les religieux d'Hasnon, d'autre part, par laquelle il est fait cession perpétuelle, au profit de ceux-ci, moyennant la somme de 33 pistoles, d'un héritage incorporé dans leur refuge et pour lequel ils devaient annuellement une rente de trois chapons à ladite église. Suit la quittance délivrée, le même jour, par les mambours, de la somme de 33 pistoles à eux payée par Pierre-François Lexin, bailli d'Hasnon. 20 juillet 1722.

2 pièces

Non consultable

**1098** Apostille du marquis de Prié sur une requête des magistrats de la ville de Mons. Il leur est permis de planter des arbres sur la rive externe de la contrescarpe des fortifications de cette ville, et de jouir " de ce plantis et de sa digue ". 9 mars 1724.

1 pièce

Non consultable

**1099** Dépêche du marquis de Prié, faisant connaître aux magistrats de la ville de Mons que, par décret de ce jour, il a été déclaré que l'exemption du papier timbré que les fermiers des impôts généraux

du Hainaut demandaient, pour ce qui concerne leur ferme, leur est refusée. 27 avril 1724.

1 pièce

Non consultable

**1100** Dictum prononcé par le conseil souverain de Hainaut dans le procès entre Hermès Bernard, tuteur de Marie-Joseph Warneck, et les échevins de la ville de Mons. Le conseil déclare que ceux-ci devront fournir annuellement au requérant la somme de 120 livres pour la nourriture et l'entretien de sa pupille jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de dix-huit ans, si toutefois ils ne préfèrent la placer à la bonne maison des Orphelins de cette ville. 16 février 1725.

1 pièce

Non consultable

**1101** Décret du comte de Daun, lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, ordonnant aux échevins de la ville de Mons de remettre au pouvoir de Nicolas Anseau, curé de Saint-Germain et doyen de chrétienté, Pierre Waresquelles, prêtre, accusé d'un vol commis au préjudice d'Albert Nicaise, bourgeois et marchand de cette ville, chez qui il demeurait. 26 février 1725.

1 pièce

Non consultable

**1102** Décret du comte de Daun, par lequel, en confirmant celui du 26 février précédent, il ordonne itérativement aux échevins de la ville de Mons de remettre au doyen Anseau le prêtre Waresquelles, moyennant l'offre faite par Charles-Antoine Goulart, official de l'archevêché de Cambrai, de payer les frais que l'arrestation de cet ecclésiastique a occasionnés. 16 avril 1725.

1 pièce

Non consultable

**1103** Apostille de S. M. sur la requête des magistrats de la ville de Mons concernant le prêtre Waresquelles, qui sera remis au doyen de chrétienté de Mons aussitôt que Charles-Antoine Goulart, official de l'archevêché de Cambrai, aura acquitté les frais de détention dus à la ville, lesquels s'élèvent à la somme de 751 livres et 14 sols, " par modération ". La requête précède. 26 avril 1725.

1 pièce

Non consultable

**1104** Apostille du conseil d'État, portant que les enfants orphelins de militaires ne doivent pas être à la charge de la ville de Mons, mais qu'ils peuvent être reçus à la bonne maison du Saint-Esprit en cette ville. La requête des " magistrats, conseil et communauté de la ville de Mons " précède. Elle rappelle le procès qui leur a été intenté par le tuteur de Marie-Joseph Warneck. 29 avril 1725.

1 pièce

Non consultable

- 1105** Décret de la congrégation des cardinaux au sujet du différend qui existait entre les récollets de la province de France et ceux de la province de Saint-André de Flandre, par rapport aux couvents de Mons, de Binche et de Tournai. Il porte que rien ne sera innové à l'égard de ces communautés. 10 mai 1725.
- 2 pièces
- Non consultable
- 1106** Dépêche de Sa Majesté aux magistrats de Mons, les informant que, par décret de ce jour, elle a décidé que le conseil de Hainaut était incompétent pour juger une action intentée par-devant lui par les religieuses de l'hôpital de la Rose à Lessines, et que l'arrêt qu'ils ont rendu le 24 mai 1724 en cette matière doit avoir son effet. Cette dépêche est précédée de toutes les pièces qui s'y rattachent. 18 juin 1725.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1107** Déclaration de Sa Majesté sur le différend mu entre la ville de Mons et les fermiers du droit de mortemain à cause de la saisie, faite le 16 novembre 1724 par le sergent des mortemains, des effets de Renier Roly, natif de Middelbourg, qui se trouvaient au cabaret de la Bible d'or, et de la boutique qu'il avait installée en la chambre du Cellier, durant la foire. Ce marchand était mort subitement à Mons, et les échevins faisaient valoir que le privilège de la franche foire devait s'étendre à tous les marchands et que l'on ne pouvait conséquemment recevoir de ceux-ci des droits d'aubaineté ou autres. La déclaration porte que les effets saisis doivent être restitués aux héritiers du défunt ou à leurs ayants-cause. 5 juillet 1725.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1108** Dépêche du comte de Daun, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, aux magistrats de la ville de Mons, portant : 1° qu'en réponse à leur requête présentée à Sa Majesté impériale et catholique en son conseil d'État, il a chargé le duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut, de donner les ordres nécessaires aux commandants des troupes pour qu'à l'avenir il soit défendu aux artisans qui ne sont pas admis dans les corps de métiers de cette ville de travailler, soit dans les casernes, soit au dehors des portes de la ville, à la confection de souliers neufs pour les officiers et soldats de la garnison ; 2° que, pour cette fois, les souliers qui ont été saisis par ordre des magistrats, seront rendus, afin d'éviter que la perte ne retombe sur les régiments. 24 juillet 1725.
- 1 pièce
- Non consultable

- 1109** Dépêche du même au duc d'Arschot, gouverneur et grand bailli de Hainaut, l'invitant à donner les ordres nécessaires aux commandants des troupes, à l'effet " de ne faire ou laisser travailler, dans les casernes ou ailleurs, des artisans qui ne sont pas admis pour maîtres dans les corps des métiers, à aucune besogne, ni à des habits, chapeaux, ny souliers ". 24 juillet 1725.  
1 pièce  
Non consultable
- 1110** Décret, porté ensuite de représentation des états de Hainaut et du Magistrat de la ville de Mons, contenant que les abbayes, les gentilshommes, les seigneurs haut-justiciers et les autres privilégiés devront contribuer aux corvées nécessaires à la construction de la chaussée d'Ath à Mons, " ne s'agissant d'aucune taille mixte ou personnelle, ny d'une taxe générale du pays, mais d'une contribution particulière de ceux qui sont voisins de ladite chaussée ". 23 mai 1727.  
1 pièce  
Non consultable
- 1111** Déclaration de Marie-Élisabeth, princesse royale de Hongrie, de Bohême et des Deux-Siciles, archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas, portant que, pour conserver l'uniformité de régie et empêcher les difficultés qui pourraient naître de la diversité des règlements, les raffineurs de sel de la ville de Mons devront payer la maltôte du sel gris qu'ils ont en magasin et de celui qu'ils feront venir dorénavant, accordant auxdits raffineurs diminution du droit pour ce qu'ils en transporteront hors de la province de Hainaut. 13 février 1730.  
1 pièce  
Non consultable
- 1112** Lettres de l'archiduchesse Marie-Élisabeth au prieur du couvent des Carmes déchaussés, à Mons, rappelant qu'elle lui a fait connaître, le 14 juin 1728, que l'intention de l'empereur était que les couvents de cet ordre établis dans les villes de Mons et de Namur, ainsi que l'ermitage de Marlaigne restassent incorporés à la province wallonne de Lille jusqu'à autre disposition et à condition qu'ils fussent gouvernés par des sujets de la domination de Sa Majesté. Elle l'informe qu'ac-cédant aux représentations qui lui ont été faites, l'empereur autorise ces couvents à élire des supérieurs de telle nation qu'il leur conviendra. 3 mars 1730.  
1 pièce  
Non consultable
- 1113** Lettres par lesquelles Marie-Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas, fait connaître au Magistrat de la ville de Mons qu'en attendant qu'elle ait disposé de la charge de mayeur de cette ville, il sera permis au sieur Hanecart, président à

mortier du parlement de Douai, de retirer de la caisse de la mairie de Mons la somme de 18,000 livres que le conseil de Hainaut y a fait séquestrer. 13 octobre 1730.

1 pièce

Non consultable

**1114** Lettres closes de Marie-Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas, ordonnant au Magistrat de la ville de Mons de suspendre l'exécution de l'octroi, obtenu du duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut, pour la levée d'une somme de 90,000 livres sur le produit du papier timbré. 27 mars 1731.

1 pièce

**1115** Déclaration de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, prescrivant que le règlement du 20 juillet 1703 doit, en ce qui concerne la cave au vin du chapitre de Sainte-Waudru, " être ponctuellement observé et sortir son plein et entier effet, " et qu'en conséquence ce chapitre ne doit être affranchi de maltôte que jusqu'à concurrence de vingt-cinq muids de vin par an, afin de remédier aux abus qui se commettaient au préjudice de la ville de Mons, par le débit qui se faisait en ladite cave. 5 avril 1732.

1 pièce

Non consultable

**1116** Apostille de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sur une requête des " magistrats, conseil et communauté de la ville de Mons, " concernant la perception des menus droits octroyés par le règlement du 20 juillet 1703. L'archiduchesse les autorise à continuer la perception de ces droits et à " les donner en ferme générale pour la plus grande utilité de la ville, comme ils ont fait jusqu'à présent ". 17 mai 1732.

3 pièces

**1117** Lettres de l'empereur Charles VI, octroyant à la ville de Mons de pouvoir lever, sur la recette de l'impôt de trois patards au pot de vin, la somme nécessaire pour satisfaire à la transaction passée avec les entrepreneurs des fournitures faites à la garnison, avant et durant le siège de cette ville, en 1709. 9 août 1732.

1 pièce

**1118** Dépêche de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, informant le Magistrat de la ville de Mons que, par décret de ce jour, elle a déclaré que l'official de l'archevêché de Cambrai doit se servir de papier timbré pour la signification de ses actes judiciaires ; mais que, prenant en considération les motifs que cet official a fait valoir, elle lui a accordé remise, ainsi qu'à son greffier et appariteur, des amendes auxquelles ils avaient été condamnés. 28 mars 1733.

1 pièce

Non consultable



- 
- 1119** Dépêche de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, informant le Magistrat de Mons que, par décret de ce jour, elle a déclaré que le droit imposé sur les fromages de Maroilles ne se lèvera provisionnellement que sur l'ancien pied de trois deniers par panier. 15 juin 1733. 1 pièce
- 1120** Apostille du conseil souverain de Hainaut sur une requête de Jérôme Mattens et d'André Scarchereau, marchands de fromages de Maroilles, bourgeois de Mons, au sujet du " droit de cinq patards au cent pesant desdits fromages prétendu par le Magistrat de cette ville ". 6 juillet 1733. 1 pièce
- 1121** Décret de l'empereur Charles VI, portant interprétation des chartes du Hainaut, au sujet des matières de cassation d'œuvres de loi et des conditions qui pouvaient être stipulées par un acquéreur de biens mainfermes. Ce décret a été rendu sur la requête présentée au conseil privé par Marie-Jeanne Delcourt et Joseph Desomme, exécuteurs du testament d'Adrien de la Barre, baron du Maisnil. 17 octobre 1735. 3 pièces
- 1122** Décret de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, confirmant, selon les intentions de l'empereur, au duc d'Arschot et d'Arenberg, le droit de renouveler annuellement le Magistrat de Mons, tant qu'il exercera les fonctions de grand bailli de Hainaut, " et cela sans être astreint à la liste des sujets, qu'il est tenu de demander tous les ans au Conseil d'Hainau, pour luy servir d'information ". 16 avril 1736. 1 pièce
- Non consultable
- 1123** Lettres par lesquelles Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, etc., adjoint le prince Charles d'Arenberg à son père Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, grand bailli de Hainaut, avec future succession à ces fonctions, et lui accorde dispense d'âge en tant que de besoin. 15 décembre 1740. 1 pièce
- Non consultable
- 1124** Diplôme de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, de Bohême, etc., portant à la connaissance des états, ainsi que des conseils collatéraux et de justice des Pays-Bas, les actes des 21 et 22 novembre 1740 (y transcrits, traduits en français), par lesquels elle s'est adjoint François, duc de Lorraine et de Bar, grand duc de Toscane, son époux, en qualité de co-régent de tous ses états,

royaumes et pays héréditaires, lequel a accepté et a pris l'engagement de maintenir la pragmatique sanction du 19 avril 1713. 18 février 1741.

1 pièce

Non consultable

- 1125** Apostille du grand bailli de Hainaut sur une requête des " magistrats et conseil de la ville de Mons, " leur octroyant de lever la somme de 14,000 livres, argent courant, sur la recette du papier timbré. Cette somme devait être affectée au paiement des travaux qui avaient été faits aux étangs des Apôtres et de Prelle ou des Prêtres. 7 novembre 1741.
- 1 chemise
- 1126** Apostille du grand bailli de Hainaut, octroyant à la ville de Mons de pouvoir lever la somme de 4,219 livres 4 sols, argent courant, sur la recette du papier timbré. La requête des " magistrats, conseil et communauté de la ville de Mons " fait connaître que cette somme sera employée à payer la dépense occasionnée par " la demy-lune à laquelle on travaille dans l'étang des Apôtres, derrière le chemin couvert de Saint-Ladre ". 11 février 1742.
- 2 pièces
- 1127** Lettres par lesquelles Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, etc., autorise les " magistrats et conseil de la ville de Mons " à extraire, moyennant d'indemniser les propriétaires, des grés dans les fonds les plus rapprochés de la ville et notamment en un endroit appartenant au baron de Gottignies, pour les employer au rétablissement des deux premiers ponts de la porte de Nimy, qui menaçaient ruine. 2 avril 1743.
- 1 pièce
- 1128** Ordonnance provisionnelle du conseil souverain de Hainaut sur une requête du conseiller-avocat de Sa Majesté, concernant plusieurs points de juridiction et de police restés litigieux entre la ville de Mons, le chapitre de Sainte-Waudru et le duché d'Havré au Béguinage et à la porte de la Guérite. 6 juillet 1743.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1129** Lettres de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, etc., accordant à la ville de Mons le pouvoir de lever la somme de 40,000 florins en plusieurs constitutions au fur et à mesure de ses besoins, sur la recette du papier timbré, à la condition d'employer ce capital à l'entretien des casernes et au rachat du logement des officiers de la garnison. 27 janvier 1744.
- 1 pièce

- 1130** Formules des serments prêtés à la ville de Mons par le prince d'Arenberg et d'Arschot, grand bailli de Hainaut, au nom de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, et réciproquement par la ville de Mons. 4 mai 1744.  
1 chemise
- 1131** Lettres par lesquelles les mayeur, échevins, conseil et communauté de la ville de Mons vendent, au profit de la trésorerie de cette ville, une rente de 16 livres 8 sols 6 deniers, assignée sur la recette du papier timbré, conformément à l'octroi du 27 janvier 1744, et ce, moyennant le capital de 328 livres 10 sols payé par le trésorier Dobies et provenant du remboursement, fait par N. Rochefort, d'une rente qu'il devait sur sa maison à l'angle de la rue d'Enghien. 31 août 1744.  
1 pièce
- 1132** Décret du prince Charles de Lorraine, contenant que celui du 4 août 1739 et la disposition de l'art. 13 du chap. 1er des chartes générales de Hainaut restent en vigueur et sortiront à l'avenir leur plein et entier effet, quant aux offices et places de la magistrature, nonobstant l'acte du 31 janvier 1624, et chargeant le Magistrat de Mons de s'y conformer, avec injonction de faire publier immédiatement ledit décret du 4 août 1739. 22 janvier 1745.  
1 pièce  
Non consultable
- 1133** Arrêt du Conseil d'État, maintenant les magistrats de la ville de Mons dans la jouissance des domaines engagés à cette ville par les anciens souverains, et dans la perception du droit de timbre, à l'exception de celui de la châteltenie d'Ath, des prévôtés de Beaumont et Chimay, et ce, moyennant d'acquitter la somme de 70,000 florins, monnaie de Hainaut, conformément à leur résolution du 29 septembre précédent. 19 octobre 1746.  
1 pièce  
Non consultable
- 1134** Décret du comte d'Argenson, ministre du roi de France, adressé au baron de Lucé, intendant du Hainaut, pour remettre la ville de Mons et les particuliers en la possession et jouissance des terrains qui étaient incorporés dans les fortifications démolies. 16 mars 1747.  
1 pièce  
Non consultable
- 1135** Lettre du baron de Lucé, intendant du Hainaut, envoyant au Magistrat de Mons copie du décret ci-dessus du comte d'Argenson, et l'informant que les titres de propriété doivent être remis à M. de Valicourt, qui est chargé de les examiner et de rétablir la ville dans la jouissance des terrains réclamés, conformément aux intentions

du roi. 20 mars 1747.

1 pièce

Non consultable

- 1136** Lettres de Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, notifiant au Magistrat de Mons son retour aux Pays-Bas à l'effet d'y reprendre les rênes du gouvernement. 24 avril 1749.

1 pièce

Non consultable

- 1137** Lettres par lesquelles Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, notifie au Magistrat de Mons que Sa Majesté a nommé le marquis de Botta-Adorno son ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas, à l'effet de remplacer le gouverneur général en cas d'absence ou d'autre empêchement. 16 avril 1750.

1 pièce

Non consultable

- 1138** Lettres par lesquelles Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, informe le Magistrat de Mons que l'impératrice a formé provisionnellement une jointe pour la direction des monnaies, et lui ordonne, de la part de Sa Majesté, de correspondre avec cette jointe tant pour les monnaies que pour les ouvrages d'orfèvrerie. 18 avril 1750.

1 pièce

Non consultable

- 1139** Décret de Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, portant : 1° que la permission pour représenter des spectacles fait partie de la police et qu'en conséquence il appartient au Magistrat de Mons de l'accorder, de même que de pouvoir la faire notifier par affiches, " comme il s'est toujours pratiqué " ; 2° que les fermiers ou adjudicataires des héritages compris dans les fortifications de cette ville sont tenus, comme tous autres, de payer les droits de chausséage et de consommation, et qu'il en sera donné avis au baron de Dombal, commandant de la place. 22 septembre 1752.

2 pièces

Non consultable

- 1140** Décret du duc Charles de Lorraine, réglant la franchise de la cave au vin du chapitre de Sainte-Waudru d'après le règlement du 20 juillet 1703 et la déclaration du 5 avril 1732, en élevant à cinquante muids de vin par an l'exemption accordée à ce chapitre. 27 octobre 1752.

2 pièces

Non consultable

- 1141** Lettres d'Antoine-Othon, marquis de Botta-Adorno, faisant connaître au Magistrat de la ville de Mons qu'il a plu à l'impératrice

de le rappeler et de le décharger de ses fonctions de ministre plénipotentiaire, et de nommer à sa place le comte Charles de Cobenzl. 15 septembre 1753.

1 pièce

Non consultable

- 1142** Lettres par lesquelles l'impératrice Marie-Thérèse institue sa belle-sœur et cousine la princesse Anne-Charlotte de Lorraine et de Bar, etc., pour la représenter en qualité d'abbesse séculière, patronne et protectrice de l'église et du chapitre de Sainte Waudru. 13 juillet 1754.
- 1 pièce
- 1143** Déclaration du duc Charles de Lorraine, qui soumet les officiers de la garnison de Mons au paiement des impôts et maltôtes, pour les vins qu'ils consomment en cette ville. 16 septembre 1754.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1144** Décret du duc Charles de Lorraine, accordant à Simon-Charles Robert dispense à l'effet de pouvoir faire partie de la magistrature de Mons en qualité d'échevin, nonobstant le second degré d'affinité qui existait entre lui et N. de Behault du Carmois. 17 mai 1755.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1145** Lettres par lesquelles l'impératrice Marie-Thérèse nomme Louis-Nicolas-Désiré Le Duc, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre et de Tupignies, à l'office de mayeur de Mons vacant par la mort de son père Pierre-Félix- Joseph Le Duc. 31 mai 1755.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1146** Lettres du duc Charles de Lorraine au Magistrat de Mons, l'informant de la nomination de Louis-Nicolas-Désiré Le Duc aux fonctions de mayeur de la ville de Mons, et chargeant le premier échevin de convoquer le conseil de cette ville pour procéder à son admission. 12 juin 1755.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1147** Décret du duc Charles de Lorraine, accordant au duc d'Arenberg, grand bailli de Hainaut, la faculté de faire grâce et d'accorder rémission de certains crimes et délits. 7 octobre 1755.
- 1 pièce
- Non consultable
- 1148** Ordonnance de l'impératrice Marie-Thérèse, statuant que, dans le comté de Hainaut, tous arrentements de biens censaux ou mainfermes, faits à un denier supérieur au 36e, argent de change,

seront considérés comme des ventes, et que, en conséquence, les droits de lots et ventes seront dus aux seigneurs, conformément à la teneur de leurs titres ou à la possession dans laquelle ils sont. 10 mars 1759.

1 pièce

Non consultable

**1149** Décret du duc Charles de Lorraine, réglant la juridiction du grand conseil de Malines sur la terre et seigneurie de Lembecq. 28 novembre 1759.

1 pièce

Non consultable

**1150** Lettres par lesquelles l'impératrice Marie-Thérèse accorde en arrentement perpétuel à Denis-Joseph Losson, avocat au conseil de Hainaut, seize boniers du bois domanial de Mons, situés près d'Hyon, à charge de payer à ceux du Magistrat de la ville de Mons, comme engagistes, 267 livres 2 sols 4 deniers annuellement. 30 juin 1761.

1 pièce

Non consultable

**1151** Dépêche de l'impératrice Marie-Thérèse " à ceux du chef-lieu de Mons, " ordonnant de lui faire connaître sans délai les titres sur lesquels ils se sont crus autorisés à accorder des lettres et à nommer des adjoints ou assesseurs pour réviser un procès déjà décidé par eux. 11 novembre 1761.

1 pièce

Non consultable

**1152** Dépêche de l'impératrice Marie-Thérèse, invitant " ceux du chef-lieu de Mons " à lui remettre un état spécifiant les frais d'une révision et ce qui revient par heure ou par jour à ceux qui y assistent. 7 décembre 1761.

1 pièce

Non consultable

**1153** Décret du duc Charles de Lorraine, défendant de nommer à l'avenir les conseillers fiscaux pour intervenir aux révisions, à cause du grand préjudice que cela cause aux affaires confiées à leurs soins. 3 février 1762.

1 pièce

Non consultable

**1154** Déclaration de l'impératrice Marie-Thérèse, portant qu'ensuite de la représentation du chef-lieu de Mons en date du 26 novembre 1761, on devra se conformer à l'avenir, à l'égard des révisions intentées devant ce siège de justice, pour les frais et honoraires des juges qui y assisteront, de la manière réglée pour celles qui ont lieu devant le conseil de Hainaut. 6 février 1762.

1 pièce

Non consultable

- 1155** Dépêche du Conseil des finances, faisant connaître aux magistrats de la ville de Mons que, sur leur représentation du 23 de ce mois au sujet de l'enlèvement de l'official N. Coupez, il a été donné des ordres aux officiers principaux des droits de Sa Majesté en cette ville, de veiller à ce que les employés de ce service ne commettent point des excès de nature à troubler l'ordre public. 30 septembre 1762.

1 pièce

Non consultable

- 1156** Contrat, passé en présence d'hommes de fief de Hainaut, entre la ville de Mons et Germain Senault, bourgeois de cette ville, pour la jouissance et l'usage du moulin du By-lez-Hyon (précédemment à usage de " moulin à peau "), durant le terme de trente-trois ans, à charge de convertir cette usine en un tordoir à l'huile et aux conditions exprimées dans ce bail. 25 avril 1763.

1 pièce

Non consultable

- 1157** Octroi du duc Charles de Lorraine, permettant au Magistrat de la ville de Mons de reprendre la possession et jouissance précaires des terrains des fortifications inutiles. 19 septembre 1763.

1 pièce

Non consultable

- 1158** Acte par lequel " les magistrats de la ville de Mons, " en leur qualité de surintendants de l'église paroissiale de Saint-Germain, en cette ville, agréent et ratifient la transaction passée, le 12 du même mois, entre le chapitre, les grand maître, intendants et mambours de cette église, au sujet de la sonnerie des cloches, des funérailles, etc., et dont la teneur précède. 16 juillet 1766.

1 pièce

- 1159** Lettres de l'impératrice Marie-Thérèse, cédant et transportant " à ceux du Magistrat " de la ville de Mons, moyennant, le prix de 9,000 florins, argent de change, sur le pied de la soumission agréée par le duc Charles de Lorraine, le 24 novembre 1779, " les bâtiments et terrains des classes du collège des ci-devant jésuites de ladite ville, plus amplement retracés dans le plan formé par l'architecte Bource, le 10 décembre 1778, dans celui dressé par l'architecte et contrôleur des domaines de Mons, Merlin, le 17 juin de la présente année, et suivant qu'ils se trouvent désignés dans la criée du 2 juillet 1779 ". 17 août 1780.

3 pièces

- 1160** Acte, délivré par les échevins et le conseil de la ville de Mons, du



serment prêté, la veille, par cette ville à Sa Majesté l'empereur et roi. Cet acte relate que le serment prêté à la ville, au nom de l'empereur, était " tel qu'en l'an mil sept cent quarante-quatre il fut prêté au nom de feu Sa Majesté l'impératrice reine d'Hongrie et de Bohême, de glorieuse mémoire ". 28 août 1781.

1 pièce

- 1161** Lettres d'Albert-Casimir, prince royal de Pologne et de Lituanie, duc de Saxe, etc, lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, contenant la teneur du serment prêté, le 27 août précédent, à la ville de Mons, au nom de l'empereur Joseph II, par le duc d'Arenberg, grand bailli de Hainaut, en vertu des lettres de substitution à lui délivrées, le 26 juillet, et des lettres patentes de Sa Majesté, données à Vienne le 2 mars de la même année, et dont le texte est inséré dans les présentes. 15 septembre 1781.

1 pièce

- 1162** Lettres de l'empereur Joseph II, accordant à Bonaventure-Hyacinthe-Joseph de Bousies, fils cadet du vicomte de Rouveroy, l'office de mayeur de la ville de Mons, vacant par la mort de Louis-Nicolas-Désiré Le Duc, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre et de Tupignies. 11 mai 1782.

1 pièce

Non consultable

- 1163** Lettres de l'empereur Joseph II, portant cession en arrentement perpétuel à la ville de Mons, des moulins banaux de cette ville et de la direction et disposition des eaux de la Trouille, sans pouvoir nuire à la navigation de cette rivière et de celle de la Haine. 5 avril 1784.

1 pièce

- 1164** Dépêche des gouverneurs généraux des Pays-Bas, transmettant au Magistrat de Mons un écrit rédigé par l'empereur lui-même, et déjà communiqué à tous les départements de ses royaumes et pays héréditaires allemands, dans lequel Sa Majesté fait connaître " les vues et les principes fondamentaux d'après lesquels elle veut, pour le plus grand bien de ses peuples, que les affaires se traitent, et que tous les employés et serviteurs de l'État se dirigent dans les parties de l'administration publique qui leur sont respectivement confiées ". 7 avril 1784.

1 pièce

Non consultable

- 1165** Lettres de l'empereur Joseph II, agréant l'emplacement choisi par le Magistrat de Mons pour l'établissement d'un cimetière hors de la ville, à l'usage des quatre paroisses qui sont sous la juridiction dudit Magistrat, ainsi que les arrangements proposés concernant les murs de clôture, la construction des chars funèbres et des

chapelles mortuaires. 21 février 1785.

1 pièce

**1166** Lettres des gouverneurs généraux des Pays-Bas au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, contenant le règlement émané de l'empereur pour tous les chapitres de dames en ces pays. 22 avril 1786.

1 pièce

**1167** Lettres par lesquelles l'empereur Joseph II approuve la vente, faite en vertu du décret du 16 avril 1782, des terrains des fortifications et de l'arsenal militaire de la ville de Mons. 30 septembre 1786.

1 pièce

**1168** Lettres de l'empereur Joseph II, approuvant la vente des bâtiments et terrains de l'ancien couvent des Carmélites, à Mons, et de plusieurs maisons et héritages situés en la rue du Trou Boudin ou de Bon-Vouloir, qui appartenaient à l'administration des biens des couvents supprimés. 17 novembre 1787.

1 pièce

**1169** Lettres de l'empereur Joseph II, nommant maire de la ville de Mons Henri-Joseph de Royer de Woldre. 12 mai 1789.

1 pièce

Non consultable

**1170** Ordonnance de l'empereur, pour le placement de " lanternes à réverbères " dans les rues, places et carrefours de la ville de Mons. 1er octobre 1789.

1 pièce

**1171** Dépêche des gouverneurs généraux des Pays-Bas, informant le Magistrat de Mons que l'empereur a nommé le comte François-Georges de Metternich-Wennebourg son ministre plénipotentiaire auprès de leurs personnes, pour le gouvernement général des Pays-Bas, sous leurs ordres et pendant leurs absences. 12 juillet 1791.

1 pièce

**1172** Lettres d'Albert-Casimir, prince royal de Pologne et de Lithuanie, duc de Saxe et de Teschen, lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, contenant : 1° celles de l'empereur Léopold, données à Vienne le 14 février 1791, chargeant le duc Albert de Saxe-Teschen précité de prêter le serment dû aux états des Pays-Bas et de recevoir celui des états, avec pouvoir de substituer en sa place une ou plusieurs personnes ; 2° la teneur du serment prêté, le 12 juillet suivant, par le duc à la ville de Mons ; 3° la teneur du serment prêté par les " mayeur, échevins, bourgeois, conseil, manants et habitants représentant tous les corps et communauté

de cette ville de Mons ". 23 juillet 1791.

1 chemise

- 1173** Lettres du duc Albert de Saxe et de Teschen, etc., lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, contenant : 1° celles de l'empereur François 1er, données à Vienne le 19 mars 1792, qui chargent ledit duc de prêter, au nom de Sa Majesté, le serment dû aux états des Pays-Bas et de recevoir le leur, avec pouvoir de substitution ; 2° celles du duc de Saxe et de Teschen, datées " du quartier général à Mons le 29 mai 1792, " par lesquelles il délègue le prince Charles de Ligne pour remplir la mission susdite ; 3° la teneur du serment prêté, le 11 juin, par le prince Charles de Ligne à la ville de Mons ; et 4° celle du serment prêté à Sa Majesté par la ville de Mons. 14 juillet 1792.

1 chemise

#### G. XIXÈME SIÈCLE

- 1174** Lettres par lesquelles, en vertu du pouvoir lui attribué par arrêté du 20 février 1816, le Conseil suprême de noblesse confirme la ville de Mons dans la possession des armes y dessinées. 15 avril 1818.

Non consultable

- 1175** Brevet de la Commission des récompenses nationales, accordant un drapeau d'honneur à la commune de Mons, en vertu du décret du Congrès national du 28 mai 1831. 27 septembre 1832.

- 1176** Lettres par lesquelles Léopold 1er, roi des Belges, confirme à la ville de Mons les armoiries y figurées et coloriées, et qui sont : " de gueules, à une ville d'argent à quatre tourelles dont les deux intérieures portent des guidons d'or et les deux extérieures le globe impérial surmonté de la croix, de même, ayant au-dessus de la porte les armes de Hainaut, et sous la herse un chien, de garde, d'argent : ladite ville posée sur une terrasse de sinople, l'écu timbré d'une couronne d'or ". 25 janvier 1842.

## II. REGISTRES ET LIASSES

### A. CARTULAIRES ET RECUEILS HISTORIQUES

- 1186** Cartulaire, dit " Livre rouge ", composé de cinq volumes in-folio, dont le premier et le deuxième sont écrits sur vélin et les trois autres sur papier. 1295-XVIIIe siècle.

5 volumes

- 
- 1187 - 1188 DEUX LIASSES INTITULÉES " RECUEIL DE COPIES DE CHARTES ET OCTROIS OBTENUS PAR LA VILLE DE MONS, DE 1294 À 1793 " ; ON Y A JOINT DES REQUÊTES PRÉSENTÉES PAR LE MAGISTRAT À L'EFFET D'OBTENIR DES OCTROIS. 1294-1793.
- 1187 1ère partie. 1 chemise
- 1188 2e partie. 1 chemise
- 1189 Liasse intitulée " Recueil de pièces pour justifier que la concession des octrois était attribuée au grand bailli de Hainaut " ; on y trouve des actes des années 1508, 1560, 1563, 1566, 1568, 1648, 1649, 1650, 1652, 1659, 1677, 1679, 1682, 1686, 1687, 1787 et 1788. 1508-1788. 1 chemise
- 1190 Recueil de copies et d'extraits de chartes et ordonnances du Hainaut et de la ville de Mons. 1200-1472. 1 volume
- 1191 Recueil de copies de chartes du Hainaut et de la ville de Mons. 1200-1428. 1 volume
- 1192 Recueil intitulé : " Chartes de 1410 et autres ". s.d. 1 volume
- 1193 Recueil contenant les chartes accordées à la ville de Mons. 1428-1484. 1 volume
- 1194 Recueil intitulé : " Proiect de la charte de l'an iiijc iiijxx x exhibé à l'empereur Maximilian ", et contenant 51 feuillets. XVe siècle. 1 volume
- 1195 Recueil intitulé : " Projet pour la charte générale ", collationné le 30 août 1564. XVIe siècle. Il contient 405 feuillets et est précédé d'une table. 1 volume
- 1196 Registre intitulé " Applicat des titres et enseignemens pour prouver que la haute justice en la ville de Mons appartient au Magistrat seul ", et ayant 195 feuillets. 1750. 1 volume
- 1197 Recueil, portant sur le dos " Mémorial d'affaires diverses, anciennes

---

et intéressantes ". 1285-1421.

1 volume

**1198** Recueil sur le dos duquel on a écrit " Mémorial historique, 1372 à 1462 ". 1372-1462.

1 volume

**1199** Recueil d'édits et ordonnances, et mémorial des affaires de la ville de Mons. 1402-1532.

1 volume

**1200** Recueil de pièces relatives à l'établissement des Jésuites à Mons. 1582-1598.

1 volume

**B. ÉDITS, PLACARDS ET ORDONNANCES.**

*1201 - 1241 QUARANTE-ET-UN REGISTRES ET RECUEILS D'ÉDITS ET ORDONNANCES PUBLIÉS À MONS, DE 1545 À 1807. UN CERTAIN NOMBRE DE CES DOCUMENTS SONT IMPRIMÉS. 1545-1807.*

**1201** 1ère partie.

1 volume

**1202** 2e partie.

1 volume

**1203** 3e partie.

1 volume

**1204** 4e partie.

1 volume

**1205** 5e partie.

1 volume

**1206** 6e partie.

1 volume

**1207** 7e partie.

1 volume

**1208** 8e partie.

1 volume

**1209** 9e partie.

1 volume

---

1210	10e partie.	1 volume
1211	11e partie.	1 volume
1212	12e partie.	1 volume
1213	13e partie.	1 volume
1214	14e partie.	1 volume
1215	15e partie.	1 volume
1216	16e partie.	1 volume
1217	17e partie.	1 volume
1218	18e partie.	1 volume
1219	19e partie.	1 volume
1220	20e partie.	1 volume
1221	21e partie.	1 volume
1222	22e partie.	1 volume
1223	23e partie.	1 volume
1224	24e partie.	1 volume
1225	25e partie.	1 volume
1226	26e partie.	1 volume

---

		1 volume
1227	27e partie.	1 volume
1228	28e partie.	1 volume
1229	29e partie.	1 volume
1230	30e partie.	1 volume
1231	31e partie.	1 volume
1232	32e partie.	1 volume
1233	33e partie.	1 volume
1234	34e partie.	1 volume
1235	35e partie.	1 volume
1236	36e partie.	1 volume
1237	37e partie.	1 volume
1238	38e partie.	1 volume
1239	39e partie.	1 volume
1240	40e partie.	1 volume
1241	41e partie.	1 volume
1242	Pièce intitulée " Inventaire des ordonnances de Sa Majesté ". 1618-1755.	



1 pièce

- 1243 Registre, écrit sur parchemin par plusieurs mains et contenant 49  
feuillettes. XIIIe-XVe siècle.
- 1 volume

*1244 - 1245 DEUX RÔLES, SANS DATE, CONTENANT LES BANS DE  
POLICE DE LA VILLE DE MONS. XIVE SIÈCLE.*

- 1244 1ère partie.
- 1 pièce

- 1245 2e partie
- 1 pièce

*1246 - 1259 QUATORZE REGISTRES ET RECUEILS DE BANS ET  
ORDONNANCES DE POLICE DE LA VILLE DE MONS. 1394-1794.*

- 1246 1ère partie.
- 1 volume

- 1247 2e partie.
- 1 volume

- 1248 3e partie.
- 1 volume

- 1249 4e partie.
- 1 volume

- 1250 5e partie.
- 1 volume

- 1251 6e partie.
- 1 volume

- 1252 7e partie.
- 1 volume

- 1253 8e partie.
- 1 volume

- 1254 9e partie.
- 1 volume

- 1255 10e partie.
- 1 volume

---

1256	11e partie.	1 volume
1257	12e partie. Non consultable	1 volume
1258	13e partie.	1 volume
1259	14e partie.	1 volume

C. DÉPÊCHES ET DÉCRETS DU GOUVERNEMENT.

1260	<i>1260 - 1262 TROIS RECUEILS DE DÉPÊCHES ET DÉCRETS DES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS. 1620-1778.</i> 1ère partie.	1 volume
1261	2e partie.	1 volume
1262	3e partie.	1 volume
1263	<i>1263 - 1264 DEUX RECUEILS DE DÉPÊCHES DIVERSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DES PAYS-BAS, DU GRAND BAILLI DE HAINAUT ET D'AUTRES AUTORITÉS, CONCERNANT DES POINTS D'ADMINISTRATION. 1567-1794.</i> 1ère partie.	1 volume
1264	2e partie.	1 volume
1265	Recueil de dépêches du gouvernement général et d'autres autorités, mémoires et requêtes, relatifs au logement de la garnison et des troupes de passage. 1637-1766.	1 volume
1266	<i>1266 - 1268 TROIS RECUEILS DE DÉPÊCHES ET AUTRES PIÈCES RELATIVES À DES SOLENNITÉS CIVILES ET RELIGIEUSES À L'OCCASION D'ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES. 1558-1710.</i> 1ère partie.	1 volume

- |      |   |          |
|------|---|----------|
| 1267 | 2e partie.  | 1 volume |
| 1268 | 3e partie.  | 1 volume |
| 1269 | Recueil de dépêches, instructions et autres écrits concernant les nominations et prises de possession des grands baillis et gouverneurs de Hainaut, leurs prérogatives, serments et funérailles. 1613-1791. | 1 volume |
| 1270 | Recueil de lettres de convocation aux assemblées des états de Hainaut. 1656-1788.   | 1 volume |
| 1271 | Recueil de dépêches et autres écrits concernant les cérémonies et le deuil à observer, à la mort des princes. 1539-1850.  | 1 volume |

D. RESCRIPTIONS OU CORRESPONDANCES DU MAGISTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT

*1272 - 1286 QUINZE LIASSES, COMPOSÉES DE 343 DOSSIERS, DE RESCRIPTIONS, DÉCRETS ET PAPIERS DIVERS, DES ANNÉES 1546, 1595, 1605, 1615, 1616, 1620, 1632, 1636, 1639, 1645, 1653, 1656 À 1658, 1669, 1677, 1678, 1688 À 1690, 1696, 1700, 1702, 1703 À 1709, 1714, 1716 À 1721, 1723 À 1732, 1734 À 1740, 1742, 1744, 1747 À 1776, 1781 À 1783, 1785, 1788 À 1794. 1546-1794.*

- |      |                               |           |
|------|-------------------------------|-----------|
| 1272 | 1ère partie.                  | 1 chemise |
| 1273 | 2e partie.<br>Non consultable | 1 chemise |
| 1274 | 3e partie.<br>Non consultable | 1 chemise |
| 1275 | 4e partie.<br>Non consultable | 1 chemise |
| 1276 | 5e partie.                    | 1 chemise |

---

	Non consultable	
1277	6e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1278	7e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1279	8e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1280	9e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1281	10e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1282	11e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1283	12e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1284	13e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1285	14e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1286	15e partie.	1 chemise
	Non consultable	
1287	<i>1287 - 1288 REGISTRES AUX RESCRIPTIONS DU PENSIONNAIRE HANNECART, PRÉCÉDÉ DE TABLES ALPHABÉTIQUES. 1693-1724.</i> Premier registre composé de 310 feuillets et précédé de tables alphabétiques.	1 volume
1288	Second registre composé de 283 feuillets et précédé de tables	

alphabétiques.

1 volume

*1289 - 1290 REGISTRES AUX RESCRIPTIONS DU PENSIONNAIRE PETIT, PRÉCÉDÉS DE TABLES ALPHABÉTIQUES. 1727-1741.*

**1289** Premier registre comprenant 312 feuillets remplis.

1 volume

**1290** Second registre comprenant 52 feuillets remplis.

1 volume

*1291 - 1292 VOLUMES INTITULÉS " DIVERS RECUEILS ET RESCRIPTIONS ", CONTENANT DES COPIES DE CHARTES, STATUTS, DÉCRETS, PLACARDS ET PIÈCES DE LA CORRESPONDANCE AVEC LE GOUVERNEMENT, ET PRÉCÉDÉ DE TABLES ALPHABÉTIQUES. XVIIIÈ-XVIIIÈ SIÈCLES.*

**1291** Premier volume comprenant 329 feuillets.

1 volume

**1292** Second volume comprenant 256 feuillets.

1 volume

**1293** Volume intitulé " Registre des requêtes et rescRIPTIONS pour l'administration des biens et privilèges de la ville de Mons, commençant le 7 décembre 1764, finissant le 5 octobre 1769 ", comprenant 220 feuillets et se terminant par une table alphabétique. 7 décembre 1764 - 5 octobre 1769.

1 volume

**1294** Registre aux requêtes et rescRIPTIONS, ayant 149 feuillets remplis. 31 mai 1769 - 5 juillet 1781.

1 volume

#### E. RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE VILLE

*1295 - 1326 REGISTRES, CONTENANT LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE VILLE. 1409-1794.*

**1295** 25 juin 1409 - 13 juin 1425.

1 volume

**1296** 24 octobre 1425 - 13 décembre 1466.

1 volume

**1297** 3 janvier 1467 - 21 mai 1485.

1 volume

---

1298	26 mai 1485 - 12 juillet 1509.	1 volume
1299	28 juillet 1509 - 15 septembre 1522.	1 volume
1300	27 septembre 1522 - 27 octobre 1536.	1 volume
1301	13 novembre 1536 - 9 décembre 1559.	1 volume
1302	16 décembre 1559 - 12 juillet 1575.	1 volume
1303	26 juillet 1575 - 6 janvier 1579.	1 volume
1304	28 février 1579 - 7 avril 1581.	1 volume
1305	27 mai 1581 - 27 octobre 1586.	1 volume
1306	25 juin 1581 - 31 mai 1586.	1 volume
1307	17 juin 1581 - 13 février 1593.	1 volume
1308	4 décembre 1586 - 29 octobre 1592.	1 volume
1309	1er mars 1593 - 26 octobre 1600.	1 volume
1310	2 décembre 1600 - 4 janvier 1612.	1 volume
1311	27 septembre 1608 - 13 juin 1624.	1 volume
1312	19 août 1624 - 18 août 1626.	1 volume
1313	1er septembre 1626 - 18 octobre 1629.	1 volume

---

1314	11 décembre 1629 - 2 novembre 1638.	1 volume
1315	8 janvier 1639 - 26 mars 1654.	1 volume
1316	18 avril 1654 - 22 octobre 1664.	1 volume
1317	22 octobre 1664 - 30 décembre 1679.	1 volume
1318	2 janvier 1680 - 16 avril 1691.	1 volume
1319	16 avril 1691 - 9 janvier 1698.	1 volume
1320	15 janvier 1698 - 18 février 1717.	1 volume
1321	1er mars 1717 - 7 janvier 1731.	1 volume
1322	17 février 1731 - 20 octobre 1742.	1 volume
1323	7 décembre 1742 - 25 février 1751.	1 volume
1324	8 janvier 1639 - 26 mai 1744.	1 volume
1325	8 juin 1751 - 7 mars 1768.	1 volume
1326	31 mai 1768 - 23 juin 1794.	1 volume

#### F. RÉOLUTIONS DU BUREAU DU MAGISTRAT

*1327 - 1330 REGISTRES AUX RÉOLUTIONS DU BUREAU DU  
MAGISTRAT. 1651-1794.*

1327	22 octobre 1651 - 29 novembre 1692.	1 volume
1328	6 septembre 1710 - 6 mars 1755.	

---

		1 volume
1329	14 octobre 1764 - 8 janvier 1789.	1 volume
1330	9 janvier 1789 - 28 juin 1794.	1 volume
1331	Registre aux résolutions du Magistrat, contenant des pièces relatives à l'administration, aux usages observés en diverses circonstances, à la visite des chemins et cours d'eau, à la nomination du Magistrat. 29 août 1724 - 12 mai 1770.	1 volume
1332	<i>1332 - 1333 REGISTRES AUX AVIS, ORDONNANCES ET APPOINTEMENTS DU MAGISTRAT SUR LES REQUÊTES À LUI PRÉSENTÉES PAR LES PARTICULIERS, POUR LA RECONSTRUCTION DE LEURS HABITATIONS, L'ALIGNEMENT DES FAÇADES, ET À L'EFFET D'OBTENIR DES GRATIFICATIONS, ETC. 1766-1795.</i> 5 août 1766 - 23 août 1796.	1 volume
1333	24 février 1781 - 19 mai 1794.	1 volume
	G. DROIT DE BOURGEOISIE	
1334	<i>1334 - 1352 RÔLES ANNUELS DE PERCEPTION. 1283-1333.</i> 1283.	1 rouleau
1335	1296.	1 rouleau
1336	1299.	1 rouleau
1337	1302.	1 rouleau
1338	1303.	1 rouleau
1339	1304.	1 rouleau



---

1340	1305.	1 rouleau
1341	1307.	1 rouleau
1342	1316.	1 rouleau
1343	1318.	1 rouleau
1344	1319.	1 rouleau
1345	1320.	1 rouleau
1346	1321.	1 rouleau
1347	1322.	1 rouleau
1348	1323.	1 rouleau
1349	1329.	1 rouleau
1350	1331.	1 rouleau
1351	1332.	1 rouleau
1352	1333.	1 rouleau
1353	<i>1353 - 1360 REGISTRES ANNUELS DE PERCEPTION. 1496-1632.</i> 1496 et 1497.	2 volumes
1354	s.d. [1ère moitié du xvie siècle].	6 pièces
1355	1558-1566.	

---

		9 volumes
1356	1567-1580.	9 volumes
1357	1585-1596.	8 volumes
1358	1597-1605.	9 volumes
1359	1606-1617.	10 volumes
1360	1618-1632.	10 volumes
<i>1361 - 1366 REGISTRES TRIENNAUX DE PERCEPTION. 1637-1765.</i>		
1361 /1	1361/1 - 6 1637-1654. 1637-1639.	1 volume
1361 /2	1640-1642.	1 volume
1361 /3	1643-1645.	1 volume
1361 /4	1646-1648.	1 volume
1361 /5	1649-1651.	1 volume
1361 /6	1652-1654.	1 volume
1362 /1	1362/1 - 6 1655-1672. 1655-1657.	1 volume
1362 /2	1658-1660.	1 volume
1362 /3	1661-1663.	

---

		1 volume
1362 /4	1664-1666.	1 volume
1362 /5	1667-1669.	1 volume
1362 /6	1670-1672.	1 volume
1363 /1	1363/1 - 6 1673-1690. 1673-1675.	1 volume
1363 /2	1676-1678.	1 volume
1363 /3	1679-1681.	1 volume
1363 /4	1682-1684.	1 volume
1363 /5	1685-1687.	1 volume
1363 /6	1688-1690.	1 volume
1364 /1	1364/1 - 7 1703-1726. 26 juin 1703 - 30 septembre 1705.	1 volume
1364 /2	5 octobre 1705 - 30 septembre 1708.	1 volume
1364 /3	12 octobre 1708 - 30 septembre 1711.	1 volume
1364 /4	1er octobre 1711 - 30 septembre 1714.	1 volume
1364 /5	1er octobre 1714 - 30 septembre 1717.	1 volume

---

1364 /6	5 octobre 1717 - 30 septembre 1720.	1 volume
1364 /7	4 octobre 1720 - 30 septembre 1723.	1 volume
1364 /8	8 octobre 1723 - 30 septembre 1726.	1 volume
1365 /1	1365/1 - 8 1726-1747. 3 octobre 1726 - 30 septembre 1729.	1 volume
1365 /2	5 octobre 1729 - 30 septembre 1732.	1 volume
1365 /3	6 octobre 1732 - 30 septembre 1735.	1 volume
1365 /4	3 octobre 1735 - 30 septembre 1738.	1 volume
1365 /5	4 octobre 1738 - 30 septembre 1741.	1 volume
1365 /6	4 octobre 1741 - 30 septembre 1744.	1 volume
1365 /7	1er octobre 1744 - 30 septembre 1747.	1 volume
1366 /1	1366/1 - 6 1747-1765. 16 octobre 1747 - 30 septembre 1750.	1 volume
1366 /2	5 octobre 1750 - 30 septembre 1753.	1 volume
1366 /3	1er octobre 1753 - 30 septembre 1756.	1 volume
1366 /4	15 novembre 1756 - 30 septembre 1759.	1 volume
1366 /5	5 novembre 1759 - 30 septembre 1762.	1 volume

---

1366 /6	18 octobre 1762 - 30 septembre 1765.	1 volume
1367 /1	<i>1367/1 - 2 REGISTRES ANNUELS DE PERCEPTION. 1764-1766.</i> 24 juin 1764 - 24 juin 1765.	1 volume
1367 /2	24 juin 1765 - 24 juin 1766.	1 volume
1368	Admission de nouveaux bourgeois. 1764-1786.	1 liasse
H. NOMINATION DU MAGISTRAT ET DU CONSEIL DE VILLE		
1369	<i>1369 - 1371 NOMINATION DES MEMBRES DU MAGISTRAT ET DU CONSEIL DE VILLE. XVE SIÈCLE-1794.</i> 1467-1690.	1 recueil
1370	1692-1750.	1 recueil
1371	1751-1794.	1 recueil
I. COMPTES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS		
1. COMPTES ÉCHEVINAUX		
1372 - 1379 Comptes des dettes et créances de la ville de Mons, rendus par les échevins sortant de charge à leurs successeurs. 1305-1379.		
1372 /1	<i>1372/1 - 7 1305-1320.</i> [1305-1306] (M9).	1 rouleau
1372 /2	[1305-1310] (E1).	1 rouleau
1372 /3	[s.d] - 15 août 1312 (E2 et E3).	1 rouleau

---

1372 /4	[s.d] - 15 août 1312 (E2 et E3).	1 rouleau
1372 /5	[s.d] - 1er novembre 1313 (E4 et E5).	1 rouleau
1372 /6	[s.d] - 1er novembre 1313 (E4 et E5).	1 rouleau
1372 /7	24 juin 1319 - 24 juin 1320 (E6).	1 rouleau
1373 /1	1373/1 - 6 1322-1327. 24 juin 1322 - 24 juin 1323 (E7 et E8).	1 rouleau
1373 /2	24 juin 1322 - 24 juin 1323 (E7 et E8).	1 rouleau
1373 /3	24 juin 1323 - 24 juin 1324 (E9).	1 rouleau
1373 /4	24 juin 1324 - 24 juin 1325 (E10).	1 rouleau
1373 /5	24 juin 1325 - 6 juillet 1326 (E11).	1 rouleau
1373 /6	6 juillet 1326 - 6 juillet 1327 (E12).	1 rouleau
1374 /1	1374/1 - 9 1329-1335. 6 juillet 1329 - 6 juillet 1330 (E13 et E14).	1 rouleau
1374 /2	6 juillet 1329 - 6 juillet 1330 (E13 et E14).	1 rouleau
1374 /3	6 juillet 1330 - 6 juillet 1331 (E15).	1 rouleau
1374 /4	6 juillet 1331 - 6 juillet 1332 (E16 et E17).	1 rouleau
1374 /5	6 juillet 1331 - 6 juillet 1332 (E16 et E17).	1 rouleau

---

1374 /6	6 juillet 1332 - 6 juillet 1333 (E18 et E19).	1 rouleau
1374 /7	6 juillet 1332 - 6 juillet 1333 (E18 et E19).	1 rouleau
1374 /8	6 juillet 1333 - 6 juillet 1334 (E20).	1 rouleau
1374 /9	6 juillet 1334 - 6 juillet 1335 (E21).	1 rouleau
1375 /1	1375/1 - 6 1337-1341. 6 juillet 1337 - 6 juillet 1338 (E22 et E23).	1 rouleau
1375 /2	6 juillet 1337 - 6 juillet 1338 (E22 et E23).	1 rouleau
1375 /3	6 juillet 1338 - 6 juillet 1339 (E24 et E25).	1 rouleau
1375 /4	6 juillet 1338 - 6 juillet 1339 (E24 et E25).	1 rouleau
1375 /5	6 juillet 1339 - 6 juillet 1340 (E26).	1 rouleau
1375 /6	6 juillet 1340 - 6 juillet 1341 (E27).	1 rouleau
1376 /1	1376/1 - 7 1342-1348. 6 juillet 1342 - 6 juillet 1343 (E28).	1 rouleau
1376 /2	6 juillet 1343 - 6 juillet 1344 (E29 et E30).	1 rouleau
1376 /3	6 juillet 1343 - 6 juillet 1344 (E29 et E30).	1 rouleau
1376 /4	6 juillet 1344 - 6 juillet 1345 (E31).	1 rouleau
1376 /5	6 juillet 1345 - 6 juillet 1346 (E32).	

---

		1 rouleau
1376 /6	6 juillet 1346 - 6 juillet 1347 (E33).	1 rouleau
1376 /7	6 juillet 1347 - 6 juillet 1348 (E34).	1 rouleau
1377 /1	1377/1 - 3 1355-1358. 6 juillet 1355 - 6 juillet 1356 (I86).	1 cahier
1377 /2	6 juillet 1356 - 6 juillet 1357 (I88).	1 cahier
1377 /3	6 juillet 1357 - 6 juillet 1358 (I92).	1 cahier
1378 /1	1378/1 - 4 1368-1373. 6 juillet 1368 - 6 juillet 1369.	1 cahier
1378 /2	6 juillet 1369 - 6 juillet 1370.	1 cahier
1378 /3	6 juillet 1371 - 6 juillet 1372.	1 cahier
1378 /4	6 juillet 1372 - 6 juillet 1373.	1 cahier
1379 /1	1379/1 - 4 1373-1379. 6 juillet 1373 - 6 juillet 1374.	1 cahier
1379 /2	6 juillet 1375 - 6 juillet 1376.	1 cahier
1379 /3	6 juillet 1376 - 6 juillet 1377.	1 cahier
1379 /4	6 juillet 1378 - 6 juillet 1379.	1 cahier
1380	Compte rendu aux échevins par Piérart dou Parc, receveur des	



biens des enfants de feux Jakemart Gallon et Stasse dou Parc. 11 février - 30 novembre 1318. (CRL6).

1381 - 1382 Comptes des assennes de Mons rendus par les échevins au receveur de Hainaut. 1310-1340.

*1381/1 - 4 1310-1327.*

- |  |   |           |
|--|---|-----------|
| <b>1381 /1</b>   | 1er novembre 1310 - 11 avril 1322 (H2).                       | 1 rouleau |
| <b>1381 /2</b>   | 25 décembre 1311 - 1er juin 1317 (H3).                        | 1 rouleau |
| <b>1381 /3</b>   | 25 décembre 1311 - 25 décembre 1326 (H1).                     | 1 rouleau |
| <b>1381 /4</b>   | 1er novembre 1320 - 16 mars 1327 (H4).                        | 1 rouleau |
| <i>1382/1 - 5 1328-1340.</i>   |   |           |
| <b>1382 /1</b>   | 9 février 1328 (n.st.) - 9 février 1329 (n.st.) (H6).         | 1 rouleau |
| <b>1382 /2</b>   | 9 février 1329 (n.st.) - 9 février 1330 (n.st.) (H7).         | 1 rouleau |
| <b>1382 /3</b>   | 9 février 1331 (n.st.) - 9 février 1332 (n.st.) (H8).         | 1 rouleau |
| <b>1382 /4</b>   | 25 janvier 1335 (n.st.) - 25 janvier 1336 (n.st.) (H9).       | 1 rouleau |
| <b>1382 /5</b>   | 16 novembre 1336 - 25 janvier 1340 (n.st.) (H10).             | 1 rouleau |
| 1383/1 - 2 Comptes des nouvelles assennes de Mons rendus par Jean Boudart, receveur de Hainaut, aux échevins montois. 1342-1344. |   |           |
| <b>1383 /1</b>   | 11 novembre 1342 - 12 novembre 1343 (DH1).                    | 1 rouleau |
| <b>1383 /2</b>   | 12 novembre 1343 - 9 février 1344 (n.st.) (DH2).              | 1 rouleau |
| <b>1384</b>  | Compte d'arrérages de rentes vendues pour le comte de Hainaut |           |

---

par la ville de Mons. 1321 (H5).

1 rouleau

## 2. COMPTES DE LA MASSARDERIE EN ROULEAUX ET PIÈCES ANNEXES

### a. Recettes et dépenses

*1385 - 1391 Comptes des recettes et dépenses du massard. 1289-1331.*

1385 /1	1385/1 - 10 1289-1308. 1er octobre 1289 - 19 mai 1291 (M1).	1 rouleau
1385 /2	28 avril - 30 novembre 1292 (M2).	1 rouleau
1385 /3	1er avril - 12 août 1293 (M3).	1 rouleau
1385 /4	Août 1295 - 25 janvier 1296 (n.st.) (M4).	1 rouleau
1385 /5	25 janvier - 25 avril 1296 (M5).	1 rouleau
1385 /6	1er avril 1297 (n.st.) - 1er avril 1299 (n.st.) (M71 et M72).	1 rouleau
1385 /7	1er avril 1297 (n.st.) - 1er avril 1299 (n.st.) (M71 et M72).	1 rouleau
1385 /8	1er avril 1299 (n.st.) - 1er avril 1300 (n.st.) (M8).	1 rouleau
1385 /9	27 mars - 1er octobre 1308 (M10 et M11).	1 rouleau
1385 /10	27 mars - 1er octobre 1308 (M10 et M11).	1 rouleau
1386 /1	1386/1 - 5 1308-1312. 1er octobre 1308 - 1er avril 1309 (M12).	1 rouleau

---

1386 /2	1er avril - 1er octobre 1309 (M13).	1 rouleau
1386 /3	1er octobre 1309 - 1er avril 1310 (M14).	1 rouleau
1386 /4	1er octobre 1310 - 1er avril 1311 (n.st) (M15).	1 rouleau
1386 /5	1er octobre 1311 - 1er avril 1312 (M16).	1 rouleau
1387 /1	1387/1 - 5 1312-1316. 1er avril - 1er août 1312 (M17).	1 rouleau
1387 /2	1er avril - 1er octobre 1313 (M18).	1 rouleau
1387 /3	1er octobre 1313 - 1er avril 1314 (M19).	1 rouleau
1387 /4	21 juillet 1314 - 23 mars 1315 (n.st.) (M20).	1 rouleau
1387 /5	1er octobre 1315 - 1er avril 1316 (n.st.) (M21).	1 rouleau
1388 /1	1388/1 - 5 1316-1319. 1er avril - 6 juillet 1316 (M22).	1 rouleau
1388 /2	6 juillet 1317 - 1er janvier 1318 (n.st.) (M23).	1 rouleau
1388 /3	1er janvier - 6 juillet 1318 (M24).	1 rouleau
1388 /4	6 juillet 1318 - 1er janvier 1319 (n.st.) (M25).	1 rouleau
1388 /5	1er janvier - 6 juillet 1319 (M26).	1 rouleau

---

1389 /1	1389/1 - 5 1319-1322. 6 juillet 1319 - 1er janvier 1320 (n.st.) (M27).	1 rouleau
1389 /2	1er janvier - 6 juillet 1320 (M28).	1 rouleau
1389 /3	6 juillet 1320 - 1er janvier 1321 (n.st.) (M29).	1 rouleau
1389 /4	1er janvier - 6 juillet 1321 (M30).	1 rouleau
1389 /5	6 juillet 1321 - 1er janvier 1322 (n.st.) (M31).	1 rouleau
1390 /1	1390/1 - 5 1323-1325. 1er janvier - 6 juillet 1323 (M32).	1 rouleau
1390 /2	6 juillet 1323 - 1er janvier 1324. (n.st.) (M33).	1 rouleau
1390 /3	1er janvier - 6 juillet 1324 (M34).	1 rouleau
1390 /4	6 juillet - 1er octobre 1324 (M35).	1 rouleau
1390 /5	6 juillet - 1er octobre 1325 (M36).	1 rouleau
1391 /1	1391/1 - 4 1326-1331. 8 juin - 13 juillet 1326 (M37).	1 rouleau
1391 /2	25 décembre 1326 - 6 juillet 1327 (M38).	1 rouleau
1391 /3	1er janvier - 6 juillet 1330 (M39).	1 rouleau
1391 /4	6 juillet 1330 - 1er janvier 1331 (n.st.) (M41).	1 rouleau

- 
- 1392** Compte des dépenses relatives aux expropriations de terrains inclus dans la fortification et des recettes provenant de la location du Joncquois et des waréchaix, ainsi que de la maltôte. 1292. (T7).  
1 rouleau
- 1393** b. Recettes  
Compte des vins vendus par la ville de Mons. 1312 (Mlt4).  
1 rouleau
- 1394 /1** *1394/1 - 3 Comptes des deniers comptés et non perçus. 1330-1336.*  
6 juillet 1330 (M40).  
1 rouleau
- 1394 /2** 6 juillet 1331 (M42).  
1 rouleau
- 1394 /3** 6 juillet 1336 (M45).  
1 rouleau
- 1395 /1** *1395/1 - 2 Comptes des maltôtes. 1288-1289.*  
18 août - 31 décembre 1288 (Mlt1).  
1 rouleau
- 1395 /2** 1er octobre - 11 novembre 1289 (Mlt2).  
1 rouleau
- 1396** Comptes des maltôtes non intégralement perçues. s.d. (vers 1326) (Mlt5).  
1 rouleau
- 1397 /1** *1397/1 - 3 Comptes de la maltôte du vin. 1328-1333.*  
1328 (Mlt6).  
1 rouleau
- 1397 /2** 1331 (Mlt7).  
1 rouleau
- 1397 /3** 1333 (Mlt8).  
1 rouleau
- 1398** Contrat d'affermage des maltôtes. [1309] (Mlt3).  
1 rouleau

- 
- 1399 État des salaires des percepteurs de la maltôte du bétail. [début XIVe siècle]. (Mlt9).
- 1400 /1 *1400/1 - 3 Comptes des recettes provenant des cens, des rentes et des loyers. 1314-1332.*  
1314 (CRL3). 1 rouleau
- 1400 /2 25 décembre 1315 - 11 avril 1316 (CRL5). 1 rouleau
- 1400 /3 25 décembre 1332 (CRL9). 1 rouleau
- 1401 Compte des recettes provenant de la vente de rentes. [vers 1334] (CRL10). 1 rouleau
- 1402 Compte des recettes provenant de la vente de rentes. [vers 1331-1332] (CRL8). 1 rouleau
- 1403 Compte de l'emprunt de 300 lb tournois. 15 août 1296 (Ep 1). 1 rouleau
- 1404 /1 *1404/1 - 2 Listes nominatives de prêteurs. [1308-1310].*  
Emprunt de 1308 (Ep 2). 1 rouleau
- 1404 /2 Emprunt de 1309 (Ep 3). 1 rouleau
- 1405 /1 *1405/1 - 7 Rôles de tailles. [1279-début du XIVe siècle].*  
Estimation des biens immeubles des habitants du quartier de Bertaimont. [1279-1281] (TI1). 1 rouleau
- 1405 /2 Estimation des biens meubles des habitants du quartier de la Grand-Rue. [1279-1281] (TI2). 1 rouleau
- 1405 /3 Estimation des biens meubles des habitants du quartier de Nimy. [1279-1281] (TI3). 1 rouleau

- 
- 1405 /4 Rôle de perception de la taille dans le quartier de Bertaimont. [1279-1281] (TI6). 1 rouleau
- 1405 /5 Rôle de perception de la taille dans le quartier d'Havré. [1279-1281] (TI5). 1 rouleau
- 1405 /6 Rôle de perception de la taille dans le quartier de Nimy. [1279-1281] (TI4). 1 rouleau
- 1405 /7 Reliquat de tailles levées en 1324, 1325 et 1326. [début XVe siècle] (TI7). 1 rouleau
- 1406 /1 *1406/1 - 3 Rôles de mortemains. [1295-1296].*  
Liste nominative des habitants de Mons qui utilisent un cheval pour exercer leur profession. [1295] (Mm1). 1 rouleau
- 1406 /2 Estimation des biens meubles et immeubles des habitants de Mons. [1295] (Mm2). 1 rouleau
- 1406 /3 Rôle de perception du droit de meilleur catel. [1296] (Mm3). 1 rouleau
- 1407 c. Dépenses  
État des dettes de la ville de Mons. 13 mai 1296 (M6). 1 pièce
- 1408 /1 *1408/1 - 3 Comptes des deniers comptés et non dépensés. 1326-1334.*  
[juin 1326] (CRL7). 1 rouleau
- 1408 /2 6 juillet 1331. (M43). 1 rouleau
- 1408 /3 6 juillet 1334. (M44). 1 rouleau
- 1409 Compte des dépenses relatives aux réunions tenues par le maire et les échevins. [1314-1315] (Dp1).

1 pièce

---

1410 /1	<i>1410/1 - 5 Estimations des terrains expropriés, inclus dans la fortification. [1290-1291].</i> [1290] (F1).	1 rouleau
1410 /2	[1290] (F2).	1 rouleau
1410 /3	[1290-1291] (F3).	1 rouleau
1410 /4	[1290-1291] (F5).	1 rouleau
1410 /5	[1290-1291] (F6).	1 rouleau
1411 /1	<i>1411/1 - 6 Comptes des dédommagements versés par la ville aux propriétaires des biens inclus dans la fortification. [1290-1305].</i> [1290-1291] (F4).	1 rouleau
1411 /2	[1290-1291] (F7).	1 rouleau
1411 /3	[1291-1292] (F8).	1 rouleau
1411 /4	[1291-1292] (F9).	1 rouleau
1411 /5	[vers 1300] (F11).	1 rouleau
1411 /6	[1297-1305] (F10).	1 rouleau
1412 /1	<i>1412/1 - 9 Comptes des travaux effectués à la fortification. 1290-1327.</i> 24 avril - 11 juin 1290 (T1).	1 rouleau
1412 /2	11 juin 1290 - s.d. (T4).	



---

		1 rouleau
1412 /3	24 avril - 8 octobre 1290 (T3).	1 rouleau
1412 /4	24 avril - 12 octobre 1290 (T2).	1 rouleau
1412 /5	12 décembre 1291 - 28 avril 1292 (T5).	1 rouleau
1412 /6	28 avril - 12 septembre 1292 (T6).	1 rouleau
1412 /7	[1292-1296] (T10).	1 rouleau
1412 /8	14 avril - 7 juin 1326 (T13).	1 rouleau
1412 /9	13 avril - 4 juillet 1327 (T14).	1 rouleau
1413	État de dépenses relatives aux travaux effectués à la fortification. [vers 1292-1293] (T9).	1 rouleau
	<i>1414/1 - 9 Comptes des travaux de toute nature, réalisés en divers lieux de Mons. 1330-1333.</i>	
1414 /1	2 juillet - 21 septembre 1330 (T15).	1 rouleau
1414 /2	6 juillet 1331 - 1er janvier 1332 (n.st.) (T16).	1 rouleau
1414 /3	1er janvier - 6 juillet 1332 (T17, T18, T19).	1 rouleau
1414 /4	6 juillet 1343 - 6 juillet 1344 (E29 et E30).	1 rouleau
1414 /5	6 juillet 1343 - 6 juillet 1344 (E29 et E30).	1 rouleau
1414 /6	6 juillet 1332 - 1er janvier 1333 (n.st.) (T20).	1 rouleau

---

1414 /7	1er janvier - 6 juillet 1333 (T21, T22, T23).	1 rouleau
1414 /8	1er janvier - 6 juillet 1333 (T21, T22, T23).	1 rouleau
1414 /9	1er janvier - 6 juillet 1333 (T21, T22, T23).	1 rouleau
	<i>1415/1 - 8 Comptes des travaux de toute nature, réalisés en divers lieux de Mons. 1333-1335.</i>	
1415 /1	6 juillet 1333 - 1er janvier 1334 (n.st.) (T24, T25 et T26).	1 rouleau
1415 /2	6 juillet 1333 - 1er janvier 1334 (n.st.) (T24, T25 et T26).	1 rouleau
1415 /3	6 juillet 1333 - 1er janvier 1334 (n.st.) (T24, T25 et T26).	1 rouleau
1415 /4	1er janvier - 6 juillet 1334 (T27).	1 rouleau
1415 /5	6 juillet 1334 - 1er janvier 1335 (n.st) (T28, T29, T30, T31).	1 rouleau
1415 /6	6 juillet 1334 - 1er janvier 1335 (n.st) (T28, T29, T30, T31).	1 rouleau
1415 /7	6 juillet 1334 - 1er janvier 1335 (n.st) (T28, T29, T30, T31).	1 rouleau
1415 /8	6 juillet 1334 - 1er janvier 1335 (n.st) (T28, T29, T30, T31).	1 rouleau
	<i>1416/1 - 4 Comptes des travaux de toute nature, réalisés en divers lieux de Mons. 1335-1338.</i>	
1416 /1	1er janvier - 6 juillet 1335 (T32).	8 rouleaux
1416 /2	6 juillet 1335 - 1er janvier 1336 (n.st.) (T33).	8 rouleaux
1416 /3	6 juillet 1336 - 1er janvier 1337 (n.st.) (T34).	8 rouleaux

- 
- 1416 /4 6 juillet 1337 - 1er janvier 1338 (n.st.) (T35).  
8 rouleaux
- 1417 État de frais relatifs à divers travaux réalisés à Mons. [vers 1335] (T37).  
1 rouleau
- 1418 Convention passée entre les entrepreneurs des travaux à la fortification d'une part et les autorités communales et le prévôt comtal, de l'autre. 1292-1293 (T8).  
1 pièce
- 1419 Cahier des charges relatifs aux travaux à réaliser à la porte du Rivage. [vers 1315] (T11).  
1 pièce
- 1420 Devis des travaux à réaliser à la porte de Nimy. [vers 1315] (T12).  
1 pièce
- 1421 Liste des maîtres d'œuvres et d'ouvriers actifs à Mons. [1ère moitié du XIVE siècle] (T38).  
1 rouleau
- 1422 /1 *1422/1 - 2 Comptes des cens et rentes à charge de la massarderie. 1334-1335.*  
1er octobre 1334 - 1er janvier 1335 (n.st.) (P1).  
1 rouleau
- 1422 /2 1er avril - 6 juillet 1335 (P2).  
1 rouleau
- 1423 Comptes des rentes foncières dues par la ville de Mons au comte de Hainaut. [vers 1308]. (CRL1).  
1 rouleau
- 1424 Relevé des rentes foncières dues par la ville de Mons à divers bourgeois et à la Commune Aumône des pauvres. [1310-1311] (CRL2).  
1 rouleau
- 1425 Relevé des sommes dues par le massard à Thierry Eudon. [début XIVE siècle] (CRL4).  
1 rouleau
- 1426 d. Divers  
Liste nominative des bourgeois appelés à monter la garde à la

---

porte du Parc. s.d. (vers 1422). (D1).

1 rouleau

### 3. COMPTES DE LA MASSARDERIE EN CAHIERS ET PIÈCES ANNEXES

1427 - 1476 Comptes semestriels des recettes et dépenses du massard. 1338-1389.

1427	6 juillet 1338 - 1er janvier 1339 (n.st.)	1 cahier
1428	1er janvier - 6 juillet 1339.	1 cahier
1429	1340.	2 cahiers
1430	1341.	2 cahiers
1431	1342.	2 cahiers
1432	1343.	2 cahiers
1433	1344.	2 cahiers
1434	1345.	2 cahiers
1435	1346.	2 cahiers
1436	1347.	2 cahiers
1437	1348.	2 cahiers
1438	1er janvier - 6 juillet 1349.	1 cahier
1439	1350 (*).	3 cahiers
1440	1351 (*, **).	

---

		6 cahiers
1441	1352 (*, **).	6 cahiers
1442	1353 (*, **).	6 cahiers
1443	1354 (*, **).	6 cahiers
1444	1355 (*, **).	6 cahiers
1445	1356 (*, **).	6 cahiers
1446	1357 (*, **).	6 cahiers
1447	1er janvier - 6 juillet 1358 (*, **).	3 cahiers
1448	6 juillet 1360 - 1er janvier 1361 (*, **).	3 cahiers
1449	1361 (*, **).	5 cahiers
1450	1362 (*, **).	6 cahiers
1451	1363 (*, **).	6 cahiers
1452	1364 (*, **).	5 cahiers
1453	1365 (*, **).	5 cahiers
1454	1366 (*, **).	6 cahiers
1455	1367 (*, **).	6 cahiers
1456	1368 (*, **).	6 cahiers

---

1457	1369 (*, **).	6 cahiers
1458	1370 (*, **).	4 cahiers
1459	1371 (*, **).	6 cahiers
1460	1372 (*, **).	6 cahiers
1461	1373 (*, **).	6 cahiers
1462	1374 (*, **).	6 cahiers
1463	1er janvier - 6 juillet 1375 (*, **).	3 cahiers
1464	1376 (*, **).	4 cahiers
1465	1377 (*, **).	6 cahiers
1466	1378 (*, **).	6 cahiers
1467	1379 (*, **).	6 cahiers
1468	1380 (*, **).	6 cahiers
1469	1381 (*, **).	6 cahiers
1470	1382 (*, **).	7 cahiers
1471	1383 (*, **).	6 cahiers
1472	1384 (*, **).	6 cahiers

---

1473	1385 (*, **).	6 cahiers
1474	1386.	6 cahiers
1475	1387.	4 cahiers
1476	1388-1389.	4 cahiers
1477	1477 - 1664 Comptes annuels des recettes et dépenses du massard. 1389-1601. 1389-1390.	1 cahier
1478	1390-1391.	2 cahiers
1479	1391-1392.	1 cahier
1480	1392-1393.	4 cahiers
1481	1393-1394.	1 cahier
1482	1394-1395.	1 cahier
1483	1395-1396.	1 cahier et 1 rouleau
1484	1396-1397.	1 cahier
1485	1397-1398.	4 cahiers
1486	1398-1399.	1 cahier
1487	1399-1400.	1 cahier

---

1488	1400-1401.	1 cahier
1489	[XIVe siècle].	2 rouleaux
1490	1401-1402.	1 cahier
1491	1402-1403.	1 cahier
1492	1403-1404.	1 cahier
1493	1404-1405.	1 cahier
1494	1405-1406.	1 cahier
1495	1406-1407.	1 cahier
1496	1407-1408.	1 cahier
1497	1408-1409.	1 cahier
1498	1409-1410.	1 cahier
1499	1410-1411.	1 cahier
1500	1411-1412.	1 cahier
1501	1412-1413.	1 cahier
1502	1413-1414.	1 cahier
1503	1414-1415.	1 cahier
1504	1415-1416.	



---

		1 cahier
1505	1416-1417.	1 cahier
1506	1417-1418.	1 cahier
1507	1418-1419.	1 cahier
1508	1419-1420.	1 cahier
1509	1420-1421.	1 cahier
1510	1421-1422.	1 cahier
1511	1422-1423.	1 cahier
1512	1423-1424.	1 cahier
1513	1424-1425.	1 volume
1514	1425-1426.	1 volume
1515	1426-1427.	1 volume
1516	1427-1428.	1 volume
1517	1428-1429.	1 volume
1518	1429-1430.	1 volume
1519	1430-1431.	1 volume
1520	1431-1432.	1 volume

---

1521	1432-1433.	1 volume
1522	1433-1434.	1 volume
1523	1434-1435.	1 volume
1524	1435-1436.	1 volume
1525	1436-1437.	1 volume
1526	1437-1438.	1 volume
1527	1438-1439.	2 volumes
1528	1439-1440.	1 volume
1529	1440-1441.	2 volumes
1530	1441-1442.	1 volume
1531	1442-1443.	1 volume
1532	1443-1444.	1 volume et 1 cahier
1533	1444-1445.	1 volume
1534	1445-1446.	1 volume et 1 cahier
1535	1446-1447.	1 volume et 1 cahier
1536	1447-1448.	1 volume et 1 cahier

---

1537	1448-1449.	1 volume et 1 cahier
1538	1449-1450.	1 volume
1539	1450-1451.	1 volume et 1 cahier
1540	1451-1452.	1 volume et 1 cahier
1541	1452-1453.	1 volume
1542	1453-1454.	1 volume et 1 cahier
1543	1455-1456.	1 volume et 1 cahier
1544	1456-1457.	1 volume
1545	1457-1458.	1 volume et 1 cahier
1546	1458-1459.	1 volume et 1 cahier
1547	1459-1460.	1 volume et 1 cahier
1548	1460-1461.	1 volume et 1 cahier
1549	1461-1462.	1 volume et 1 cahier
1550	1462-1463.	1 volume
1551	1463-1464.	1 volume
1552	1464-1465.	1 volume et 1 cahier
1553	1465-1466.	

---

		1 volume et 1 cahier
1554	1466-1467.	1 volume et 1 cahier
1555	1467-1468.	1 volume et 2 cahiers
1556	1468-1469.	1 volume et 1 cahier
1557	1469-1470.	1 volume et 1 cahier
1558	1470-1471.	1 volume et 1 cahier
1559	1471-1472.	1 volume
1560	1472-1473.	1 volume
1561	1473-1474.	1 volume et 1 cahier
1562	1474-1475.	1 volume et 1 cahier
1563	1475-1476.	1 volume et 2 cahiers
1564	1476-1477.	1 volume et 1 cahier
1565	1477-1478.	2 volumes et 2 cahiers
1566	1478-1479.	1 volume et 1 cahier
1567	1479-1480.	1 volume et 1 cahier
1568	1480-1481.	1 volume et 1 cahier
1569	1481-1482.	1 volume

---

1570	1482-1483.	1 volume
1571	1483-1484.	1 volume
1572	1484-1485.	1 volume et 1 cahier
1573	1485-1486.	1 volume
1574	1486-1487.	1 volume et 1 cahier
1575	1487-1488.	1 volume
1576	1488-1489.	1 volume
1577	1489-1490.	1 volume
1578	1490-1491.	2 cahiers
1579	1492-1493.	1 volume et 1 cahier
1580	1493-1494.	1 volume
1581	1495-1496.	1 volume
1582	1497-1498.	1 volume
1583	1499-1500.	3 cahiers
1584	1503-1504.	1 volume
1585	1504-1505.	1 volume

---

1586	1505-1506.	3 cahiers
1587	1506-1507.	3 cahiers
1588	1507-1508.	1 volume
1589	1508-1509.	1 volume
1590	1509-1510.	1 volume
1591	1511-1512.	2 cahiers
1592	1512-1513.	1 volume
1593	1514-1515.	1 volume
1594	1515-1516, 1516-1517.	2 volumes
1595	1517-1518, 1518-1519.	2 volumes
1596	1519-1520, 1520-1521.	2 volumes
1597	1521-1522, 1522-1523.	2 volumes
1598	1523-1524.	1 volume
1599	1524-1525.	2 volumes
1600	1525-1526, 1526-1527.	2 volumes
1601	1527-1528, 1528-1529.	2 volumes
1602	1529-1530, 1530-1531.	

---

		2 volumes
1603	1531-1532, 1532-1533.	2 volumes
1604	1533-1534, 1534-1535.	2 volumes
1605	1535-1536, 1536-1537.	2 volumes
1606	1537-1538, 1538-1539.	2 volumes
1607	1539-1540, 1540-1541.	2 volumes
1608	1541-1542, 1543-1544.	2 volumes
1609	1544-1545, 1545-1546.	2 volumes
1610	1546-1547.	1 volume et 1 cahier
1611	1547-1548.	1 volume
1612	1548-1549.	1 volume
1613	1549-1550.	1 volume
1614	1550-1551.	1 volume
1615	1551-1552.	1 volume
1616	1552-1553.	1 volume
1617	1553-1554.	2 volumes
1618	1554-1555.	1 volume

---

1619	1555-1556.	1 volume
1620	1556-1557.	2 volumes
1621	1557-1558.	1 volume
1622	1558-1559.	2 volumes
1623	1559-1560.	1 volume
1624	1560-1561.	2 volumes
1625	1651-1562.	2 volumes
1626	1562-1563.	2 volumes
1627	1563-1564.	2 volumes
1628	1564-1565.	2 volumes
1629	1565-1566.	2 volumes
1630	1566-1567.	1 volume
1631	1567-1568.	1 volume
1632	1568-1569.	1 volume
1633	1569-1570.	1 volume
1634	1570-1571.	1 volume



---

1635	1571-1572.	2 volumes
1636	1572-1573.	2 volumes
1637	1573-1574.	2 volumes
1638	1574-1575.	2 volumes
1639	1575-1576.	3 volumes
1640	1576-1577.	2 volumes
1641	1577-1578.	1 volume
1642	1578-1579.	2 volumes
1643	1579-1580.	2 volumes
1644	1580-1581.	2 volumes
1645	1581-1582.	2 volumes
1646	1582-1583.	2 volumes
1647	1583-1584.	2 volumes.
1648	1584-1585.	2 volumes
1649	1585-1586.	2 volumes
1650	1586-1587.	2 volumes
1651	1587-1588.	

---

		2 volumes
1652	1588-1589.	2 volumes
1653	1589-1590.	2 volumes
1654	1590-1591.	2 volumes
1655	1591-1592.	2 volumes et 1 cahier
1656	1592-1593.	2 volumes
1657	1593-1594.	2 volumes
1658	1594-1595.	2 volumes
1659	1595-1596.	2 volumes
1660	1596-1597.	2 volumes
1661	1597-1598.	2 volumes
1662	1598-1599.	2 volumes
1663	1599-1600.	2 volumes
1664	1600-1601.	2 volumes

#### 4. AUTRES COMPTES COMMUNAUX

1665	1665 - 1671 Liasses de comptes de l'artillerie et des " effrois de feux ", des années 1443 à 1493, 1591, 1592, 1620 à 1639, 1641, 1643 à 1672, 1678 à 1691, 1698 à 1700, 1702 à 1763. 1443-1763. 1ère partie.
------	---

---

		1 chemise
1666	2e partie. Non consultable	1 chemise
1667	3e partie. Non consultable	1 chemise
1668	4e partie. Non consultable	1 chemise
1669	5e partie. Non consultable	1 chemise
1670	6e partie. Non consultable	1 chemise
1671	7e partie. Non consultable	1 chemise
1672	Une liasse de comptes des droits seigneuriaux, des années 1634, 1638, 1647 et 1654. 1634-1654. Non consultable	1 chemise
1673	Compte des levées faites pour la construction des casernes " pour le logement de la milice ", aux quartiers de Bertaimont et du Parc, du 31 mai au 16 décembre 1682. 1682.	1 volume
1674	1674 - 1725 Comptes d'apurement des diverses recettes de la massarderie, des années 1661, 1669, 1671, 1672, 1675 à 1684, 1687, 1688, 1690 à 1696, 1709, 1722, 1728, 1736, 1742, 1743, 1750, 1754 et 1767. 1661-1767. 1ère partie.	1 volume
1675	2e partie.	1 volume
1676	3e partie.	1 volume

---

1677	4e partie.	1 volume
1678	5e partie.	1 volume
1679	6e partie.	1 volume
1680	7e partie.	1 volume
1681	8e partie.	1 volume
1682	9e partie.	1 volume
1683	10e partie.	1 volume
1684	11e partie.	1 volume
1685	12e partie.	1 volume
1686	13e partie.	1 volume
1687	14e partie.	1 volume
1688	15e partie.	1 volume
1689	16e partie.	1 volume
1690	17e partie.	1 volume
1691	18e partie.	1 volume
1692	19e partie.	1 volume
1693	20e partie.	1 volume

---

		1 volume
1694	21e partie.	1 volume
1695	22e partie.	1 volume
1696	23e partie.	1 volume
1697	24e partie.	1 volume
1698	25e partie.	1 volume
1699	26e partie.	1 volume
1700	27e partie.	1 volume
1701	28e partie.	1 volume
1702	29e partie.	1 volume
1703	30e partie.	1 volume
1704	31e partie.	1 volume
1705	32e partie.	1 volume
1706	33e partie.	1 volume
1707	34e partie.	1 volume
1708	35e partie.	1 volume
1709	36e partie.	1 volume

---

1710	37e partie.	1 volume
1711	38e partie.	1 volume
1712	39e partie.	1 volume
1713	40e partie.	1 volume
1714	41e partie.	1 volume
1715	42e partie	1 volume
1716	43e partie.	1 volume
1717	44e partie.	1 volume
1718	45e partie.	1 volume
1719	46e partie.	1 volume
1720	47e partie.	1 volume
1721	48e partie.	1 volume
1722	49e partie.	1 volume
1723	50e partie.	1 volume
1724	51e partie.	1 volume
1725	52e partie.	1 volume

---

1726	Compte d'apurement du payeur des rentes dues par la ville. 1793-1794.	1 volume
1727	Compte de la vente des poissons du vivier de Préele. 1713.	1 volume
1728	1728 - 1780 Comptes de la Grande Maltôte. 1699-1745. 1699.	1 volume
1729	1700.	1 volume
1730	1700-1701.	1 volume
1731	1701-1702. Rentes et capitaux.	1 volume
1732	1701-1702. Ouvrages et affaires.	1 volume
1733	1702-1703.	1 volume
1734	1703-1704.	1 volume
1735	1704-1705.	1 volume
1736	1705-1706.	1 volume
1737	1706-1707.	1 volume
1738	1707-1708.	1 volume
1739	1708-1709.	1 volume
1740	1710-1711.	1 volume

---

1741	1711-1712.	1 volume
1742	1712-1713.	1 volume
1743	1713-1714.	1 volume
1744	1714-1715.	1 volume
1745	1715-1716.	1 volume
1746	1716-1717.	1 volume
1747	1717-1718.	1 volume
1748	1718-1719.	1 volume
1749	1719-1720.	1 volume
1750	1720-1721.	1 volume
1751	1721-1722.	1 volume
	Non consultable	
1752	1722-1723.	1 volume
1753	1753 - 1754 1723-1724. 1ère partie.	1 volume
1754	2e partie.	1 volume
1755	1725-1726.	1 volume
1756	1726-1727.	



---

		1 volume
1757	1727-1728.	1 volume
1758	1728-1729.	1 volume
1759	1729-1730.	1 volume
1760	1760 - 1761 1730-1731. 1ère partie.	1 volume
1761	2e partie.	1 volume
1762	1731-1732.	1 volume
1763	1732-1733.	1 volume
1764	1733-1734.	1 volume
1765	1734-1735.	1 volume
1766	1735-1736.	1 volume
1767	1736-1737.	1 volume
1768	1737-1738.	1 volume
1769	1738-1739.	1 volume
1770	1739-1740.	1 volume
1771	1740-1741.	1 volume

---

1772	1772 - 1774 1741-1742. 1ère partie.	1 volume
1773	2e partie.	1 volume
1774	3e partie.	1 volume
1775	1742.	1 volume
1776	1776 - 1777 1743-1744. 1ère partie.	1 volume
1777	2e partie.	1 volume
1778	1778 - 1780 1744-1745. 1ère partie.	1 volume
1779	2e partie.	1 volume
1780	3e partie.	1 volume
1781	1781 - 1804 Comptes de la trésorerie. 1764-1794. 1764.	1 volume
1782	1770.	1 volume
1783	1771.	1 volume
1784	1773.	1 volume

---

1785	1774.	1 volume
1786	1775.	1 volume
1787	1776.	1 volume
1788	1777.	1 volume
1789	1778.	1 volume
1790	1779.	1 volume
1791	1780.	1 volume
1792	1781.	1 volume
1793	1782.	1 volume
1794	1783.	1 volume
1795	1784.	1 volume
1796	1785.	1 volume
1797	1786.	1 volume
1798	1787.	1 volume
1799	1788.	1 volume
1800	1789.	1 volume
1801	1790.	

---

		1 volume
1802	1791.	1 volume
1803	1792.	1 volume
1804	1793-1794.	1 volume
1805	Compte des " menues rentes dues aux biens héritiers de cette ville ". 1747-1752.	1 volume
1806	1806 - 1807 Deux comptes des vingtièmes et cheminées. 1785-1790. 1785.	1 volume
1807	1790.	1 volume
1808	1808 - 1809 Comptes de la caisse d'amortissement. 1784-1794. 1784-1789.	1 volume
1809	1791-1794.	1 volume
1810	1810 - 1813 Comptes et un journal des dépenses de la recette du droit levé pour les réverbères. 1791-1794. 1ère partie.	1 volume
1811	2e partie.	1 volume
1812	3e partie.	1 volume
1813	4e partie.	1 volume

- 
- 1814** J. RENTES ET DROITS SEIGNEURIAUX DUS À LA VILLE.  
Recueil, formé en 1661, des droits seigneuriaux reçus au profit de la ville de Mons. 1340-1661.  
1 volume
- 1815** *1815 - 1821 CHASSEREAUX DES DROITS SEIGNEURIAUX, RENOUVELÉS EN 1505, 1594, 1617 ET 1715. 1505-1715.*  
1ère partie.  
1 volume
- 1816** 2e partie.  
1 volume
- 1817** 3e partie.  
1 volume
- 1818** 4e partie.  
1 volume
- 1819** 5e partie.  
1 volume
- 1820** 6e partie.  
1 volume
- 1821** 7e partie.  
1 volume
- 1822** Registre intitulé : " Arrest des rentes vièses et nouvelles, deues à la ville de Mons, recœuillés tant de l'arrest précédent comme du compte déclaratif dernier, finy mil six cent vingt-huict ". 1628.  
1 volume
- 1823** Registre intitulé : " Nouveau registre des menues rentes appartenantes à la massarderie de la ville de Mons ", formé en 1777. 1777.  
1 volume
- 1824** Registre intitulé : " Mémorial de toutes les propriétés et branches de revenus appartenant à la ville de Mons, tant de ceux dont elle jouit actuellement que de ceux dont elle jouissoit avant le changement de gouvernement, en 1794, et dont elle a été privée par l'effet des lois et arrêtés survenus ". 1794.  
1 volume

---

1825	K. RENTES DUES PAR LA VILLE Recueil des rentes qui se payaient par la recette de la grande maltôte, de 1725 à 1749.	1 volume
1826	1826 - 1828 REGISTRES DES RENTES FONCIÈRES DUES PAR LA VILLE, DE 1719 À 1782. 1719-1782. 1ère partie.	1 volume
1827	2e partie. Non consultable	1 volume
1828	3e partie. Non consultable	1 volume
	L. CRIÉES DES BIENS ET REVENUS COMMUNAUX, ET DES TRAVAUX PUBLICS	
1829	1829 - 1858 REGISTRES, DES ANNÉES 1667 À 1669, 1700 À 1794. 1667-1794. 1ère partie.	1 volume
1830	2e partie.	1 volume
1831	3e partie.	1 volume
1832	4e partie.	1 volume
1833	5e partie.	1 volume
1834	6e partie.	1 volume
1835	7e partie.	1 volume
1836	8e partie.	1 volume

---

1837	9e partie.	1 volume
1838	10e partie.	1 volume
1839	11e partie.	1 volume
1840	12e partie.	1 volume
1841	13e partie.	1 volume
1842	14e partie.	1 volume
1843	15e partie.	1 volume
1844	16e partie.	1 volume
1845	17e partie.	1 volume
1846	18e partie.	1 volume
1847	19e partie.	1 volume
1848	20e partie.	1 volume
1849	21e partie.	1 volume
1850	22e partie.	1 volume
1851	23e partie.	1 volume
1852	24e partie.	1 volume

---

1853	25e partie.	1 volume
1854	26e partie.	1 volume
1855	27e partie.	1 volume
1856	28e partie.	1 volume
1857	29e partie.	1 volume
1858	30e partie.	1 volume
M. MERCURIALES		
<i>1859 - 1876 REGISTRES AUX PRISÉES DES GRAINS VENDUS À LA HALLE. 1693-1822.</i>		
1859	1ère partie.	1 volume
1860	2e partie.	1 volume
1861	3e partie.	1 volume
1862	4e partie.	1 volume
1863	5e partie.	1 volume
1864	6e partie.	1 volume
1865	7e partie.	1 volume
1866	8e partie.	1 volume
1867	9e partie.	1 volume



1 volume

**1868** 10e partie.

1 volume

**1869** 11e partie.

1 volume

**1870** 12e partie.

1 volume

**1871** 13e partie.

1 volume

**1872** 14e partie.

1 volume

**1873** 15e partie.

1 volume

**1874** 16e partie.

1 volume

**1875** 17e partie.

1 volume

**1876** 18e partie.

1 volume

## N. BIENS COMMUNAUX, CONCESSIONS

*1877 - 1889 DOUZE REGISTRES ET UNE LIASSE DE PROCÈS-VERBAUX DE VISITE DES WARESSAIS. 1600-1792.***1877** 1ère partie.

1 volume

**1878** 2e partie.

1 volume

**1879** 3e partie.

1 volume

**1880** 4e partie.

1 volume

**1881** 5e partie.

1 volume

---

1882	6e partie.	1 volume
1883	7e partie.	1 volume
1884	8e partie.	1 volume
1885	9e partie.	1 volume
1886	10e partie.	1 volume
1887	11e partie.	1 volume
1888	12e partie.	1 volume
1889	13e partie.	1 volume
1890	Liasse de procès-verbaux de visite des chemins, rivières et autres cours d'eau, des années 1411, 1561, 1586, 1604, 1651, 1661, 1665, 1670, 1678, 1692-1694, 1724, 1752, 1754, 1761, 1766, 1812. 1411-1812.	1 chemise
	Non consultable	
	<i>1891 - 1892 LIASSES DE PROCÈS-VERBAUX DE VISITE DES PONTS ET CHAUSSÉES DONT L'ENTRETIEN ÉTAIT À LA CHARGE DE LA VILLE, POUR LA MOITIÉ, DU CHAPITRE DE SAINTE-WAUDRU, POUR UN QUART, ET DE LA SEIGNEURIE D'HAVRÉ, POUR SEMBLABLE QUOTITÉ. 1632-1793.</i>	
1891	1ère partie.	1 chemise
1892	2e partie.	1 chemise
1893	Registre des visites et de la réception des travaux faits pour la ville. 1751-1792.	1 volume

*1894 - 1895 LIASSES DE PROCÈS-VERBAUX DE VISITE DES PUITES PUBLICS, DES ÉCHELLES ET DU MATÉRIEL CONTRE L'INCENDIE. 1625-1792.*

**1894** 1ère partie. 1 chemise

**1895** 2e partie. 1 chemise

Non consultable

*1896 - 1899 TROIS REGISTRES ET UNE LIASSE DE PIÈCES CONCERNANT LES CONCESSIONS DE BIENS COMMUNAUX, ACCORDÉES PAR LE MAGISTRAT ET LE CONSEIL DE VILLE. 1718-1781.*

**1896** 1ère partie. 3 volumes et 1 chemise

**1897** 2e partie. 3 volumes et 1 chemise

**1898** 3e partie. 3 volumes et 1 chemise

**1899** 4e partie. 3 volumes et 1 chemise

**O. RÉPARTITION DES TAILLES ET IMPOSITIONS**

**1900** Registre intitulé " Che sont chil et chelles de le ville de Mons, lesquels on a ordenés et escrips pour le cause de le taille de VI mil frans de Haynnau, en coy lidicte ville est ordenée à tailler avœch le pays, pour le cause des wières, c'est assavoir : pour payer les saudoyers allemans, pour pais acquerre à monsgr de Braibant, à monsgr de Flandres et à chiaus d'Enghien; s'est à payer à iiij termes, le premier à le St Jehan Baptiste proïsmes venant l'an LXV, le second au Noël ensuivant, le tierch à le St Jehan-Baptiste et l'autre au Noël, qui donne les noms et la profession des 1757 personnes cotisées ". 1365.

1 volume

**1901** Recueil des cahiers de répartition du centième denier. 1601-1602. 1 volume

**1902** Recueil de listes des habitants soumis au logement des militaires. 1644-1645. 1 volume

---

1903	Rôle d'une imposition de 79,535 livres établie sur les corps de métiers, les fonctionnaires, les ecclésiastiques et autres habitants. 24 janvier 1748.	1 volume
	P. STATISTIQUE	
1904	1904 - 1913 RECENSEMENTS DE LA POPULATION. 1747-1816. 1747.	1 volume
1905	1905 - 1906 1797 Volume 1.	1 volume
1906	Volume 2.	1 volume
1907	1907 - 1908 1806 Volume 1.	1 volume
1908	Volume 2.	1 volume
1909	1812.	1 volume
1910	1910 - 1913 1816 Volume 1.	1 volume
1911	Volume 2.	1 volume
1912	Volume 3.	1 volume
1913	Volume 4.	1 volume

---

Q. DOUBLES DES REGISTRES DE BAPTÊMES, MARIAGES ET DÉCÈS  
DES PAROISSES DE MONS

<b>1914</b>	<i>1914 - 1927 RECUEILS. 1769-1778.</i> 1ère partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1915</b>	2e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1916</b>	3e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1917</b>	4e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1918</b>	5e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1919</b>	6e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1920</b>	7e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1921</b>	8e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1922</b>	9e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1923</b>	10e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1924</b>	11e partie.	1 volume
	Non consultable	
<b>1925</b>	12e partie.	

---

	Non consultable	1 volume
1926	13e partie.	1 volume
1927	14e partie.	1 volume
1928	R. COMITÉ DE SALUT PUBLIC, INSTITUÉ EN 1789 Registre aux résolutions du Comité de Salut public. 30 novembre 1789 - 15 novembre 1790.	1 volume
S. ADMINISTRATION MUNICIPALE		
1929	<i>1929 - 1930 REGISTRES AUX RÉOLUTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. 14 THERMIDOR AN II (1ER AOÛT 1794) - 15 NIVÔSE AN IV (5 JANVIER 1796).</i> 1ère partie.	1 volume
1930	2e partie.	1 volume
1931	Registre aux délibérations journalières de l'administration municipale. 17 vendémiaire (8 octobre 1798) - 3 brumaire an VII (24 octobre 1798).	1 volume
	Non consultable	
1932	Registre aux résolutions du conseil municipal. 7 brumaire an XIII (25 octobre 1802) - 30 janvier 1810.	1 volume
1933	<i>1933 - 1941 REGISTRES AUX CORRESPONDANCES DE LA MUNICIPALITÉ. 14 THERMIDOR AN II (1ER AOÛT 1794) - 16 FRUCTIDOR AN VI (2 SEPTEMBRE 1798).</i> 1ère partie.	1 volume
1934	2e partie.	1 volume
1935	3e partie.	1 volume

---

1936	4e partie.	1 volume
1937	5e partie.	1 volume
1938	6e partie.	1 volume
1939	7e partie.	1 volume
1940	8e partie.	1 volume
1941	9e partie.	1 volume
	<i>1942 - 1943 REGISTRES AUX CORRESPONDANCES DU COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF PRÈS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE. 15 NIVÔSE AN IV (5 JANVIER 1796) - 7 MESSIDOR AN VI (25 JUIN 1798).</i>	
1942	1ère partie.	1 volume
	Non consultable	
1943	2e partie.	1 volume
1944	Registre aux correspondances du maire. 12 pluviôse an X (1er février 1802) - 17 brumaire an XI (8 novembre 1802).	1 volume
1945	Registre tenu en exécution de l'article 5, titre 3, de la loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795), sur l'exercice et la police extérieure des cultes, pour y inscrire les déclarations prescrites par l'article 6 de la dite loi. XVIIIe-XIXe siècles.	1 volume
	<i>1946 - 1947 RECUEILS IN-QUARTO DE CIRCULAIRES IMPRIMÉES DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE JEMAPPES. 26 VENDÉMAIRE AN X (18 OCTOBRE 1801) - 15 DÉCEMBRE 1806.</i>	
1946	1ère partie.	1 volume
1947	2e partie.	

1 volume

*1948 - 1949 RECUEILS IN-QUARTO DES ORDONNANCES ET DES AUTRES ACTES IMPRIMÉS DE LA RÉGENCE DE LA VILLE DE MONS, DEPUIS LE JOUR DE SON INSTALLATION JUSQU'AU JOUR DE LA CESSATION DE SES FONCTIONS (COMPRIS). 3 SEPTEMBRE 1817 - 5 MARS 1824.*

1948

1ère partie.

1 volume

1949

2e partie.

1 volume

#### T. ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE - BOURSES D'ÉTUDES

##### 1. ÉCOLE DOMINICALE

1950

Deux registres in-folio, reliés en veau avec fermoirs en cuivre, ayant pour titre : " Annales de l'école dominicale, concernant tout ce qui s'est passé et se passe de plus curieux depuis l'an 1582. Son érection, ses instituteurs, le catéchisme très orthodoxe instruit et composé par François Buisseret, les intendants établis, les privilèges, ses usages, son accroissement, ses fruits journaliers, ses évènements remarquables, recueillis des archives anciens par les sieurs intendants Caniot, de Hauchin, Larminal et Merlin, en l'an 1750 ". 1582-1773.

2 volumes

1951 - 1952 Chassereaux des biens et revenus de l'établissement. 1696-1734.

1951

Renouvelé en 1696.

1 pièces

1952

Renouvelé en 1735.

1 pièces

1953 - 1966 Comptes des biens et revenus de l'établissement. 1711-1751.

1953

1ère partie.

1 volume

1954

2e partie.

1 volume



---

1955	3e partie.	1 volume
1956	4e partie.	1 volume
1957	5e partie.	1 volume
1958	6e partie.	1 volume
1959	7e partie.	1 volume
1960	8e partie.	1 volume
1961	9e partie.	1 volume
1962	10e partie.	1 volume
1963	11e partie.	1 volume
1964	12e partie.	1 volume
1965	13e partie.	1 volume
1966	14e partie.	1 volume
	1967 - 1969 Liasses de pièces relatives à l'organisation de l'école, à ses bienfaiteurs, à ses jubilés, à son mobilier, etc., des deux siècles derniers. XVIIIe siècle.	
1967	1ère partie.	1 chemise
1968	2e partie.	1 chemise
1969	3e partie.	1 chemise
	Non consultable	

## 2. SÉMINAIRE

1970	1970 - 1973 Quatre chassereaux des biens et rentes du séminaire de Notre-Dame, fondé en 1620 par Antoinette Godin, veuve de François de le Haize. ca 1600 - XVIIIe siècle. ca 1600.	1 pièce
1971	1971 - 1973 XVIIIe siècle. 1ère partie.	1 pièce
1972	2e partie.	1 pièce
1973	3e partie.	1 pièce
1974	Journal des recettes et des dépenses du séminaire. 1er juillet 1745 - 1er mai 1773.	1 volume
1975	1975 - 1980 Comptes des recettes et des dépenses, des années 1773 à 1777, 1784 et 1785. 1773-1785. 1ère partie.	1 volume
1976	2e partie.	1 volume
1977	3e partie.	1 volume
1978	4e partie.	1 volume
1979	5e partie.	1 volume
1980	6e partie.	1 volume
1981	Liasse de pièces relatives aux bâtiments, terrains, charges et fondations du séminaire. XVIIe-XVIIIe siècles.	

1 chemise

### 3. COLLÈGE DE HOUDAIN

1982 - 1983 Recueils de mémoires et autres pièces concernant l'érection du collège, ses statuts, ses régents, ses élèves ; de dépêches du Gouvernement et de correspondances de la Commission royale des études, etc. 1544-1793.

1982	1ère partie.	1 chemise
1983	2e partie.	1 chemise
1984	Recueil de règlements et dispositions, manuscrits et imprimés. 1657-1788.	1 volume
1985	Registre contenant les noms des élèves admis. 1747-1760.	1 volume
1986	1986 - 1993 Comptes et registres des recettes et dépenses. 1780-1789. 1ère partie.	1 volume
1987	2e partie.	1 volume
1988	3e partie.	1 volume
1989	4e partie.	1 volume
1990	5e partie.	1 volume
1991	6e partie.	1 volume
1992	7e partie.	1 volume
1993	8e partie.	1 volume

#### 4. BOURSES D'ÉTUDES

1994 - 1998 Liasses de pièces relatives aux bourses d'études fondées en faveur des élèves du collège de Houdain, aux écoles secondaires, à la réorganisation du collège communal, sous la dénomination de Collège de Mons, et à diverses fondations. XVIIe-XVIIIe siècles.

1994	1ère partie.	1 chemise
1995	2e partie.	1 chemise
1996	3e partie.	1 chemise
1997	4e partie.	1 chemise
1998	5e partie.	1 chemise

#### 5. ÉCOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT

1999	Volume intitulé : " Minute du catalogue des livres de la bibliothèque près l'École centrale du département de Jemmappes ". XVIIIe siècle.	1 volume
	Non consultable	

#### U. ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ ET FONDATIONS PIEUSES

2000	Chassereau, renouvelé en 1433, des biens des hôpitaux de Saint-Nicolas, de Saint-Julien, des Apôtres, de Houdeng, de Saint-Ladre, le Taye, de Sainte-Ysabel et du cantuaire Louis de Puille. 1433.	1 volume
2001	Registre contenant les règlements des bonnes maisons des chartriers, des orphelins, du collège et du pensionnat de Houdain, de 1761, 1771 et 1774. 1761-1774.	1 volume
2002	Registre des nouveaux propriétaires des maisons et héritages tenus en seigneuries foncières de la Grande-Aumône ; formé par Alexandre-Joseph Galopin, receveur des droits seigneuriaux de ladite Aumône, en 1756 et années suivantes. XVIIIe siècle.	1 volume

---

2003	Registre aux résolutions des directeurs de l'hôpital royal (militaire) de Mons. 1713-1768.	1 volume
2004	Compte des biens des hôpitaux et autres fondations réunis à ceux de l'hôpital royal. 1713-1715.	1 volume
2005	Registre contenant les déclarations des donations pieuses faites par des particuliers, de 1761 à 1783.	
2006	V. REGISTRES ET DOCUMENTS DIVERS Compte rendu par Jacques Ghiselin, " receveur des parchons, grains en provision, pestifférez et warlots ". 1699.	1 volume
2007	<i>2007 - 2014 REGISTRES DES " RENTES ET GAGES " DUS PAR LA VILLE, DE 1676 À 1696, 1741 À 1748, 1753, 1754, 1759 À 1766, 1777 À 1792. 1676-1792.</i> 1ère partie.	1 volume
2008	2e partie.	1 volume
2009	3e partie.	1 volume
2010	4e partie.	1 volume
2011	5e partie.	1 volume
2012	6e partie.	1 volume
2013	7e partie.	1 volume
2014	8e partie.	1 volume
2015	Registre intitulé " Besoigné pour le remplacement des rentes remboursées ou des fonds perdus, appartenens à la massardrie, du	

- 
- 3 octobre 1727 ". 1727. 1 volume
- 2016** Registre contenant, d'un côté, le journal des ordonnances sur la trésorerie de la ville, et de l'autre, sur des recettes diverses, de 1700 à 1719 et de 1730 à 1752. 1700-1752. 1 volume
- 2017** *2017 - 2018 REGISTRES DES TRAVAUX FAITS AUX HÔPITAUX ET BONNES MAISONS. 6 THERMIDOR AN II (24 JUILLET 1794) - 28 FRUCTIDOR AN III (14 SEPTEMBRE 1795).*  
1ère partie. 1 volume
- 2018** 2e partie. 1 volume
- 2019** Registre des fournitures faites pour l'éclairage public. du 18 brumaire an III (8 novembre 1794) - 25 nivôse an VI (14 janvier 1798). 7 nivôse an III (27 décembre 1794) - 25 brumaire an VII (15 novembre 1798). 1 volume
- 2020** *2020 - 2021 REGISTRES AUX CERTIFICATS DE VIE ET DE RÉSIDENCE. 7 NIVÔSE AN III (27 DÉCEMBRE 1794) - 25 BRUMAIRE AN VII (15 NOVEMBRE 1798).*  
1ère partie. 1 volume
- 2021** 2e partie. 1 volume
- 2022** Registre civique sur lequel sont inscrits les noms des citoyens " pour avoir droit de voter aux assemblées primaires de l'an V ". 1796-1797. 1 volume
- 2023** Registre contenant la liste des habitants qui se sont présentés à l'administration municipale, aux termes de l'article 5 de l'arrêté de l'Administration du département de Jemappes, du 18 nivôse an IV (8 janvier 1796). 1796. 1 volume
- 2024** Registre aux prises et renonciations de domicile. 10 juin 1813 - 30 mai 1815. 1 volume

---

2025	Recueil de placards imprimés par ordre de la régence de Mons. 16 septembre 1817 - 7 octobre 1819.	1 volume
<i>2026 - 2027 RECUEILS DES ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS (IMPRIMÉS) POUR L'ÉTABLISSEMENT DES DILIGENCES, VOITURES DE ROULAGE, ETC. 25 MAI 1820 - 26 JUIN 1830.</i>		
2026	1ère partie.	1 volume
2027	2e partie.	1 volume
<i>2028 - 2062 DIX-NEUF REGISTRES ET SEIZE LIASSES CONCERNANT LES ANCIENNES DETTES DE LA VILLE. XVIIIE-XVIIIIE SIÈCLES.</i>		
2028	1ère partie.	19 volumes et 16 chemises
2029	2e partie.	19 volumes et 16 chemises
2030	3e partie.	19 volumes et 16 chemises
2031	4e partie.	19 volumes et 16 chemises
2032	5e partie.	19 volumes et 16 chemises
2033	6e partie.	19 volumes et 16 chemises
2034	7e partie.	19 volumes et 16 chemises
2035	8e partie.	19 volumes et 16 chemises
2036	9e partie.	19 volumes et 16 chemises
2037	10e partie.	19 volumes et 16 chemises

---

2038	11e partie.	19 volumes et 16 chemises
2039	12e partie.	19 volumes et 16 chemises
2040	13e partie.	19 volumes et 16 chemises
2041	14e partie.	19 volumes et 16 chemises
2042	15e partie.	19 volumes et 16 chemises
2043	16e partie.	19 volumes et 16 chemises
2044	17e partie.	19 volumes et 16 chemises
2045	18e partie.	19 volumes et 16 chemises
	Non consultable	
2046	19e partie.	19 volumes et 16 chemises
2047	20e partie.	19 volumes et 16 chemises
2048	21e partie.	19 volumes et 16 chemises
2049	22e partie.	19 volumes et 16 chemises
2050	23e partie.	19 volumes et 16 chemises
2051	24e partie.	19 volumes et 16 chemises
2052	25e partie.	19 volumes et 16 chemises
2053	26e partie.	19 volumes et 16 chemises



---

2054	27e partie.	19 volumes et 16 chemises
2055	28e partie.	19 volumes et 16 chemises
2056	29e partie.	19 volumes et 16 chemises
2057	30e partie.	19 volumes et 16 chemises
2058	31e partie.	19 volumes et 16 chemises
2059	32e partie.	19 volumes et 16 chemises
2060	33e partie.	19 volumes et 16 chemises
2061	34e partie.	19 volumes et 16 chemises
2062	35e partie.	19 volumes et 16 chemises
2063	Registre aux procès-verbaux des séances de l'Académie de musique. 29 décembre 1824 - 1er janvier 1830.	1 volume
	<i>2064 - 2065 PROCÈS-VERBAUX DE VISITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, DES PUIITS PUBLICS, DES MOULINS, DES WARESSAIS, ETC. XVIIIE-XVIIIIE SIÈCLES.</i>	
2064	1ère partie.	1 liasse
	Non consultable	
2065	2e partie.	1 liasse
	Non consultable	
2066	Titres et papiers relatifs à la reconstruction et à l'entretien de la tour du Château. XVIe-XIXe siècles.	1 liasse
	Non consultable	

---

2067	2067 - 2067 TITRES ET PAPIERS RELATIFS AUX FORTIFICATIONS. XVII <sup>E</sup> -XIX <sup>E</sup> SIÈCLES. 1 <sup>ère</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2068	2 <sup>e</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2069	Un carton de titres et papiers relatifs aux casernes. XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles.	1 chemise
	Non consultable	
2070	2070 - 2075 TITRES ET PAPIERS CONCERNANT LES HÉRITAGES ET BIENS COMMUNAUX. XVII <sup>E</sup> -XIX <sup>E</sup> SIÈCLES. 1 <sup>ère</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2071	2 <sup>e</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2072	3 <sup>e</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2073	4 <sup>e</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2074	5 <sup>e</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2075	6 <sup>e</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	
2076	2076 - 2085 DOCUMENTS HISTORIQUES ET ADMINISTRATIFS. XVE- XIXE SIÈCLES 1 <sup>ère</sup> partie.	1 liasse
	Non consultable	

---

<b>2077</b>	2e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2078</b>	3e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2079</b>	4e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2080</b>	5e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2081</b>	6e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2082</b>	7e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2083</b>	8e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2084</b>	9e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2085</b>	10e partie. Non consultable	1 liasse
<b>2086</b>	Lettre autographe de Roland de Lassus, datée de Munich le 16 juin 1575. 16 juin 1575. Non consultable	1 pièce
<b>2087</b>	Procès-verbal de la pose de la première pierre du monument en l'honneur de Léopold Ier, roi des Belges. 5 août 1866. Non consultable	1 pièce
<b>2088</b>	Meuble comprenant 136 tiroirs dans lesquels sont déposés les titres et papiers qui concernent les matières ci-après : Serments des princes ; - des grands baillis de Hainaut ; - du mayeur et des échevins. États Généraux. États de Hainaut. Aides et subsides.	

Prévôt de Mons. Chef-lieu de Mons. Bourgeoisie. Police. Greffe échevinal. Juridictions diverses. Fortifications. Capitulations. Chaussées. Exemptions de maltôtes. Engagères. Recette du logement. Industrie, commerce. Rivières, navigation. Fontaine. Travaux exécutés par des particuliers. Plantations sur la juridiction de Mons. Paroisses de Sainte-Waudru ; Saint-Germain ; Saint-Nicolas-en-Havré ; Saint-Nicolas-en-Bertaimont, dite de N.-D. de Messine ; Sainte-Elisabeth. Grande-Aumône. Bonnes maisons, hôpitaux. Fondations pieuses. Exécution de dispositions testamentaires sous l'autorité du Magistrat. Arbalétriers. Canonniers de Saint-Laurent. Serments de Sainte-Christine et de Saint-Michel. Couvents des : Frères Mineurs ou Récollets ; Filles de Sainte-Marie ; Filles de Notre-Dame ; Filles de la Madeleine ou Repenties ; Clairisses ; Ursulines. Abbaye du Val-des-Écoliers. Mont de Piété. Académie des Beaux-Arts. Dettes des troupes hollandaises. Ventes faites en exécution de l'art. 64 du règlement du 18 avril 1764. Amortissement de rentes dues par la ville. Ancienne administration. Administration municipale. s.d.

1 pièce

## W. CARTES ET PLANS

### 1. CARTES ET PLANS MANUSCRITS

- 2089** Croquis figurant l'entrée de la rue de Nimy, vers le Marché, les maisons du Grand et du Petit-Miroir, la cour du Miroir et les habitations voisines. XVI<sup>e</sup> siècle. 1 pièce
- 2090** 2090 - 2093 Plans d'élévation (encadrés) de tours projetées pour la reconstruction du beffroi, dit tour du Château. 1662. 1<sup>er</sup> plan. 1 pièce
- 2091** 2<sup>e</sup> plan. 1 pièce
- 2092** 3<sup>e</sup> plan. 1 pièce
- 2093** 4<sup>e</sup> plan. 1 pièce
- 2094** 2094 - 2095 Plans terrestres de la nouvelle tour du Château et de l'ancienne, levés en 1662 par l'architecte Antony. 1662. 1<sup>er</sup> plan.

---

		1 pièce
2095	2e plan.	1 pièce
2096	2096 - 2097 Plans d'élévation de la tour du Château. XVIIe siècle. 1er plan.	1 pièce
2097	2e plan.	1 pièce
2098	Plan d'élévation de deux façades à trois étages. ca 1683.	1 pièce
2099	Carte figurative du terrain qui s'étend entre la muraille du jardin des Carmes déchaussés et la rivière de Trouille, dressée par A. Gallemart, arpenteur assermenté. 15 octobre 1683.	1 pièce
2100	Plan d'une prairie appartenant aux filles de la Congrégation Notre-Dame, au dehors de la porte de Bertaimont, sur laquelle la ville se propose d'établir un chemin pour donner accès aux prairies du Joncquoy, entre les portes de Bertaimont et de la Guérite; levé par A. Gallemart, arpenteur assermenté. 1680.	2 pièces
2101	Plan de l'héritage venant de la veuve Chisaire et du jardin de Saint-Laurent, au Rivage, levé par Jean Sprimant. 1684.	1 pièce
2102	Plan terrestre de la caserne de Bertaimont. Fin du XVIIe siècle.	1 pièce
2103	Document intitulé " Coupe des arcs doubleaux de l'écurie de la caserne de Bertaimont, pris sur sa longueur ". [XVIIe-XVIIIe siècles].	1 pièce
2104	Document intitulé " Élévation de la coupe des arcs doubleaux de l'écurie de la caserne de Bertaimont, pris sur la largeur ". [XVIIe-XVIIIe siècles].	1 pièce
2105	Carte figurative, sur parchemin, du chemin pour aller sur le Joncquoy, dressée par A. Gallemart, arpenteur assermenté. 30 août 1684.	

---

		1 pièce
2106	Plan de plusieurs héritages situés au trieu de Bertaimont, vers l'église et le cimetière de Messine, levé par A. Gallemart, arpenteur assermenté. 27 et 28 juin 1685.	1 pièce
2107	Carte figurative d'une partie de trieu ou waresais, au faubourg de Bertaimont, qui a été donnée en arrentement à Salomon Isabeau, bourgeois de Mons, dressée par A. Gallemart, arpenteur assermenté. 4 mai 1686.	1 pièce
2108	Plan d'un " coulant d'eau " à établir vers la maison des Chartriers. 1689.	1 pièce
2109	Plan de la ville de Mons et de ses environs. 1692.	1 pièce
2110	Carte figurative des prairies du Joncquoit, dressée par Q. Bosch, arpenteur. 6 mai 1694.	1 pièce
2111	Plan du bois de Mons. XVIIe siècle.	1 pièce
2112	Plan de l'excédent de deux bonniers de waresais situés au dehors de la porte de Nimy et appartenant à la ville, levé par l'arpenteur J.-J. Plon. 24 novembre 1717.	1 pièce
2113	Plan (encadré) de la façade de l'hôtel de ville, avec projet d'un second étage et d'un campanile, dressé par C.-J. De Bettignies. 1723.	1 pièce
2114	2114 - 2122 Plans d'élévation d'un bâtiment situé à l'intérieur de l'hôtel de ville. XVIIIe siècle. 1er plan.	1 pièce
2115	2e plan.	1 pièce
2116	3e plan.	1 pièce

---

2117	4e plan.	1 pièce
2118	5e plan.	1 pièce
2119	6e plan.	1 pièce
2120	7e plan.	1 pièce
2121	8e plan.	1 pièce
2122	9e plan.	1 pièce
2123	Plan du couvent des religieuses de Sainte-Marie ou de la Visitation. XVIIIe siècle.	1 pièce
2124	Plan de la muraille extérieure du rempart de Bertaimont. Février 1726.	1 pièce
2125	Plan de l'alignement proposé pour la construction du refuge de l'abbaye de Saint-Ghislain, levé par J.-J. Plon. 18 mars 1727.	1 pièce
2126	Plan de la " ventailery " du moulin Saint-Pierre, que l'on propose d'établir en bois pour la somme de 520 florins. ca 1730.	1 pièce
2127	Carte figurative des waressais situés le long de la chaussée, au faubourg d'Havré, depuis Sainte-Barbe jusqu'au Dieu de pitié, levée par J.-J. Plon. 3 avril 1732.	1 pièce
2128	Plan du terrain cédé à la ville de Mons par le monastère du Val-des-Écoliers, en 1310 et en 1737, levé par Philippe-François Louchier et Michel Hennekinne, maîtres des ouvrages. 11 février 1737.	1 pièce
2129	Plan de l'abornement fait en conformité du contrat passé entre le Magistrat et les abbé et religieux du Val-des-Écoliers, le 11 février 1737, pour la cession à la ville du rempart depuis la rivière de Trouille jusqu'à la chapelle où finit l'abbaye du Val. XVIIIe siècle.	

1 pièce

**2130** Plan d'un terrain cédé à la ville par le chapitre de Sainte-Waudru, pour l'élargissement de la rue de la Terre-du-Prince, en échange d'un autre terrain. 1737.

1 pièce

2131 - 2132 Plans, dont l'un dressé par P.-F. De Bettignies, d'une partie de l'enclos du chapitre de Sainte-Waudru, de la Terre-du-Prince et du cimetière de la paroisse de Saint-Germain, pour servir à l'estimation du terrain de l'écurie tenant à l'arsenal qui a été donné en arrentement au conseiller Losson, le 27 mai 1741. XVIIIe siècle.

**2131** 1er plan.

4 pièces

**2132** 2e plan.

4 pièces

**2133** Plan de la batterie des Groseilliers. XVIIIe siècle.

1 pièce

**2134** Plan de l'ouvrage qui se trouve dans l'étang des Apôtres. XVIIIe siècle.

1 pièce

**2135** Plan de la rivière de Trouille, depuis le moulin au Bois jusqu'à Spiennes, levé par J.-J. Plon, arpenteur de S. M. 19 octobre 1747.

1 pièce

2136 - 2137 Plans en coupes et profils pris sur une partie de la longueur et sur la largeur du quartier de Bertaimont, " suivant le plan projeté ". XVIIIe siècle.

**2136** 1er plan.

1 pièce

**2137** 2e plan.

1 pièce

**2138** Projet de pavement pour la chapelle échevinale de Saint-Georges. XVIIIe siècle.

1 pièce

**2139** Plan de deux blanchisseries établies sur les prés dits les Baudarts, au faubourg du Parc, levé par P.-F. De Bettignies. 1754.

1 pièce



---

	2140 - 2145 Plans terrestres des hôtels projetés des états de Hainaut et de la ville de Mons à élever sur l'emplacement de l'hôtel de ville, de l'ancien hôtel du Cygne et d'autres bâtiments voisins, levés par E.-H. Fonson, architecte des états. 1765.	
2140	1er plan.	1 pièce
2141	2e plan.	1 pièce
2142	3e plan.	1 pièce
2143	4e plan.	1 pièce
2144	5e plan.	1 pièce
2145	6e plan.	1 pièce
	2146 - 2147 Plans d'élévation des hôtels projetés pour les assemblées et l'administration des états de Hainaut et de la ville de Mons; dressés par E.-H. Fonson, architecte des états. 1765-1766.	
2146	1765.	1 pièce
2147	1766.	1 pièce
2148	Plan d'un puisard à établir rue des Chartriers. [XVIIIe siècle].	1 pièce
2149	Plan d'une partie du couvent des Ursulines. [XVIIIe siècle].	1 pièce
2150	Plan de la chapelle de N.-D. de Cambron et de l'héritage appartenant à celle-ci, au faubourg du Parc. [XVIIIe siècle].	1 pièce

---

2151	2151 - 2153 Plans d'élévation de la cheminée et d'un lambris pour la salle rouge de l'hôtel de ville. [XVIIIe siècle]. 1er plan.	1 pièce
2152	2e plan.	1 pièce
2153	3e plan.	1 pièce
2154	Plan des égouts de la place Saint-Jean et de la ruelle du Cerf-Blanc, qui déchargent leurs eaux dans le ruisseau longeant le rempart entre les portes de Nimy et du Parc. [XVIIIe siècle].	1 pièce
2155	Plan d'une partie de la rue Samson et de l'église de Saint-Germain. [XVIIIe siècle].	1 pièce
2156	Plan de la direction de la rue de Notre-Dame Débonnaire, du côté de la chapelle. [XVIIIe siècle].	1 pièce
2157	Registre des plans et mesures concernant la ville. 26 avril 1770.	1 pièce
2158	Calque du " Plan de distribution de la masse des bâtiments qui composent le couvent et les maisons des ci-devant Jésuites, et des terrains qui y appartiennent, dont les portions sont réglées conformément aux ordres de Monsieur Lebrun ". 1778.	1 pièce
2159	Plan des terrains occupés par le couvent des Récollets, la blanchisserie et le jardin des Chartriers, par E.-H. Fonson, architecte. 1779.	1 pièce
2160	Plan des bâtiments de l'hôpital général à bâtir dans la ville de Mons, à l'endroit nommé le Trou de Boussu, sur le terrain du refuge de l'abbaye de la Thure, de la maison de la dame Delattre et de plusieurs jardins ; levé par C.-H.-E. Fonson, architecte et directeur des ponts et chaussées de la province de Hainaut. [XVIIIe siècle].	1 pièce
2161	Plan d'une partie de terre labourable et de la bruyère sur laquelle se trouve la Justice ou Gibet Jean le Borin, au faubourg d'Havré ;	

- 
- levé par Le Mayeur et Bource, commis aux ouvrages de la ville de Mons, à l'intervention des sieurs F.-J.-F. Francquez, De Royer et F.-J. Delrue. 25 septembre 1779. 1 pièce
- 2162** Plan des terres et prairies situées au dehors des portes de Nimy et d'Havré, qui appartiennent à la ville de Mons ; levé, par F.-J. Princelle, arpenteur juré. 1781. 1 pièce
- 2163** Plan intitulé " Projet pour la construction d'une partie de chaussée à pratiquer hors la porte de Nimy, à commencer du pont de la ville et de là aller rejoindre la chaussée existante et deux verges et demie au-delà du batardeau de l'étang d'Apostre nommé le pont rouge " ; levé par Demarbaix, architecte et arpenteur. 24-26 décembre 1781. 1 pièce
- 2164** Plan de la ville de Mons, pour servir à la désignation des ouvrages des fortifications à démolir et des terrains et bâtiments militaires à vendre, en conformité du décret de Leurs Altesses Royales du 30 septembre 1781. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 2165** " Plan du projet pour la construction d'une partie de chaussée à pratiquer hors la porte de Bertaimont, à diriger du dernier pont vers l'extrémité de la casmate, pour y rejoindre la chaussée existante " ; levé, les 29 décembre 1781 et jours suivants, par l'architecte F.-J. Demarbaix. 1781-1782. 3 pièces
- 2166** " Profil et coupe prise sur la longueur et largeur d'une partie de chaussée à pratiquer hors la porte du Rivage, à diriger de ladite porte vis-à-vis l'obette des commis de la ville, allant en ligne droite rejoindre la chaussée existante des états ". [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 2167** Plan d'élévation de l'aqueduc à construire dans l'étang des Apôtres, sous la partie de chaussée à pratiquer au dehors de la porte de Nimy. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 2168** Plan d'une partie des locaux de l'hôtel de ville et de la maison occupée par le sieur Boucher. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 2169** " Plan du Trouillon projeté pour élargir la terrasse du bras de chaussée hors de la porte d'Avré, depuis le pont de Ste-Barbe jusqu'au petit aqueduc qui passe dessous ladite chaussée ". 1 pièce

- 
- [XVIIIe siècle].  
1 pièce
- 2170** " Plan de la seconde promenade dite le boulevard et des ouvrages comme ils seront après l'entière démolition des fortifications ".  
[XVIIIe siècle].  
1 pièce
- 2171** Plan des héritages situés entre le couvent des Visitandines et la rue de Nimy ; levé par J.-B.-J. Bource, adjoint au maître des ouvrages de la ville de Mons. 1783.  
1 pièce
- 2172** " Profil pris sur la largeur du lit de la chaussée de Nimy et des chemins à faire en pente douce ". 1784.  
2 pièces
- 2173** Plan des modifications à apporter à l'accès des maisons de la veuve de Jean-Louis Ansiau, tenant au rempart de Nimy. 1784.  
3 pièces
- 2174** Plan de la circonscription des paroisses de la ville de Mons ; dressé pour satisfaire à la dépêche du Gouvernement, du 25 mai 1786.  
1786.  
1 pièce
- 2175** Plan figuratif du chemin qui conduit au magasin, au dehors de la porte du Parc ; levé par J.-B.-J. Bource, maître-adjoint des ouvrages. 16 novembre 1786.  
1 pièce
- 2176** Plan de l'enclos projeté à la grand'garde de l'hôtel de ville ; dressé par Delopez, lieutenant-ingénieur, et modifié par J.-B.-J. Bource et J.-F. Desaubleaux, maîtres des ouvrages de la ville. 15 septembre 1788.  
1 pièce
- 2177** Plan du nouvel enclos projeté à la Grand'garde de Mons, avec un croquis idéal du corps de garde de l'officier et de celui des soldats; dressé par Delopez, lieutenant-ingénieur, et modifié par J.-F. Desaubleaux. 1788.  
1 pièce
- 2178** Plan d'élévation de la grille que Messieurs les Magistrats se proposent de faire élever " pour dégager le parterre de l'hôtel de ville ". [XVIIIe siècle].  
1 pièce
- 2179** Plan de terrains situés vers l'étang des Apôtres. [XVIIIe siècle].

1 pièce

- 2180** " Plan du front des fortifications de la ville de Mons situé à la porte de Bertaimont avec le changement du lit de la chaussée proposé à faire ". [XVIIIe siècle].  
1 pièce
- 2181** Plan d'une partie de chaussée à établir au dehors de la porte de Bertaimont. [XVIIIe siècle].  
1 pièce
- 2182** " Plan de l'aqueduc à construire sous le lit du pavé depuis la porte d'entrée au rempart de Nimy, vers la rue du Parc, jusqu'auprès de la rondelle que l'on démolit, au dehors de la porte du Parc ". [XVIIIe siècle].  
1 pièce
- 2183** Plan d'élévation d'une maison située à l'angle de la rue de la Grande-Triperie et de la Croix-Place. 1791.  
1 pièce
- 2184** " Plan terrestre du pont et ventillerie du Moulin au Bois, que l'on projette de reconstruire en partie " ; levé en 1792.  
1 pièce
- 2185** Plan de l'alignement d'une partie de la rue d'Enghien ; approuvé le 21 messidor an IV (9 juillet 1796). 1796.  
1 pièce
- 2186** " Plan de l'ex-abbaye du Val-des-Ecoliers, proposée pour l'usage de l'hôpital civil du canton de Mons " ; levé, en vertu de l'arrêté de la commission des hospices dudit canton en date du 9 nivose an VII (29 décembre 1798), par Jos. Debrissy, architecte. 1798-1799.  
1 pièce
- 2187** 2187 - 2188 Plans d'un théâtre projeté sur le terrain de l'ancien couvent des Oratoriens, en la Grand'rue. [XVIIIe siècle].  
1er plan.  
1 pièce
- 2188** 2e plan.  
1 pièce
- 2189** Plan de l'étang des Apôtres et des héritages situés entre les portes d'Havré et de Nimy; levé par François-Joseph Princelle, architecte et arpenteur juré, et refait par son fils, Daniel-Joseph Princelle, en 1805. [XVIIIe- XIXe siècles].

---

		1 pièce
2190	Plan du boulevard entre les portes de Bertaimont et d'Havré, avec un projet de plantation. [XVIIIe- XIXe siècles].	1 pièce
2191	2191 - 2192 Plans d'une porte à claire-voie et de deux pavillons, pour l'entrée en ville, vers l'ancienne porte du Parc. [XVIIIe- XIXe siècles]. 1er plan.	1 pièce
2192	2e plan.	1 pièce
2193	Plan figuratif du terrain qui était occupé par le couvent des Récollets, en la rue de Bertaimont. [XVIIIe- XIXe siècles].	1 pièce
2194	Plan des changements à faire à des salles de l'hospice de la Maternité ; dressé par J.-B.-J. Bource. 15 février 1810.	1 pièce
2195	Atlas contenant les plans d'alignement des rues de la ville de Mons, levés par Decryseul, géomètre. 1810.	1 pièce
2196	2196 - 2197 Plans des bâtiments de la préfecture du département de Jemappes ; dressés par l'ingénieur Denoël. 20 mai 1812. 1er plan.	1 pièce
2197	2e plan.	1 pièce
2198	Plan du nivellement des rues des Telliers, de Notre-Dame-Débonnaire et de la Grosse-Pomme. 1813.	2 pièces
2199	2199 - 2200 Atlas contenant les plans d'alignement de la grande et de la petite voirie de la ville de Mons, levés par Goulard, géomètre. 1817-1818. 1817.	1 pièce

- 
- |      |  |           |
|------|--|-----------|
| 2200 | 1818.  | 1 pièce   |
| 2201 | Plans dressés par les architectes qui se sont présentés au concours pour la place d'architecte de la ville. 1819.  | 1 chemise |
| 2202 | Plan des abords de l'hôpital militaire et de l'établissement du sieur Capouillet, raffineur de sucre, avec un projet d'alignement ; levé par A. Jamot, architecte-adjoint de la ville de Mons. 12 mars 1831. | 1 pièce   |
| 2203 | Plan du nivellement du chemin de la Procession ; levé par Ad. Jacques. 21 mai 1838.  | 1 pièce   |
| 2204 | 2204 - 2206 Plans pour l'appropriation de la caserne du Saint-Esprit, à l'effet d'y installer provisoirement le tribunal de première instance ; levé par l'ingénieur J.-B. Huriau. Mars 1843.<br>1er plan.   | 1 pièce   |
| 2205 | 2e plan.   | 1 pièce   |
| 2206 | 3e plan.   | 1 pièce   |
| 2207 | Plan de deux pavillons pour la perception des taxes communales à l'entrée en ville par la station, avec le devis estimatif de leur construction. 8 avril 1846.   | 1 pièce   |
| 2208 | Copie du plan des fronts 6-7, 7-8 et 8-9 des fortifications construites de 1816 à 1820. 15 décembre 1857.  | 1 pièce   |
| 2209 | " Projet pour la reconstruction de l'arsenal des pompiers " ; dressé, le 1er avril 1848, par Ch. Sury, architecte de la ville de Mons, et approuvé, le 29 du même mois, par le Conseil communal. 1848.       | 1 pièce   |
| 2210 | Plan d'une maison curiale pour la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, à Mons ; dressé par Carlier, architecte. XIXe siècle.   | 1 pièce   |
| 2211 | Plan annexé à la convention des 8-10 juin 1862, réglant les  |           |

- 
- conditions de la démolition des fortifications de la ville de Mons ;  
dressé par Ch. Sury, architecte communal. 1862. 1 pièce
- 2212** " Station de Mons. Projet d'ensemble, annexé à la dépêche  
ministérielle du 29 janvier 1863, et ultérieurement modifié ". XIXe  
siècles. 1 pièce
- 2213** Plan de la station du chemin de fer et de ses abords, dressé pour  
servir à la nouvelle direction de la grand'route de Valenciennes ;  
dressé par H. Maus, ingénieur en chef, directeur des ponts et  
chaussées. 20 mars 1863. 1 pièce
- 2214** Plan de l'aqueduc de la rue circulaire vers la porte du Parc ; levé  
par Ch. Sury, architecte communal. 23 mars 1863. 1 pièce
- 2215** Copie du plan intitulé " Station de Mons. Projet d'ensemble,  
approuvé le 2 mai 1865 et ultérieurement modifié ". 1865. 1 pièce
- 2216** Portefeuille contenant le nivellement général de la ville de Mons ;  
dressé par Willame, conducteur des ponts et chaussées, à  
l'occasion des études du projet de distribution d'eau. 1866. 1 chemise
- 2217** 2217 - 2218 Plans de la station de Mons. 1868.  
1er plan. 1 pièce
- 2218** 2e plan. 1 pièce
- 2219** 2219 - 2220 Plans de délimitation des terrains cédés à la ville de  
Mons par l'État, en vertu des lois des 14 juillet 1860 et 8 mai 1861  
(boulevards Baudouin de Jérusalem, Baudouin le Bâtisseur en partie,  
Charles-Quint en entier, Jean d'Avesnes en partie, de l'Industrie en  
partie, et rues voisines). [1860-1861]. 1er plan. 1 pièce
- 2220** 2e plan. 1 pièce



- 
- 2221      Projet de détournement de la Trouille : trois plans, cotés A, B, C et annexés au procès-verbal de remise, des 15 juillet et 22 octobre 1873. 1873. 3 pièces
- 2222      Plan concernant le nouveau lit de la Trouille entre la place de Bavière et la route d'Eugies. [XIXe siècle]. 1 pièce
2. *CARTES ET PLANS GRAVÉS*
- 2223      Petit plan de Mons, accompagné d'une légende en français et intitulé " Mons oder Bergen in Hennegow ehe es von denen Frantzosen mehrers bevestiget worden ", exécuté par Gabriel Bodenehr. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 2224      Plan intitulé " Mons oder Bergen in Hennegow wie es ietzo da es von denen Frantzosen mehrers befestiget worden an zu sehen " exécuté par Gabriel Bodenehr. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 2225      " Plan de Mons, ville capitale du comté de Haynaut " ; à Paris, chez Mr de Beaurin, géographe ordinaire du Roy, Quay des Augustins ; gravé par Charles Inselin. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 2226      " Plan de la ville de Mons, représentant l'état actuel de la division des paroisses " ; levé par F.-J. Desaubleaux, architecte, d'après les ordres du Magistrat, pour satisfaire à la dépêche de Sa Majesté du 25 mai 1786, complété et publié pour la première fois par Emm. Hoyois, éditeur. 1786. 1 pièce
- 2227      " Plan de la ville de Mons et des environs ", par Sottiau. 1832. 1 pièce
- 2228 - 2229 Plans des agrandissements de la ville de Mons, établ. lithographique de Ch. Claesen, à Liège. 1864.
- 2228      1864. 1 pièce
- 2229      s.d. 1 pièce
- 2230      Plan de la ville de Mons et de ses agrandissements, imp. et lithographie de Clerbaut frères, Mons. XIXe siècle.

- 1 pièce
- 2231** " Nouveau plan de la ville de Mons ", publié par É. Dacquín, libraire-éditeur, 27, Grand'Place. XIXe siècle. 1 pièce
- 2232** " Mons. Vue de l'abattoir ", Ch. Sury, architecte (Th. Hoolans del. et lith.). XIXe siècle. 1 pièce
- 2233** " Mons. Vue du manège de cavalerie " (Th. Hoolans del. et lith.). XIXe siècle. 1 pièce
- 2234** Diplôme de participation de la ville de Mons à l'exposition nationale de 1880. 1880. 1 pièce
- 2235** Programme des fêtes " Ville de Mons. 1894. Célébration du 3e centenaire de Roland de Lassus " ; dessiné par Cl. Stiévenart. W. Bataille del. lith. 1894. 1 chemise

#### X. ANCIENS INVENTAIRES

*2236 - 2252 QUINZE REGISTRES ET DEUX LIASSES CONTENANT DES ANCIENS INVENTAIRES DES CHARTES, DES OCTROIS ET DES COMPTES DE LA VILLE, DES ARCHIVES REMISES PAR LES HÉRITIERS DES CONSEILLERS PENSIONNAIRES, ETC. [XVIIIE- XIXE SIÈCLES].*

- 2236** 1ère partie. 15 volumes et 2 chemises
- 2237** 2e partie. 15 volumes et 2 chemises
- 2238** 3e partie. 15 volumes et 2 chemises
- 2239** 4e partie. 15 volumes et 2 chemises
- 2240** 5e partie. 15 volumes et 2 chemises
- 2241** 6e partie. 15 volumes et 2 chemises

---

2242	7e partie.	15 volumes et 2 chemises
2243	8e partie.	15 volumes et 2 chemises
2244	9e partie.	15 volumes et 2 chemises
2245	10e partie.	15 volumes et 2 chemises
2246	11e partie.	15 volumes et 2 chemises
2247	12e partie.	15 volumes et 2 chemises
2248	13e partie.	15 volumes et 2 chemises
2249	14e partie.	15 volumes et 2 chemises
	Non consultable	
2250	15e partie.	15 volumes et 2 chemises
2251	16e partie.	15 volumes et 2 chemises
2252	17e partie.	15 volumes et 2 chemises
2253	Inventaire général des archives anciennes et modernes de la ville de Mons, fait et dressé par A. Lacroix, archiviste, en exécution de l'art. 100 de la loi communale du 30 mars 1836 et de la dépêche ministérielle en date du 20 août suivant. 1836.	1 pièce
	Non consultable	